TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 10 994 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 5-VENDREDI 6 JUIN 1980

La menace de sécession aux Nouvelles-Hébrides

M. DIJOUD REFUSE TOUTE INTERVENTION ARMÉE CONTRE L'ILE DE SANTO

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 253 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; G.-B., 35 p. ; Irlande, 50 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie 600 L ; Liban 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 30 din.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C. C. P. 4207-23 PARIS Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

Les entretiens d'Helsinki

La France se voit confier l'étude d'une centrale nucléaire

M. Valéry Giscard d'Estaing, venant d'Helsinki, a regagné Paris mardi soir 3 juin.

Après la visite des usines Ahlstrom à Varkaus, et une brève croisière sur le lac Hauki, les entretiens entre délégations française et finlandaise ont pris fin par une rencontre qui a réuni les chefs d'Etat et les ministres.

M. Giscard d'Estaing a brièvement rendu compte de ces échanges en rappelant que le président de la République de Finlande porte un jugement très favorable sur la politique étrangère française. Selon le chef de l'Etat français, M. Kekkonen a déclaré : *« L'attitude modérée de la France peut signifier beaucoup dans l'avenir. Cette attitude est utile, elle est même nécessaire. »*

On devait apprendre par la suite que le résultat le plus important pris dans le domaine des échanges bilatéraux est la décision des Finlandais de confier à la France ce que l'on nomme l'*« étude de faisabilité »* d'une centrale nucléaire de 1 000 Mégawatts.

(Lire page 10 l'article de notre envoyé spécial NOEL-JEAN BERGEROUX.)

La leçon finlandaise

La visite de M. Giscard d'Estaing en Finlande, qui s'est achevée mardi soir 3 juin, s'est déroulée dans un climat de grande compréhension. Bien qu'aucun communiqué n'ait été publié, il est clair qu'on est fort satisfait, à Paris comme à Helsinki, de ces quarante-huit heures consacrées à la célébration de l'amitié franco-finlandaise et à l'éloge des vertus de la détente.

Pour les Finlandais, il était important de resserrer leurs liens avec une importante puissance occidentale : leur indépendance, toujours difficile à préserver, ne peut qu'en être renforcée, d'autant plus qu'il n'est guère possible pour Moscou de s'en formaliser actuellement. L'octroi à la France des études préparatoires à la réalisation d'une centrale atomique est significatif à cet égard : Helsinki, pour subvenir à ses besoins en énergie nucléaire, ne s'était adressé jusqu'à présent qu'à Moscou et qu'à Stockholm. Pouvoir maintenant frapper à la porte d'un pays membre de l'OTAN constitue donc un succès pour la délicate politique d'équilibre que la Finlande est contrainte de mener.

Profondément préoccupés par le problème de la sécurité en Europe, *les dirigeants finlandais* auront été également heureux de trouver en M. Giscard d'Estaing un interlocuteur particulièrement « ouvert ». Pour Helsinki, en effet, l'affaire d'Afghanistan ne devrait pas avoir de conséquences sur la situation en Europe. Certes, le président de la République française ne va pas aussi loin ; il n'en pense pas moins — et l'a répété à plusieurs reprises pendant son voyage — que le dialogue au plus haut niveau avec Moscou doit se poursuivre, que la détente est plus que jamais de mise « malgré les atteintes qui lui ont été portées ».

Ces atteintes, « si les gestes nécessaires pour rétablir un climat favorable n'étaient pas effectués », pourraient cependant avoir une influence négative sur la conférence de Madrid, qui doit faire le point sur l'application des accords d'Helsinki de 1975, a indiqué M. Giscard d'Estaing, lequel compte beaucoup sur cette réunion pour relancer son projet de conférence sur le désarmement en Europe. Officiellement, cette dernière conférence ne devrait s'occuper que des armes classiques pour que la force de frappe française ne soit pas évoquée. En fait, Paris pourrait fort bien lâcher du lest, et c'est sans doute ce à quoi on l'a incité à Helsinki, où l'on défend depuis plusieurs années déjà un plan de dénucléarisation de l'Europe du Nord ; ce projet ne fait cependant aucun progrès, le président Kekkonen ne voulant pas *englober* les installations nucléaires soviétiques de la péninsule de Kola dans sa définition de l'Europe du Nord.

En se rendant à Helsinki, M. Giscard d'Estaing n'a pas été *mécontent* de démontrer que la politique française est parfaitement comprise dans certains pays d'Europe, en particulier dans celui dont la capitale est devenue le symbole de la détente. Ce symbole, cependant, date de 1975, et force est de constater que les accords d'Helsinki n'ont pas débouché, pour le moment, sur de biens grands succès, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

Ne commettons pas, non plus, une erreur trop courante en Occident lorsqu'on parle de « finlandisation ». Pour la Finlande, sortie exsangue de la deuxième guerre mondiale, abandonnée par tous ceux qui la critiquent aujourd'hui, la tâche essentielle a été et reste de protéger au mieux son indépendance et sa spécificité. Prisonnière de son histoire et de la géographie, elle n'en propose pas moins une leçon de courage. Utiliser son nom comme synonyme de renoncement est un grossier contresens. *C'est tout au contraire* parce qu'elle a su résister et rester elle-même qu'elle existe encore.

AU JOUR LE JOUR

OUF !

Durant son séjour en Finlande, et dans la droite ligne de sa politique de fermeté et de dialogue, M. Giscard d'Estaing a renouvelé sa condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan, tout en insistant sur la nécessité de rétablir un climat favorable à la détente. Son hôte, le président Kekkonen, a abondé dans son sens, sans toutefois mentionner la question afghane, qui va de soi, comme chacun sait.

Cette rencontre illustre le souci de deux hommes responsables de ne pas contribuer à accroître le terrible et cruel complexe d'encerclement dont souffre actuellement l'Union soviétique : à cet égard, il est probable que, jusqu'au dernier moment de cette entrevue capitale, ils ont dû avoir chaud au Kremlin.

BERNARD CHAPUIS.

Médecine et sécurité sociale

La journée d'action du 5 juin doit entraîner de sérieuses perturbations

Fermeture des cabinets médicaux et marche sur Paris des praticiens ; grève nationale de vingt-quatre heures sur l'initiative de la C.G.T. et appels convergents — communs ou séparés — de la C.F.D.T., la journée du 5 juin devrait perturber une large partie de l'économie et révéler le profond malaise — voire l'opposition résolue — que suscite pour les Français la nouvelle convention entre le corps médical et les caisses d'assurance-maladie. (Voir page 2 en « Idées » Santé et Sécurité sociale, et page 42, Un dossier sur les raisons du conflit.)

La consigne de fermeture des cabinets — les urgences étant assurées — devrait, selon la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), être largement suivie, le taux de participation lors des précédentes actions — les 23 octobre 1979 et 23 mai 1980 — ayant été de 60 % à 80 %.

La journée d'action des salariés devrait elle aussi être importante. Des appels à des arrêts de travail de vingt-quatre heures ont été lancés dans la plupart des départements par la C.G.T., et, dans dix-neuf d'entre eux, par la C.G.T. et la C.F.D.T. Dans les secteurs public et nationalisé, des consignes de même ampleur ont été données par les deux syndicats, et des perturbations sont prévues à la S.N.C.F. (deux trains sur trois circuleront), à l'E.G.F., où des coupures de courant sont attendues, aux P.T.T., à la R.A.T.P., dans les administrations et les banques.

Des manifestations, souvent dans la matinée, seront organisées, dans de nombreuses villes de province. A Paris, quatre défilés sont prévus : à partir de 9 heures place de la *Nation, la C.G.T., qui organise aussi* le 5 juin une journée d'action pour la défense du secteur public, rassemblera les *adhérents de ses syndicats* pour illustrer ses revendications — sous forme d'exposition itinérante ; *à partir de 10 h. 30, la C.G.T. a* appelé les salariés à défiler de la Bastille à l'Opéra pour protester *contre la convention* ; à 13 heures, depuis le siège de la C.S.M.F. — 60, boulevard de La Tour-Maubourg, — les médecins, venus de toute la France, se rendront en cortège au ministère de la santé et de la sécurité sociale et, à 17 heures, les unions *départementales* C.F.D.T. de Paris, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, réuniront leurs troupes au métro Duroc *avant de se rendre aussi au* ministère de la santé.

La *convention médicale, qui a déjà* été signée par les trois caisses d'assurance-maladie (salariés, agri*culteurs, commerçants) et la Fédé*ration des médecins de France, doit encore, pour être appliquée, recevoir l'*agrément du gouvernement. Et* c'est dans l'espoir de faire reculer les pouvoirs publics que médecins *de la C.S.M.F.* et salariés cégétistes et cédétistes livrent une nouvelle fois bataille. L'enjeu, selon eux, est *de savoir si, oui ou non, les pra*ticiens seront condamnés au double secteur et les assurés à une participation financière accrue aux frais de santé. F.O., signataire de la convention, a demandé à ses adhérents de ne pas participer à ces grèves. Pour elle, *« les initiatives prises par la C.G.T. s'inscrivent dans les préoccupations du parti communiste en vue de reconquérir le « leadership » qu'il détenait dans l'électorat de gauche et qui lui a été ravi par le parti socialiste. Tout cela n'a rien à voir avec la sécurité sociale. »*

J.-P. D.

(Lire la suite page 42.)

APRÈS LA VISITE DU PAPE EN FRANCE

La force de la certitude

par ANDRÉ FONTAINE

Même lorsqu'il est immobile, *même lorsqu'il se tait*, quelle présence ! Lundi matin, à l'UNESCO, tandis que M. M'Bow, le directeur *général*, lui souhaitait la bienvenue, il était là, dans son fauteuil, un peu penché sur le côté, massif, ramassé, souverain. Dans sa soutane blanche, pourtant, Dieu sait, si difficile à porter ! il avait l'air d'un pape d'autrefois, d'un Grégoire VII ou d'un Sixte Quint, sinon d'un empereur romain drapé dans sa toge. Qui, aujourd'hui, sur l'arène internationale pourrait prétendre donner cette impression de certitude tranquille, de force et de sagesse ? Qui, dans l'enceinte où bientôt il allait parler, pourrait s'attendre à être interrompu dix fois, vingt fois par les applaudissements d'un public, composé, ecclésiastiques mis à part, de hauts fonctionnaires ou d'intellectuels blasés, *qu'une fausse pudeur retient pour* la plupart, à l'habitude, de montrer qu'ils sont capables tout *autant que le bon peuple de* s'émouvoir et d'admirer ?

Télévision aidant, le discours *est devenu aujourd'hui fantasti*quement répétitif et, le plus souvent, fastidieux. « *Quand on les voit sur l'écran, ceux de la bande des quatre*, disait devant nous, il y a quelque temps une jolie Provençale à l'accent chantant, *on baisse le son.* »

(Lire la suite page 18.)

UNE SEMAINE AVEC LA BOURGOGNE

Durant toute cette semaine et dans toutes ses éditions, « le *Monde* » publie les enquêtes et les reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur la région de la Bourgogne.

Aujourd'hui : le monde ouvrier, François Mitterrand chez lui dans la Nièvre, l'héritage spirituel et une ville, Montbard.

Rappelons qu'en raison d'une grève des ouvriers du livre, le jeudi 5 juin, cette « Semaine avec la Bourgogne » sera interrompue et que le dernier supplément que nous lui consacrons paraîtra le lundi 9 juin (éditions datées 10 juin).

D'autre part, « le Monde des livres » paraîtra exceptionnellement dans notre numéro de vendredi (daté 7 juin).

Le projet « sécurité et liberté »

Les aménagements consentis par M. Peyrefitte rassurent le R.P.R.

Le projet « sécurité et liberté », dont la commission des lois poursuit l'examen, doit venir la semaine prochaine devant l'Assemblée nationale.

« Nous n'avons pas reculé d'un pouce. » C'est en ces termes que la *chancellerie commentait* ce mercredi matin 4 juin la « clarification » intervenue la veille, selon M. Claude Labbé, entre M. Peyrefitte et le groupe R.P.R. à propos du projet de loi « sécurité et liberté ». Si clarification il y a, elle ne saute pas aux yeux de M. Gérard Longuet (U.D.F.), qui considère que le gouvernement n'a pas « molli ». Cette opinion semble plus proche de la réalité que des déclarations de M. Labbé, visiblement satisfait de trouver une occasion honorable de rendre les armes.

Sur le fond, les concessions de M. Peyrefitte, qui étaient prévisibles (*le Monde* du 31 mai), ne sont pas négligeables. Mais elles *interdisent* de considérer que le projet est « dénaturé ». En matière correctionnelle, ce n'est plus le parquet qui, dans les cas de délits « élucidés », procédera aux premières investigations à la place du juge d'instruction, mais le tribunal. En matière criminelle, le magistrat instructeur, que la procédure de saisine directe court-circuitait, pourra sous le contrôle du parquet et de la chambre d'accusation, décider de conserver le dossier. Ce sont des aménagements qui, en matière de délit, n'écartent pas les risques de justice expéditive de type *flagrant* délit, et, en matière criminelle, laissent la porte ouverte à la suppression du double degré d'instruction.

Les réactions du R.P.R. à ces aménagements, dont il feint de se satisfaire, *illustrent une fois de* plus la discordance entre le groupe et les porte-parole du mouvement. Depuis ce ralliement, M. Peyrefitte, qui a enregistré avec satisfaction, mardi à TF 1, le soutien public de M. Jean Foyer, président de la commission des lois, estime que le vent tourne à son avantage.

On lira ci-dessous le texte de la lettre que le ministre nous a adressée en vertu du droit de réponse le 2 juin.

Une lettre du ministre

Mme le président du tribunal de Paris n'a pas voulu vous ordonner par référé de publier ma précédente lettre. Elle a ainsi démontré avec éclat l'indépendance de la justice de ce pays — indépendance sur laquelle votre journal n'hésite pas à jeter la suspicion.

Je m'incline de bonne grâce, en citoyen respectueux des décisions juridictionnelles, — ces décisions que votre journal conteste volontiers quand elles ne lui conviennent pas.

(Lire la suite page 14.)

Le brouillard

Les projets touffus donnent rarement lieu à des débats limpides. Ainsi en va-t-il de ce texte « sécurité et liberté » qui, de reports en concessions, de compromis en ajournements, ne laisse plus voir clairement s'il demeure le texte répressif censuré par la plupart, ou si, cahin-caha, il a été lavé de ses dispositions les plus choquantes.

Il est loin d'être avéré qu'une réponse précise puisse être fournie à cette alternative. Certes, des dirigeants R.P.R. sont maintenant d'avis que le projet « apparaît sous une lumière tout à fait différente ». *Le ministre se garde de démentir. On peut supposer qu'il n'est pas mécontent que certains journaux estiment que son texte est* « amputé ». *Grâce à ces opinions, le garde des sceaux est fondé à escompter que les oppositions désarmeront.*

Le feront-elles opportunément ? Les quelques concessions consenties devant le groupe R.P.R. (aménagement de la saisine directe et rétablissement partiel de l'intervention du juge d'instruction en matière criminelle) ne sont-elles pas de nature à créer un brouillard dont s'envelopperait le ministre pour mieux aboutir ?

La tactique serait d'amener son opposition à se croire convaincue qu'il a reculé alors qu'il n'en serait rien sur l'essentiel. Les mots en général, et le vocabulaire juridique en particulier, permettent ces habiletés verbales.

C'est une tactique parlementaire éprouvée que celle qui consiste à demander trop pour obtenir, sous le couvert de bonne volonté, ce que l'on souhaitait.

Si le ministre laisse dire qu'il compose, c'est probablement que la réalité est autre et qu'il saura reprendre d'une main ce qu'il a semblé donner de l'autre. Mais il aurait entre-temps obtenu le meilleur des alliés qui soit : la démobilisation des esprits. En ce sens, les retards de procédure dont se réjouit l'opposition ne sont pas obligatoirement contraires aux ambitions du ministre. Car ce dernier sait bien que les clameurs, aussi fondées qu'elles soient, ne peuvent durer toujours. Il lui suffit d'attendre que, l'usure aidant, le silence se fasse.

LA POLICE CONTRE LES RADIOS LIBRES

Sus aux pirates !

La police est intervenue mercredi matin 4 juin aux sièges de deux radios libres, Radio-Quinquin à Lille et Radio-Paris-80 à Paris, dont elle a saisi le matériel.

On ne peut reprocher au gouver*nement de manquer de cohé*rence. Au moment même où sont mises en place, à Lille et à Paris, *les radios locales officielles destinées* à faire pièce aux radios « pirates », il décide de faire appliquer, dans *toute sa rigueur, la loi adoptée par* le Parlement, le 27 juin 1978, et renforçant le monopole de l'Etat sur la radio-télévision. C'est cette coïncidence entre le démarrage des expériences lancées par M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication (Fréquence-Nord et Radio-7), et ce regain de sévérité qui donne aux deux opérations de police de ce mercredi matin leur pleine signification.

La répression, en effet, n'est pas nouvelle. On se souvient que, en juin 1979, la police interrompait une émission de Radio-Riposte, radio du P.S., avant d'inculper M. François *Mitterrand et deux autres parlemen*taires socialistes. Le 26 avril dernier, M. Jean-Paul Mourot, secrétaire *d'Etat auprès du garde des sceaux*, précisait, à l'Assemblée nationale, que quarante-deux instructions étaient *ouvertes et plusieurs autres sur le* point de l'être.

Pourtant, beaucoup de « pirates » continuaient d'échapper aux poursuites, sinon au brouillage, et même, depuis quelque temps, le mouvement des radios libres semblait prêt à repartir après une période d'accalmie, Radio verte-Fessenheim fêtait tranquillement ses trois années d'existence ; la C.G.T., après Lorraine-Cœur d'Acier, toujours en activité, multipliait les radios « de lutte »,

THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 20.)





Le Monde

idées

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Après les manifestations des 13 et 23 mai, une nouvelle journée de protestation est organisée le 5 juin par les syndicats pour lutter contre les projets de modification de la Sécurité sociale. Le docteur Gérard Mérat passe en revue les *« forces »* médicales et analyse les comportements très variés de sa frange active. *« Non à l'apartheid médical »* proclame M. Jean-René Siegfried, alors que Mme Jacqueline Declercq proteste contre l'étranglement des centres de soins. Enfin, l'économiste Moktar Lakehal prêche pour l'action préventive.

L'étranglement des centres de soins

par JACQUELINE DECLERCQ(*)

IL est heureux que, au cours de l'émission « Cartes sur table » du 19 mai, M. Edmond Maire ait dénoncé d'entrée de jeu, au chapitre Sécurité sociale, l'étranglement que le gouvernement fait subir aux centres de soins à but non lucratif.

Si, ces dernières semaines on a parlé, et à juste titre, des menaces pour la santé des familles les plus modestes, que sont le projet de loi Berger, le ticket modérateur d'ordre public et la convention Sécurité sociale F.O.-patronat-gouvernement, on a peu fait état de l'attaque menée, depuis plus de deux ans contre les centres de soins.

En effet, une expérience se mettait en place, notamment dans notre région ouest de la France, d'une prise en charge par les intéressés eux-mêmes de leurs problèmes de santé.

Créés par les associations populaires familiales et syndicales les centres de soins emploient des infirmières salariées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas payées à l'acte ; ces centres ont pour ambition d'associer les usagers, dans leur quartier, à des activités de prévention de la maladie et de promotion de la santé.

Le décret du ministre de la santé, du 22 mars 1977, reconnaissant l'existence des centres de soins, donne obligation à ceux-ci de passer une convention avec les caisses de Sécurité sociale, convention selon laquelle les remboursements des actes effectués par les centres sont inférieurs de 7 % à 13 % à ceux effectués par des infirmières libérales. Pourquoi ?

Le ministère de la santé pas plus que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) ne peuvent contester l'étude de l'UNACS (1) qui conclut à une différence de 17 % environ au bénéfice de la Sécurité sociale entre les actes réalisés par les libéraux et ceux réalisés dans les centres de soins. Cela en tenant compte des remises de charges sociales et fiscales dont bénéficient les infirmières libérales.

Sommé de s'expliquer, le ministère de la santé donne deux arguments :

Les centres s'adressent à des familles modestes et bénéficient de personnels de bénévoles. Encore que les centres ne font pas le tri entre les usagers selon qu'ils sont riches ou pauvres ; l'argument selon lequel on doit soigner au rabais les gens les plus modestes va bien dans la ligne politique générale d'attaque contre la Sécurité sociale.

Comme par définition ces centres sont sans but lucratif mais supportent des frais d'équipement incompressibles, il faudrait, pour équilibrer les finances, soit employer un personnel infirmier moins qualifié et donc moins payé ou bien multiplier le nombre d'actes au détriment de la qualité des soins et en contradiction avec le but recherché, celui de la prévention.

Quant au bénévolat, il est parfaitement inexistant, sauf, bien entendu, en ce qui concerne les membres du conseil d'administration qui ne se font pas payer leurs heures de réunion...

Pour s'en sortir, les centres de soins doivent choisir : ne pas respecter la convention collective ou demander de l'aide aux municipalités de gauche qui comprennent bien le sens de cet effort associatif. Mais leurs moyens sont limités par le poids fiscal que leur impose le pouvoir central.

En réalité cette attaque contre les centres de soins fait partie de l'offensive générale libérale qui veut encore davantage faire de la santé un vaste marché de profit.

(*) Présidente de l'Association des centres de soins de la région nantaise.

(1) UNACS (Union nationale des associations de centres de soins).

Non à l'apartheid médical

par JEAN-RENÉ SIEGFRIED (*)

COMMENT réussir à augmenter les revenus des médecins sans rompre l'équilibre financier précaire de la Sécurité sociale ? Le gouvernement a choisi une solution qui consiste à libérer les honoraires médicaux sans augmenter plus vite que les prix la part remboursée par la Sécurité sociale. C'est habile, mais pernicieux, car qui paiera la différence ? Les patients bien sûr.

En fait, les usagers de la santé auront le choix entre des soins de haute qualité, s'ils acceptent de payer le prix fort, et des soins dont la qualité se détériorera fatalement peu à peu, s'ils choisissent la médecine conventionnée, dont le coût suivra difficilement le rythme de l'inflation. Quelles que soient les assurances ministérielles, ce système conduit tout droit à l'apartheid médical : les riches d'un côté, les pauvres de l'autre.

L'égalité d'accès aux soins succombera définitivement sous les assauts du libéralisme de Démocratie française. Mais tout ne sera pas perdu pour tout le monde : d'une part, les médecins les mieux installés vont pouvoir poursuivre leur ascension sociale et financière, et, d'autre part, les compagnies d'assurances vont enfin pouvoir accéder au fabuleux marché de la santé.

Pour déjouer cette machination dont 99 % des Français risquent d'être les victimes, il faut imposer une solution de rechange, déjà mise en œuvre en Europe du Nord et promise à un grand avenir, tant ses avantages rendent son application inéluctable dans tous les pays qui veulent préserver une médecine libérale. Il s'agit, tout d'abord, de renoncer au paiement à l'acte des soins courants, car ce mode de rémunération s'oppose à toute réelle politique de prévention : en effet, comment obtenir d'un médecin qu'il prévienne les maladies de ses patients, si cela risque de réduire le nombre de ses actes et, par conséquent, le montant de ses revenus ?

Pour poursuivre l'amélioration de l'état sanitaire des Français, il est donc impératif de casser le blocage administratif représenté par le paiement à l'acte et d'instituer un autre mode de rémunération permettant à chaque médecin de recevoir une somme forfaitaire, indexée et variable selon sa notoriété, pour chaque assuré social inscrit librement sur une liste de clientèle limitée à un nombre maximum d'assurés. Seuls certains spécialistes pourront être rémunérés sous forme de titres de paiement, remis par leurs patients lors de chaque consultation.

Ce système, appelé paiement à la capitation, offre le maximum d'avantages : médecine lente et complète avec prise en charge globale des problèmes individuels de santé et prévention familiale, généralisation du tiers payant sans risque de dépenses supplémentaires, absence de sélection financière pour l'accès aux soins, changement possible de médecin sans examens répétitifs, temps libre pour la formation continue du corps médical, installation facilitée pour les jeunes médecins.

Certains esprits perfides, qui ne songent en réalité qu'à leurs intérêts personnels, s'acharnent à vous persuader que le maintien du paiement à l'acte et la libération des honoraires sont le prix à payer pour conserver une médecine libérale. Quelle fumisterie ! La vérité est moins bonne à dire : il s'agit tout simplement de rançonner les Français au profit d'une petite caste de médecins déjà privilégiés et d'assureurs insatiables.

Tous les moyens d'information seront mobilisés pour orchestrer le grand bluff des partisans de la solution gouvernementale. On vous affirmera que c'est la meilleure, la plus juste et l'unique façon de sauver les finances de la Sécurité sociale menacées par les émirs d'Arabie. Cette propagande débile ne doit pas vous leurrer. Il suffit de constater que, au moment où le gouvernement prétend vouloir réduire les inégalités, il s'apprête à en créer de nouvelles.

(*) Porte-parole de l'ARBEF (Association pour la recherche du bien-être familial), groupe de réflexion sur les problèmes sanitaires et sociaux qui a déjà réalisé deux plaquettes techniques : un dossier santé (1978) et un dossier Sécurité sociale (1979). (55, rue Lacordaire, 75015 Paris.)

Le remède de la prévention

par MOKTAR LAKEHAL (*)

LA Sécurité sociale est une solidarité nationale entre catégories socio-professionnelles, d'une part, et entre groupes actifs et inactifs de la population, d'autre part. Toute tentative susceptible d'affaiblir cette — unique — alliance de classes (la classe ouvrière et la classe moyenne, employés et cadres), de remettre en cause les acquis historiques du salariat ou de modifier le contenu de la redistribution des revenus est une atteinte au droit à la santé et au bien-être de la population. Ce droit est reconnu par la Constitution de 1946, réaffirmé dans le préambule de celle de 1958.

Dès le début des années 60, les milieux avertis voyaient les symptômes d'une crise dans la croissance et l'expansion économiques. La structure de protection sociale a été « entraînée » par celles qui produisent les soins. Il s'est passé ce que les économistes appellent « une offre qui organise sa propre demande ». D'autre part, Johann Akerman, qui a étudié les systèmes et les structures, considère qu'aucune structure n'est autonome réellement : il y a échange, relation ou « entraînement » des structures... dominantes. Il faut donc en déduire que toute action modificatrice sur une structure qui ferait abstraction de la totalité organisée (le système) serait sans grande portée sur la structure visée.

A mon avis, il manque une « superstructure », qui coordonne toutes les politiques ministérielles à court et à très long terme, car le plan n'est qu'un « souhait » de la nation et non une volonté. Pourquoi le déficit de la Sécurité sociale a-t-il toujours été considéré comme le problème du seul ministère de la santé ?

L'assuré social, qui est soumis à un rythme de vie exténuant, se nourrit mal, respire de l'air pollué, habite un logement indécent, subit un travail fastidieux, ... tombera malade plusieurs fois dans l'année. C'est une évidence. Cependant, pour les décideurs, je dirai : « *Qui sème le vent récolte la tempête !* » Par leurs politiques trop spécifiques, non coordonnées et aveugles, les décideurs (pouvoirs publics et autres) ont déclenché une « tempête » de besoins sociaux, que le ministère de la santé solvabilise en partie par le biais de la Sécurité sociale. Les ressources sont puisées dans les réserves du salariat, dans les caisses du patronat et de l'Etat (l'ensemble des contribuables). Mais la Sécurité sociale, comme toute organisation, fait face à un environnement économique caractérisé par la rareté des ressources. Par conséquent, le rêve des années 60 est terminé : soumission de la structure de protection sociale à celle de la production de soins... curatifs.

Dans une période de croissance, l'offre tend à organiser la demande, tandis que, dans une période de stagnation, on cherche à maintenir le niveau de l'offre, tout en empêchant la demande de décroître. C'est ce que tente de faire le ministère de la santé. Malheureusement, l'élan de l'offre de soins est parti de trop loin (et la médecine a pris une importance et une puissance qu'elle n'a jamais eues auparavant : un marché immense et une demande solvable pour voir renverser aujourd'hui et en peu de temps cette tendance.

Le mythe de Sisyphe

L'assainissement des comptes de la Sécurité sociale, compte tenu de l'effort contributif qui commence à atteindre la limite du supportable pour le salariat et le patronat, ne se fera que par une réduction significative du taux et de l'intensité de la morbidité générale. Le bon sens veut que le ministère de la santé ne puisse indéfiniment assurer la restitution de la santé — aux producteurs — consacrée en partie par sa propre politique et consommée pour la réalisation de celles des autres ministères ou décideurs. Au ministère de la santé, c'est le *mythe de Sisyphe*.

Des voix s'élèvent en faveur de la prévention. Il n'y a pas longtemps, enfin, que le ministère de l'environnement et le ministère de la santé travaillent en étroite collaboration pour trouver une solution à la pollution athmosphérique des cités urbaines La préventologie devient un domaine, une vaste étude, une matière sans doute. Son objet est l'amélioration de la ressource humaine par l'assainissement de l'environnement immédiat et médiat et la réduction des risques sociaux à leur plus simple expression. Obéissant à une science, ou à une théorie, l'action préventive sème le doute et la méfiance quant à son efficacité dans une période de crise. Contrairement à l'action curative, elle ne donne ses fruits qu'à long terme. Politiquement, elle ne paie pas, car le citoyen, en général, donne sa préférence au candidat qui promet la construction d'un hôpital et non à celui qui veut purifier l'air d'une région. Economiquement, elle est rentable pour le moyen et le long terme, donc elle demande de la foi et de la patience.

(*)Chercheur en économie de la santé, professeur d'économie.

(1) La santé est définie par l'O.M.S. comme une absence de maladie et un état de bien-être complet (bien-être physique et psychique).

Catastrophe... c'est Blücher !

par le docteur GÉRARD MÉRAT (*)

DANS la tourmente où sombre leur système social, les Français, cotisants et médicables, ont doublement le droit de bien connaître leurs ennemis et leurs alliés.

S'ils en cherchent parmi les médecins, ils doivent savoir que le corps médical est une énorme masse confite en notabilité, ronronnant sur des revenus hier encore douillets, peu curieuse et inerte. Seule une frange active se répartit entre trois organisations : à droite, la F.M.F. (Fédération des médecins de France) minoritaire et réactionnaire (fort pourcentage de déconventionnés et de dérogataires) ; à gauche, le S.M.G. (Syndicat de la médecine générale), pivot actuel de la jeune U.S.M. (Union syndicale de la médecine) ; entre les deux, la C.S.M.F. (Confédération des syndicats médicaux français), qui doit sa relative supériorité numérique à l'empilement et à la juxtaposition contre nature de nombreux syndicats aux tendances contradictoires.

Loin d'être gêné par ces tensions pré-explosives, l'astucieux président Monier joue de ces diversités selon l'instant, voire selon l'interlocuteur. Cœlacanthe parcheminé mais vivace, il tire des bords dans les eaux troubles du monde médical, présentant aux confrères et aux usagers tantôt son flanc gauche (le Syndicat des médecins de groupe, S.N.M.G.), tantôt son côté droit (spécialistes, radiologues et conservateurs omnipraticiens).

Les usagers ont le droit de savoir comment réagissent ces diverses colonies du madrépore médical face à la désocialisation accélérée de la santé : qui lutte pour eux ? qui collabore ? qui trahit ?

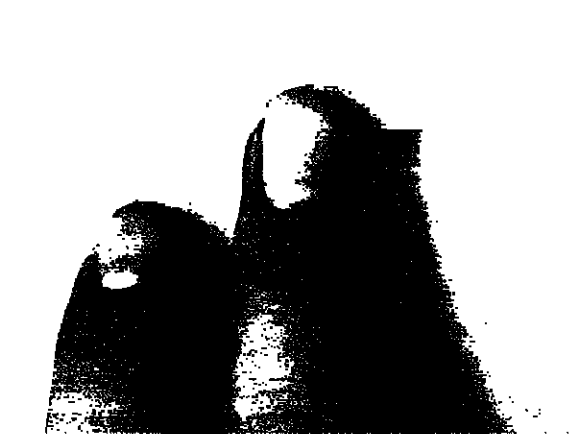
La masse moutonnière, jusqu'ici, sort peu de sa torpeur. S'en extraira-t-elle le 5 juin ? pour suivre quel vrai ou faux berger ?... La F.M.F., elle, sans complexe, aide patronat et F.O. à bâtir la convention scélérate. Mais, faire par conséquence de sa rivale, la C.S.M.F., un allié certain relève d'un manichéisme simpliste. Qu'une partie de son état-major voie avec fureur la convention ébranler la fragile cohésion du syndicalisme médical, qu'elle dénonce les procédures de contrôle dès lors qu'elle ne pourra plus les utiliser ni les saboter, qu'elle hurle à la mort enfin, ne signifie pas son désaccord sincère sur le fond.

Souvenez-vous : en 1976, M. Monier créait les Groupes Information - Responsabilité *« contre le pouvoir ouvrier »* ; en janvier 1980, alors négociateur, il proposait une convention à deux étages encore plus inégalitaire que celle qu'il critique en juin ! Aujourd'hui, la caravane conventionnelle passe; il y a participé. Puis, volontairement, par une violation de contrat qui l'en fait exclure, il quitte ses compagnons de route et, jouant sur l'oubli, aboie sur leur passage pour se refaire une vertu... fort, mais de loin.

Et c'est seulement devant la menace de scission du progressiste S.N.M.G. que la C.S.M.F. passe du verbe à l'action avec des troupes dont une partie s'avoue prête à se vendre au nouveau système pour une poignée d'honoraires. Observez ! Silencieuse en juillet 1979, elle ne réagit qu'en octobre quand ses enfants terribles, médecins de groupe et médecins salariés, pactisent avec les centrales ouvrières; si elle appelle à descendre dans la rue, c'est sous la poussée des commandos du docteur Dogué, secrétaire général du S.N.M.G. ! Cet alignement de la C.S.M.F. sur sa gauche est opportuniste et précaire : la vraie ligne de partage entre amis et ennemis des usagers n'est pas le trait artificiel coupant le clan conservateur, entre C.S.M.F. et F.M.F.; mais une faille saignante qui, née du séisme actuel, écartèle la C.S.M.F; le vrai soutien des usagers, c'est la coalition médecins de groupe-médecins salariés - Syndicat de la médecine générale.

Seule à faire de vous plus que le prétexte ou l'alibi de ses combats corporatistes, seule à lutter contre la convention avec un autre but que celui de lui en substituer une plus inique encore, cette coalition a signé, en avril 1978, avec les trois centrales ouvrières un projet cohérent et social, alternatif à celui des caisses, susceptible d'améliorer le niveau de santé, de rendre l'accès aux soins égal pour tous.

(*) Président du Syndicat de la médecine générale.



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

États-Unis

APRÈS LES CONSULTATIONS DU 3 JUIN

MM. Carter et Reagan sont assurés d'obtenir l'investiture de leurs partis

Mardi 3 juin, la dernière série de « primaires » s'est déroulée en Californie, dans le New-Jersey, l'Ohio, Rhode-Island, la Virginie occidentale, le Dakota du Sud, le Nouveau-Mexique et le Montana (et le Mississippi, pour les seuls républicains). Après ces consultations, MM. Carter et Reagan ont obtenu la majorité de délégués nécessaires pour s'assurer l'investiture de leurs partis respectifs. Il y aura 3 331 délégués à la convention nationale démocrate de New-York, et M. Carter, qui s'est déjà assuré le soutien de 1 759 d'entre eux, a dépassé la barre, fixée à la majorité simple (1 666). Chez les républicains, M. Reagan, avec 1 161 délégués, a, lui aussi, franchi la ligne, puisque la convention du Grand Old Party ne comportera que 1 994 personnes, la majorité étant de 998.

La victoire de M. Carter n'est cependant pas sans mélange, à la différence de celle de M. Reagan, puisque le sénateur Kennedy continue à obtenir des résultats honorables, l'emportant notamment en Californie, l'Etat le plus peuplé de l'Union, dans le gros Etat industriel du New-Jersey, ainsi qu'à Rhode-Island, le Dakota du Sud et le Nouveau-Mexique. Avec un total, 987 délégués, M. Kennedy ne peut espérer cependant, sauf imprévu (la convention démocrate peut éventuellement délier les délégués de leur allégeance à un candidat), contester l'investiture à M. Carter.

Le sénateur a cependant refusé à nouveau, mardi soir, de concéder la victoire à M. Carter, malgré les appels répétés de ce dernier à l'unité des démocrates pour vaincre M. Reagan.

Cinq mois de « primaires » pour rien ?

De notre correspondante

New-York. — Le « super 3 juin » marquait, avec des élections primaires dans huit Etats à la fois (1) — dont trois grands, la Californie, l'Ohio et le New-Jersey, — la fin d'un long chemin coûteux et épuisant pour les candidats à la nomination présidentielle, qui avait commencé le 21 janvier par le « caucus » de l'Iowa.

La désignation de MM. Carter et Reagan par leurs partis respectifs ne faisait plus de doutes depuis plusieurs jours, mais la dimension de leur victoire reste importante pour évaluer la latitude qu'ils auront lors des conventions nationales, la républicaine, le 14 juillet à Detroit, la démocrate, le 11 août à New-York.

M. Reagan est désormais assuré d'obtenir l'investiture de son parti, mais son assise électorale reste floue et paraît, dans certaines régions, davantage un vote de protestation contre le président sortant qu'une véritable adhésion à une politique. La désignation de son vice-président potentiel va peut-être jouer un rôle déterminant pour l'ultime combat de l'ancien gouverneur de Californie contre M. Carter. M. Reagan va sans doute tenter de modifier son image de candidat ultra-conservateur en matière économique et de « faucon » en politique étrangère, en prenant un partenaire plus jeune et plus modéré. Plusieurs noms circulent déjà et celui du vainqueur de cette compétition donnera une indication importante sur l'orientation de M. Reagan.

Chez les démocrates, bien que M. Kennedy termine la course des primaires avec à peine plus de la moitié du nombre de délégués obtenus par le président, son assise électorale est loin d'être négligeable : ses derniers succès dans le New-Jersey et le Rhode-Island confirment la solidité de sa position dans les Etats de l'Est. Le sénateur du Massachusetts, qui était donné vainqueur l'été dernier, mais qui avait fait ensuite un début de campagne décevant, s'est, depuis trois mois, affirmé comme un candidat combatif au moral d'acier. A mesure que les chances finales paraissaient s'amenuiser, le sénateur a paru mieux à son aise, décontracté, appréciant visiblement les bains de foule et les côtés pittoresques des rencontres avec l'Amérique profonde. Les dernières images de sa campagne en Californie et dans le New-Jersey ont montré un couple Kennedy — la femme du sénateur, Joan, l'accompagne désormais partout, — dynamique, jeune et gai, en contraste frappant avec les images compassées des Reagan et des Carter.

La nouvelle assurance du sénateur donne lieu à toute sorte de spéculations. Le sentiment le plus répandu est que M. Kennedy fait maintenant figure de leader incontesté de l'aile libérale démocrate et qu'il pourra infléchir dans ce sens la « plate-forme » électorale du parti qui sera mise au point lors de la Convention. On a aussi l'impression, dans certains milieux, que le sénateur considère maintenant cette campagne 1980 comme une répétition générale pour celle de 1984.

Il reste M. Anderson, mais le candidat indépendant ne commencera pas sa campagne présidentielle avant la fin des conventions des deux grands partis, et pour l'instant on se demande surtout à qui il porte le plus grand tort.

Une question se pose avec insistance à l'issue de cette campagne des « primaires » : comment la démocratie la plus puissante du monde se trouve-t-elle réduite à choisir entre si peu de candidats de poids ? Ce qui revient à mettre le système des « primaires » en accusation. Les élections primaires ont été instituées au début du siècle afin de rapprocher les candidats de leur base électorale et de limiter le pouvoir envahissant des caciques des partis.

Pourtant, les insuffisances de ce système ont été souvent relevées, et l'abondante « couverture » que la télévision en a faite cette année a encore aggravé les choses. Férocement concurrentes, les trois chaînes nationales, C.B.S., N.B.C. et A.B.C., sans compter les nombreuses stations locales, ont fait assaut de reportages, d'analyses et d'études prospectives. Dans un système de consultations aussi dispersé par la géographie et la diversité des candidats — ils étaient dix lorsque la campagne a commencé, — les comptes rendus sont forcément partiels, anecdotiques, souvent partiaux, et ont une tendance fâcheuse à privilégier tels traits de tel ou tel candidat, parfois jusqu'à la caricature. Au bout de quelques scrutins, le pittoresque s'efface, la lassitude gagne et le reporter, qui vit en vase clos avec « son » candidat, tend, suivant son tempérament, à magnifier ou à dénigrer son sujet.

Les premières images télévisées ont cependant donné de certains candidats une image vivante et assez juste, d'un intérêt incomparable pour les électeurs qui n'auraient eu, sans cela, aucune chance d'approcher les concurrents. Très tôt, on a ainsi saisi le côté élégant mais fragile de M. George Bush, le « professionnalisme » de l'ancien acteur qu'est M. Reagan, l'enthousiasme juvénile de M. Anderson. M. Howard Baker, sénateur du Tennessee et leader de la minorité au Sénat, dont le talent est connu, a paru terne. M. Carter ayant refusé, jusqu'au mois dernier, de sortir de la Maison Blanche pour faire campagne, a été épargné par les caméras indiscrètes, et le sénateur Kennedy a mis trois mois à se relever d'une fâcheuse interview qu'il avait donnée à la C.B.S. au début de novembre.

Une faible participation

Les « primaires » constituent-elles, malgré tout, une façon de sélectionner le meilleur candidat possible pour la Maison Blanche ? La réponse paraît bien être non : d'abord parce que la participation électorale est très faible. En 1976, le quart seulement des électeurs ont participé aux « primaires », de sorte que le président Carter a obtenu la nomination démocrate avec 5 % du total des électeurs.

Théoriquement, le système doit cependant offrir leur chance à des personnalités relativement inconnues — ce qui a été le cas pour M. Carter, — mais le processus est épuisant pour les candidats et ruineux pour le parti. De plus, il tend à favoriser les concurrents les plus « accrocheurs », qui ne sont pas forcément les meilleurs présidents possibles. Enfin, cette campagne forcenée pénalise les candidats qui ont déjà des fonctions électives, comme M. Jerry Brown, qui est gouverneur de Californie.

On peut, en tout cas, méditer sur les résultats du premier scrutin, le 26 février, dans le New-Hampshire, où les jeux étaient déjà faits : MM. Reagan et Carter arrivaient largement en tête, le sénateur Kennedy était un très honorable second, M. Bush était déjà loin derrière M. Reagan et l'inconnu Anderson étonnait en obtenant 1 % des voix et deux délégués.

NICOLE BERNHEIM.

(1) Une « primaire » républicaine avait lieu dans un neuvième Etat, le Mississippi.

M. Kennedy l'a emporté en Californie

De notre correspondante

Los Angeles. — Ballons aux trois couleurs de l'Amérique, insipide *country music* et jupettes blanches... A 20 heures précises, dans l'hôtel Ambassador, au moment même de la clôture du scrutin, M. Reagan était le seul candidat à fêter franchement sa victoire. N'était-il pas cependant un peu hors concours ? On oubliait presque la primaire démocrate qui avait lieu le même jour. Les chiffres venus plus tard dans la soirée ont simplement permis aux partisans de M. Reagan de mieux adapter leur fête à l'ampleur de leur victoire. A 10 h. 30, M. Reagan ravissait les cent soixante-huit délégués californiens en se voyant attribuer 80 % des suffrages contre 11 % à M. Anderson et 6 % à M. Bush.

Au centre de Los Angeles, dans l'hôtel Biltmore au charme désuet où l'équipe du sénateur Kennedy assistait au dépouillement des votes, l'atmosphère était beaucoup plus fébrile, chargée d'émotion et d'anxiété. Les derniers sondages avant l'élection avaient donné 33 % des suffrages à chacun des deux candidats démocrates.

Le 3 juin, craignant de pâtir d'une participation au vote beaucoup plus faible qu'en 1976, les partisans de M. Kennedy avaient mis à la disposition des éventuels électeurs non motorisés des voitures pour aller aux urnes. Lorsque vers 10 heures le réseau de télévision C.B.S. a « donné » la victoire à M. Kennedy avec au moins 42 % des suffrages contre 37 % à M. Carter, la joie s'est donc donné libre cours dans les quartiers généraux du sénateur. Quand, une heure avant la clôture des bureaux de vote, M. Carter avait glané dans l'Ohio et le New-Jersey ses derniers délégués nécessaires pour la nomination démocrate, l'orgueil électoral des Californiens était pour le moins froissé.

M. Kennedy affirmait mardi soir qu'il s'agissait de « *l'aube du reste de sa campagne* ». 4 % des suffrages démocrates sont revenus à M. Brown, le gouverneur de l'Etat, qui figurait toujours sur le bulletin de vote, 2 % à M. Larouche, candidat du Parti des travailleurs, et 11 % des électeurs n'ont pas émis de préférence.

D'autre part, les Californiens ont répondu « non » aux trois propositions qui avaient déchaîné sur le plan local et national bien des passions. On a dit de cette campagne « propositionnelle » qu'elle avait été la plus chère de l'histoire des référendums dans l'Etat : 17 millions de dollars ont été dépensés ici pour assurer la victoire ou la défaite des trois principales propositions. M. Jarvis a essuyé une cuisante défaite avec environ 60 % des suffrages exprimés contre sa proposition 9, qui visait à réduire de moitié l'impôt sur le revenu payé à l'Etat de Californie. Les Californiens ont craint que cette mesure ne profitent qu'aux classes aisées et ne provoque des coupes trop injustes dans les services publics.

M. Jarvis pourtant n'est pas à bout de souffle. « *J'ai perdu la bataille, mais pas la guerre !* », a-t-il déclaré. Avec l'acharnement qui lui fit soumettre par trois fois sa proposition 13 aux électeurs, avant qu'elle ne soit adoptée, en 1978, il a annoncé que dès demain il déclencherait une nouvelle campagne pour une nouvelle forme de réduction d'impôt.

La proposition 10, qui tendait à réduire progressivement le contrôle des loyers a également été repoussée par 60 % des électeurs. Les compagnies pétrolières ont réussi enfin à empêcher l'adoption de la proposition 11, qui prétendait imposer une taxe de 10 % sur leurs bénéfices. Elles avaient organisé contre ce référendum une campagne de 6,5 millions de dollars, la plus coûteuse jamais montée dans ce type de consultation, et 56 % des électeurs ont voté « non ».

SYLVIE CROSSMAN.

OCÉANIE

LA SITUATION AUX NOUVELLES-HÉBRIDES

M. Dijoud refuse toute intervention armée contre l'île de Santo

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a exclu, mardi 3 juin au cours d'une conférence de presse, que la France se prête « à une opération brutale du genre colonial » *pour ramener l'ordre aux Nouvelles-Hébrides. Le condominium franco-britannique, qui doit accéder à l'indépendance le 30 juillet prochain, doit faire face à la rébellion d'un mouvement coutumier dirigé par M. Jimmy Stevens, qui a constitué un gouvernement provisoire dans l'île de Santo.*

M. Dijoud a réaffirmé que la France soutient le gouvernement légal que dirige M. Walter Lini, président du VAP (Vanuaaku Pati), mais il a plaidé pour une solution négociée.

De son côté, M. Peter Blaker, ministre d'Etat britannique chargé de la coopération, a indiqué, mardi, à la Chambre des communes, à Londres, que la France et la Grande-Bretagne sont convenues de lancer un appel à la réconciliation et ont exprimé « leur détermination pour sauvegarder l'intégrité territoriale du condominion ». *Il a précisé que « deux conseillers militaires » ont été envoyés aux Nouvelles-Hébrides pour étudier quelles mesures pourraient être prises au plan militaire* « en cas d'échec des négociations de paix ».

M. Jimmy Stevens constitue un gouvernement provisoire

De notre correspondant

Nouméa. — M. Jimmy Stevens, chef coutumier et leader dans l'île de Santo des partis modérés, a décidé de constituer un gouvernement provisoire. Alors que, dans l'île de Tanna, le gouvernement néo-hébridais a repris les choses en main, M. Jimmy Stevens a pris le contrôle de Luganville, chef-lieu de Santo. En réponse, le premier ministre, le pasteur Walter Lini, a ordonné à tous les fonctionnaires et membres du gouvernement en place de s'en aller. Par la suite, il a mis sur pied un véritable blocus de l'île, espérant ainsi faire céder M. Jimmy Stevens. Mais celui-ci, loin de faire marche arrière, a franchi un nouveau pas en formant son propre gouvernement.

A Santo même, les journalistes qui ont pu s'y rendre indiquent que l'ordre règne sous le contrôle de la milice mélanésienne du « Veramana » (regroupement des partis modérés à Santo) qui utilise le matériel saisi à la police néo-hébridaise. La population ne semble pas inquiète, mais l'absence de communications avec l'extérieur fait qu'elle ignore la portée internationale de cette révolte.

Le départ des sujets britanniques, ordonné par la résidence britannique, comme celui des mélanésiens non originaires de l'île, est bien accueilli : les uns obéissent à un ordre, les autres retournent chez eux. A Luganville, c'est dans le plus grand calme que le Veramana a confirmé sa volonté de faire sécession et de ne plus dépendre de Port-Vila.

En donnant une dimension grandissante aux événements, en ordonnant le départ de leurs ressortissants et en n'excluant pas une intervention militaire, les Britanniques semblent vouloir apparaître comme les « *sauveurs* » des Nouvelles-Hébrides. L'agitation entretenue dans les centres d'accueil organisés pour recevoir les personnes évacuées est quelque peu exagérée par la résidence britannique : tout se passe comme si l'on voulait donner l'impression que les arrivants ont échappé à un enfer, alors que la situation à Santo est calme. L'objectif est, une fois de plus, de placer la France dans une position délicate, dans la mesure où celle-ci soutient le gouvernement néo-hébridais, alors qu'elle se refuse à envisager toute action armée.

Lundi, au cours d'une manifestation du Vanuaaku Pati, à Port-Vila, une pétition a été remise au premier ministre et aux deux commissaires-résidents, demandant à ce que l'ordre soit respecté à Santo. Le Vanuaaku Pati envisage de former « *une force de paix* » chargée de rétablir l'ordre. Une telle initiative, sans rien résoudre, ne manquerait pas de déclencher une violence qui a pu jusqu'à présent être évitée.

« Un gâchis »

La manifestation organisée mercredi 4 juin à Port-Vila par les partis modérés (qui s'opposent au VAP) s'est en effet déroulée sans violence. Au cours de cette manifestation, qui a réuni quelque six cents personnes, M. Gérard Leymang, ancien premier ministre et chef de file des partis francophones, a demandé à M. Walter Lini de promouvoir une trêve afin de faciliter la négociation. M. Leymang a en outre critiqué la « *désinvolture* » avec laquelle, selon lui, les deux puissances tutélaires ont accepté la date du 30 juillet prochain pour la proclamation de l'indépendance. Il a affirmé, à l'adresse des commissaires-résidents français et britannique : « *La situation, à la veille de notre indépendance, est un véritable gâchis de tout le travail que nous avons accompli ensemble avec vos gouvernements. Vous quittez les Nouvelles-Hébrides en laissant malheureusement derrière vous un fiasco politique et un marasme économique et social, dont vous portez la responsabilité au niveau international.* »

Après la manifestation modérée, le premier ministre, M. Walter Lini, a déclaré qu'il avait proposé au Vemarana de Santo de négocier. Toutefois, il a demandé au préalable la libération du délégué du gouvernement et celle des douze policiers de Luganville, et la restitution des armes et des munitions volées. Si ces conditions n'étaient pas remplies, a-t-il précisé, la négociation ne pourrait pas s'ouvrir et le recours à la force serait nécessaire.

JEAN-NOEL FERAUD.

LE ROLE DES HOMMES D'AFFAIRES AMÉRICAINS

M. Blaker a précisé, dans sa déclaration aux Communes, que la fondation Phoenix avait été impliquée dans le soulèvement survenu à l'île de Santo et il a indiqué que le gouvernement britannique s'apprête à « agir pour éliminer les activités de la fondation à Santo ».

De son côté, M. Mike Oliver, riche homme d'affaires de Carson-City (Nevada), a reconnu être mêlé au mouvement de sécession déclenché dans cette île. M. Oliver, originaire de Lituanie, a affirmé que le chef de la rébellion, M. Jimmy Stevens, un de ses amis personnels, lui avait demandé, ainsi qu'à un avocat de Carson-City, M. Tom Eck, de participer à la rédaction de la Constitution du nouvel Etat sécessionniste. Il s'est défendu toutefois d'avoir fourni des armes aux rebelles. M. Oliver, qui s'est fait connaître par le passé pour ses actions en faveur de la sécession de l'île Abaco, aux Bahamas, et d'une île de l'archipel des Tongas, dit être un fervent défenseur des libertés individuelles et de la liberté d'entreprise. Mais, aux Etats-Unis, les critiques de M. Oliver le qualifient d'extrémiste de droite.

M. Walter Lini a, de son côté, affirmé que les amis américains de M. Stevens veulent en fait créer un paradis fiscal sans ingérence gouvernementale dans les affaires des sociétés. Cette volonté de certains hommes d'affaires américains de s'installer à Santo en s'appuyant sur les particularismes de l'île la plus riche de l'archipel est constante depuis que l'on évoque l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

ASIE

Les Français de Kaboul et l'« union dans les luttes »

M. Jean-Pierre Carbonnel, géologue, directeur de la mission du C.N.R.S. en Afghanistan, nous indique qu'il n'est pas signataire de la motion de soutien à la pétition « Pour l'union dans les luttes », signée par vingt-deux Français résidant ou ayant résidé à Kaboul et dont nous avons publié des extraits dans *le Monde* du 22 mai. *« Le problème afghan est suffisamment dramatique comme cela, sans que des Français viennent y ajouter des « magouilles » politiques qui leur sont propres »*, nous écrit M. Carbonnel.

M. Christian Mas, enseignant en *Afghanistan jusqu'au mois d'avril,* avait transmis ce texte au *Monde* en indiquant que ses signataires souhaitaient que leur nom ne soit pas rendu public, par crainte des entraves qui pourraient être mises à leur travail dans ce pays.

A travers le monde

El Salvador

● QUATRE MEMBRES DE LA *JUNTE DE GOUVERNEMENT* et plus de deux cents personnes, parmi lesquelles tous les présidents d'université, des dirigeants politiques, des syndicalistes et des étudiants, ont reçu des menaces de mort de l'Armée du salut anticommuniste (E.S.A.), organisation *d'extrême droite, a-t-on appris* mardi 3 juin dans la capitale salvadorienne. Les colonels Adolfo Majano et Abdul Gutierrez, et MM. Napoléon Duarte et Antonio Morales (deux dirigeants du parti démocrate-chrétien), tous quatre membres de la junte, *figurent sur la liste noire de* l'E.S.A. — *(A.F.P.)*

Mexique

● LES INCIDENTS SURVENUS LE 30 MAI dans l'Etat de Chiapas (*le Monde* du 3 juin) auraient fait beaucoup moins de quarante-six morts parmi les paysans, si l'on en croit le ministre de l'intérieur. *« Nous n'avons pas encore de données précises »,* a déclaré M. Enrique Olivares le dimanche 1er juin. L'enquête a permis de trouver de quatre à six victimes, a encore assuré le ministre, dont les propos sont rapportés par le journal *Excelsior,* proche du gouvernement.

Turquie

● UNE NOUVELLE CANDIDATURE DU PARTI DE LA JUSTICE (conservateur, gouvernemental), celle du général Faik Turun, ancien commandant de l'état de siège à Istanbul, n'a pas suffi à mettre un terme au blocage observé dans l'élection présidentielle en Turquie. Au quatre-vingt-septième tour de scrutin, mardi 3 juin, M. Turun a obtenu 211 voix, et son adversaire du parti républicain du peuple (social-démocrate, opposition), M. Batur, 293. Il en fallait 318 pour être élu. — *(A.F.P.)*

Afghanistan

Il est possible d'assurer un règlement par une voie négociée

assure M. Gromyko à l'occasion de la visite du ministre indien des affaires étrangères à Moscou

Les insurgés afghans commencent à recevoir des armes modernes de l'étranger, a déclaré, mardi 3 juin, à New-Delhi, un voyageur venant de Kaboul. Ils disposeraient désormais de pièces d'artillerie capables d'abattre des hélicoptères, indiquent les agences de presse américaines U.P.I. et A.P. Ce voyageur a dit tenir ses informations de sources officielles afghanes et étrangères. *Le 30 mai, un membre du gouvernement de Washington avait révélé* que les Etats-Unis s'efforçaient de venir en aide aux résistants.

Recevant, mardi 3 juin, le ministre indien des affaires étrangères, M. Gromyko a évoqué une nouvelle fois la possibilité d'un règlement négocié que recherche par ailleurs le Comité spécial constitué lors de la récente Conférence islamique.

Moscou. — La situation en Asie du Sud-Ouest, et particulièrement en Afghanistan, est au centre des entretiens soviéto-indiens qui ont débuté mardi 3 juin à Moscou entre les ministres des affaires étrangères, MM. Gromyko et Narasimha Rao. La place de l'Inde au sein du Mouvement des non-alignés, les déclarations prudentes et parfois ambiguës de Mme Gandhi sur l'intervention soviétique en Afghanistan, les liens étroits entre l'Inde et l'U.R.S.S., qui viennent encore d'être renforcés avec éclat par la signature d'un contrat d'achat d'armes pour un montant de 1,6 milliard de dollars (*le Monde* du 28 mai), confèrent à New-Delhi un rôle essentiel dans la stratégie asiatique de Moscou.

De notre correspondant

M. Gromyko en a crûment rappelé les principes dans le discours qu'il a prononcé en l'honneur de son collègue : la révolution afghane, l'installation à Kaboul d'un régime procommuniste doivent être considérées comme irréversibles, mais, sur tout le reste, sur la situation qui s'est créée *« autour de l'Afghanistan »,* le Kremlin est disposé à rechercher un règlement négocié. C'est dire que la position soviétique n'a pas fondamentalement changé, même si quelques nuances dans les termes choisis peuvent laisser penser que les Soviétiques ne sont pas totalement réfractaires à l'idée d'un calendrier pour le retrait de leurs troupes d'Afghanistan.

En attendant, M. Gromyko a répété que, avant toute décision de ce genre, deux conditions devaient être remplies : reconnaissance du régime de Kaboul et cessation garantie des ingérences extérieures. Il a souligné l'importance de la coopération soviéto-indienne *« pour la paix et la stabilité de la planète »* et il a rendu Washington responsable de l'aggravation de la tension internationale, tout en s'en prenant en termes très vifs au Pakistan, *« qui a permis l'installation sur son territoire de bases d'agression et qui joue un rôle de complice direct dans cette aventure impérialiste ».* Puis il a déclaré : *« Les tentatives de modifier les réalités qui se sont établies en Afghanistan ne déboucheront sur rien. Toute discussion en la matière, toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan sont inutiles. En ce qui concerne un règlement de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan, il est possible de l'assurer par une voie négociée. L'U.R.S.S. se prononce pour un tel règlement. »*

M. Gromyko a ajouté que son gouvernement soutenait *« inconditionnellement »* les propositions faites le 14 mai par le gouvernement de Kaboul et qui doivent servir de base à un règlement négocié. A condition que l'agression contre l'Afghanistan ait cessé et que la non-ingérence soit garantie *« le problème du retrait du territoire afghan du contingent soviétique se trouvant dans ce pays à la demande de son gouvernement pourrait être résolu au cours du règlement politique ».*

Jusqu'à maintenant les dirigeants soviétiques — et M. Brejnev encore dans son discours du *28 mai à l'occasion de* la visite du président sud-yéménite — évoquaient la possibilité du retrait de leurs troupes *« dans le contexte »* d'un règlement politique. L'expression *« au cours »* utilisée par M. Gromyko signifie-t-elle que les Soviétiques seraient prêts à discuter en même temps de la cessation de l'ingérence, des garanties et du retrait de leurs forces ? Constitue-t-elle une maigre concession faite aux Indiens pour leur démontrer la bonne volonté de Moscou ? Sans doute serait-il imprudent d'en tirer des conclusions hâtives.

Depuis la visite de M. Gromyko à New-Delhi, au milieu du mois de février, deux éléments nouveaux sont apparus dans la position soviétique : M. Brejnev a d'abord demandé des garanties pour la cessation des ingérences étrangères en Afghanistan puis le gouvernement de Kaboul a avancé un plan de règlement politique. Sans faire de concessions majeures sur le fond, les Soviétiques précisent peu à peu leurs thèses afin tout au moins de maintenir l'intérêt de leurs partenaires pour un dialogue politique.

DANIEL VERNET.

Les médiateurs islamiques recherchent une solution négociée pouvant conduire à la formation d'un gouvernement de transition

La première réunion du comité spécial constitué par la récente conférence ministérielle des pays islamiques (*le Monde* des 22 et 23 mai) pour tenter de trouver une solution négociée à la crise afghane, devait avoir lieu mercredi 4 juin à Téhéran. Présidé par le secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (O.C.I.), M. Habib Chatti, ancien ministre tunisien des affaires étrangères, ce comité des Sages comprend seulement deux autres personnalités, les ministres iranien et pakistanais des affaires étrangères, MM. Sadegh Ghotbzadeh et Aga Shahi.

Des divergences, indique l'A.F.P., sont d'ores et déjà apparues entre l'Iran et le Pakistan, sur la mission qui lui est dévolue — Téhéran laissant entendre qu'il examinera les moyens de venir en aide aux résistants afghans, alors qu'Islamabad réaffirme ne pas vouloir s'engager à ce propos (*le Monde* du 17 mai et daté 18-19 mai).

D'autre part, selon le quotidien pakistanais *The Muslim,* le président Zia Ul Haq aurait reçu, il y a quelques jours, une lettre de M. Leonid Brejnev, avançant de nouvelles propositions soviétiques.

L'iniative de la Conférence islamique est la première d'une organisation internationale en vue d'un règlement. M. Chatti ne surestime pas ses chances de réussite, mais il pense qu'il est possible d'engager un processus dans ce sens, peut-être pour l'automne. Cependant les mouvements de résistance afghans rejettent cette initiative ; Moscou l'a accueillie du moins officiellement, sans enthousiasme, et la *Pravda* l'a même dénoncée : c'est là que le bât blesse. Comment la Conférence islamique pourrait-elle, d'autre part, engager le dialogue avec le gouvernement de M. Karmal, installé par l'U.R.S.S. à Kaboul, alors qu'elle a, en janvier, invité ses membres à rompre leurs relations diplomatiques avec lui ?

« Nous ne voulons pas d'une reconnaissance », nous a expliqué le secrétaire général de l'O.C.I., avant de se rendre à Téhéran. *« Nous allons procédé,* nous a-t-il *précisé, à la mise au point d'un plan d'action en vue de prendre contact avec les différentes parties du conflit afin de tenter de créer un front réunissant les diverses tendances politiques de l'Afghanistan. Ce front, ou ce comité national, serait appelé à envisager, en accord avec l'Union soviétique, la formation d'un gouvernement de transition pouvant négocier avec Moscou le retrait des troupes soviétiques. Dans une autre étape, nous pourrions étudier un projet de traité pour assurer la stabilité et la paix dans cette partie de l'Asie occidentale. Notre but serait de fournir ainsi à l'U.R.S.S. les garanties qu'elle réclame pour sa sécurité. Il ne peut y avoir d'autre approche, compte tenu des positions de chacune des parties. »*

Ce plan était, semble-t-il élaboré, avant que Kaboul n'avance, le 14 mai, ses propositions de règlement négocié avec Téhéran et Islamabad garanti par les Etats-Unis et l'U.R.S.S., mais les deux initiatives ne sont pas contradictoires.

M. Chatti estime qu'il pourrait être possible de lever l'obstacle de la non-reconnaissance du gouvernement Karmal en suggérant, par exemple, une rencontre avec un haut représentant du parti au pouvoir à Kaboul (ce qui reviendrait au même) en territoire « neutre ». De même les contatcts avec Moscou pourraient-ils être pris hors de l'U.R.S.S. Celle-ci ne verrait pas, tout compte fait, d'un si mauvais œil la démarche de la Conférence islamique, qui n'enlève rien à la condamnation par ses membres de l'invasion de l'Afghanistan mais cherche à engager l'affaire sur la voie de la négociation, ce que souhaiterait finalement Moscou. Une telle démarche a peut-être plus de chances de faire son chemin que le projet de réunion d'une conférence ministérielle des pays non-alignés, à La Havane, en juillet. — G. V.

ASIE

Tribune internationale

Mourir pour Kaboul ?

par JIRI PELIKAN (*)

Diverses personnalités organisent, le 6 juin, à la Mutualité, un rassemblement — « Six heures pour l'Afghanistan » — au cours duquel seront présentés des films et des témoignages sur la situation dans ce pays depuis son invasion par l'armée soviétique.

LA guerre qui sévit depuis cinq mois en Afghanistan est-elle une guerre de libération nationale du peuple afghan contre les envahisseurs étrangers ou bien une « rébellion » contre un régime légal ? Telle est la question à laquelle la gauche occidentale doit répondre.

Car il ne suffit plus de condamner à la quasi-unanimité (P.C.F. mis à part) l'intervention soviétique. Il faut se demander comment agir et se décider à l'action. Jusqu'à présent toute initiative politique a été laissée aux gouvernements, qu'il s'agisse de ceux des pays occidentaux, des pays islamiques, ou du bloc soviétique. Les conférences, les rencontres entre chefs d'État, les voyages des ministres des affaires étrangères, se sont multipliés. Les déclarations et les communiqués laissent croire à l'opinion publique qu'une « solution politique » du problème afghan est possible, avec l'accord de l'U.R.S.S. S'agit-il de naïveté ou de cynisme ? Une telle attitude ne peut en tout cas déboucher que sur le massacre du peuple afghan, l'étouffement de la résistance populaire et, finalement, l'acceptation du fait accompli.

On nous dit qu'une solution politique serait rendue possible par l' « élargissement » de l'actuel gouvernement de M. Karmal. Mais quand bien même les dirigeants soviétiques y seraient disposés — ce qui n'est pas sûr du tout, — une telle opération n'est plus possible aujourd'hui, après l'intervention sanglante et les atrocités commises, qui ont engendré la haine des Russes, et creusé le fossé entre les dirigeants imposés et la majorité de la population. Le même phénomène bloque, depuis onze années, la situation en Tchécoslovaquie, pays qui avait pourtant, avant 1968, les meilleures realtions avec l'U.R.S.S.

On nous dit que si le régime de M. Karmal est reconnu et les frontières afghanes fermées, les troupes soviétiques se retireront. C'est probable car il n'y aurait plus alors pour l'armée soviétique aucune nécessité « intérieure » de soutenir le régime par sa présence.

Mais une telle hypothèse repose sur une mauvaise appréciation de l'opération soviétique en Afghanistan : elle n'était pas destinée à soutenir tel ou tel groupe de dirigeants pro-soviétiques à Kaboul, car les changements nécessaires pouvaient se faire sans l'intervention massive des troupes soviétiques. Par contre, elle confirmait que Moscou a modifié sa stratégie et ne veut plus se contenter d'un régime pro-soviétique, formellement non aligné. L'U.R.S.S. a décidé d'occuper l'Afghanistan pour y construire ses bases militaires, en faire un point de départ pour ses futures interventions en Iran et dans la région du golfe Persique, pour faire pression sur l'Europe occidentale et pour s'assurer à l'avenir l'accès au pétrole qui lui manquera.

IL serait donc illusoire de croire que l'U.R.S.S. est prête à retirer ses troupes d'Afghanistan si le régime Karmal est reconnu, si les frontières sont fermées et que peut être étouffée dans le sang la résistance du peuple afghan. Il est regrettable que la presse française et étrangère n'aient pas publié dans le détail un discours révélateur de l'ambassadeur soviétique en France, M. Tchervonenko. Celui-ci n'est pas seulement le représentant officiel de l'Union soviétique. Il a derrière lui une expérience précieuse, ayant été ambassadeur à Prague en 1968 et pendant la première étape de la « normalisation ». M. Tchervonenko a déclaré le 20 mai 1980, devant l'Association de la presse diplomatique française, qu'un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan constituerait un « cadeau pour les États-Unis » et équivaudrait à « une garantie donnée aux ingérences extérieures (sic) dans les affaires afghanes ». Il est donc logique que l'armée soviétique reste en Afghanistan, car on ne peut pas demander à l'U.R.S.S. de faire des « cadeaux » aux Américains. L'armée soviétique y est « chez elle », alors que tous ceux qui s'opposent à cette présence viennent de l'extérieur et sont donc agresseurs.

L'U.R.S.S. n'a d'autre but que de justifier sa présence militaire qui, de « provisoire », devient progressivement « permanente » (les accords conclus à ce sujet entre Kaboul et Moscou sont les mêmes que ceux conclus en 1968 entre Prague et Moscou ; l'adjectif « temporaire » en a déjà disparu), et de la faire reconnaître par les autres gouvernements comme une « réalité existante », pour utiliser à nouveau l'expression de M. Tchervonenko. C'est pourquoi seules « la capacité des Afghans à résister aux Soviétiques » et « la volonté des Occidentaux de leur en fournir les moyens » (« le Monde » du 15 mai) peuvent faire revenir les dirigeants soviétiques sur leur décision et favoriser leur retrait d'Afghanistan.

Mais j'ajoute que cette possibilité dépend aussi de la pression de l'opinion publique mondiale, et de celle qui s'exercera à l'intérieur de l'Union soviétique, comme a dépendu de la résistance vietnamienne (massivement aidée par l'U.R.S.S. et la Chine) et de la pression de l'opinion publique dans le monde et aux États-Unis, le retrait des Américains du Vietnam. Bien sûr, l'opinion publique ne s'exprime pas en U.R.S.S. comme aux États-Unis. Mais il ne faut pas oublier que pour la première fois (si l'on fait abstraction de la résistance héroïque mais trop courte de Budapest en 1956) l'armée soviétique doit faire face en Afghanistan à la lutte armée d'un peuple, et que la prolongation de cette guerre étrangère peut ébranler l'opinion publique en U.R.S.S. et dans d'autres pays de l'Est.

LA responsabilité de la gauche occidentale est grande. Elle ne peut s'en tenir à des condamnations verbales et se cacher derrière l'immobilisme des gouvernements, si elle ne veut pas se faire complice d'un génocide et d'une politique qui menace non seulement la détente, mais très directement la paix mondiale.

Devant un peuple qui se bat sans aide extérieure, la gauche européenne ne peut laisser l'initiative aux gouvernements et aux diplomates — ce qui ne signifie pas qu'on doive sous-estimer leur rôle, — mais doit demander elle-même, par ses propres canaux, le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Un grand rôle peut être joué par les partis « eurocommunistes » comme le P.C.I., mais aussi par l'Internationale socialiste et ses membres, et par les syndicats. La gauche a su mobiliser les masses et les faire descendre dans la rue pendant la guerre du Vietnam. Pourquoi ne pas en faire autant pour le peuple afghan ?

La gauche doit empêcher toute « solution » qui signifierait l'isolement de la résistance afghane et la reconnaissance du régime imposé par l'intervention soviétique. Elle doit notamment s'opposer aux tentatives des grandes puissances de conclure une sorte de nouveau Yalta, visant à la redistribution des zones d'influence dans le tiers-monde.

La gauche doit s'efforcer de mieux connaître et de mieux comprendre la résistance afghane, et de soutenir ses aspirations justes, notamment sa lutte pour l'indépendance nationale. Elle doit cesser de qualifier de « rebelles » les patriotes afghans ou de les mesurer à ses critères occidentaux. On sait aujourd'hui qu'à l'intérieur du pays la résistance est spontanée, non organisée, mais réellement populaire, et qu'elle peut par conséquent se transformer progressivement en un large mouvement, et trouver les porte-parole responsables et les organisations qui deviendraient les alliés et les interlocuteurs de la gauche occidentale. Par contre ignorer ce mouvement, c'est le jeter dans les bras de la droite et le pousser vers des positions extrémistes.

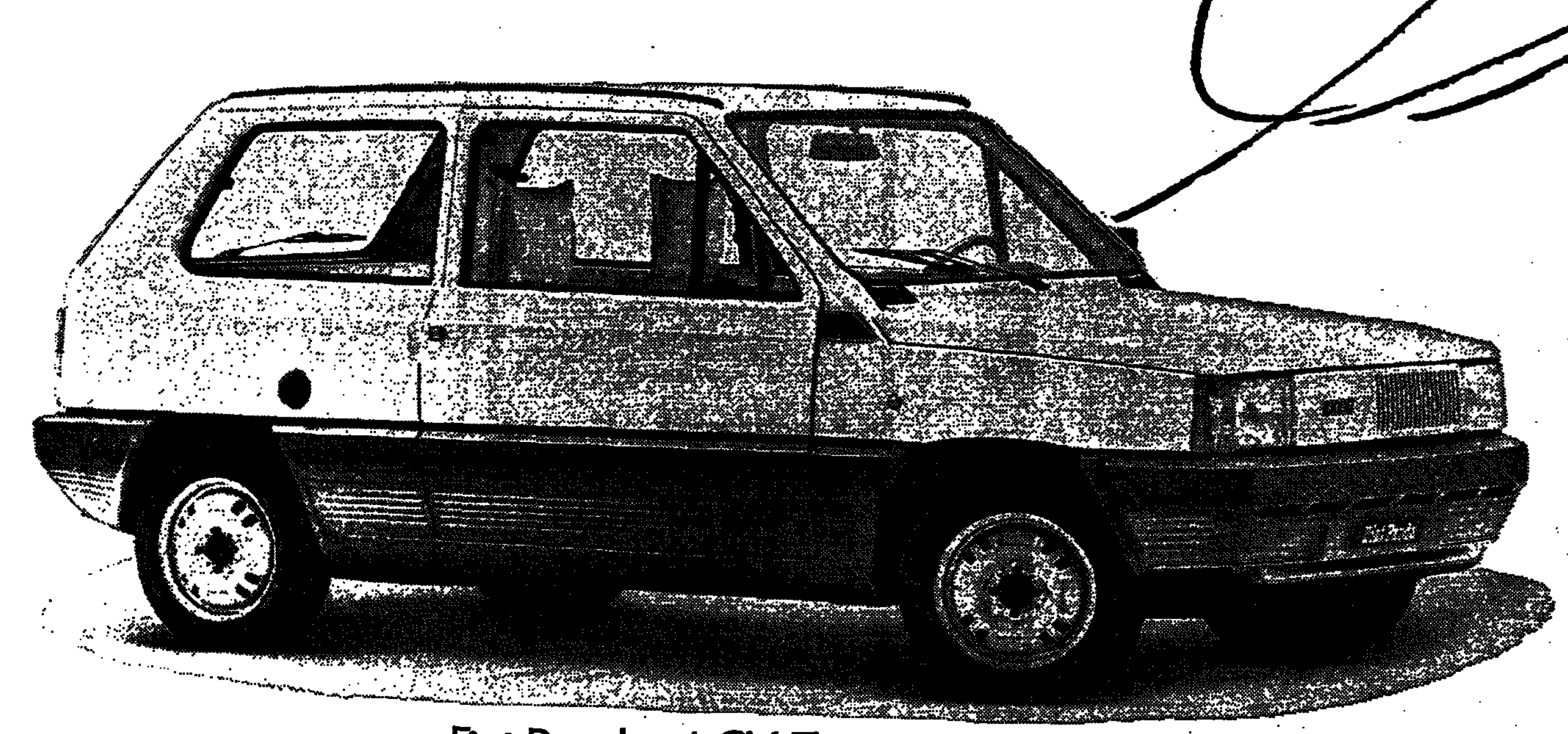
ON peut comprendre que la peur de mourir pour Kaboul justifie la passivité. Mais c'est précisément pour ne pas devoir un jour mourir pour un sultanat, ou un bout de désert, qu'il faut aujourd'hui empêcher que Kaboul ne devienne un nouveau ghetto de Varsovie.

Est-ce trop demander à la gauche que d'élever la voix pour la cause du peuple afghan ?

Laisser étouffer par les chars, les avions et la faim la résistance afghane, c'est ouvrir la voie aux agressions futures, contre l'Iran demain et contre la Yougoslavie après-demain.

(*) Élu du parti socialiste italien au Parlement européen. Ancien directeur de la télévision tchécoslovaque.

Fiat Panda. La Voiture à Malices.



Fiat Panda. 4 CV. Traction avant.

Bonjou
Bonjou
Il ét
avec ta g
et
qu'un s
Tu e
hampêtre
imple co
Et c
ourmis da
ça va pas


F I A T

AFRIQUE

Algérie

LA REVENDICATION CULTURELLE BERBÈRE

La campagne d'explication menée par le ministre de l'enseignement supérieur semble apaiser les esprits

Alger. — Instituer le dialogue à l'Université, isoler les courants extrémistes qui recourent au *« terrorisme intellectuel »* ou à la *« violence physique »*, refuser les *« faux clivages »*, tels sont les objectifs que s'est assignés le ministre de l'enseignement supérieur, M. Abdelhak Brerhi, un agrégé de médecine de quarante ans, après les affrontements de ces derniers jours dans les différentes facultés de la capitale. Fait paradoxal dans une université secouée depuis des mois par des crises successives, M. Brerhi a gardé chez les étudiants un large crédit. Ils apprécient son tempérament de fonceur, son courage, ses qualités de « debater » et son sens de la démocratie.

Lors de la grève des *« arabisants »* à la fin de 1979, il n'avait pas hésité à se rendre sur le terrain et son intervention avait largement contribué à dénouer la crise. Il s'était de même rendu à Tizi-Ouzou alors que la grève des étudiants battait son plein pour tenter, sans succès il est vrai, de convaincre les contestataires de reprendre le chemin des amphithéâtres. Depuis jeudi dernier il a une fois de plus recours à ce procédé, animant dans les différentes facultés de la capitale ainsi que dans les grandes cités kabyles une série de meetings parfois houleux. A l'université du centre ville il a été accueilli par une banderole *« Libérez les détenus »* et il a pu entendre certains étudiants

De notre correspondant

scander ce slogan. Les *« détenus »*, ce sont bien sûr ceux qui ont été arrêtés lors des événements de Kabylie et qui, au nombre de vingt-quatre, attendent d'être présentés à la Cour de sûreté de l'Etat. Pour partisan du dialogue qu'il soit, M. Brerhi n'en a pas moins à ce sujet rejeté toute concession et toute démagogie. Il a confirmé que les accusés, médecins, enseignants ou étudiants pour la plupart, seraient jugés. Mais, a-t-il précisé, ils bénéficieront de toutes les garanties constitutionnelles et cette justice sera *« sereine »*. Il a également annoncé que les prisonniers avaient pu recevoir la visite d'une délégation composée de parents et d'universtiaires.

A Tizi-Ouzou, où les étudiants se sont prononcés récemment lors d'un vote à bulletin secret en faveur de la reprise des cours, le ministre a mis en garde contre les actions irréfléchies qui portent en germe selon lui la division du pays. Mais il n'a pas hésité à reconnaître que le patrimoine culturel berbère consitue un problème réel qui devait être pris en considération de façon aussi concrète que ceux de la santé ou de l'habitat, par exemple.

Partout, enfin, dans les « fiefs » des « francisants » comme dans ceux des « arabisants », le ministre a dénoncé les pratiques des courants extrémistes. *« Certains,* a-t-il dit, *recourent au nom de l'islam à la violence, alors que l'islam lui-même la condamne. D'autres, prônant la démocratie, empêchent leurs camarades d'assister aux cours. Ces agissements sont intolérables. »* Et il a invité les étudiants à se mobiliser pour rétablir l'ordre et la démocratie. Il a tenu, mardi après-midi 3 juin, le même langage aux enseignants réunis en assemblée générale à l'hôtel Aurassi.

La presse, et plus particulièrement le quotidien *El Moudjahid*, rend longuement compte de ces débats avec une franchise de ton particulièrement remarquée. Dans un éditorial intitulé *« Les dangers de l'extrémisme »*, le journal regrette ainsi que la volonté de dialogue manifestée par le ministre de l'enseignement supérieur *« n'ait pas été constatée à tous les niveaux de décision, où toutes les portes ne se sont pas ouvertes aux étudiants et aux autres membres de la communauté universitaire »*. Evoquant les scènes de violence qui se sont déroulées la semaine dernière à Bab-Ezzouar et Ben-Aknoun, le quotidien révèle aussi que *« des étudiants ont été mutilés pour la vie »*, ce qui en dit long sur la brutalité des heurts. Les étudiants arabisants, dont les intégristes musulmans constituent le fer de lance, et qui sont les principaux auteurs de ces actes, invoquent, pour se justifier, les *« provocations »* des *« berbérophones »* et des *« francisants progressistes »* pour paralyser l'enseignement.

Ces derniers, il est vrai, ont eu recours à toute une série de procédés qui font honneur à leur imagination : les clés des amphis sont confisquées après fermeture, des étudiants effacent le tableau noir au fur et à mesure que le professeur écrit, d'autres font irruption dans les salles en jouant, au nom de la culture populaire de la flûte et du tambourin, d'autres enfin entretiennent un brouhaha constant auprès des salles de travail afin d'empêcher leurs camarades de se concentrer. Ces procédés, bien que pacifiques, ont fini par exaspérer les *« arabisants »* hostiles à la grève, d'autant plus, disent-ils, qu'ils n'avaient pas tenté d'entraîner les *« francisants »* dans leur mouvement lorsqu'ils avaient eux-mêmes cessé de se rendre aux cours, à la fin de l'année dernière, pour réclamer l'arabisation immédiate de toute la fonction publique.

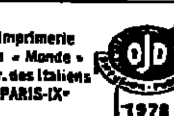
« Tolérance et faiblesse »

Quoi qu'il en soit, la campagne d'explication menée tambour battant par le ministre a eu au moins un résultat : si la grève continue, les heurts ont cessé et les esprits semblent s'apaiser.

Dans un discours prononcé lundi devant les cadres syndicaux du pays, le chef de l'Etat, M. Chadli Bendjedid, a traité lui aussi des troubles universitaires. Et il n'a pas mâché ses mots. *« Il ne faut pas confondre,* a-t-il dit, *tolérance et faiblesse »*, en annonçant que des mesures appropriées seraient prises en cas de besoin pour mettre fin aux agissements des éléments extrémistes. Evoquant les positions des intégristes, il a dénié à quiconque le droit de donner aux responsables des leçons en matière religieuse et il a mis vigoureusement l'accent sur *« le contenu progressiste et socialiste de l'islam »*. Il n'a pas été moins net à l'égard *« de groupes ou de personnes qui, par mimétisme idéologique, tentent de répandre au sein du peuple des modèles de pensée étrangers aux choix de la Charte nationale »*. L'Algérie, a-t-il proclamé, ne sera le satellite de personne. L'avertissement semble s'adresser particulièrement aux militants et sympathisants communistes du Parti de l'avant-garde socialiste (P.A.G.S.), héritier clandestin de l'ancien P.C.A., et qui détient une assez large influence dans l'organisation de la jeunesse et les syndicats. Les *« pagsistes »*, qui accordent un *« soutien critique »* au régime, se trouvent à la pointe du combat contre les intégristes, qu'ils qualifient indistinctement de *« frères musulmans »* et dont ils sont particulièrement détestés. Enfin, le chef de l'Etat a rappelé que l'Algérie entendait suivre sa propre voie vers le socialisme et il s'est prononcé une nouvelle fois pour la mise en œuvre d'une *« démocratie »* responsable.

DANIEL JUNQUA.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire n° 57 437.

République Sud-Africaine

L'ARMÉE POURRAIT ASSURER LA PROTECTION DES COMPLEXES PÉTROCHIMIQUES

La sécurité va être renforcée autour de tous les centres *« stratégiques »* sud-africains à la suite des attentats commis contre des installations pétrolières et revendiqués par le Congrès national africain (A.N.C., banni) (*le Monde* du 4 juin). Le chef adjoint de la sécurité de Pretoria a annoncé d'autre part, mardi 3 juin, que des bombes de fabrication soviétique et non des bombes artisanales ont été employées lors des attentats commis contre les usines Sasol.

Des photos des flammes géantes qui ont embrasé pendant plus de dix-huit heures sept réservoirs de carburant de Sasol 1 et de la raffinerie voisine Natref s'étalaient, mardi, à la « une » des journaux sud-africains. Deux autres cibles ont été visées par les saboteurs : Sasol 2, dans l'est du Transvaal, où sept bombes ont explosé sans faire de sérieux dégâts, et le quartier général, près de Johannesburg, de la société américaine Fluor, maître d'œuvre de la construction de Sasol 2 et Sasol 3. Dans ce dernier cas, trois bombes ont pu être désamorcées à temps.

La protection des complexes pétro-chimiques pourrait être confiée à l'armée et les réservoirs de carburant enterrés. Le quotidien anglophone *Citizen*, qui a été financé par des fonds secrets gouvernementaux, écrit, pour sa part, qu'on ne peut combattre la guérilla *« avec des gants »*.

D'autre part, face à la protestation croissante contre l'apartheid dans les communautés africaine, métisse et indienne, les autorités sud-africaines ont de nouveau, mardi, durci leur attitude : renvoi de milliers de jeunes lycéens et fermeture de nombreux établissements scolaires. Un journaliste indien a été libéré, mardi, après six jours de détention sans procès, alors que deux autres journalistes, des Africains, demeurent détenus au secret.

A la mine d'or de Stilfontein, la police a fait usage de grenades fumigènes pour disperser quatre mille cinq cents mineurs noirs en grève parce que ces derniers auraient tenté d'incendier des bâtiments. Selon la direction, les mineurs n'ont présenté aucune demande et leur *« attitude peu coopérative rend les communications impossibles »*.

Enfin, reconnu coupable d'avoir fourni à l'opposition clandestine des informations sur le programme énergétique et nucléaire sud-africain, un universitaire blanc, M. Renfrew Christie, risque un minimum de cinq ans de prison. La Cour suprême de Pretoria se prononcera vendredi. — *(A.F.P.)*

Ouganda

L'EX-MARÉCHAL IDI AMIN DADA SERAIT PRÊT A REGAGNER SON PAYS

Dans le premier entretien télévisé accordé depuis qu'il a été chassé du pouvoir, en avril 1979, l'ex-maréchal Idi Amin Dada s'est déclaré *« préoccupé par la situation en Ouganda »* et prêt à regagner son pays. Il a expliqué qu'il était régulièrement *« tenu au courant »* de ce qui se passait en Ouganda, et que son *« intention »* demeurait de *« travailler pour son peuple, pas pour lui-même »*.

L'entretien télévisé a été accordé sous condition que le lieu ne soit pas mentionné. Selon certaines sources, l'ancien dictateur ougandais résiderait en Arabie Saoudite, et un quotidien italien, *l'Occhio*, publie mercredi des photographies de l'ex-maréchal dans la piscine d'un grand hôtel de Djeddah. Au cours de son entrevue, diffusée par la B.B.C., M. Idi Amin s'est refusé à dire dans quelles conditions il a quitté l'Ouganda en 1979 devant l'avance des troupes tanzaniennes. — *(A.F.P.)*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par arrêt en date du 28 mars 1979, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné DUPIRE Marcel, né le 31 décembre 1920 à PARIS (4e), comptable, demeurant à BOURGES (Cher), 7, bd de la République, à quatorze mois d'emprisonnement avec sursis et 20.000 F d'amende pour complicité de fraude fiscale.

Par arrêt en date du 16 janvier 1980, la 20e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné BARON Claude, né le 6 décembre 1915 à ORLEANS (45), administrateur de société, demeurant à PARIS (16e), 22, rue du Ranelagh, à 1 mois d'emprisonnement avec sursis et 3.000 F d'amende pour infraction au code du travail.

Par arrêt en date du 24 janvier 1979, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné FRANÇOIS Jacques, né le 9 avril 1925 à NEUILLY-SUR-SEINE (92), secrétaire général de société, demeurant à ETANG-LA-VILLE, 19, chemin de la Coulette à douze mois d'emprisonnement dont dix mois avec sursis et 30.000 F d'amende pour fraude fiscale.

PROCHE-ORIENT

Iran

AU COURS DE LA CONFÉRENCE SUR LES INGÉRENCES DES ÉTATS-UNIS

L'ancien ministre de la justice américain, M. Ramsey Clark réclame la libération rapide des otages

Tandis que la « conférence internationale sur les ingérences américaines » poursuit ses travaux à Téhéran, le Comité révolutionnaire islamique central a demandé mardi soir 3 juin à tous les comités islamiques de « se mettre en état d'alerte » à la suite d'informations sur des « complots contre-révolutionnaires » qui seraient organisés le 5 juin.

Selon le journal « Keyhan », le chef d'état-major de l'armée de l'air iranienne, le général Amir Hossein Bagheri, a présenté, mardi, sa démission au président Bani Sadr. D'autre part, le procès de l'ancien commandant des forces navales, l'amiral Mahmood Alavi, a débuté mardi. L'amiral Alavi, qui avait été nommé chef des forces navales par les comités Khomeiny, avait été arrêté en février après avoir été accusé par les « étudiants islamiques » d'avoir eu des « contacts illégaux » avec des conseillers militaires américains. Enfin, M. Sadegh Ghotbzadeh, a dénoncé les obstacles opposés à l'activité des correspondants de presse étrangers, qui, a-t-il dit, relèvent d'un « esprit fasciste ».

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Un silence de mort, troublé seulement par le crépitement des appareils photo et le ronronnement des caméras, s'est abattu sur la salle dès que l'on appela à la tribune M. Ramsey Clark. Les quelque deux cents participants à la « conférence internationale sur les ingérences américaines en Iran » attendaient, *mardi 3 juin*, avec curiosité et impatience son intervention. Lequel des deux hommes en lui allait s'exprimer, l'ancien ministre de la justice sous l'administration Johnson ou le défenseur infatigable des droits de l'homme ?

M. Ramsey Clark n'a jamais caché son hostilité au régime du chah. Avocat, il défendait partout, aux Etats-Unis, les étudiants iraniens harcelés par la SAVAK ou le F.B.I. En janvier 1979, il défila dans les rues de Téhéran aux côtés de deux millions d'Iraniens pour célébrer le départ en exil de l'ancien souverain. Sur le chemin du retour, il s'arrêta à Paris pour rendre visite à l'imam Khomeiny, qui lui demanda à brûle-pourpoint : « *Si le peuple américain est libre comme vous le dites, comment se fait-il qu'il ait pu permettre à son gouvernement de nous opprimer ?* » Dix mois plus tard, le « guide de la révolution » interdisait l'*admission* en Iran de M. Clark, qui venait d'être chargé par le président Carter de négocier la libération des diplomates américains à Téhéran.

Aujourd'hui, hôte d'honneur du gouvernement iranien, M. Clark a commencé son allocution par une vibrante profession de foi en *faveur d'une révolution qu'il n'a* pas cessé d'admirer malgré la détention des diplomates américains. Il a rendu hommage au « *courageux peuple iranien, qui, désarmé, a pu renverser l'un des dictateurs les plus sanguinaires imposés par les Etats-Unis* ». « *Nous avons soutenu un Etat policier qui a fait plus de soixante-dix mille martyrs, une police secrète, la SAVAK, qui a arrêté, torturé, estropié, tué des dizaines de milliers d'innocents !* » s'est-il exclamé, avant d'ajouter : « *J'aime passionnément mon pays, mais je lutte pour la justice afin que je puisse l'aimer davantage.* »

M. Clark parut séduire, voire subjuguer *son* auditoire. Tour à tour éloquent, lyrique, passionné, émouvant, il dénonça l'« *impérialisme* » des deux superpuissances, celui des Etats-Unis *en* particulier. « *Les multinationales qui réduisirent le peuple iranien à la misère* » ; il se prononça en faveur de la mise en jugement de l'ancien chah et de la restitution à l'Etat iranien « *des milliards de dollars qu'il a escroqués ou volés* ».

La dernière partie de son discours, la plus attendue, a suscité, elle, des « mouvements divers ». « *Ecoutez-moi bien*, a-t-il commencé. *Je veux parler maintenant du sort des otages. (...) Leur détention, bien que compréhensible, est injuste, indéfendable. (...) Les vrais coupables sont en liberté. Ce sont les anciens de la C.I.A., les Richard Helms et les Kim Roosevelt, les hommes politiques tels Nixon et Kissinger, les patrons des multinationales comme les Rockefeller, ceux-là mêmes qui profitent de la crise actuelle pour accélérer la course aux armements, pour enrichir les industries militaires qui menacent la paix mondiale dans le golfe Persique et pour qui la vie des otages ne pèse pas lourd.* »

L'ancien ministre de la justice a qualifié d'« *illégale* » l'expédition *militaire du 25 avril dernier*, qui constitue, à ses yeux, une « *violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iran* ». Malgré tout, insiste-t-il, les captifs devraient être relâchés sans tarder. Au besoin, a-t-il conclu, il serait disposé à se substituer aux diplomates américains, et cela afin de réduire les dangers d'une nouvelle et probable intervention américaine, qui mettrait en péril la paix du monde.

M. Ramsey Clark n'a pas été le seul à prôner la libération des otages. Tous les orateurs ont, d'une manière ou d'une autre, fait savoir qu'ils souhaitaient une issue pacifique au conflit qui oppose Téhéran à Washington, dans l'intérêt même de la révolution iranienne. Certains d'entre eux ont proposé des mesures pratiques destinées à donner satisfaction aux revendications *qui ont motivé la détention* des diplomates américains.

Me Joe Nordmann, le président de l'Association internationale des juristes démocrates, a soutenu que l'Iran pouvait, par voie judiciaire, obtenir la levée de toutes les sanctions « *illégales* » prises dans les domaines financier, économique et diplomatique, tant par les Etats-Unis que par leurs alliés, la récupération des biens nationaux spoliés par la famille Pahlavi, ainsi que des réparations *de la* part de Washington. Il suggéra la constitution d'un « *tribunal d'opinion* » pour juger l'ancien chah. Procédure également recommandée par M. John Gerassi, de la délégation américaine qui siégea en 1967 au tribunal Bertrand-Russel pour dénoncer les *crimes des Etats-Unis* au Vietnam.

L'intervention de M. Louis Joinet

Cependant, c'est M. Louis Joinet, l'un des fondateurs et ancien président du Syndicat de la magistrature en France, qui a formulé à ce propos le projet le plus argumenté. C'est en sa qualité de représentant de la Ligue internationale pour les droits des peuples qu'il a soutenu que les conditions étaient remplies pour que l'ancien souverain iranien puisse être poursuivi comme auteur de crimes contre l'humanité, que les richesses spoliées du peuple iranien devraient lui être restituées. « *Les documents qui nous ont été fournis ici*, nous a-t-il déclaré, *sont en nombre et en rigueur impressionnants, supérieurs aux pièces à conviction qui avaient servi, en 1946, à condamner les criminels nazis.* »

M. Joinet juge cependant que les lois internationales actuellement en vigueur sont soit « *trop timides* » en ce qui concerne la restitution de biens spoliés, soit inexistantes quand il s'agit de sanctionner les sévices pratiqués systématiquement par un Etat. Ce dernier point est actuellement à l'étude au sein d'une commission de l'ONU chargée d'élaborer une convention contre la torture.

C'est précisément ce « *scandaleux vide juridique*, estime encore M. Joinet, *qui a assuré l'impunité de Mohamed Reza Chah* » et qui a incité les étudiants islamiques à *prendre les diplomates* américains en otages. Il prône dès lors lui aussi la création d'un tribunal d'opinion, extra-institutionnel, qui jugerait par défaut l'ancien souverain. « *Un tel procès*, a-t-il déclaré encore, *aurait le double mérite de sanctionner le régime de terreur instauré par les Pahlavi, avec la complicité des Etats-Unis, et de mettre un terme à la captivité des diplomates américains.* » « *Autrement*, a-t-il ajouté, *de larges secteurs de l'opinion internationale, dont l'anti-impérialisme n'est pas suspect, hésiteraient (...) à s'engager plus avant dans la solidarité avec la révolution islamique.* » Ces arguments paraissent avoir fortement impressionné les responsables iraniens, qui ont invité M. Joinet à participer à la rédaction de la déclaration finale de la conférence, qui devrait clore ses travaux jeudi soir.

ERIC ROULEAU.

Liban

Des heurts entre l'armée et des militaires dissidents ont fait sept morts à Saïda

De notre correspondant

Beyrouth. — Les incidents se suivent et se ressemblent au Liban, à cela près qu'il y a tant de protagonistes potentiels dans le pays que les adversaires sont rarement les mêmes.

Ce mardi, l'armée libanaise est entrée en scène contre une fraction dissidente, l'Armée du Liban arabe (ALA), à Saïda et sur la route menant de Beyrouth à cette ville. Les accrochages, qui se sont déroulés en deux temps, ont fait au moins sept morts, dont deux dans les rangs de l'armée, et seize blessés. *Ils ont commencé lorsque* la liberté de circulation d'un convoi de l'armée a été entravée par l'ALA.

Fait significatif, dans son communiqué, le commandement de l'armée souligne à propos des soldats libanais : « *Ce sont les fils de ce peuple et ils ont le devoir de défendre leur terre et leur honneur.* » Il met directement en cause la résistance palestinienne, ce qu'il évitait de faire depuis la fin de la guerre de 1975-1976. *Ce contre quoi le comité* exécutif de l'O.L.P. s'est élevé, affirmant que les forces palestino-progressistes n'avaient fait que d'essayer de s'interposer entre les belligérants, ce qui leur aurait coûté des victimes.

L'ALA, du commandant Ahmed Khatib, est effectivement une *création du Fath*, remontant à mars 1976. Une bonne partie de ses membres ont été progressivement récupérés par l'armée libanaise ; le reste, marginalisé, est plus ou *moins abandonné à son* sort dans la zone palestino-progressiste du Sud. Mais les Palestiniens paraissent s'être plutôt désintéressés de cet instrument, souvent plus encombrant qu'utile.

Il n'est pas exclu que la dernière échauffourée puisse être rattachée au conflit entre chiites et palestino-progressistes, les tensions ayant pu être exacerbées par le soutien, discret mais réel, accordé par l'armée libanaise aux chiites. Cela au moment où, sous *l'égide de Damas* et à la suite des sanglants incidents de la semaine dernière, un comité de coordination a été constitué, regroupant l'AMAL pour les chiites, l'O.L.P., le Mouvement national pour les progressistes et le Front patriotique pro-syrien.

LUCIEN GEORGE.

Syrie

L'ORGANISATEUR DU MASSACRE D'ALEP DE JUIN 1979 AURAIT ÉTÉ TUÉ PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

Damas *(Reuter)*. — Les autorités syriennes ont annoncé mardi 3 juin la mort, au cours d'une fusillade la veille à Alep, de trois membres de l'organisation extrémiste des Frères musulmans, dont Ibrahim Youssef, auteur présumé du massacre de *soixante élèves officiers, pour* la plupart alaouites, de l'école d'artillerie d'Alep, en juin 1979.

Les deux autres hommes abattus au cours de l'opération sont Mahmoud Al-Jaryan, responsable des opérations pour l'organisation à Idleb, dans le nord du pays, et Moustafa Issa, son adjoint. Un nombre non précisé d'autres membres de l'organisation ont en outre été arrêtés lundi soir.

UN MORT DANS UNE FUSILLADE A L'AMBASSADE D'IRAK A ROME

Rome (A.F.P.). — Deux ou trois hommes armés ont pénétré ce mercredi 4 juin, en fin de matinée, dans l'ambassade d'Irak à Rome, et le personnel de garde a ouvert le feu sur eux, indique l'agence de presse italienne Ansa. Le P.C. des carabiniers — qui se sont rendus sur les lieux — a indiqué peu après que la fusillade avait fait un mort, dont l'identité n'a pas été précisée. On ignorait encore, en début d'après-midi, les raisons de cette opération.

PROCHE-ORIENT

Israël

L'enquête sur les attentats en Cisjordanie n'a guère progressé

Le maire (modéré) de Bethléem donne sa démission

Tandis que le groupe arabe de l'ONU a demandé formellement, mardi soir, la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité, les condamnations des attentats en Cisjordanie se multiplient à travers le monde.

Le Caire a informé officiellement Tel-Aviv et Washington de sa vive réprobation. Paris a « exprimé sa très vive préoccupation » et dénoncé les actes de violence qui rendent plus nécessaire que jamais la recherche d'un règlement de paix juste et durable. Moscou, pour sa part, a mis en cause Washington dont la politique de blocage de toute tentative de règlement pacifique au Proche-Orient a été interprétée à Tel-Aviv comme « un feu vert pour les terroristes ».

De notre correspondant

Jérusalem. — Les dirigeants israéliens continuent de minimiser l'importance des attentats commis le 2 juin contre trois maires de Cisjordanie, alors que dans l'opposition on manifeste une grande inquiétude. Le quotidien *Davar*, journal de tendance travailliste, écrit, par exemple, ce mercredi 4 juin, que les derniers événements représentent *« le plus grand danger que l'Etat d'Israël ait connu depuis sa fondation »*.

Pour le chef d'état-major de l'armée israélienne, il n'y a *« rien de très nouveau »*, et il ne voit pas de raison particulière de croire que la *« situation se trouve modifiée »* en Cisjordanie. Le général Raphaël Eytan, s'adressant mardi aux membres de la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense, a souligné que depuis un siècle des affrontements n'ont cessé de se produire entre Arabes et juifs, et que cela peut durer ainsi pendant de *nombreuses années encore. Justifiant* le renforcement des mesures répressives dans les territoires occupés depuis un mois (après l'attentat commis à Hébron contre des colons israéliens, le 2 mai), le général Eytan a déclaré que, grâce à cette sévérité marquée notamment par l'expulsion des maires d'Hébron et de Khalkhoul, et la déportation de deux familles, dont les membres avaient *jeté des pierres ou des cocktails* Molotov sur des véhicules israéliens, il y a eu une *« nette diminution du nombre des incidents »* en Cisjordanie. Il a même parlé d'*« amélioration »*. Ces affirmations et cet optimisme ont été contestés par plusieurs députés. Le chef d'état-major a conclu cependant en disant : *« La situation n'a pas atteint le niveau de gravité de ce qui se passe à Belfast ou dans toute autre partie du monde. »*

Le maire de Bethléem, M. Elias Freij, a refusé, le 3 juin, d'annuler sa décision de démissionner, comme le lui demandait le gouvernement militaire. Il a déclaré que lui-même et le conseil municipal ne pouvaient plus assumer leurs fonctions dans les circonstances actuelles. Il a indiqué que cette décision avait été prise avant les attentats commis contre les autres maires. Il a énuméré les *« mesures arbitraires »* prises contre les élus et la population de Cisjordanie depuis un mois, et il a ajouté : *« Les autorités israéliennes mènent une campagne d'humiliation et de mépris que nous ne pouvons accepter sans nous compromettre. »*

La veille, le maire, M. Rachad Chawa, et le conseil municipal de Gaza, avaient annoncé leur démission. Ces décisions ont quelque peu surpris et inquiété les dirigeants israéliens, car MM. Freij et Chawa passent pour être des modérés. Leur attitude est d'autant plus remarquable que les deux victimes des explosions du 2 juin, les maires de Naplouse et de Ramallah, ont annoncé depuis leur lit d'hôpital qu'ils préféraient rester en poste pour mieux *« manifester leur opposition à la politique israélienne et au gouvernement militaire »*.

Le mot d'ordre de grève générale a été largement suivi durant toute la journée du 3 juin dans les principales villes de Cisjordanie, mais en plusieurs endroits, et notamment à Jérusalem, l'armée a obligé les commerçants à rouvrir leurs boutiques. Trois habitants de Jérusalem ont été arrêtés parce que, selon la police, ils menaçaient des commerçants qui avaient été obligés de lever leur rideau de fer.

L'enquête sur les attentats commis à Naplouse et à Ramallah n'a guère progressé. Cependant, les enquêteurs semblent de plus en plus convaincus que les auteurs de ces attentats appartiennent à une nouvelle organisation extrémiste israélienne.

Au cours de la journée de mardi, un inconnu a revendiqué les tentatives d'assassinat contre MM. Bassam Chakaa et Karim Khalaf au nom d'un groupe qui s'intitule « Terreur contre terreur ». L'inconnu a déclaré que le but de cette organisation était de faire comprendre aux Arabes qu'ils devaient quitter « Eretz Israël », la terre d'Israël. D'autre part, l'un des dirigeants du Gousch Emounim, le rabbin Moshe Levinger, a déclaré qu'il « *comprenait* » les raisons des auteurs des *attentats qui se sont produits lundi*. Il a ajouté : *« Nous ne devons pas faire justice nous-mêmes, mais je peux comprendre ceux qui ont commis ces actes. MM. Bassam Chakaa et Karim Khalaf avaient créé un climat qui encourageait le meurtre de juifs. »*

FRANCIS CORNU.

RÉUNIE A PARIS

L'assemblée de l'U.E.O. se prononce pour l'autodétermination des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza

L'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, qui réunit, depuis lundi 2 juin à Paris, des parlementaires britanniques, français, ouest-allemands, italiens et du Benelux, a adopté, mardi, par 39 voix contre 5 et 13 abstentions, une recommandation proposant la préparation d'une conférence internationale sur le conflit du Proche-Orient. Participeraient à cette conférence Israël, les pays arabes, *une délégation réellement* représentative du peuple palestinien, *les Etats-Unis et les pays* d'Europe occidentale. L'assemblée s'est prononcée d'autre part pour un amendement de la résolution 242 de l'ONU *« tendant, d'une part, à maintenir la sécurité d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, d'autre part, à garantir aux Palestiniens leur droit imprescriptible à l'autodétermination en Cisjordanie et à Gaza pour y établir leur patrie propre »*.

La veille, l'assemblée avait demandé, par 55 voix contre 6 et 2 abstentions, une modification du traité de Bruxelles (qui a fondé, en 1954, l'Union de l'Europe occidentale) afin d'alléger les contraintes imposées sur les forces navales allemandes. Aux termes de ce traité et de ses protocoles, la marine militaire en R.F.A. est limitée à huit destroyers *de 6 000 tonnes*, les autres bâtiments ne pouvant dépasser 3 000 tonnes pour les navires de combat et 6 000 tonnes pour les navires auxiliaires. L'assemblée a demandé la levée de ces plafonds et aussi celle d'une disposition limitant pour l'essentiel le déploiement de ces forces à la seule zone du commandement OTAN en Europe (SACEUR), soit surtout à la Baltique et aux *régions orientales de la mer du Nord.* (En réalité deux destroyers ouest-allemands, accompagnés de deux bâtiments de soutien, séjournent à l'occasion dans l'océan Indien.)

Les représentants français, notamment MM. Bozzi et Valleix, tous deux R.P.R., sans critiquer directement ces amendements, ont fait valoir qu'il convenait d'avancer avec prudence dans ce domaine et d'attendre des demandes plus précises du gouvernement de Bonn.

EUROPE

Finlande

La fin de la visite de M. Giscard d'Estaing

Plusieurs projets de coopération économique et culturelle ont été adoptés

De notre envoyé spécial

Helsinki. — Il n'y a pas eu de communiqué au terme de la visite de M. Giscard d'Estaing en Finlande. Et, dans les comptes rendus officiels des entretiens bilatéraux, la coopération nucléaire ne figurait qu'à la rubrique des *« perspectives positives »*.

Ce n'est que lorsque la délégation et les journalistes français eurent quitté Helsinki qu'il fut précisé qu'un résultat concret — encore que n'encourageant pas nécessairement l'avenir à court terme — avait été obtenu : en l'occurrence, l'accord sur la réalisation par la France de l'*« étude de faisabilité »* d'une centrale nucléaire finlandaise d'une puissance de 1 000 mégawatts. L'étude préparatoire serait réalisée par la SOTRATOME (société où collaborent E.D.F. et le C.E.A.).

Ce type d'études précède d'assez loin la réalisation de la centrale. Il n'en demeure pas moins qu'une telle décision revêt ici une importance particulière. La Finlande produit son énergie nucléaire à partir de deux types de centrales : les centrales d'origine russe, d'une puissance de 440 MW (l'une fonctionne, l'autre va être mise en service) et deux centrales d'origine suédoise de 650 MW de puissance, qui devraient être en service à la fin de cette année.

Cette double origine s'explique, d'une part, par les relations privilégiées *qui lient la Finlande et* l'U.R.S.S. et, d'autre part, par le fait que la Suède est un pays neutre. Que la France, pays membre de l'alliance atlantique, participe à son tour à l'équipement nucléaire de la Finlande, constituerait, si le projet annoncé mardi soir prend corps, un fait politique d'importance. La discrétion qui a entouré les négociations sur ce sujet témoigne d'ailleurs de la volonté des deux partenaires de ne pas donner à ce projet trop de publicité et surtout d'éviter que l'affaire prenne trop rapidement une dimension diplomatique.

Les autres domaines de coopération qui ont été explorés sont plus ordinaires. Les deux pays se sont engagés à renforcer de part et d'autre l'enseignement de leur langue. Ce sera le cas en France, dans l'enseignement supérieur, avec la création d'un poste de professeur assistant à l'université de Paris-III et la création d'un poste supplémentaire de lecteur à l'Ecole des langues orientales. Un projet de fondation franco-finlandaise va être mis à l'étude.

Dans le domaine économique et industriel, les secteurs dans lesquels des efforts prioritaires seront réalisés sont ceux de l'industrie du bois, bien sûr, des télécommunications et de la mécanique. Des négociations vont s'ouvrir pour l'installation en France d'une usine de fabrication de papier.

D'autres échanges sont prévus en ce qui concerne, notamment, l'urbanisme, l'utilisation du bois dans la construction, les techniques d'isolation, la lutte contre la pollution marine, etc. On renforcera également les échanges en matière d'organisation d'exploitations forestières, de formation de techniciens et de recherches agronomiques. M. Pierre Méhaignerie, ministre français de l'agriculture, a enfin émis le souhait *de voir s'accroître la vente* des fruits et légumes français en Finlande à des saisons où ses productions n'entreront pas en concurrence avec les productions locales.

M. Valéry Giscard d'Estaing a commenté en ces termes le déroulement des entretiens qui se sont succédé au cours de ces trois demi-journées : *« Nous avons trouvé un atmosphère d'ouverture et de démocratie dans laquelle les dirigeants français sont à l'aise. »*

NOËL-JEAN BERGEROUX.

DIPLOMATIE

Le groupe des plans nucléaires de l'OTAN confirme la décision d'installer en Europe des missiles à moyenne portée

La réunion du groupe des plans nucléaires de l'OTAN, qui rassemble depuis mardi 3 juin, à *Bodo (Norvège)*, onze ministres de la défense de l'alliance atlantique (comme d'habitude, la France, qui n'est pas membre de l'organisation militaire atlantique, n'a pas siégé à cette réunion, mais le Portugal y a participé pour la première fois), devait se terminer ce mercredi par un communiqué réaffirmant la décision, prise en décembre dernier, d'installer cinq cent soixante-douze armes nucléaires américaines de portée moyenne en Europe occidentale à partir de 1983 et de proposer entre-temps à l'U.R.S.S. une négociation sur ces systèmes d'armes.

Selon un haut fonctionnaire américain présent à Bodo, une décision sera prise d'ici deux mois sur les sites dans lesquelles seront installés les missiles de croisière qu'ont acceptés l'Italie (cent douze) et la Grande-Bretagne (cent soixante). Quant aux cent huit missiles Pershing-2, d'une portée de 1 800 kilomètres, qu'a acceptés la République fédérale, ils seront installés sur les sites occupés actuellement par les Pershing-1, un modèle plus ancien portant à 700 kilomètres.

La Belgique et les Pays-Bas, qui doivent accueillir chacun quarante-huit missiles de croisière, ont réservé leur réponse. A La Haye, ainsi que le rapporte ci-dessous notre correspondant, les dirigeants du parti socialiste ont confirmé leur hostilité à ce projet, tout en amorçant une évolution plus favorable à la participation à l'OTAN en général.

Les socialistes hollandais plus favorables à l'alliance

De notre correspondant

Amsterdam. — Les efforts de l'ancien premier ministre néerlandais socialiste, M. Joop den Uyl, pour empêcher la direction du parti socialiste (P.V.D.A.) d'adopter une ligne mettant en cause l'appartenance des Pays-Bas à l'OTAN ont été couronnés de succès. La direction du P.V.B.A., le plus grand parti d'opposition, s'est déclarée d'accrod, le 28 mai, avec l'objectif de M. Den Uyl d'une appartenance *« critique, mais inconditionnelle »*, à l'alliance atlantique.

Cette prise de position pourrait faire sortir le P.V.D.A. de l'opposition, après les élections législatives de l'année prochaine. Aucun des grands partis néerlandais n'envisagerait, en effet, une coalition de gouvernement avec des socialistes désireux de mettre un terme à la participation des Pays-Bas à l'OTAN.

M. Joop Den Uyl, qui n'a jamais caché sa volonté de diriger un second gouvernement, s'est trouvé confronté, au sein de son parti, à la tendance « pacifiste », partisan du retrait de l'alliance, et à la tendance *« réaliste »*, pour laquelle le P.V.D.A. risquerait de prolonger son séjour dans l'opposition s'il adoptait une position envers l'OTAN qui soit inacceptable pour les chrétiens-démocrates. Or il est impossible de former un gouvernement soutenu par une majorité parlementaire.

Les prochaines élections législatives se tiendront au mois de mai 1981, à moins que le gouvernement de centre droit de M. Van Agt, formé en décembre 1977, ne tombe avant cette date, possibilité que les observateurs sont de moins en moins nombreux à envisager. Les sondages ne sont actuellement guère favorables au P.V.D.A. et c'est une raison de plus pour l'ancien premier ministre socialiste de ne pas s'aliéner davantage son partenaire éventuel.

Les observateurs font remarquer que M. Den Uyl aurait peut-être refusé de conduire les socialistes néerlandais à la prochaine bataille électorale si la direction de son propre parti l'avait mis en minorité au sujet d'une question aussi brûlante que l'appartenance néerlandaise à l'OTAN. Cette pression, si pression il y a eu, pourrait expliquer la volte-face du président du P.V.D.A., M. Max Van den Berg, rallié à la ligne Den Uyl après l'avoir critiquée comme étant *« peu radicale »*.

Si les socialistes arrivent au pouvoir en 1981, ils se prononceront contre le stationnement sur le territoire néerlandais des armes nucléaires à moyenne portée proposées par l'OTAN à la fin de l'année dernière, a décidé également la direction du P.V.D.A. Cette prise de position ne risque pas trop d'effaroucher les députés chrétiens-démocrates, dont plusieurs partagent les points de vue socialistes « modérés » en matière de défense.

RENÉ TER STEEGE.

La Grèce s'interroge sur l'opportunité d'un retour dans l'organisation militaire

De notre correspondant

Athènes. — Le gouvernement et l'opinion suivent avec une attention particulière, en Grèce, les efforts que déploient actuellement les Etats-Unis pour régler les problèmes affectant leur dispositif militaire en Méditerranée. D'autant plus, observe-t-on à Athènes, que la situation politique de la communauté grecque semble se dégrader rapidement à Chypre.

Washington et le commandement militaire de l'OTAN veulent reconstituer, réorganiser et renforcer le secteur sud-est, comprenant les bases américaines et atlantiques en Grèce et en Turquie. L'épine dorsale du dispositif en Méditerranée, constituée par Gibraltar, ce porte-avions naturel qu'est la Crète, et la base britannique à Chypre, s'en trouvera renforcée. De discrètes mais pressantes recommandations sont donc faites à Athènes pour que la Grèce regagne l'organisation militaire de l'OTAN, signe l'accord de défense (qui n'est pour l'instant que paraphé) avec les Etats-Unis, et normalise pleinement ses relations avec la Turquie.

Dans la capitale grecque, on estime que Washington juge largement dépassé le délai de réflexion dont disposait le gouvernement grec et qu'il est grand temps pour ce dernier de sortir de l'attentisme observé jusqu'ici. Mais aucun gouvernement grec ne saurait signer le nouvel accord de défense avec les Etats-Unis sans s'être tout d'abord assuré que les intérêts grecs ne seront pas sacrifiés aux relations privilégiées entre Washington et Ankara. Les dirigeants grecs examinent donc de très près le texte de l'accord de défense signé entre les Etats-*Unis et la Turquie* ; et redoutent que des clauses secrètes ne fassent pencher la balance des forces au profit des Turcs. Sur un autre plan, les dirigeants grecs ne peuvent sous-estimer la crise de confiance que la politique en dents de scie de Washington a provoquée dans l'opinion hellénique.

Pour ce qui est de l'OTAN, le gouvernement grec attend de prendre officiellement connaissance des nouvelles propositions mises au point à Bruxelles. De ce fait, une réintégration ne peut être envisagée qu'en fonction d'un retour au *statu quo* que la Turquie avait accepté pendant vingt-deux ans, de 1952 à 1974, ou d'une formule d'association inspirée du modèle français.

La question du retour à l'OTAN pose aussi aux dirigeants grecs de sérieux problèmes sur les plans intérieur et extérieur. Le 10 avril dernier, un sondage d'opinion indiquait que seulement 12 % des Grecs souhaitaient un retour dans l'organisation militaire, 68 % se prononçaient en faveur de la neutralité. De tels sondages peuvent prêter à caution. Il reste que tout ne se résume pas à obtenir que la Turquie lève son veto : il convient encore de convaincre l'opinion grecque de la nécessité de regagner le giron de l'OTAN. D'autant plus que, sur le plan extérieur, la politique étrangère « tous azimuts » et l'ouverture vers les pays de l'Est ont révélé aux Grecs de nouveaux intérêts qui ne sont pas forcément identiques à ceux des Etats-Unis.

MARC MARCEAU.

Le cabinet ouest-allemand approuve le compromis sur le budget de la C.E.E.

Les ministres de l'agriculture des Neuf réunis en session informelle, mardi 3 juin à Parme, ont pris note « de l'évolution positive » de l'approbation par leurs gouvernements respectifs, — le cabinet allemand devant faire connaître sa décision ce mercredi, — de l'accord conclu à Bruxelles la semaine dernière sur la réduction de la contribution britannique au budget de la C.E.E. Au cours de cette réunion, le ministre italien, M. Marcora, a présenté « une nouvelle proposition concrète » *pour la réduction des excédents agricoles par une aide accrue aux pays en voie de développement et victimes de la faim. D'autre part, M. Muldoon, premier ministre de Nouvelle-Zélande, s'entretient ce mercredi après-midi avec M. Giscard d'Estaing du problème des importations de mouton néo-zélandais dans les pays de la C.E.E.*

D'autre part, à l'Assemblée nationale, M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, devait lire, mercredi 4 juin dans l'après-midi, une déclaration du gouvernement sur l'accord réalisé le 30 mai au sein du Conseil des communautés européennes et portant sur la diminution de la contribution britannique au budget de la C.E.E., le relèvement de 5 % des prix agricoles et l'adoption d'un règlement communautaire pour la viande de mouton. Après l'intervention de M. François-Poncet, un orateur de chaque groupe pourra s'exprimer. Au Sénat, cette déclaration sera lue par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

De notre correspondant

Bonn. — Le cabinet fédéral ouest-allemand doit entériner ce mercredi 4 juin le compromis de Bruxelles sur la réduction de la contribution britannique au budget de la Communauté européenne, a déclaré mardi soir le chancelier Schmidt au cours d'une interview télévisée. Le chef du gouvernement a ainsi mis fin aux incertitudes qui pouvaient encore subsister après la querelle publique qui a éclaté à ce sujet entre les membres sociaux-démocrates et libéraux de la coalition au pouvoir à Bonn.

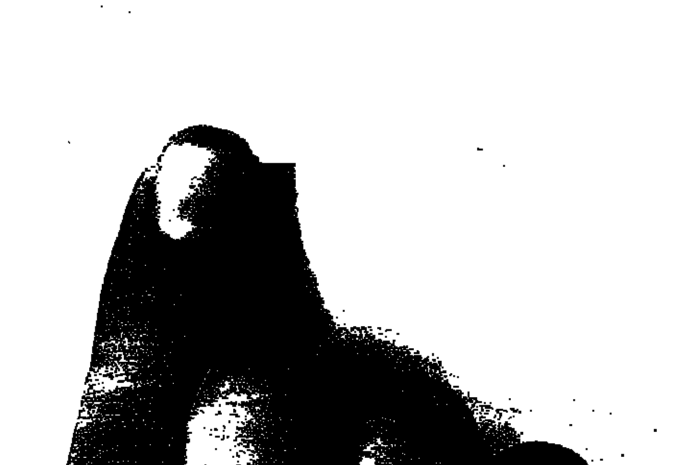
Tous les problèmes posés au conseil des ministres de ce mercredi ne sont pas résolus pour autant. Le chancelier n'a pas dissimulé que les citoyens vont être appelés à consentir des sacrifices pour financer le fonctionnement de l'entreprise communautaire. Le gouvernement, en effet, n'envisage pas d'accroître la dette publique de l'Etat. A quelques mois des élections générales, il ne propose pas non plus de revenir sur les allégements de la fiscalité directe qu'il a promis pour l'année à venir. Dans ces conditions, il est encore difficile de savoir *de quelle manière* vont être trouvés les quelque 2,6 milliards de marks supplémentaires qui devront être versés au budget de la Communauté durant les deux prochaines années.

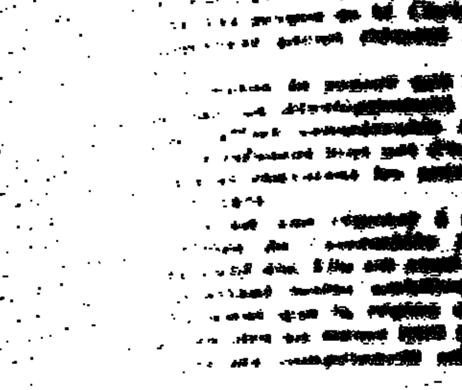
Une première solution envisagée par M. Schmidt consiste à faire pression sur les Länder pour que ceux-ci abandonnent en faveur du gouvernement fédéral une part plus substantielle des impôts qu'ils recueillent. L'idée n'est pas nouvelle, mais il est certain que les gouvernements régionaux s'opposeront de façon très énergique aux tentatives du gouvernement central visant à accroître ses ressources aux dépens des administrations locales.

Dans ces conditions, la coalition gouvernementale ne peut qu'envisager une augmentation des impôts indirects sur le chiffre d'affaires ainsi que sur divers produits comme le tabac et l'alcool. Il n'est pas exclu, d'autre part, que le gouvernement revienne sur sa promesse d'augmenter les allocations familiales.

Quelle que soit la solution choisie, l'effet des mesures budgétaires qui vont être décidées aura donc pour résultat de convaincre les citoyens que *« l'Europe coûte très cher »*. Cela devrait d'ailleurs faciliter la campagne déjà entamée à *Bonn* en vue d'obtenir enfin une révision fondamentale du Marché commun agricole.

JEAN WETZ.





Le Monde

politique

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Un débat sur la Corse

Pouvoirs régionaux et desserte aérienne

Comme le président de la République s'y était engagé lors de la réunion organisée le 22 avril dernier avec les élus corses, le gouvernement a répondu, le mardi 3 juin, aux questions qui lui ont été posées au Sénat sur l'avenir de l'île, notamment par les deux représentants corses. Les propos de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, n'apportent aucun élément nouveau sur la position du gouvernement.

Les pouvoirs publics continuent de penser que le règlement de la question corse passe par un développement économique. Ils soulignent, à ce propos, l'effort considérable de solidarité nationale en faveur de l'île. Ils refusent tout net d'envisager une quelconque réforme régionale et renvoient les auteurs de cette proposition à la loi du 5 juillet 1972.

Cette fin de non-recevoir est une réponse à certains élus insulaires favorables à l'élection de l'assemblée régionale au suffrage universel avec un exécutif élu. Elle est aussi une réponse indirecte à la proposition, pourtant moins ambitieuse, des élus R.P.R. de l'Alsace, qui souhaitaient que la région devienne une collectivité territoriale à part entière au même titre que le département et la commune et que ses compétences soient élargies (« le Monde » du 17 mai).

M. François GIACOBBI, Haute-Corse, rad. de gauche) et président du conseil régional, décrit la situation alarmante des deux départements. Rejetant tout statut particulier et condamnant l'autonomisme, M. Giacobbi propose la solution d'une loi-cadre « *dotant toutes les régions françaises — je dis bien toutes — d'un exécutif et de moyens financiers particuliers avec des adaptations nécessaires à chacune d'entre elles. La Corse pourrait être une région pilote où l'on ferait l'expérience de cette régionalisation nouveau style* ».

Le problème vital, déclare-t-il, est celui des communications : « *On a dépensé beaucoup pour assurer la continuité territoriale (30 milliards par an) mais les crédits sont-ils toujours correctement utilisés. Le bateau, c'est bien, mais pour nous c'est l'avion qui s'impose. L'avion est notre autobus à nous ! Or Paris-Bastia coûte presque aussi cher que Paris-New-York.* »

Pour M. FILIPPI (gauche dém.) l'agitation qui persiste « *n'a pu atteindre un tel degré que parce que la situation économique et politique inspire aux Corses, surtout aux jeunes, un sentiment de frustration* ». Il souhaite non pas un « *statut particulier* », mais « *certaines dérogations à la loi sur les régions* ».

M. MINETTI (Bouches-du-Rhône, P.C.) assure que la population « *sait que c'est la politique du gouvernement qui conduit les Corses au désespoir* » et que « *le terrorisme apporte de l'eau au moulin du gouvernement* ». Qui fournit les armes automatiques, les explosifs ? demande-t-il, en rappelant que la proposition d'une assemblée régionale élue au suffrage universel est reprise aujourd'hui par tous les partis politiques de la Corse.

M. PAUL D'ORNANO, représentant des Français établis hors de France, estime que « *la Corse décolle économiquement* ». Cependant, ajoute-t-il, « *certaines aides n'atteignent pas toujours l'objet qui leur était fixé ; certaines situations de fait trop longtemps tolérées par l'administration, ne peuvent plus être admises* ». A propos des transports aériens, il suggère que le gouvernement impose un service minimum.

Après M. DEBARGE (Seine-Saint-Denis, soc.), pour qui « *rien n'est plus urgent que de rechercher les causes de la violence* » et qui réclame la libération des inculpés, sinon, ajoute-t-il, « *le pire est à craindre* », M. MAX LEJEUNE (Somme, gauche dém.) demande « *s'il n'y a pas derrière les attentats une main étrangère... la Libye* ».

M. ROMANI (Paris, R.P.R.), estime qu'une réforme institutionnelle n'est pas la « *panacée* » pour la Corse et il poursuit : « *Le développement de la Corse est pour de nombreuses années encore tributaire de la nation.* »

M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur, fait le point sur la politique du gouvernement en matière d'éducation et de formation professionnelle d'agriculture et de continuité territoriale. Il indique que si le principe de la continuité territoriale n'avait pas été mis en œuvre, les tarifs du transport maritime seraient aujourd'hui de 60 % plus élevés pour les passagers et de 140 % pour les marchandises. Il annonce que les crédits en la matière seront désormais globalisés. Il ajoute : « *Le conseil technique et financier de gestion, dont la création a été annoncée le 22 avril, aura la possibilité de les gérer en les affectant soit à la desserte maritime, soit à la desserte aérienne et d'examiner notamment les conditions d'application de ce principe aux transports aériens de la Corse à Nice ou à Marseille.* » Le ministre précise qu'en matière d'équipement, l'État dépense pour chaque habitant en Corse une somme supérieure de 281 % à la moyenne nationale.

Concernant l'élection du conseil régional au suffrage universel et le remplacement du préfet par un exécutif élu, M. Bonnet confirme que « *le gouvernement n'entend pas instituer une nouvelle collectivité territoriale ; comme l'a dit le président de la République, dans son discours de Dijon « à l'évidence la région n'a pas été créée et n'est pas demandée par l'opinion pour faire double emploi avec la commune ou le département, sous peine de créer un écran supplémentaire entre le pouvoir et le citoyen* ».

Cela posé, le ministre de l'intérieur évoque la question de la violence : « *Ceux qui voudraient, par d'autres voies que celle du suffrage, s'assurer le droit de parler au nom de la population sont, dans la meilleure hypothèse, de mauvais citoyens* », déclare-t-il, avant d'ajouter : « *Ils deviennent des criminels qui entendent substituer la violence aux urnes.* »

M. JOBERT : légèreté et inconséquence.

M. Michel Jobert, président du Mouvement des démocrates, compare, dans sa lettre mensuelle de juin, la situation politique de 1940 à celle d'aujourd'hui en écrivant, sous le titre « Inconséquences » : « *Mêmes attitudes, mêmes discours, mêmes noms souvent. Munich, c'était hier. Aujourd'hui, c'est Helsinki. Varsovie. Le même aveuglement. Cette coupable illusion que la lâcheté fait gagner du temps et que celui-ci va s'éclaircir, par miracle. Giscard est venu à la télévision parler pour ne rien dire. On en a l'habitude. Mais, cette fois-ci, l'exercice dépassait son savoir-faire : on n'explique pas l'inexplicable. Légèreté, goût excessif de l'effet, inconséquence : voilà notre politique. Qualité, dignité, qu'êtes-vous devenues ?* »

● *L'Amicale du camp des aspirants* (46, rue de Londres, 75009 Paris), qui regroupe, sous la présidence de M. Georges Charlot, les aspirants prisonniers en Allemagne au stalag IA de Stablack (Prusse-Orientale) durant la dernière guerre mondiale, organise tous les cinq ans un congrès extraordinaire. Il se tiendra cette année, du 6 au 8 juin, au Pays basque, où diverses manifestations sont prévues, notamment à Biarritz.

L'Amicale, qui édite depuis 1945 un journal bimensuel et développe son œuvre d'entraide, demeure l'une des plus actives associations nées de la captivité.

Les distributions d'actions aux salariés ne seront pas gratuites

Le Sénat a commencé, mardi après-midi 3 juin, l'examen du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale instituant *une distribution d'actions* en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales.

Le rapporteur de la commission des lois, M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne) note que les salariés ne semblent pas vouloir de l'actionnariat de participation et que l'actionnariat de placement semble rencontrer un peu plus de faveur : « *Les SICAV Monory*, note-t-il, *étant une expérience tout à fait intéressante, semblent montrer qu'il y a place pour un capitalisme populaire.* » Après avoir remarqué que le projet initial du gouvernement était d'une « *extrême imprécision* », M. Dailly expose les propositions de modifications faites par la commission qui, indique-t-il, à l'unanimité moins deux voix, a jugé que la gratuité en matière de distribution d'actions était dévalorisante et lui a préféré l'achat à bas prix.

M. CHERIOUX (R.P.R., Paris), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, considère que l'ensemble du texte n'est pas satisfaisant : « *Ce n'est, au fond, qu'un cadeau, une prime à paiement différé distribuée, une fois, aux frais de l'État. On est loin*, dit-il, *du vœu du président de la République : rendre les Français propriétaires de l'économie française.* »

Rapporteur pour avis de la commission des finances, M. YVES DURAND (non-inscrit, Vendée) traite des conséquences financières du texte. « *La charge pèsera directement ou indirectement sur l'entreprise qui ne tirera*, affirme-t-il, *de l'application de la loi aucun avantage, aucune possibilité d'épargne.* » Il précise notamment que la commission est hostile à ce que les entreprises imposées aux bénéfices réels *acquittent une taxe permanente* de 5 % sur les cadeaux et frais de réception. En conclusion, il manifeste son inquiétude sur le *risque d'une application « fort limitée »* de la loi.

M. MATTEOLI, ministre du travail et de la participation, indique *notamment qu'en contre*partie du caractère « *facultatif* » donné par les députés à une distribution d'actions, le gouvernement souhaite que, dans les sociétés cotées, la décision de distribuer ou non les actions soit, dans tous les cas, soumise à une assemblée générale extraordinaire afin que les actionnaires se prononcent *pour ou contre le principe même de l'accession des* salariés au capital de la société.

Pour M. BIALSKI (Nord, P.S.), *ce texte, ainsi que celui concer*nant l'intéressement des salariés, fait partie « *de la panoplie électorale de M. Giscard d'Estaing* », *et il considère que le projet crée* des disparités, non seulement entre entreprises, mais au sein même de l'entreprise entre travailleurs. « *Ce n'est*, déclare-t-il, *une fois encore qu'un succédané de l'association capital-travail. La grande idée du général de Gaulle est dénaturée.* »

M. PONCELET (R.P.R.) : un petit pas

M. PONCELET (R.P.R., Vosges) relève une antinomie évidente entre la distribution gratuite d'actions qui « *risque d'être ressentie comme une manifestation de paternalisme* » et la participation. Pour l'ancien secrétaire d'État, le projet représente un « *petit pas* » sur la voie d'une véritable participation, à défaut « *d'une enjambée plus longue* ».

Pour M. VIRON (P.C., Nord), il ne s'agit que d'un « *nouveau gadget* », et il déclare : « *Cette nouvelle mouture de l'association capital-travail repose toujours sur la même tromperie de la part du patronat.* »

Après que M. LARCHÉ (R.I., Seine-et-Marne) eut noté que c'est à la collectivité que va revenir la charge du coût de ces distributions d'actions, M. VALLON (Un. cent., Rhône) juge heureux que le texte s'oppose aussi bien « *à l'idée d'un pouvoir ouvrier qu'à une conception autoritariste de la direction de l'entreprise* ».

En séance de nuit, M. LAUCOURNET (P.S., Haute-Vienne) défend une question préalable déposée par M. MERIC et le groupe socialiste, dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à poursuivre le débat. M. PILLET (Un. cent., Loire) et M. DAILLY, au nom de la commission des lois, s'opposent à la demande socialiste. Après une intervention du ministre, la question préalable, mise aux voix par scrutin public, est repoussée par 192 voix contre 84.

A la demande du gouvernement, le Sénat examine en priorité un amendement de la commission des lois qui remet en cause la gratuité de la distribution d'actions prévue par le projet de loi. Après avoir rappelé que l'expérience a montré que la souscription d'actions n'avait pas la faveur des salariés, M. MATTEOLI déclare : « *Le gouvernement convaincu que cette relance exige la gratuité, essaye de relancer le projet d'actionnariat ouvrier par une telle disposition.* »

M. DAILLY expose l'économie de l'amendement qui introduit un article additionnel après l'article 5 du texte. Cet amendement prévoit une participation salariale de 10 % de la valeur de négociation des actions. Au scrutin public, la première partie de cet amendement est adoptée par 126 voix contre 45. Cette disposition nouvelle indique que « *l'assemblée extraordinaire fixe le délai accordé aux salariés pour l'exercice de leur droit d'attribution ; ce délai ne peut être supérieur à quatre mois à compter de la décision de l'assemblée extraordinaire* ». Par 129 voix contre 45, le Sénat adopte le second alinéa de cet amendement : « *Pour exercer son droit d'attribution, le salarié doit effectuer un apport en numéraire égal à 10 % de la valeur de négociation des actions sur lesquelles il exerce ce droit ; cette valeur de négociation est déterminée conformément à l'article 4* [article que le Sénat n'a pas encore examiné]. *La société doit consentir des avances aux salariés qui, en vue d'exercer leur droit d'attribution, leur en font la demande. Ces avances sont remboursées en cinq prélèvements mensuels égaux et successifs sur les salaires.* » Enfin, la Haute Assemblée précise : « *Si dans le délai prévu* [de quatre mois] *les salariés n'ont pas exercé leur droit d'attribution sur la totalité de l'augmentation du capital, celle-ci n'est réalisée qu'à concurrence du montant des actions sur lesquelles le droit d'attribution a été exercé.* »

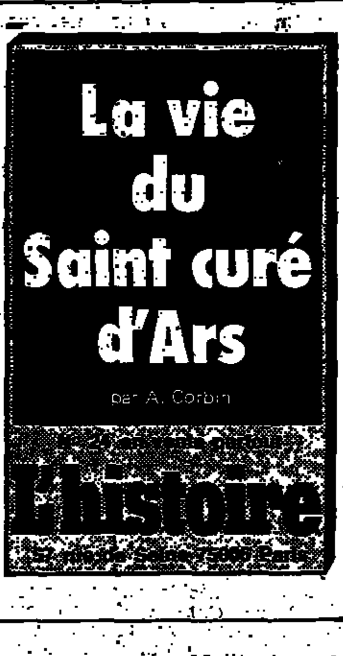
A. Ch.

L'U.D.F. PRÉPARE LA « FÊTE DE LA LIBERTÉ »

La Fête de la liberté, organisée par l'U.D.F., les 21 et 22 juin, au Bourget, sera « *la fête de tous les Français confiants dans leur avenir et leurs institutions, qui refusent les dictatures, de droite comme de gauche ; la fête de ceux qui sont prêts à se battre pour que vivent les libertés et que reculent dans le monde la dictature et la barbarie* », a déclaré M. Jean Lecanuet, mardi 3 juin.

Entouré de plusieurs dissidents et « *combattants de la liberté* » d'Union soviétique, d'Argentine, de Cuba, d'Afghanistan et du Vietnam, le président de l'U.D.F. a remarqué qu'une vingtaine de pays seulement sur les cent soixante qui sont représentés à l'ONU sont des « *démocraties au sens profond que nous donnons à ce mot.* » Le dissident soviétique Leonid Pliouchtch participait à cette conférence de presse.

● *Au cabinet de M. André Giraud*, ministre de l'industrie, M. Marc Tessier, inspecteur des finances, est nommé directeur adjoint.







POLITIQUE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DÉFINIT LE STATUT DES INFIRMIÈRES

Le gouvernement pourra fixer annuellement le nombre d'étudiants pour sept professions paramédicales

Mardi 3 juin, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière. Ce texte a deux objectifs : il vise, d'une part, à intégrer en droit interne les dispositions de deux directives européennes (du 27 juin 1977) relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes et à la liberté d'établissement des infirmiers et infirmières ; à instituer, d'autre part, des commissions de discipline professionnelle qui veilleront à l'application de règles définies par décret.

M. BAYARD (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, rappelle que *« les directives s'appliquent à l'ensemble du personnel infirmier, salarié et libéral, à l'exception toutefois, pour une période transitoire de trois ans, de celui du secteur hospitalier public, et de manière permanente des infirmières fonctionnaires proprement dites. Si ces dispositions ne visent pas le personnel infirmier spécialisé,* précise-t-il, *il va de soi que les infirmières responsables de soins généraux qui ont acquis une spécialisation en bénéficient ».* M. Bayard indique que la liste des diplômes qui font l'objet de la reconnaissance mutuelle a été fixée selon des critères de formation très précis, ajoutant : *« C'est le chiffre de quatre mille six cents heures d'enseignement pour la totalité des études qui a été retenu. »* Le rapporteur observe ensuite que les directives organisent la transmission entre les états membres des renseignements *« permettant de s'assurer de l'honorabilité des professionnels qui souhaitent s'établir dans un autre pays que le leur ».*

Dans la discussion générale, Mme FRAYSSE-CAZALIS (P.C., Hauts-de-Seine) déclare que le projet *« ouvre la voie à l'arbitraire »* et qu'il est empreint d'autoritarisme. Il vise, ajoute-t-elle, *« à ralentir la progression générale des dépenses de santé »* et, en outre, il est *« dangereux »* car il confie *« des pouvoirs exorbitants aux préfets ».* Les commissions de discipline, estime-t-elle, sont *« de véritables juridictions d'exception ».*

M. WILQUIN (P.S., Pas-de-Calais) déclare que ce texte marque un *« progrès ».* Mais, selon lui, certaines garanties supplémentaires sont nécessaires. Ainsi, observe-t-il, le rôle du conseil supérieur des professions paramédicales dans l'élaboration des règles déontologiques devrait être renforcé ; de même trois expertises médicales devraient être exigées avant une décision de suspension professionnelle par le tribunal de grande instance ; enfin, les interdictions provisoires ou définitives ne devraient pas être prononcées par les juridictions professionnelles, mais par le juge pénal.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) assure qu'au-delà des diplômes, il est nécessaire que les infirmières souhaitant exercer en France aient *« une connaissance parfaite »* de notre langue.

M. BARROT, ministre de la santé et de la séc..rité sociale, déclare que les dispositions proposées s'inspirent très largement de celles de la loi du 31 décembre 1976, prises pour l'application des directives communautaires à l'égard des médecins. *« Ainsi assistons-nous prog.essivement,* ajoute-t-il, *à l'établissement d'une Europe des professions de santé. »* Il indique que l'accès des infirmiers en provenance de la C.E.E. dans le secteur public pourra être autorisé ultérieurement par le Parlement, par une modification de l'article L 809 du *code* de la santé. Il observe ensuite : *« Tout permet de penser que les possibilités de migration offertes par le projet ne bouleverseront, ni dans un sens ni dans l'autre, l'équilibre démographique de la profession. »*

Défendant une motion de renvoi en commission, M. MILLET (P.C., Gard) demande que l'Assemblée sursoie à ses travaux tant qu'une large concertation n'aura pas eu lieu avec les organisations syndicales représentatives. Après l'opposition manifestée par le rapporteur et par le ministre de la santé, la motion de renvoi en commission est repoussée par 284 voix contre 88 (les socialistes ne prenant pas part au vote).

● *M. François Mitterrand,* premier secrétaire du P.S., tiendra mardi 17 juin une conférence de presse à l'hôtel Intercontinental, à Paris. Cette conférence revêtira *« une importance considérable »,* selon le secrétariat national du P.S.

La discussion des articles

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte u.. amendement de la commission, modifié par le gouvernement, stipulant que cette profession ne peut être exercée que par un ressortissant d'un Etat non membre de la C.E.E., que dans la mesure où le diplôme d'Etat français ouvre lui-même l'exercice de celle-ci dans cet Etat. Cette disposition ne sera pas applicable aux réfugiés politiques, ainsi qu'aux personnes exerçant légalement en France la profession d'infirmière à la date de la publication de la loi ; cette dernière pre 'sion étant destinée à préserver les droits acquis. Les députés décident, sur proposition de M. Bayard, que tout en ne pouvant être inscrites que sur une seule liste départen..entale, les infirmières pourront exercer dans plusieurs départements.

● REGLES PROFESSIONNELLES ET JURIDICTIONS DISCIPLINAIRES.

L'Assemblée examine ensuite les dispositions relatives aux règles professionnelles et aux commissions de discipline auxquelles seront soumis les infirmiers et infirmières qui sont tenus de s'inscrire sur une liste départementale. Elle adopte les mesures suivantes: dans chaque région sanitaire, sera instaurée une commission de discipline *« devant laquelle seront poursuivis les infirmiers et infirmières qui ont manqué à leurs obligations professionnelles »;* cette commission sera présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprendra quatre assesseurs infirmiers ou infirmières; ceux-ci seront élus par leurs pairs au scrutin majoritaire à un tour et pour une durée de quatre ans ; la commission régionale pourra être saisie, notamment, par le ministre de la santé, le procureur de la République, le préfet ou le conseil départemental de *l'ordre de l'une des professions* médicales ; en cas d'urgence, le *président* de la commission régionale pourra, sur proposition du ministre, du procureur de la République ou du préfet, prononcer, à titre provisoire, l'interdiction d'exercer jusqu'à la conclusion de l'instance disciplinaire. *Celle-ci devra statuer* dans un délai de trois mois.

En séance de nuit, sous la présidence de M. DELEHEDDE (P.S.), les députés adoptent, notamment, les mesures suivantes : il pourra être fait appel des décisions de la commission régionale devant une commission nationale *de discipline, qui* comprendra un conseiller d'Etat et quatre assesseurs infirmiers ou infirmières, ainsi que quatre suppléants, désignés pour quatre ans; l'infirmier ou l'infirmière poursuivi pourra se faire assister devant les commissions par un avocat, un médecin ou un infirmier; les sanctions suivantes pourront, notamment, être prononcées : avertissement, blâme, interdiction temporaire ou définitive d'exercer ; en cas d'infirmité ou d'état pathologique qui rend dangereux la poursuite de l'exercice de la profession, le tribunal de grande instance, après avis de la commission régionale, pourra prononcer la suspension du droit d'exercer. Enfin, en cas d'urgence, sur proposition ou après avis de la commission régionale, le préfet pourra prononcer la suspension devant un état pathologique qui rend dangereux l'exercice de la profession, pour une durée maximale d'un mois renouvelable une seule fois.

L'Assemblée repousse par 288 voix contre 199 un amendement de M. MILLET visant à exclure des dispositions relatives aux commissions de discipline les infirmiers et infirmières du secteur public, puis, un second amendement de M. Millet tendant à exclure de ces mêmes dispositions les infirmiers et infirmières salariés du secteur privé. Avec l'accord du gouvernement, l'Assemblée adopte un amendement de M. WILQUIN (P.S.), précisant que la suspension temporaire du droit d'exercer ne pourra priver l'infirmier ou l'infirmière de sa rémunération, jusqu'à la décision définitive.

A l'initiative du rapporteur, l'Assemblée décide que l'exercice illégal de cette profession est passible d'une amende de 3 000 à 20 000 F et, en cas de récidive, *d'une amende de 10 000 à 30 000 F,* une peine d'emprisonnement de quinze jours à cinq mois pouvant en outre être prononcée dans ce cas. L'usage du titre d'infirmière ou d'infirmier par des personnes qui n'en sont pas régulièrement investies, et le port illégal de l'insigne, seront punis des mêmes peines.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de M. CABANEL (app. U.D.F., Isère), modifié par le gouvernement, et M. BESSON (P.S., Savoie), stipulant : *« Dans les établissements thermaux publics ou privés, sont autorisées à effectuer certains actes de massage et de gymnastique médicale, définis par décret en Conseil d'Etat, les personnes qui justifient : soit du diplôme actuellement délivré par l'Ecole des techniques thermales d'Aix-les-Bains, obtenu avant le 31 décembre 1982 ; soit, dans des conditions fixées par décret, d'un exercice professionnel dans un établissement thermal public ou privé, d'une durée minimum de cinq années, dont quatre au moins dans les cinq ans précédant la promulgation de la loi. »*

● LIMITATION DU NOMBRE DES ETUDIANTS.

Le gouvernement défend ensuite un amendement qui stipule : *« Le nombre des étudiants ou élèves admis à entreprendre des études en vue de la délivrance des diplômes, certificats ou autres titres exigés pour l'exercice des professions d'auxiliaires médicaux, peut être fixé annuellement, compte tenu des besoins de la population, dans les conditions et selon des modalités déterminées pour chaque profession par décret en Conseil d'Etat. »*

M. BARROT explique cet amendement en indiquant : *« La pléthore médicale, qui est apparue récemment en France et va continuer à se développer pendant plusieurs années, démontre la nécessité de disposer en temps voulu d'une maîtrise du rythme de délivrance annuelle des diplômes ouvrant droit à l'exercice des professions de santé. Après s'être donné la possibilité d'un contrôle à l'entrée des U.E.R. de médecine et de chirurgie dentaire (lois du 12 juillet 1971 et du 6 juillet 1979), à l'entrée des U.E.R. de pharmacie (loi du 2 janvier 1979), le gouvernement demande au Parlement d'approuver le fondement législatif d'une action similaire en matière paramédicale. »* Cet amendement, ajoute-t-il, *« vise les formations conduisant à l'exercice des sept professions d'auxiliaire médical (infirmier, masseur kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste, orthopédiste, audioprothésiste et opticien-lunetier) ».*

M. MILLET relève que cet amendement a été déposé *« en dernière heure »* et qu'il est *« l'instrument d'une limitation arbitraire du nombre des personnels de santé ».* Il ajoute : *« Cette pléthore est une invention, une falsification. »* MM. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) et DELANEAU (U.D.F., Indre-et-Loire) se déclarent favorables à cette disposition. Après avoir adopté un sous-amendement du rapporteur stipulant que la commission compétente du conseil supérieur des professions paramédicales devra être consulté, l'Assemblée adopte l'amendement du gouvernement, par 286 voix contre 199.

L'ensemble du projet est ensuite adopté, le groupe communiste votant contre, les socialistes s'abstenant.

La protection sociale des Français de l'étranger

L'Assemblée examine ensuite une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à étendre la protection sociale des Français à l'étranger. Ce texte a pour objet d'appliquer la protection sociale dont bénéficient les salariés aux non-salariés et aux retraités résidant à l'étranger.

M. BARIANI (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, indique que ce projet accorde aux non-salariés et aux retraités un régime d'assurance volontaire *« maladie maternité ».* Il précise que, à la différence du régime des salariés et des non-salariés actifs, certains retraités fonctionnaires et non-salariés ne bénéficieront pas de la continuité de leur couverture sociale lors de leur séjour en France. Enfin, le taux des cotisations des retraités ne sera pas relevé automatiquement pour rétablir l'équilibre financier de leur régime, contrairement aux dispositions prévues pour les salariés et les non-salariés actifs. Il ajoute que quinze mille retraités devraient être concernés par ces dispositions.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte, notamment, un amendement du rapporteur tendant à préciser que les titulaires d'avantages de retraite de vieillesse agricole pourront adhérer à l'assurance volontaire contre la maladie et les charges de maternité. L'ensemble de la proposition de loi est ensuite adopté.

La séance est levée, mercredi 4 juin, à 0 h. 5.

Adaptation ou limitation ?

La possibilité, pour le gouvernement, de fixer annuellement, par décret au Conseil d'Etat, le nombre des étudiants ou des élèves admis à entreprendre des études en vue de l'exercice des professions d'auxiliaires médicaux correspond, comme l'a expliqué M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, à la nécessité de disposer, en temps voulu, d'un moyen de contrôle de l'effectif des professions de santé. En instaurant un *numerus clausus* au niveau de la formation de sept professions médicales (infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste, orthopédiste, audio-prothésiste et opticien-lunetier), le ministre de la santé étend au secteur paramédical une sélection qui existe déjà, depuis 1979, dans les unités d'études et de recherche de médecine, chirurgie dentaire et pharmacie.

Selon le dernier rapport de l'inspection générale des affaires sociales (*le Monde* du 19 avril), l'ensemble des professions paramédicales représentait, en 1978, 452 650 personnes réparties dans dix-huit professions, la place prépondérante étant occupée par les infirmiers de soins généraux (170 000), devant les infirmiers du secteur psychiatrique (49 000), les masseurs-kinésithérapeutes (32 000), les pédicures, orthophonistes, opticiens-lunetiers (6 000 chacun) et les audio-prothésistes.

Ce rapport soulignait, par ailleurs, que l'un des problèmes les plus importants dans le secteur paramédical était la difficulté d'évaluation des soins et concluait que *« l'administration devait demeurer vigilante, l'équilibre restant fragile dans un domaine où bien des facteurs sont difficilement connus de façon exacte ».*

Plus récemment (*le Monde* du 20 mai) le projet de rapport annuel de la Cour des comptes estimait que les professions paramédicales étaient *« parmi les plus mal surveillées ».*

Il reste que, selon la manière dont il l'utilisera, le gouvernement s'est doté d'un instrument qui lui permet d'adapter — ou de limiter — comme il l'entend l'effectif global du corps médical et paramédical.

J. Y. N.

DES « PARODIES DE DÉBAT »

M. Andrieux, député communiste du Pas-de-Calais, a protesté, mardi 3 juin, à l'Assemblée nationale, contre la *« multiplication »* des déclarations du gouvernement, en indiquant que celles-ci sont des *« parodies de débat ».* Il a ajouté : *« Le recours de plus en plus fréquent à cette procédure permet simplement au gouvernement d'empêcher l'Assemblée de jouer son rôle véritable, qui est d'orienter la politique nationale et d'examiner les sujets qui préoccupent le plus les Français : chômage, inflation, santé, école. »* M. Delehedde (P.S.), qui présidait la séance, a souligné que ces déclarations répondaient aux vœux de la présidence et du bureau de l'Assemblée, afin que le Parlement *« soit informé autrement que par la presse ».*

[N.D.L.R. — Depuis le début de la session de printemps, quatre « déclarations » du gouvernement ont eu lieu : sur la politique étrangère (le 16 avril, avec débat), sur l'échec du sommet européen de Luxembourg (le 30 avril, sans débat), sur la rencontre de Varsovie (le 21 mai, seul M. Couve de Murville (R.P.R.) a pu répondre), sur la recherche (le 29 mai, avec débat). Une autre déclaration du gouvernement, suivie d'un débat, sur les départements et territoires d'outre-mer, devait avoir lieu jeudi 5 juin.]

● *M. Emmanuel Hamel,* député U.D.F. du Rhône, demande que l'Assemblée nationale ne siège pas le mercredi 18 juin, jour du quarantième anniversaire de l'appel du général de Gaulle. Il a déclaré mardi 3 juin à l'Assemblée nationale : *« Il est nécessaire de démontrer, en fêtant le 18 juin, que l'esprit patriotique est resté intact, et de prouver la volonté d'affirmation de l'indépendance de la France. »*

M. JACQUES LAZARUS : qui ne voit les risques d'un vote juif ?

M. Jacques Lazarus, directeur du journal *Information juive,* organe de la section française du Congrès juif mondial (C.J.M.), réagit, dans le dernier numéro de cette publication, contre les propos de l'organisateur des Douze heures pour Israël, M. Henri Hajdenberg. Il écrit notamment :

« Pourquoi a-t-il fallu que cette manifestation soit déviée, détournée de son objectif, que soit brisé le climat d'unanimité qu'elle entendait créer, d'une communauté tout entière rassemblée dans son soutien à Israël ? (...) Ces dirigeants [des institutions centrales juives] — *il citait nommément les Rothschild, — il les accablait de tous les « péchés d'Israël », les rendant responsables du bilan de faillite qu'il venait de dresser, leur reprochant d'encourager l'assimilation, d'être animés du seul souci que les juifs fassent le moins de vagues possible, bref d'avoir plongé toute notre communauté dans la faillite politique. Discours inadmissible, attaque déplacée en ce lieu et en ces circonstances. (...)*

» Et que dire des slogans lancés par le président de Renouveau juif, appelant les juifs français à se constituer en groupe de pression électoral, afin de sanctionner tels ou tels leaders politiques. (...) Qui ne voit les risques qu'entraînerait la mise en œuvre de cette politique ? Un « vote juif », un « lobby juif » risque d'être lourd de conséquences pour la communauté et écarterait sans doute aussi d'Israël des amis non juifs qui n'ont cessé d'être à ses côtés... »

Le Monde

société

TOXICOMANES ET TOXICOMANIES

UN COLLOQUE SUR L'ALCOOLISME

Un fléau aussi difficile à définir qu'à prévenir

Si la démonstration de la toxicité d'une absorption aiguë ou chronique d'alcool n'est plus à faire, et si les données se font de plus en plus précises en ce qui concerne la nature des mécanismes physio-pathologiques précis de l'intoxication alcoolique, des progrès sensibles sont encore à réaliser dans le domaine de la prévention et même de la définition de l'alcoolisme. C'est ce qui ressort de la réunion, organisée le lundi 2 juin à Paris par la Société scientifique d'hygiène alimentaire, consacrée aux « relations alcool-pathologie ».

Il n'est pas facile de parler d'« alcoolisme », pas plus qu'il n'est simple d'établir une relation entre les risques pathologiques et les quantités d'alcool consommées. Comment définir le « buveur excessif », à partir de quelques stigmates cliniques ou biologiques, en se fondant sur quelles données épidémiologiques ? Les renseignements incertains fournis par les interrogatoires, le nombre élevé de paramètres agissant sur les chiffres d'alcoolémie, représentent autant de difficultés dans l'étude du phénomène. De plus, il n'est pas question pour l'alcoologue de s'appuyer directement sur les résultats d'une expérimentation animale qui ne peut reproduire que fort imparfaitement un « fait alcoolique » spécifiquement humain.

Aucun animal — hormis quelques primates — ne buvant spontanément d'alcool, tous les travaux expérimentaux doivent parvenir, dans un premier temps, à vaincre l'aversion naturelle de l'animal pour les solutions alcooliques qu'on lui présente afin de pouvoir ensuite s'attacher à l'étude du phénomène de dépendance. On administre donc le toxique par voie aérienne (innalation) ou parentérale (cathéter intraveineux). Cependant, une fois les mécanismes de la toxicophobie vaincus, on observe la mise en place d'un mécanisme de régulation et l'animal défalque de sa ration calorique l'apport calorique que représente la dose d'alcool ainsi administrée. Les mécanismes assurant cet équilibre énergétique expliquent ainsi que, même dans ces conditions expérimentales, aucun animal ne manifeste d'obésité. C'est souligner l'importance des difficultés auxquelles se heurte l'extrapolation de résultats ainsi obtenus à l'homme, chez lequel l'alcoolisme est presque toujours lié à un déséquilibre nutrionnel important.

Chez l'homme, l'éthanol est totalement absorbé au niveau du duodénum et du jéjunum, avant de diffuser dans la totalité des espaces extra et intra-cellulaires ; 5 à 10 % seulement de la dose ingérée est par la suite éliminée, sous une forme inchangée, dans la salive, l'air expiré et l'urine. Ce sont malheureusement les seules données constantes qui résultent de l'étude du phénomène. De très nombreux paramètres (type de boisson alcoolisée, moment de la journée, aliments consommés, sexe et corpulence du sujet, pathologie éventuelle et traitement suivi) empêchent en effet l'établissement d'un lien entre consommation et alcoolémie. Celle-ci ne traduit d'ailleurs qu'une image instantanée de la concentration de l'alcool dans le sang et ne reflète pas celle du liquide céphalo-rachidien. Elle ne permet pas d'extrapoler quant aux toxicités hépatiques et nerveuses de l'éthanol.

Quand, et comment, dans ces conditions, peut-on parler d'alcoolisme ? La récente mise au point du dosage de la gamma-glutamyl - transferase (gamma-GT), enzyme hépatique dont le taux s'élève au bout de quelques mois « d'abus alcoolique », devrait permettre au médecin de disposer d'une donnée chiffrée, et l'aider ainsi à poser le diagnostic. Ce dosage, même s'il représente un indéniable progrès — notamment dans la surveillance du sevrage, — ne saurait constituer à lui seul un « marqueur biologique » de l'alcoolisme. C'est ce qu'ont souligné de nombreux spécialistes en regrettant qu'il ne soit pas encore inscrit à la nomenclature de la Sécurité sociale et puisse être facturé, selon les laboratoires, à un prix pouvant varier entre 30 et 92 francs. Pouvant révéler une affection hépatique non liée à l'abus alcoolique, l'élévation de la gamma G.T. doit être confirmée par un certain nombre d'autres examens biologiques.

Les premiers résultats d'une importante enquête menée dans le Centre-Ouest, auprès de quatre-vingt-quinze mille personnes, entre 1977 et 1979, par l'Institut régional de la santé de Tours, et rapportés par le Dr Jean Tichet, montrent en effet qu'on ne doit pas assimiler élévation de gamma-G.T. et alcoolisme, et que nombre de paramètres devraient être pris en considération, dont le volume moyen de globules rouges.

Cette difficulté à définir biologiquement l'alcoolisme — difficulté que l'on retrouve dans l'analyse quantitative du phénomène de dépendance — rend particulièrement délicate l'étude épidémiologique. Comment situer la part de responsabilité de l'alcool dans les accidents de la route alors que l'on ne prend en considération que les alcoolémies supérieures à 0,80 gramme par litre, et comment définir, dans ces conditions, le risque que peut constituer une alcoolémie faible ?

Alors que l'on commence à préciser le rôle joué par l'éthanol dans la genèse de certaines affections (pancréatite calcifiante, dyslipidémies, prématurités, cancer aéro-digestif) qui viennent s'ajouter aux tableaux cliniques classiques (cirrhose hépatique, anémie, delirium tremens), un seul élément semble plaider en faveur de l'alcool, son effet inhibiteur sur l'activité agrégante des plaquettes.

Cette propriété pourrait expliquer — comme viennent de l'expliquer récemment quelques équipes anglo-saxonnes et américaines — l'effet « protecteur » de l'éthanol contre certaines pathologies cardio-vasculaires, l'infarctus du myocarde en particulier. Il a cependant semblé évident à l'ensemble des spécialistes de la nutrition que l'on ne pouvait privilégier ce seul aspect « bénéfique » et oublier par là même le cortège des pathologies qui prennent naissance avec l'imprégnation alcoolique.

Pour le docteur Georges Péquignot, un fait doit être relevé : la surcharge nutritionnelle dont souffrent la quasi-totalité des alcooliques, qui ajoutent les calories fournies par l'éthanol à une alimentation à elle seule trop riche. Contrairement aux idées reçues, a-t-il précisé, l'alcoolique n'est pas inappétent. Il ne le devient que dans les jours qui précèdent un accident aigu, delirium tremens ou décompensation cirrhotique. Pour le docteur Péquignot, l'ensemble de la prévention dans ce domaine est à repenser, la définition actuelle de l'alcoolique — où le « buveur excessif » correspond trop souvent au sujet présentant une symptomatologie neuro-psychiatrique — étant par trop restrictive. Il convient donc dans ces conditions d'analyser le « phénomène alcoolisme » au-delà de la seule notion de dépendance, et notamment de mettre en place une véritable médecine préventive qui prenne en considération à la fois l'alcool drogue et l'alcool facteur de déséquilibre alimentaire.

JEAN-YVES NAU.

Une enquête de l'INSERM

● Un quart des lycéens consomment beaucoup de drogues licites

● 7 % ont déjà fumé du haschisch

Un quart environ des lycéens de quinze à vingt ans consomment « de façon importante » des cigarettes (plus de dix cigarettes par jour) ou de l'alcool (plus de trois verres de vin) ou des médicaments psychotropes ; 5 % d'entre eux consomment au moins deux de ces produits. C'est dans cette partie de la population lycéenne que l'on trouve d'autre part la majorité des jeunes qui ont déjà essayé le haschisch, la marijuana ou d'autres drogues illicites : au moins 7 % du total. Tels sont les principaux enseignements de l'enquête menée de façon anonyme, en 1978 et en 1979, par une équipe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) auprès de deux mille quatre-vingt-huit lycéens parisiens et provinciaux. Le but de ce travail, qui a l'intérêt de ne pas dissocier le cas du haschisch de celui d'autres drogues comme l'alcool ou le tabac, est de mieux apprécier la consommation de drogue par les lycéens, qu'elle soit licite ou illicite, et le rapport de celle-ci avec leur âge, leur sexe ou leur appartenance sociale.

Faute d'enquêtes précises sur le tabac, l'alcool et les médicaments psychotropes, on vit sur beaucoup d'idées reçues : toutes, d'après le travail effectué par l'INSERM (1) ne sont pas fausses. Les garçons absorbent, en effet, deux fois plus de boissons alcoolisées que les filles, 11 % des jeunes Bretons ont été ivres au moins trois fois dans leur vie, contre 5 % seulement pour les Marseillais : la consommation de tabac double entre quinze et dix-huit ans pour les filles alors qu'elle est multipliée par cinq chez les garçons entre ces âges.

Mais l'enquête réalisée par le docteur Françoise Davidson et Mme Marie Choquet et présentée par Mme Françoise Bellenger permet surtout de mieux situer l'importance du tabac, de l'alcoolisme et de la consommation de médicaments chez les jeunes lycéens.

● Le tabac : la moitié de non-fumeurs.

Près de la moitié des élèves ne fument pas, et un quart d'entre eux (ur tiers dans la région parisienne) consomment régulièrement des cigarettes : 10 % en fument plus de dix par jour.

La consommation des plus jeunes, ceux qui sont âgés de quinze ans, est confirmée par cette enquête puisque 3,50 % — soit environ trente mille jeunes, si l'on rapporte ce pourcentage à la totalité de cette génération — fument déjà.

● L'alcool : deux fois plus de garçons.

Trente et un pour cent des garçons et 15 % des filles consomment régulièrement de l'alcool. A dix-huit ans, ils sont même respectivement 13 % et 6 % à boire au moins trois verres de vin par jour, sans compter les divers alcools.

● Médicaments psychotropes : surtout les filles.

Une lycéenne sur cinq — une sur quatre à dix-huit ans — consomme des médicaments psychotropes alors que seulement un lycéen sur dix en avale. Quatre fois sur dix, ces médicaments ne sont pas prescrits par un médecin.

La consommation d'alcool et de tabac est plus importante dans les lycées d'enseignement professionnel (ex-CET) que dans les lycées moderne, classique ou technique, du moins pour les garçons. L'enquête, d'autre part, a révélé l'importance de « la pathologie mentale familiale » (suicide, alcoolisme, maladie mentale) dans l'origine des comportements alcoolique et tabagique.

La comparaison des résultats de cette enquête avec ceux d'un travail réalisé en 1971 par la même équipe de l'INSERM (le Monde du 3 avril 1974) fait apparaître une triple baisse de consommation : celle du tabac chez les garçons, qui ont ainsi été rattrapés par les lycéennes, celle des médicaments psychotropes, notamment en région parisienne, celle enfin d'alcools (apéritifs, digestifs).

L'évolution des consommations des drogues illicites est difficile à établir. En 1971, en effet, le ministère de l'éducation avait interdit aux enquêteurs toute question sur ce sujet.

Il apparaît néanmoins que, dans les réponses des jeunes sur leurs opinions, pour un nombre croissant de lycéens — soit 16 % en tout, et même 34 % chez les garçons de dix-huit à vingt ans — les drogues dites « douces » sont « sans danger » en prises occasionnelles et, pour 3 % d'entre eux, elles sont « inoffensives » même avec un usage régulier. Mais près de 60 % des jeunes soulignent toujours la « détérioration physique et mentale » à laquelle s'exposent ceux qu'on appelle les « drogués », et 25 % leur « dépendance ». L'accueil favorable d'une majorité de lycéens aux séances d'information sanitaire explique peut-être ces résultats et devrait inciter les pouvoirs publics à développer les clubs de santé encore embryonnaires.

L'équipe de l'INSERM a réalisé aussi une étude sur les cas de deux cent vingt-six jeunes toxicomanes habitués des « drogues dures ». L'instabilité de la famille dans six cas sur dix, l'alcoolisme du père une fois sur trois, les antécédents suicidaires dans plus de la moitié des cas et une consommation antérieure de haschisch entre quinze et dix-huit ans pour 60 % d'entre eux, constituent les caractéristiques de cette population à risque.

NICOLAS BEAU.

— (1) On peut trouver cet ouvrage à environ 55 F, soit dans les librairies spécialisées, soit en écrivant à M.L.S., 7, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris (5e).

A l'armée

« Sur les cent vingt lits de l'hôpital militaire où je sers, le pourcentage d'occupation des lits à cause de l'alcoolisme peut aller jusqu'à 20 %. » Pour le commandant J. Malone (St Bricin's Military Hospital, Dublin Irlande), il ne fait aucun doute que le problème de l'alcoolisme et de ses maladies annexes n'a pas été jusqu'à présent examiné, à l'armée, de façon sérieuse, une opinion partagée par nombre de participants du colloque international « Alcoologie et forces armées » qui a eu lieu à Libourne du 29 au 31 mai. Pour le médecin-général inspecteur Bernard, par exemple, *« l'alcoolisme du jeune est souvent sous-estimé par le commandement »*, et *« les cadres subalternes y sont peu sensibilisés »*. Campagnes d'information mal perçues et mal conduites, inefficacité des thérapeutiques indirectes — comme la pratique du sport, — *« la lutte contre l'alcoolisme du jeune*, pour le médecin-général Bernard, *reste un apostolat »*.

Faut-il considérer l'armée comme l'unique responsable du phénomène ? A l'âge du service militaire, l'alcoolisme semble déjà une habitude établie (8,5 % de buveurs excessifs contre 6,4 % de non-buveurs). Le contrôle des sources d'alcool à l'intérieur des casernes ne paraît pas suffisant pour lutter contre les ivresses « extérieures », dans les cafés ou lors des retours de permission. Loin d'être spécifiquement françaises, les données recueillies à l'étranger (Irlande, Suède, Allemagne fédérale et Libéria) semblent se rejoindre.

Malgré tout, quelle que puisse être la convergence des impressions, il reste encore à définir précisément l'ampleur du phénomène, à préciser son origine et à mettre au point une prévention. L'armée n'est-elle que le simple « reflet de la nation » ? Accentue-t-elle, au contraire, certains de ses traits pathologique ? — J.-Y. N.

La commission de l'informatique et des libertés donne un avis partiellement favorable à l'automatisation des cartes d'identité

La commission nationale de l'informatique et des libertés a donné un avis favorable, mardi 3 juin, au projet d'automatisation des cartes d'identité des Français, que lui avait soumis le ministère de l'intérieur (« le Monde » du 7 février). Elle assortit cependant cet avis de réserves pouvant, à ses yeux, modifier le décret qui lui était présenté.

Ces réserves, qui portent notamment sur la suppression de la zone de lecture optique de la carte, ne remettent pas en cause le projet, même si, comme cela est probable, le gouvernement se conforme à l'avis de la commission.

La chèvre et le chou

Si le gouvernement mène ses projets à bien, les Français auront entre les mains, à partir de 1981 ou 1982, des cartes d'identité infalsifiables que leur délivreront les ordinateurs du ministère de l'intérieur, répartis dans six centres régionaux. Ces centres, reliés entre eux, constitueront un seul fichier où seront mis en mémoire les renseignements figurant actuellement sur les cartes d'identité, plus le sexe.

La commission de l'informatique et des libertés vient de lever le dernier obstacle à ce projet, en rendant un avis qui ménage la chèvre et le chou. La commission écarte l'argument de son rapporteur, M. Raymond Forni, député (P.S.) du Territoire de Belfort, visant à soumettre le texte au Parlement. Comme certains fonctionnaires de la chancellerie l'avaient soutenu, avant que leurs supérieurs hiérarchiques ne dissipent ce « malentendu » (le Monde daté 20-21 avril), M. Forni estimait que la création d'un fichier national des cartes d'identité revenait à établir un état civil « parallèle », auquel seul le Parlement pouvait donner son feu vert. Balayant cette argumentation, la commission a tranché en faveur d'un décret. Des motifs juridiques autant que d'opportunité expliquent cette décision. La commission, qui rendait son premier avis important, pouvait difficilement se déclarer incompétente, sous peine de minimiser son rôle.

Un postulat démocratique

Le ministère de l'intérieur obtient ainsi satisfaction, plus vite sans doute qu'il ne l'espérait. Mais sa victoire n'est pas totale. La commission suggère des modifications qui, sans dénaturer le projet, le modifient sérieusement, comme la suppression de la zone de lecture optique de la carte qui aurait facilité l'interrogation du fichier. Pour justifier l'existence de cette zone, où aurait notamment figuré en clair le nom du titulaire et un numéro d'identification, le ministère de l'intérieur invoquait une résolution du Conseil de l'Europe du 28 septembre 1977, sur l'harmonisation des cartes nationales d'identité.

La commission souligne que cette résolution ne prévoit la zone de lecture optique qu'à titre facultatif et estime que la carte doit avoir pour seul objet la preuve de l'identité de la personne. Cela n'empêchera pas les fonctionnaires du ministère de l'intérieur d'interroger le fichier central des cartes d'identité — mais cette interrogation sera moins rapide.

La commission suggère que le numéro d'identification figurant sur la carte ne mentionne que le code du département de naissance suivi du numéro de fabrication (qui changera à chaque renouvellement), à l'exception de tout autre chiffre relatif à la naissance ou au sexe, par exemple. La commission espère ainsi limiter les risques d'interconnexion avec d'autres fichiers.

Elle ne s'oppose pas, en revanche, à la transmission par fac-similé, au centre de fabrication, de la signature figurant sur le formulaire de demande, signature qui sera reproduite à distance sur la carte elle-même. Cette technique nouvelle avait suscité des réserves de certains juristes, qui faisaient observer que la signature est, en droit, le nom patronymique « écrit de la main de l'intéressé » et rien d'autre. La commission se contente de recommander que cette signature ne soit pas conservée en mémoire au-delà du délai nécessaire à la fabrication de la carte.

Une recommandation identique est faite à propos des photographies, que le ministère de l'intérieur prévoit de reproduire au centre de fabrication à l'aide d'une imprimante à laser. La commission veut ainsi éviter le stockage des photographies des Français.

M. Jacques Thyraud, sénateur (R.I.) du Loir-et-Cher et président de la commission, a souligné au cours d'une conférence de presse, mardi 3 juin, que ces recommandations reposaient sur un « postulat démocratique », c'est-à-dire sur le respect par le ministère de l'intérieur de ses engagements. Parmi les précautions que lui suggère la commission figure la nécessité d'interdire l'accès au fichier en dehors des opérations de fabrication et la mise en place d'un système de sécurité permettant la destruction rapide — en cas d'invasion étrangère par exemple — des fichiers.

Le flegme avec lequel le ministère de l'intérieur semble accueillir l'avis de la commission montre que, à ses yeux, l'essentiel est préservé. Les appréhensions de ceux qui voient déjà, malgré les assurances de la place Beauvau, les commissariats et les voitures de police équipées de terminaux permettant l'interrogation du fichier en sortent renforcées. Ce danger ne peut être sous-estimé à l'heure où le gouvernement s'apprête à soumettre au Parlement un texte légalisant les contrôles d'identité dits de police administrative (le Monde du 15 mai) et annonce son intention d'informatiser les titres de séjour des étrangers.

BERTRAND LE GENDRE.

● *La cour d'appel de Limoges* (Haute-Vienne) a confirmé le jugement prononcé en octobre dernier par le tribunal de grande instance et condamnant, pour *« banqueroute, faux en écritures privées et de commerce et escroquerie »*, M. Paul Méraud à deux ans de prison, dont six mois fermes (*le Monde* du 17 octobre 1979). M. Méraud était le P.-D.G. des établissements Métallor, spécialisés dans la fabrication de matériels scolaires.

Avec lui, plusieurs fonctionnaires de la Ville de Paris avaient été condamnés, dont M. Jean-Baptiste Piétri, chargé de l'achat de matériels pour les écoles parisiennes, et auquel le tribunal avait infligé six mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende, pour avoir établi de fausses attestations de livraisons. Un magasinier, M. René Lebarbier, et un expert, M. Jacques Joly, chargé de contrôler la qualité des livraisons effectuées et qui n'avait pas rempli son office, avaient été eux aussi condamnés.

JUSTICE

LE DÉBAT SUR LE PROJET « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

Une lettre du garde des sceaux

(Suite de la première page.)

Tenant compte des observations de ce magistrat, je vous adresse cette nouvelle réponse que je vous prie d'insérer au titre de l'article 13 de la loi de 1881, faute de quoi je me verrais obligé de vous assigner.

Deux fois en quinze jours, vous avez consacré plusieurs colonnes à la « une » (avec longue suite à l'intérieur), à des commentaires malveillants à partir d'un texte d'une authenticité douteuse. Deux fois en quinze jours, j'ai été victime de ce procédé.

Le 2 mai, M. Boucher se fondait, pour justifier sa philippique contre le projet de loi « sécurité et liberté », sur un document qui correspondait à une des nombreuses rédactions antérieures du projet, mais qui n'était pas la bonne.

Le texte déposé à l'Assemblée a subi en effet, par rapport à la rédaction que votre collaborateur avait en main, quatre séries de modifications : après examen par le conseiller d'Etat rapporteur, puis par la section de l'intérieur, ensuite par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, enfin par le conseil des ministres.

Ainsi, pour paraître informé plus tôt que les autres, votre rédacteur a bâti son analyse, le jour même de l'adoption du projet de loi, sur un avant-avant-avant-projet devenu caduc.

Le 17 avril, vous aviez fait pire, en présentant froidement comme un texte authentique, écrit par moi au président de la République, l'intégralité d'une « note » apocryphe, dont un journal satirique, le matin, avait publié de larges extraits.

Certes, vous avez glissé, en petits caractères, d'une part l'incidente *« sous réserve que l'authenticité de cette note soit établie »*, d'autre part l'épithète *« attribuée à »*.

Cependant, vos titres en gros caractères ne comportaient pas de nuance dubitative. La disposition et le volume accordés à cette « note » empêchaient vos lecteurs de supposer que vous n'en aviez pas vérifié l'authenticité.

Dans l'heure qui a suivi l'instant où j'ai pu prendre connaissance de votre première édition, j'ai adressé un démenti. Le lendemain, vous avez feint de considérer que personne ne le prenait au sérieux, bien qu'il ait suffi à annuler toutes les « retombées » au R.P.R., que, la veille, vous vous estimiez déjà en droit d'annoncer avec de gros titres.

Comme la plupart de mes pairs, j'ai pris le parti de ne pas répondre aux journaux satiriques ; même quand l'on déclare que des textes que j'ai écrits et signés sont trop bons pour qu'ils soient de moi ; ou quand l'on déclare qu'un texte que je n'ai ni écrit ni signé est trop bon pour qu'il ne soit pas de moi.

Mais je ne peux rester sans réaction, quand le prestige incomparable que *le Monde* s'est acquis depuis la libération confère à la satire l'estampille de la rigueur. L'insinuation humoristique, qu'il était aussi impossible de démentir que de prouver, devient, par la grâce du *Monde*, vérité d'Evangile.

La publication de la « note » se fondait sur une pièce obtenue par un procédé qui donne lieu à des abus croissants : la photocopie. Si le photomontage de portraits est un art difficile, le photomontage de documents est un jeu d'enfant. N'importe qui peut reproduire un document réel en omettant des fragments qui changent le sens ; ou, au contraire, donner à un faux les apparences du vrai, en y ajoutant des initiales, un en-tête ou une signature. Rien n'est plus facile, à une officine spécialisée, à un intermédiaire en quête de vindicte ou de profit, que de fabriquer des pièces d'apparence authentique, et de les remettre pour publication à un journaliste avide de sensationnel.

Un journal comme le vôtre, qui avait su se donner une pareille réputation, devrait se défier de ces nouvelles techniques, qui peuvent surprendre la bonne foi. Sinon, le lecteur est abusé, qui croit encore à votre sérieux.

∴

Dans l'article de M. Boucher du 2 mai, on ne relevait pas moins de treize erreurs (dont une note du directeur des affaires criminelles a fait justice, quels que soient les commentaires dont vous l'avez entourée). (Cet article entamait une campagne acharnée, qui n'a pas connu depuis lors un jour de répit.)

Pour finir, votre rédacteur (qui savait qu'il donne le ton à une partie de l'intelligentsia engagée « à gauche » et qu'il serait largement « repris ») tirait la flèche du Parthe : ce projet de loi nous ramène... « à la Terreur et à Vichy » ! Mieux vaudrait en rire.

C'est justement le parti que longtemps j'avais pris. Mais, depuis trois ans que j'occupe ce poste, votre collaborateur, mêlant la volonté polémique aux erreurs techniques, a récidivé une bonne vingtaine de fois. J'ai multiplié auprès de vous les avertissements courtois, puis les mises en garde fermes. Rien n'y a fait.

Trop, c'est trop.

Veuillez croire, monsieur le directeur, à mes sentiments distingués.

ALAIN PEYREFITTE.

Trop tôt...

M. Peyrefitte s'inclinant devant une décision de justice — qu'il avait pourtant voulu remettre en cause en annonçant qu'il saisissait le juge de fond avant d'y renoncer, — « le Monde » s'incline à son tour de bonne grâce en publiant l'ultime version d'une lettre enfin conforme à la loi de 1881.

Le ministre continue cependant à mêler deux textes et deux débats de nature totalement différente, l'un, politique, sur la note qui lui a été attribuée sur la meilleure manière d'affaiblir M. Chirac (« le Monde » du 17 avril), l'autre, juridique, sur le projet de loi « Sécurité et liberté » et l'article de Philippe Boucher du 2 mai.

Ne revenons pas sur la première controverse, vieille d'un mois et demi, l'histoire se chargera de démêler le vrai du faux dans cette fameuse note. Quant à la seconde, elle appellerait bien des remarques Bornons-nous à deux d'entre elles.

L'article du 2 mai portait, comme nous l'avons déjà dit, sur le projet n° 326839 tel qu'il a été soumis au Conseil d'Etat.

Les « treize erreurs » énoncées dans la note de M. Béteille, que nous avons publiée intégralement le 22 mai, ont été réfutées le même jour dans une longue réponse de Philippe Boucher. Cette réplique n'a pas été contestée. Elle ne pouvait l'être.

La première version de la lettre de M. Peyrefitte remonte au 9 mai 1980. Depuis lors, près d'un mois de débats publics et parlementaires ont bien montré que, en plus de critiques sévères sur bien des articles, la grande majorité des juristes de toutes opinions et de toutes professions jugeaient le projet contraire aux principes généraux du droit français.

En la circonstance, le seul tort de ce journal a été d'avoir eu raison trop tôt. Le ministre voudra bien l'en excuser. — J. F.

● *Le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée* (FEN) estime que le projet Peyrefitte *« aboutit à une remise en cause d'une orientation fondamentale du droit français depuis 1945 : l'individualisation des peines dans une perspective de réinsertion sociale toujours possible »*. *« A l'évidence,* souligne le S.N.P.E.S., *l'ensemble de ces projets converge vers une même volonté : répression plutôt qu'éducation ou réinsertion. »*

★ S.N.P.E.S., 54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.

● *M. Gérard Nicoud* a été relevé, mardi 3 juin, des interdictions qui le frappaient dans l'exercice de ses droits syndicaux, par un jugement du tribunal correctionnel de La Rochelle, devant lequel il avait comparu le 4 décembre 1979. Cette décision, annoncée par le bureau national du CID-UNATI à Saint-Clair-de-la-Tour (Isère), annule celle que le procureur de Bourgoin avait prise, lui interdisant définitivement l'exercice de responsabilités syndicales à la suite de condamnations (*le Monde* du 5 avril).

L'ORDONNANCE DU 23 MAI

Ayant refusé de publier un « droit de réponse » du ministre de la justice parce qu'il le jugeait non conforme à la loi, « le Monde » avait été assigné en urgence le 23 mai par le ministre devant la présidente du tribunal de Paris. Celle-ci, dans son ordonnance de référé rendue le même jour avait donné tort au garde des sceaux en observant notamment que l'insertion peut être refusée si elle se révèle contraire à l'honneur et à la considération du journal et des journalistes ou à l'intérêt des tiers ».

Le ministre ayant fait état de « cinq » critiques « qui tombaient sous le coup de l'article 226 du code pénal » (alors qu'il n'existait aucune poursuite pénale), l'ordonnance y voit « une imputation de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de ce journaliste et s'oppose dès lors à l'insertion de la réponse demandée ».

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Éviter les surenchères

Les réserves que suscitait le projet « sécurité et liberté » parmi les députés de la majorité commencent à tomber. Après les modifications — *« fondamentales »*, selon M. Jean Falala (Marne), vice-président du groupe R.P.R. — que M. Peyrefitte a accepté d'introduire dans son projet, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., estime que le texte gouvernemental *« apparaît sous une lumière tout à fait différente »*, et M. Falala affirme que seuls cinq ou six irréductibles ne le voteront pas.

La veille, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., avait dénoncé les dispositions *« monstrueuses »* contenues dans le projet et jugé *« probable »* que ses amis ne le voteraient pas, à moins qu'il ne soit *« considérablement amendé »*. En vingt-quatre heures, les données du problème ont donc, aux yeux des responsables du R.P.R., changé.

M. Alain Peyrefitte est prêt, semble-t-il, à atténuer la procédure de saisine directe décrite dans son texte. Jusqu'à présent, le projet ouvrait la possibilité au parquet, c'est-à-dire à des magistrats qui dépendent de la chancellerie, de saisir directement le tribunal correctionnel, pour les délits, ou la chambre d'accusation, pour les crimes. Cette procédure, destinée à accélérer le cours de la justice pour les affaires considérées comme « élucidées » court-circuitait le juge d'instruction.

Devant les députés R.P.R., M. Peyrefitte a laissé entendre qu'il accepterait plusieurs amendements sur ce point. En matière correctionnelle, ce n'est plus le parquet qui procéderait, comme le prévoit le projet, à l'enquête de personnalité et aux premières investigations, mais le juge du siège saisi directement, comme dans l'actuelle procédure de citation directe, par le procureur de la République.

En acceptant cet amendement, M. Peyrefitte tient compte des critiques suscitées par l'accroissement du rôle du parquet, mais il sauvegarde une procédure qui accélère la comparution du prévenu devant le tribunal correctionnel.

En matière criminelle, le garde des sceaux accepterait que le juge d'instruction procède — y compris pour les affaires « élucidées » — aux premières investigations. Au terme de celles-ci (probablement dans les deux mois), le magistrat instructeur choisirait, sous le contrôle du parquet, soit de poursuivre lui-même une véritable instruction (procédure longue), soit de demander à la chambre d'accusation de se saisir directement du dossier (procédure courte).

Les modifications admises par M. Peyrefitte portent également sur le sursis simple. Selon le texte original, celui-ci ne peut être ordonné si la peine prononcée est supérieure à deux ans. Ce seuil pourrait être porté à trois ans, ce qui permet d'attribuer le bénéfice du sursis aux auteurs de crimes passionnels et d'euthanasie notamment.

Le garde des sceaux semble également disposé à revoir l'article 53 de son projet dont le caractère inégalitaire avait provoqué de violentes critiques parmi les élus de la majorité comme dans l'opposition. Selon cet article, *« en matière correctionnelle ou de police, lorsque le prévenu justifie, le jour de l'audience, qu'il a indemnisé les victimes du préjudice subi, le maximum légal de la peine encourue est réduit de moitié »*. Selon M. Labbé, cette disposition serait remplacée par la possibilité donnée au juge d'instruction d'attribuer le bénéfice des circonstances atténuantes à l'auteur d'un délit qui aurait indemnisé sa victime. Les circonstances atténuantes seraient, éventuellement, accordées non pas en fonction du niveau de l'indemnisation, mais de l'effort réalisé par le prévenu, compte tenu de ses ressources financières.

M. Peyrefitte avait annoncé, dès le début des polémiques, qu'il accepterait que son projet soit aménagé, mais pas *« dénaturé »*. Il est, semble-t-il, parvenu à maintenir cet équilibre. Selon M. Gérard Longuet (U.D.F., Meuse), M. Peyrefitte *« n'a pas molli »* pour ce qui concerne la première partie de son projet qui réduit les possibilités d'individualisation des peines. Il a préservé, dans la seconde partie, l'essentiel à ses yeux, c'est-à-dire l'accélération, le cas échéant, du cours de la justice, tout en offrant quelques garanties à ceux qui s'inquiétaient de la mise en place de procédures trop expéditives.

A l'Assemblée nationale, la partie, mal commencée, faute de concertation préalable, semble aujourd'hui mieux engagée pour lui. Bon nombre des amendements qui traduiront les concessions qu'il a faites seront signés à la fois par l'U.D.F. et le R.P.R. A force de débats et de réunions de travail avec les groupes de la majorité, et surtout avec les représentants de l'U.D.F. et du R.P.R. à la commission des lois, le garde des sceaux paraît avoir réussi à éviter la surenchère à laquelle menaçaient de se livrer les « libéraux » et les « répressifs » qui coexistent à l'intérieur des deux familles de la majorité.

JEAN-YVES LHOMEAU.

A T.F. 1

« Des histoires de croquemitaine »

L'opposition a rattrapé ses médiocres interventions du 29 mai à T.F. 1 au cours du débat qui a réuni, le 3 juin, sur la même chaîne, en vertu du « droit de réponse », M. Alain Peyrefitte et quatre députés.

Stimulés par leurs contradicteurs, MM. Guy Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) et Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort), ont été plus à l'aise que MM. Juquin et Jospin la semaine précédente, le premier accusant M. Peyrefitte de « publicité mensongère », *le second ironisant sur les absurdités du texte :* « Je donne une gifle : huit jours d'emprisonnement. Je menace de donner une gifle : trois mois. »

Les téléspectateurs sont plus sensibles aux exemples concrets qu'aux analyses juridiques. MM. Ducoloné et Forni ont trouvé le ton juste lorsqu'ils ont expliqué que les usagers mécontents, qui bloquent les voies ferrées, seraient désormais passibles de trois mois à deux ans d'emprisonnement, sans compter une amende pouvant atteindre 30 000 F. M. Peyrefitte a eu beau qualifier cela d' « histoires de croquemitaine » *et répéter que le projet vise seulement à réprimer les* « violences physiques », *cet exemple était parlant.*

La majorité s'était réparti les rôles. A M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) l'exposé juridique, clair et précis comme à l'accoutumée, mais qu'on ne s'attendait pas à voir épouser à ce point les thèses du garde des sceaux. A M. Henri Colombier, député (U.D.F.) d'une circonscription « mi-rurale mi-urbaine » de Seine-Maritime, le bon sens populaire dont M. Peyrefitte assure s'inspirer. Il y a quelques jours, un électeur de M. Colombier lui faisait remarquer qu'il existait une association de détenus libérés, mais pas d'association des victimes. Heureusement M. Colombier en a trouvé une à Rouen. Dans sa circonscription, le député U.D.F. connaît une vieille dame dont les agresseurs avérés ne sont, vingt mois après les faits, toujours pas jugés. Par chance, le « projet Peyrefitte » va remédier aux lenteurs inexcusables de la justice.

Pour un peu M. Forni reprocherait à M. Colombier, comme à M. Peyrefitte, « d'entretenir le sentiment d'insécurité des Français », *alors qu'on ferait mieux de s'attaquer aux causes du mal : le chômage des jeunes, les conditions de vie moderne, sans parler des films de violence à la télévision.* « Très bien ! Très bien ! », *s'est exclamé à cette évocation, M. Foyer.*

Auteur d'un rapport sur la violence qui insiste sur la prévention, M. Peyrefitte n'est pas contre. Hélas ! quand un malade a une forte fièvre, on commence par lui prescrire des « antibiotiques ». *C'est ce qu'il fait. La prévention, on s'en occupe aussi, mais il y a plus urgent.*

Tout blanc, tout noir. La télévision n'incite pas aux nuances, et c'est avec étonnement qu'on a entendu M. Colombier remercier M. Peyrefitte d'avoir accepté de rectifier « les erreurs qui ont pu être commises ». *C'est qu'il y en a eu. Lesquelles ? Les téléspectateurs ne le sauront pas. Hautain et détaché, M. Peyrefitte n'a pas sourcillé. Pas davantage qu'à l'évocation par M. Foyer de certaines* « erreurs psychologiques ». *Après tant d'avanies, le garde des sceaux savourait, à son prix, le soutien — sans réserves, ou presque — qui lui était ainsi apporté.* — B. L. G.

Une lettre du secrétaire général du Syndicat des psychiatres

Le docteur Charles Brisset, secrétaire général du Syndicat des psychiatres français, nous adresse la lettre suivante :

Après un compte rendu correct de la conférence de presse donnée le 27 mai par le Syndicat des maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, *le Monde* du 1er juin a produit un commentaire qui dénature le sens et la portée du compte rendu précédent, en parlant *« des abus toujours possibles de l'hospitalisation psychiatrique privée »*. C'est faire montre d'une ignorance particulière à l'égard des cliniques privées. Pourquoi les abus seraient-ils plus souvent « possibles » en leur sein que dans les services libres de l'hospitalisation publique ?

Pourquoi les seuls médecins de ces cliniques dans lesquelles de multiples contrôles officiels existent déjà, où souvent se sont faites et se font les expériences de soins les plus nouvelles, seraient-ils désignés à la suspicion du public et actuellement du législateur ?

Le fait grave sur lequel ont voulu insister les orateurs du 27 mai est que les psychiatres, tous les psychiatres, où qu'ils travaillent, demandent que l'on n'oublie pas leur première fonction, qui est de soigner leurs malades, qu'il s'agit justement de ne pas aliéner. Toute proposition de garantie de la liberté peut être envisagée pourvu qu'elle *ne gêne pas les soins*. Elle doit donc être concertée avec les professionnels et ne pas être dictée, de loin, de la chancellerie ou d'une rédaction, où il semble que l'on conçoive des mesures capables de se retourner contre les malades plutôt que contre des abus.

La réglementation du droit de réponse à la télévision

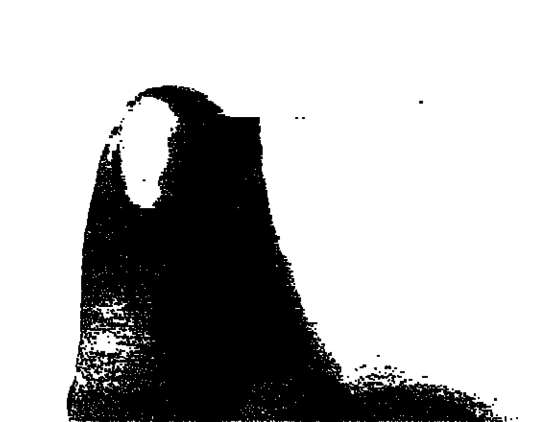
Les nouveaux cahiers des charges des sociétés de télévision, publiés au *Journal officiel* du 7 mai 1980 (*le Monde* du 9 mai), consignent officiellement les dispositions en matière de droit de réponse entrées en vigueur il y a deux ans à la demande de M. Giscard d'Estaing. Elles prévoient que les chaînes sont tenues *« de réaliser et de programmer en tout temps, sans limitation de durée et à titre gratuit, les communications du gouvernement »*.

Le texte ajoute : *« Lorsqu'elles sont demandées par le premier ministre ou le ministre délégué à cet effet, et lorsque le Parlement ne délibère pas simultanément sur le ou les sujets traités par ladite communication, un temps d'antenne égal à la durée de cette communication est accordé aux formations politiques n'appartenant pas à la majorité et représentées à l'Assemblée nationale par un groupe parlementaire.*

» Ce temps d'antenne doit être programmé par la société dans le délai de quarante-huit heures suivant la communication du gouvernement et à la même heure que celle de la diffusion de cette communication. Il est réparti entre les formations politiques indiquées ci-dessus par la société proportionnellement à leur représentation à l'Assemblée nationale.

» Dans le délai d'une semaine suivant la communication du gouvernement, un débat, d'une durée au moins double de celle de la communication, est diffusé par la société. Ce débat réunit, sous la direction d'un représentant de la société et éventuellement en présence du membre du gouvernement responsable, un nombre égal de représentants des formations politiques appartenant à la majorité et de représentants de celles n'appartenant pas à la majorité. »

Ces dispositions avaient été demandées par M. Giscard d'Estaing au cours de sa conférence de presse du 14 juin 1978. Elles ont été appliquées deux fois, la première en septembre 1978 (sur Antenne 2) à l'occasion d'une communication de Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, sur la lutte contre le chômage, la deuxième en juin 1979 (sur Antenne 2 également) à l'occasion d'une communication de M. André Giraud, ministre de l'industrie, sur *« les problèmes de l'utilisation et de la sécurité de l'énergie nucléaire »*.



DÉFENSE

Les réactions après la publication par le R.P.R. de ses « réflexions sur la défense »

La publication par le R.P.R. de ses « réflexions sur la défense » (le Monde *daté 4 juin) a suscité, dès le mardi 3 juin, une série de réactions dans les milieux politiques.*

Interrogé, de son côté, sur ce qu'il pensait du rapport de l'U.D.F. sur le même sujet et sur la politique actuelle en la matière du président de la République, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., a déclaré : « La politique de défense, telle qu'elle est exprimée au plus haut niveau, se réfère au concept auquel nous sommes très attachés de sécurité, d'indépendance et de dissuasion nationales. Nous observons que les réflexions que semble faire le gouvernement sur les moyens de moderniser notre défense le conduisent à envisager l'obus à neutrons qui se réfère à une autre dissuasion et, donc, à une politique différente de celle que, par ailleurs, on affirme. »

Le président du R.P.R. a conclu : « Les représentants les plus proches du pouvoir actuel s'éloignent très nettement des principes qui nous semblent essentiels, et nous exprimons quelques inquiétudes sur la cohérence entre la politique annoncée et les moyens que l'on envisage pour la mettre en œuvre. »

M. MARCHAIS (P.C.F.) : la bombe à neutrons est contraire à la dissuasion.

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, a déclaré, mardi à Belfort, que son parti s'opposerait de façon absolue à la bombe à neutrons du fait que cette arme n'est pas « *dissuasive mais offensive* » et destinée « *à être utilisée à l'extérieur en cas de conflit déjà déclaré* ».

« *Avec cette prise position d'adoption de la bombe à neutrons, il s'agit bien d'une rupture totale avec la stratégie de dissuasion, la stratégie de défense tous azimuts au profit de la stratégie agressive, de guerres nucléaires limitées, prônée par l'impérialisme américain* », a ajouté le responsable du P.C.F. lors d'un meeting qui réunissait environ deux mille personnes.

M. Marchais a ensuite rendu un long hommage à l'Union soviétique, dont il a dressé un bilan extrêmement positif. « *Tout le montre : si la paix mondiale a pu être sauvegardée depuis trente-cinq ans, si la troisième guerre mondiale a pu être évitée, c'est, pour une large part, à l'existence et au rayonnement de l'Union soviétique que nous le devons. Cette réalité-là, rien ni personne ne nous la fera oublier* », a conclu M. Marchais.

M. BLANC (P.R.) : ni bon ni opportun.

Commentant la prise de position du R.P.R. sur la défense, à Toulouse, où il présidait une réunion départementale de son parti, M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a affirmé mardi qu'il ne croyait pas « *que l'on ait intérêt à donner l'impression que notre défense repose sur les autres* ».

« *Je ne crois pas non plus,* a-t-il ajouté, *qu'il soit opportun de diminuer le temps du service militaire. De toute façon, en quatre mois, il n'est pas possible de faire quelque chose de sérieux en ce domaine.* »

M. HERNU (P.S.) : une majorité prolixe et contradictoire.

Député socialiste du Rhône et spécialiste de la défense au P.S., M. Charles Hernu nous a déclaré ce mercredi 4 juin :

« *La majorité est bien prolixe en matière de défense. Subitement, rien ne va plus, et nous voilà en présence de deux rapports contradictoires. D'un côté, l'U.D.F., fidèle soutien du président de la République, qui préconise une hypothèse unique, l'hypothèse OTAN, celle du conflit nucléaire tactique en Centre-Europe, abandonnant de fait la stratégie de dissuasion nucléaire et, en concordance, elle ne préconise aucune mesure sérieuse de réforme du service national. Sauf une : lutter contre un ennemi intérieur dont on aimerait bien savoir qui il est.*

» *De l'autre, le R.P.R., qui tactiquement lui aussi, par rapport à ses partenaires, préconise une superdissuasion qui ressemble fort à une nouvelle ligne Maginot : quinze sous-marins nucléaires (mais avec quels hommes, quelles nouvelles infrastructures, quels moyens ?), un refus au moins implicite d'une capacité accrue des forces nucléaires tactiques et une réforme profonde du service national. Mais à y regarder de près, un service à quatre mois, n'est-ce pas au contraire reconnaître l'inutilité du service, promouvoir l'armée de métier ?* »

● *M. Pierre Dabezies,* président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes de gauche), « *approuve à grands traits les décisions du R.P.R. concernant la défense, et se réjouit du contre-feu qu'elles constituent face à la démission nationale que suggère le projet U.D.F. sous couvert d'évolution technique et tactique* ».

LES PERSONNELS MILITAIRES S'ÉLÈVENT A 572 351 EN 1980

Pour l'année 1980, les effectifs budgétaires du personnel militaire des armées et services — il s'agit des effectifs de carrière et du contingent rémunérés par le ministère de la défense — sont au total de 572 351 ainsi répartis, selon un décret que vient de publier le *Journal officiel* du mercredi 21 mai :

Forces nucléaires stratégiques : 17 858 ; armement nucléaire tactique : 8 115 ; forces classiques : 378 902 ; forces d'outre-mer : 16 407 ; recherches et essais : 6 257 ; organismes de formation : 77 800 ; organismes de soutien des personnels : 34 597 ; organismes de soutien des matériels : 18 777 ; administration générale : 18 643.

Des annexes au même décret précisent la répartition des armées :

Terre : 314 253 (dont 198 868 appartenant au contingent) ; air : 100 625 (dont 38 455 du contingent) ; marine nationale : 67 937 (dont 18 009 du contingent) ; gendarmerie : 78 296 (dont 5 000 du contingent) ; justice militaire : 186 ; service de santé des armées : 8 644 (dont 1 998 du contingent) ; délégation générale pour l'armement : 2 203 (dont 627 du contingent) ; administration centrale : 63 ; contrôle général des armées : 144.

● « *L'Est républicain* », édité à Nancy, n'a pas paru ce mercredi 4 juin pour le deuxième jour consécutif, à l'exception toutefois de l'édition du Doubs.

LES INSTRUCTEURS DE MONTLOUIS PERDENT LEUR STATUT DE « CADRE AÉROPORTÉ »

Le Comité d'entente des amicales parachutistes militaires a protesté contre une décision de l'état-major de l'armée de terre qui, selon lui, fait perdre son statut aéroporté, à compter de juin 1980, au Centre national d'entraînement-commando de Montlouis.

Officiellement définies en décembre 1964, les missions du Centre national d'entraînement-commando de Montlouis, près de Collioure (Pyrénées-Orientales), sont de perfectionner la formation technique, physique et morale des cadres (officiers et sous-officiers) pour des actions de type commando dans des situations propices à la guérilla ou à la bataille nucléaire initiale.

Le CNEC de Montlouis a hérité, notamment, les traditions de la 11ᵉ demi-brigade parachutiste de choc qui, plus connue sous l'appellation de 11ᵉ choc, a longtemps été le « bras séculier » du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.).

A compter du 1ᵉʳ juin 1980, les cadres d'instruction du CNEC perdront leur qualification TAP (troupes aéroportées) qui leur permet de bénéficier d'une indemnité pour services aériens (autrement appelée solde à l'air) plafonnée au grade de capitaine mais pouvant s'élever à 50 % de la solde de base. Le maximum de cette prime, qui s'ajoute à la solde, peut être de 3 500 francs par mois. Cependant, les instructeurs et les moniteurs du CNEC conserveront leur rôle auprès des stagiaires.

Alertés précédemment par la décision ministérielle de dissolution du 9ᵉ régiment de chasseurs parachutistes (*le Monde* du 16 novembre 1979), qui a ensuite été annulée par le chef de l'Etat (*le Monde* du 25 janvier 1980), les membres des amicales parachutistes, les « anciens choc » « *ne comprennent pas les raisons d'une telle mesure, qui entraîne inévitablement une diminution de la valeur des cadres et, par là même, des unités de choc et de commando* ».

SCIENCES

Les cosmonautes Koubassov et Farkas sont revenus sur Terre

Le Soviétique Valéri Koubassov et le Hongrois Bertalan Farkas, qui avaient rejoint mardi 27 mai la station orbitale Saliout-6 dans laquelle se trouvent Valéri Rioumine et Leonid Popov, ont regagné la Terre mardi 3 juin. Ils se sont posés à environ 120 kilomètres à l'est du centre de lancement de Baïkonour.

Conformément au plan de vol désormais immuable des missions spatiales soviétiques, les deux hommes ne sont pas revenus à bord du vaisseau qui les avait amenés — Soyouz-36 — mais avec Soyouz-35, dans lequel Valéri Rioumine et Leonid Popov avaient pris place le 9 avril dernier pour rejoindre Saliout-6. Ainsi, l'équipage de Saliout, appelé vraisemblablement à passer un *long séjour en orbite*, a-t-il à sa disposition un vaisseau « plus frais » pour son retour.

Dès lundi, l'équipage soviéto-hongrois avait commencé à faire ses bagages en transportant une partie de son matériel dans les soutes du module de descente de Soyouz-35 : *journaux de bord*, bandes magnétiques, clichés, échantillons de matériaux réalisés en condition d'apesanteur, et tous les résultats des différentes expériences menées sur une protéine anti-virale (l'interféron).

Après cette visite d'une semaine de Koubassov et de Farkas, Rioumine et Popov vont à nouveau se retrouver seuls. Pour combien de temps encore ? Nul ne le sait, mais il y a fort à parier que, si l'état des cosmonautes le permet, leur mission sera relativement longue, même si elle ne donne pas lieu à un nouveau vol record. A cette occasion, les deux hommes recevront peut-être la visite d'un nouvel équipage — mixte ou non — qui serait le dixième en trente-deux mois à être hébergé dans la station Saliout-6. Preuve, s'il le fallait, que la rentabilisation des matériels est aussi de mise dans les programmes spatiaux soviétiques.

ÉDUCATION

L'UNIVERSITÉ DE NICE RECRUTE DES ÉTUDIANTS EN ÉDUCATION PHYSIQUE SANS AUTORISATION RECTORALE

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Ainsi qu'elle l'avait décidé (*le Monde* du 23 mai), l'université de Nice a organisé, les 29 et 30 mai, les épreuves du concours d'entrée en première année du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) délivré par la section des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Ce recrutement devait consacrer le *statu quo* que semblaient avoir obtenu les étudiants et enseignants en éducation physique de Nice au terme d'un long conflit pour la survie de leur section. Il faisait suite au renouvellement de la convention d'association liant l'université de Nice à celle d'Aix-Marseille-II pour l'organisation des enseignements en éducation physique. Or le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a décidé, le 22 mai, de son côté, de suspendre pour trois mois les effets de la délibération du conseil d'université d'Aix-Marseille-II.

Un véritable imbroglio juridique résulte donc de ces décisions successives et contraires des pouvoirs académique et universitaire. Le conseil de l'université de Nice, qui s'est réuni le jeudi 29 mai, est resté, pour sa part, sur ses positions.

Il appartient désormais au ministre des universités de se prononcer sur l'arrêté du recteur d'Aix-Marseille, après avoir recueilli l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). G. P.

● *L'annonce de la titularisation de mille huit cents maîtres auxiliaires* à la rentrée prochaine (*le Monde* du 4 juin) ne répond pas « *aux revendications syndicales* », estime le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). « *Aucune mesure n'est prise pour assurer le réemploi des maîtres auxiliaires à la rentrée,* ajoute le syndicat, *alors que 3 500 emplois de maîtres auxiliaires surnuméraires seront supprimés. A nouveau des licenciements massifs interviendront.* »

Mme BRIGITTE GROS SUGGÈRE DE REMPLACER LE BACCALAURÉAT PAR UN CONTROLE CONTINU

Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines (non-inscrit), a déposé au Sénat une proposition de loi visant à supprimer l'« *examen solennel et ponctuel* » du baccalauréat. Elle estime ainsi tirer les conséquences d'une évolution qui « *a transformé cet examen en une procédure onéreuse et lourde pour les finances publiques, perturbante sur le plan psychologique pour les candidats et leurs familles et dommageable pour le bon déroulement de l'année scolaire* ».

Mme Gros établit qu'en 1979 le baccalauréat a coûté environ 56 millions de francs, soit 170 francs par candidat. Selon elle, seulement 22 % des élèves entrant en sixième passent cet examen, et le diplôme n'a qu'une faible valeur d'échange sur le marché du travail. Il engendre, enfin, un problème de rythme scolaire en déséquilibrant l'organisation de l'année.

C'est pourquoi, dans les perspectives ouvertes par la loi de *juillet 1975, ou « réforme Haby »*, et notamment par l'article 11 stipulant que l'on pourrait tenir compte, pour la délivrance des diplômes nationaux sanctionnant les formations secondaires, aussi bien des résultats du contrôle continu que de ceux des examens terminaux, le sénateur propose que le diplôme de bachelier soit désormais délivré au vu d'un contrôle continu tout au long de l'année. Les élèves n'ayant pas obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et se situant dans une moyenne comprise entre 8 et 10 pourraient, s'ils le désirent, passer un examen.

● *Grève de la faim à l'université de Poitiers.* — Pour tenter d'obtenir l'inscription de « *tous les étudiants étrangers dans les mêmes conditions que les étudiants français* », vingt étudiants étrangers de l'université de Poitiers ont commencé vendredi 30 mai, dans un restaurant universitaire, une grève de la faim. Ils ont décidé de continuer leur mouvement jusqu'au 5 juin, jour de la réunion du conseil de l'université.

SPORTS

TENNIS

AUX INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

Grandes discussions canicule et ouragan sur le court

La canicule a enfin repris ses droits à Roland-Garros. Et comme il sied à une température orageuse tout l'après-midi du mardi 3 juin s'est passé en discussions dignes d'une conférence internationale et par là même ridiculement exorbitantes, autour de la querelle Vilas-Orantes, dont le match avait été suspendu la veille sans qu'une balle fût échangée. Pour ne nous en tenir qu'aux faits, Guillermo Vilas se présenta en tenue sur le court numéro un à 13 heures, soit avec vingt-deux heures de retard sur le programme affiché la veille — et ce fut Manuel Orantes qui, restant délibérément « en civil » au vestiaire, fut déclaré battu, c'est-à-dire « scratché » en terme technique. Battu mais pas content...

Dans la conférence de presse qu'il tint peu après, l'Espagnol donna son opinion sur les événements de la veille. « *J'avais accepté bien volontiers un léger atermoiement, dû au malaise de Vilas, de notre match. Mais après trois quarts d'heure, mon adversaire ne se présentant pas, j'ai demandé qu'il soit scratché. Un quart de finale se prépare alimentairement, physiquement et nerveusement : j'avais fait un repas léger, je m'étais entraîné non moins légèrement et j'étais prêt à l'heure exacte pour entamer la longue guerre des nerfs que vous impose toujour Vilas.* [N.D.L.R. voir la finale marathon qu'Orantes remporta sur Vilas à Forest-Hills en 1975.] *Un plus long délai que celui qu'on m'imposait aurait compromis mes chances. Voilà pourquoi j'ai demandé l'application du règlement* (quinze minutes de grâce), *ce que le comité du tournoi m'a refusé en remettant le match au lendemain.* »

Là-dessus, Butch Buchholz, directeur exécutif de l'Association des joueurs professionnels (A.T.P.), appuya les dires d'Orantes, ajoutant que, si les règlements étaient ainsi bafoués, il n'excluait pas un boycottage de la suite du tournoi par les « pros » groupés dans son association (dont ne font pas partie Vilas, Connors et McEnroe).

A quoi Philippe Chatrier, qui est à la fois président de la Fédération française de tennis et président du comité du tournoi, répliqua que le juge-arbitre des internationaux avait le droit de changer le programme si l'intérêt du tournoi l'exigeait. Ce qui revenait à dire fort justement que Roland-Garros n'était pas la régie Renault — ne serait-ce que par le pactole qui se déversait sur les « malheureux » professionnels — et que le sport humainement conçu excluait en ces lieux l'application aveugle des règlements. La discussion s'éternisait ; cependant on apprenait ce détail passionnant que la veille Vilas avait pris un lavement à 14 h. 30 précises, mais qu'il se sentait parfaitement dispos un quart d'heure plus tard, que les superviseurs ceci, le comité cela — finalement il fut admis que tout le monde avait tort et avait raison...

Pendant ce temps, sur le Central, fort heureusement la parole — la seule qui importait — était au tennis. Le premier quart de finale disputé entre Vitas Gerulaitis et Wojtek Fibak, gagné en cinq sets par le premier nommé, nous fit assister à une très jolie partie, légère, intelligente, une de celles auxquelles on n'est pas habitué.

Mais le régal de la journée — disons plutôt récital — fut le deuxième quart de finale, qui opposa le Chilien Hans Gildemeister à Jimmy Connors. Le Central de Roland-Garros, plein jusqu'au toit, a vu enfin le champion américain dans ses œuvres. Gildemeister lui tint tête avec cran au début du premier set. Puis l'ouragan se déchaîna et Connors aligna quinze jeux de rang !

OLIVIER MERLIN.

RESULTATS

MARDI 3 JUIN

SIMPLE MESSIEURS

Huitièmes de finale. — Vilas (Arg.) b. Orantes (Esp.) par forfait.

Quarts de finale. — *Gerulaitis* (E.-U.) b. Fibak (Pol.), 6-3, 5-7, 6-4, 3-6, 6-3 ; J. Connors (E.-U.) b. Gildemeister (Chili), 6-4, 6-0, 6-0.

SIMPLE DAMES

Quarts de finale. — C. Lloyd (E.-U.) b. K. Jordan (E.-U.), 6-2, 6-0 ; H. Mandlikova (Tch.) b. I. Madruga (Arg.), 6-2, 6-3.

MERCREDI 4 JUIN

DOUBLE MESSIEURS

Huitièmes de finales. — Manson (E.-U.) - Taroczy (Hong.), b. McNamara-McNamee (Aus.), 6-7, 6-3, 6-4.

DOUBLE DAMES

Demi-finales. — Madruga-Villagran (Arg.), b. Mandlikova - Tomanova (Tch.), 7-6, 3-6, 6-2.

A LA TÉLÉVISION

Mercredi 4 juin
TF 1 : 14 h. 35 à 18 h. 50

Jeudi 5 juin
TF 1 : 14 h. à 18 h. 50

FOOTBALL

Orléans et Monaco en finale de la Coupe de France

Les successeurs d'Auxerre

Il a fallu les prolongations, mardi 3 juin, pour que Monaco réussisse à éliminer Montpellier (4 à 2) en demi-finale, match retour, de la Coupe de France. Ainsi n'y aura-t-il pas, samedi 7 juin, à Paris, une finale trop originale, inédite en tout cas, réunissant deux clubs de deuxième division.

Après Nantes-Auxerre en 1979, voici Monaco-Orléans en 1980. La finale de la Coupe, à cet égard, présentera beaucoup de points communs avec celle de l'année dernière, avec une équipe de chaque division, et elle aura aussi le mérite de faire vivre une modeste mais valeureuse équipe de deuxième division, Orléans, dans l'ambiance des grands soirs au Parc des Princes. Avec, comme enjeu, l'un des trophées sportifs les plus convoités de France. Dire, sur ce qu'on a vu mardi 3 juin à Paris, précisément au Parc des Princes, au cours de la demi-finale Paris-F.C. - Orléans, qu'Orléans a une bonne chance de remporter la Coupe, ne correspondrait pas à l'impression générale. Même si Monaco a été durement accroché par Montpellier et a eu toutes les peines du monde pour se qualifier, l'équipe de la principauté, qui ne peut assurer son avenir européen la prochaine saison qu'en gagnant la Coupe de France, a bien d'autres arguments à faire valoir que son adversaire. Mais quelle aventure si « *la glorieuse incertitude du sport* » voulait que, en fin de compte, ce soit Orléans qui prenne part, la saison prochaine, à la Coupe des vainqueurs de coupe. Si David terrassait Goliath samedi et réussissait là où Auxerre avait échoué l'année dernière.

Mardi soir, à Paris, les Orléanais ont déjà eu un aperçu de ce que pouvait être la rumeur du Parc des Princes. Les vingt-cinq mille spectateurs, dont beaucoup étaient venus du Loiret, ont mené grand tapage une heure et demie durant. Battus au match aller (3-1), les Parisiens avaient un handicap à remonter, qu'on ne jugeait pas insurmontable en général. Motivés par la perspective de disputer la finale, les Parisiens, parents pauvres du football de la capitale, étaient naturellement survoltés. A l'heure de jeu, après leur deuxième but marqué par Knockaert, ils étaient bel et bien qualifiés pour la finale. L'occasion ne se représentera sans doute pas de sitôt, aussi bien d'ailleurs pour Paris-F.C. que pour Orléans. Comment oublier qu'aucune des deux équipes, tout au long de la saison, n'a eu à affronter, par le hasard des tirages au sort, la moindre équipe de première division. Comparé à Montpellier, qui a bouté Saint-Etienne hors de la Coupe avant de tomber face à Monaco, quel chemin facile !

L'euphorie des Parisiens, après le but de Knockaert, n'a pas duré plus de cinq minutes. Le temps pour eux de faire quelques cabrioles de joie sur la pelouse du parc, de se voir déjà en finale, et Orléans bénéficiait d'une énorme faute de défense : un ballon offert à Marette à bout portant. L'erreur qui ne pardonne pas et anéantit des heures d'efforts et de fol espoir. Le rêve avait passé.

FRANÇOIS JANIN.

RESULTATS

*Paris F.C. b. Orléans 2-1 (1-3)
Monaco b. *Montpellier .. 4-2 (2-1)

Les résultats des matches « aller » figurent entre parenthèses.

⁂

En match « aller » des barrages, Lyon a battu Avignon mardi 3 juin à Lyon par 6 buts à 0. Lyon a désormais toutes les chances de conserver sa place en première division.

L'enquête sur le coût des Jeux olympiques de Montréal

L'architecte français Roger Taillibert est mis en cause

De notre correspondant

Montréal. — Dans un rapport remis au gouvernement québécois, *l'architecte français Roger Taillibert*, qui a conçu le stade olympique de Montréal, et le maire de cette ville, M. Jean Drapeau, sont présentés comme les principaux responsables de la hausse vertigineuse des coûts des installations sportives aménagées pour les Jeux olympiques de 1976.

A l'issue d'une enquête de trois ans ouverte à la demande du gouvernement québécois, un juge de la Cour suprême du Québec, M. Albert Malouf, a rédigé un rapport dont la publication a été reportée à plusieurs reprises en raison de ses conclusions très sévères à l'égard de certaines personnalités impliquées dans le dossier olympique.

Après avoir rappelé que le maire de Montréal *avait promis des « Jeux modestes »,* le rapport souligne que *le budget affecté à la préparation* des Jeux olympiques est passé en quelques années de 120 millions de dollars (480 *millions de francs*) à 1 270 millions de dollars (4 320 millions de francs). Les dépenses ont donc été près de onze fois plus élevées que prévu, et après déduction des revenus les Montréalais ont finalement hérité d'un déficit d'un *milliard de dollars, qui ne sera* pas épongé avant plusieurs années. Selon les conclusions de l'enquête, M. Drapeau n'a pas été capable de présenter un budget et a fait preuve d'« *irresponsabilité* » en autorisant la construction d'installations « *superflues et inutilement luxueuses* ». Il lui est surtout reproché d'avoir confié à M. Taillibert le soin de concevoir le stade olympique et d'en diriger les travaux depuis Paris.

Ce n'est pas la première fois que M. Taillibert fait l'objet de critiques sévères au Québec. Son attitude arrogante avait exaspéré les enquêteurs québécois qui l'interrogeaient sur le montant de ses honoraires fixé par contrat verbal à un pourcentage fixe du coût total des installations olympiques. Compte tenu des dépassements successifs du budget, l'architecte aurait donc dû recevoir 42 millions de dollars à titre d'honoraires. Il avait finalement accepté de réduire ses exigences à 14 millions, mais il n'a reçu pour l'instant que la moitié de cette somme.

BERTRAND DE LA GRANGE.

RELIGION

APRÈS LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN FRANCE

La force de la certitude

(Suite de la première page.)

Personne, en écoutant Jean-Paul II, n'a envie de *« baisser le son »*. Parce que, lui, sait ce qu'est le magistère de la Parole. Il en use avec un art consommé, à l'aise devant n'importe quel public, de ses jeunes fans du Parc des Princes, avec lesquels il a conduit un dialogue parfaitement inouï dans l'histoire de l'Eglise, à l'invraisemblable cohue qui, à chaque instant, samedi matin, à l'Elysée, menaçait de l'étouffer. Préservé apparemment, à voir le calme de son visage, de ce vertige du succès où tant d'intelligences, depuis la nuit des temps, ont sombré.

Avec ce pape venu de l'Est, l'éloquence cléricale s'est soudain dépouillée de tout ce qui la rendait si facilement insupportable : la fadeur, pour ne pas dire la niaiserie, l'eau bénite, la pleurnicherie, le pharisaïsme. Ce n'est pas faire injure à la mémoire de Paul VI, homme de bonne volonté s'il en fut, que de dire que de ses propos jaillissait avant tout un sentiment tragique d'impuissance. Aussi conscient que Jean-Paul II des menaces qui s'inscrivent à l'horizon de la fin du siècle, il s'essayait à les conjurer dans un langage archaïque, nourri de citations de l'Ecriture, alourdi par le recours traditionnel au pluriel de majesté qui voulait être celui de l'Espérance et qui, pourtant, était presque désespéré. Pour son actuel successeur, les mots sont manifestement des armes au service d'une action. Mais cette action est elle-même dictée par une pensée.

Cette pensée, le discours à l'UNESCO, motif initial du voyage du pape, en a bien montré l'articulation. Jean-Paul II ne condamne pas directement le marxisme, puisque, comme le bulletin du *Monde* l'a souligné, il voit dans le critère des relations de production non certes la *« clé fondamentale »* mais, tout de même, une *« clé précieuse »* pour la compréhension de l'histoire. Il est plus fondamental de savoir ce que l'homme *est* que ce qu'il *a*, même si ce qu'il *a* affecte en fin de compte ce qu'il *est*. D'où l'insistance mise sur la culture, *« ce par quoi l'homme devient davantage homme »*.

Mais il se trouve que l'homme est aux prises avec une *« crise »*, à proprement parler, *« spécifique »*... *« qui consiste en un manque croissant de confiance à l'égard de sa propre humanité »* et le conduit à renoncer systématiquement *« à la saine ambition qu'est l'ambition d'être homme »*. Et, pour être homme, il faut placer à côté du *« primat de la famille... le droit de la nation »*. Jamais un pape ne s'était exprimé sur ce sujet de cette manière. Pour le faire, il fallait être Polonais, avoir vécu profondément cette vérité d'un pays *« que ses voisins ont condamné à mort à plusieurs reprises »* et qui n'a survécu qu'*« en s'appuyant sur sa culture »*.

Voilà bien la nouveauté de ce pape : il ne s'est pas formé dans les bureaux ou les nonciatures. Il s'est formé sur le terrain, au long de près de quarante ans de résistance victorieuse aux diverses formes du totalitarisme. C'est ce qui lui permet de tenir sur la nation, comme sur les droits de l'homme, un langage aussi proche de la réalité et des besoins du moment, aussi éloigné de l'esprit du Syllabus et des nostalgies de l'intégrisme. Qui, avant lui, dans cette fonction, a jamais songé à invoquer Socrate, l'ancêtre des « mauvais esprits » de tous les temps ?

La permissivité

De sa longue résistance, Jean-Paul II n'a certes pas tiré des leçons de facilité. Il rencontre sur ce point l'adhésion de ceux qui savent de naissance ou qui ont compris à la lumière de leur propre expérience qu'on ne parvient à rien sans l'effort et que les plus grandes victoires dont on puisse rêver sont celles qu'on remporte sur soi-même. C'est quand il a proclamé que l'excès de permissivité n'a jamais créé le bonheur qu'il a été le plus applaudi au Parc des Princes. Mais il lui aurait fallu ajouter que l'excès de rigueur, en tout état de cause, peut créer beaucoup de malheur. Trop de juges en soutane ont oublié que le Christ avait dit : *« Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. »*

Il est un autre point sur lequel on se permettra de critiquer le Saint-Père. Il a condamné la guerre nucléaire, sans prendre garde, évidemment, qu'au même moment, à Paris, le R.P.R. se prononçait pour un nouveau développement des défenses atomiques. Pourquoi s'en prendre à la seule guerre nucléaire ? C'est la guerre tout court qu'il faudrait arriver à mettre hors la loi, comme le rêvait, jadis, Aristide Briand. Et il est bien vrai que, même articulé avec cette force, l'appel du pape aux consciences sur ce point particulier sonnait un peu creux. Peut-être, au lieu de répéter un langage trop vague et mille fois entendu, aurait-il dû davantage insister sur le seul moyen qui existe, à long terme d'éviter la guerre, et qu'il a indiqué au passage en se référant à son discours à la F.A.O. : la nécessité de changer *« de manière essentielle et radicale... la hiérarchie des investissements »* à l'échelle mondiale.

Il lui faudra reprendre ce thème, utiliser le rayonnement qui émane de lui, se rapprocher de la souffrance que plus que personne au monde il a sans doute pouvoir aujourd'hui de faire reculer. Dans son discours aux Nations unies, l'an dernier, il avait omis, à la déception générale, de parler du Cambodge. Pendant qu'il achevait son voyage en France, lundi, des fous criminels sévissaient en Cisjordanie occupée. *« Il suffirait que cinquante hommes croient vraiment en Jésus-Christ,* disait Giorgio La Pira, l'ancien maire de Florence, *pour que le monde soit transformé. »* Jean-Paul II croit, tranquillement, sereinement, en Jésus-Christ, et c'est ce qui, dans ce monde qui ne sait plus à quel saint se vouer, donne à sa personnalité l'essentiel de sa force. Il dispose de moyens exceptionnels de se faire écouter. Or la liste est longue sur cette terre des lieux où rien n'est plus urgent que de faire entendre la voix de la sagesse et de la miséricorde.

ANDRÉ FONTAINE.

DEUX RÉACTIONS FÉMINISTES

Deux mouvements féministes ont publié des déclarations pour protester contre la discrimination pratiquée, selon eux, contre les femmes dans l'Eglise.

La Ligue du droit des femmes écrit notamment : « Les féministes savaient qu'elles ne pouvaient rien attendre d'autre d'un homme qui, sans pudeur, a condamné la contraception et l'avortement devant les masses misérables de femmes du tiers-monde. Elle regrette que les hommes politiques, pour des raisons électorales évidentes, aient jugé bon de se faire voir aux côtés de cet homme-là. »

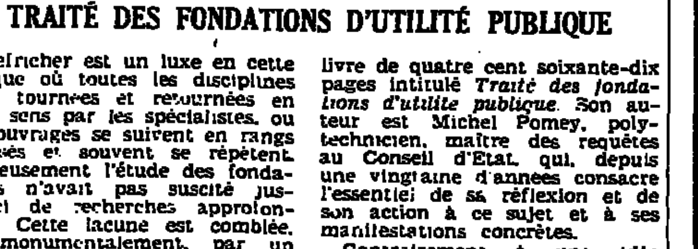
Le Mouvement de libération des femmes (psychanalyse et politique) affirme de son côté, sous le titre « Machisme et papisme : « Ce retour anachronique au pape est une opération politique et symbolique. C'est un des plus grands bombardements idéologiques dirigés contre la révolution des femmes. Abusant de son pouvoir religieux, le pape intervient directement dans le champ politique. Ses positions contre l'avortement, le divorce et l'homosexualité s'apparentent à celles de l'extrême droite déclarée. Avec lui, il entraîne les chrétiens dans la plus grande réaction. »

★ Ligue du droit des femmes, B.P. F.M.A. 370, 75625 Paris Cedex 13.

★ Mouvement de libération des femmes, 12, rue de la Chaise, 75007 Paris, tél. 548-15-85.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* daté 1er-2 juin, la Ligue des droits de l'homme ne figurait pas parmi les organisations humanitaires présentes ou représentées. La Ligue des droits de l'homme rappelle qu' *« elle a estimé devoir joindre sa voix à celle des défenseurs de la laïcité de l'Etat qui s'étaient déclarés choqués par les nombreuses violations de ce principe auxquelles devait donner lieu la visite pontificale »*.

FONDATIONS



Une étude de Michel Pomey

TRAITÉ DES FONDATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Défricher est un luxe en cette époque où toutes les disciplines sont tournées et retournées en tous sens par les spécialistes, où les ouvrages se suivent en rangs pressés et souvent se répètent. Curieusement l'étude des fondations n'avait pas suscité jusqu'ici de recherches approfondies. Cette lacune est comblée, et monumentalement, par un livre de quatre cent soixante-dix pages intitulé *Traité des fondations d'utilité publique*. Son auteur est Michel Pomey, polytechnicien, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui, depuis une vingtaine d'années consacre l'essentiel de sa réflexion et de son action à ce sujet et à ses manifestations concrètes.

Contrairement à une idée reçue, le système français des fondations, situé aux confins du droit privé et du droit public, est maintenant l'un des plus élaborés qui soit. Le régime fiscal n'est pas en retard, lui non plus. Si les fondations n'ont pas encore prospéré en France comme dans certains autres pays (l'auteur compare la situation avec les institutions américaines, allemandes, anglaises, japonaises et même islamiques), c'est par suite d'une insuffisante information du public et surtout du fait d'un environnement psychosocial jusqu'ici peu « porteur ».

Elargissant son propos, l'auteur nous rappelle aussi toutes les possibilités du régime des associations qui, en France semblent avoir le vent en poupe. Entre l'administration et le monde des affaires, ce tiers secteur désintéressé perd son mystère grâce à la fructueuse quête de Michel Pomey, menée avec un grand souci de rigueur et de clarté. Même les « chercheurs et curieux » auront des satisfactions d'esthètes en lisant l'article de Turgot sur la Fondation de la Grande Encyclopédie de Diderot, ou des extraits du codicille au testament de Benjamin Franklin !

P. D.

★ Presses universitaires de France. 466 pages, environ 280 F.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la visite du président et des membres de la Chambre des représentants de Chypre, l'ambassadeur de Chypre et Mme Jean Peristiany ont offert une réception mardi 3 juin.

Naissances

— Chantal, née Vuillemin et Jean-Paul HERVÉ ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Olivier,

Aix, le 3 juin 1980.
Résidence Parc Beaumanoir 2,
Bât. 1/1, avenue des Infirmeries,
13100 Aix-en-Provence.

— Marie-Sophie et Pierre QUINCHON ont la joie d'annoncer la naissance de

Matthieu,

à Brest, le 28 mai 1980.

— Jacqueline, née Miller, et Jean VOYATZAKIS, ainsi qu'Ariane, ont la joie de faire part de la naissance de

Marina Emmanuelle,

le 31 mai à Athènes.

Mariages

— M. et Mme Claude PONSARD sont heureux de faire part du mariage de leur fille,

Dominique
avec
M. Joël DÉLAS,

célébré en l'église Sainte-Croix de Bordeaux, le 24 mai 1980.
94, boulevard de la Libération,
94300 Vincennes.

Décès

— M. et Mme Aflalo et leurs enfants.
M. Claude Aiach et Laurence, sa fille.
M. et Mme le docteur Aflalo-Lebovits.
La famille Ouaknine,
ont la douleur de faire part du décès de leur fille, sœur, épouse, mère et nièce,

Alexandra AFLALO,

à l'âge de trente-trois ans, survenu tragiquement à Paris le 30 mai 1980.
Cet avis tient lieu de faire part pour la levée du corps qui aura lieu à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le mercredi 4 juin 1980, à 13 heures.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Jérusalem Ghivat Shauul, le vendredi 6 juin 1980.

— Limoges.

On nous prie d'annoncer le décès, à Limoges, de

Mme Henry de BLETTERIE,
née Fernande, Isabelle Delahaye,

rappelée à Dieu dans sa quatre-vingt-septième année, le vendredi 30 mai 1980.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le samedi 31 mai en l'église Saint-Pierre du Queyroix, suivie de l'inhumation au cimetière de Verneuil-sur-Vienne dans le caveau de famille.
De la part de :
M. Henry de Bletterie,
Des parents et alliés.

21, boulevard Georges-Perin,
87000 Limoges.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Le président du conseil d'administration.
Les administrateurs,
Le directeur général de Gaz de France,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 29 mai 1980, de

M. Georges COMBET,
grand officier
de la Légion d'honneur,
ingénieur des Ponts et Chaussées,
directeur général honoraire
du Gaz de France.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
(Le Monde du 3 juin.)

— Nous apprenons le décès de **M. Adolphe COSTA du RELS,** ancien ambassadeur de Bolivie, survenu à La Paz (Bolivie), le lundi 26 mai 1980.

[Né en Bolivie, d'origine française, Adolphe Costa du Rels avait fait des études en France. Dernier président du conseil de la Société des nations, ministre des affaires étrangères, ambassadeur en Argentine, puis en France, il avait publié, en français, plusieurs ouvrages, entre autres, « France, terre courtoise », en 1941.]

— Nous apprenons le décès de **Tarsyle DEWASMES,** ancien député, maire de Hergnies (Nord).

[Tarsyle Dewasmes, instituteur, était maire de Hergnies (Nord), commune où il était né en 1906. Conseiller général de 1949 à 1961, il avait été élu député du Nord, le 23 mars 1958, à l'occasion d'un scrutin partiel. Il avait tenté, sans succès, sous les couleurs de la S.F.I.O., de conserver ce mandat aux élections législatives de novembre 1958.]

— M. Didier Ducoudray, son époux.
M. et Mme Emile Ducoudray,
M. et Mme Louis-Ernest Ducoudray et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mlle Yvonne-Clotilde Gernet,
Les familles Ducoudray, Labossière,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Didier DUCOUDRAY,
née Fernande Labossière,

survenu le 30 mai 1980, à Paris (14e), dans sa soixante-dix-neuvième année.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

23, rue de Palestro, 75002 Paris.
283, rue des Pyrénées, 75030 Paris.
Hôpital,
18200 Saint-Amand-Montrond.

— M. et Mme Georges Durry et Laurence.
M. et Mme Jean Durry, Catherine, Aurore et Céleste,
M. François Walter,
M. et Mme Christian Walter,
M. et Mme Georges-Emmanuel Walter,
Mlle Minon Giacobbi,
M. François Giacobbi, sénateur de la Corse, et Mme,
M. Philippe Giacobbi,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 2 juin 1980, de

Marie-Jeanne DURRY,
grand officier
de la Légion d'honneur,
grand prix de poésie
de l'Académie française,
professeur honoraire à la Sorbonne,
directrice honoraire
à l'Ecole normale supérieure
de jeunes filles.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le mercredi 4 juin 1980.
(Le Monde du 4 juin.)

— La direction, les personnels, les élèves et anciennes élèves de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles ont le regret d'annoncer la disparition de

Mme Marie-Jeanne DURRY,
professeur honoraire à la Sorbonne,
directrice honoraire
de l'Ecole normale supérieure
de jeunes filles,
grand officier
de la Légion d'honneur.

46, boulevard Jourdan, Paris (14e).
1, rue Maurice-Arnoux,
92120 Montrouge.

— Le Mans, Paris, Auxerre.

M. Jean-Marie Espalioux, son époux,
M. et Mme Jean-Marc Espalioux, ses enfants,
M. et Mme Robert Dumazaud, ses beau-frère et belle-sœur,
Les familles Frappé, Mary, Hamel, Lapalud et Solignac,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Marie ESPALIOUX,
née Lilian Mary,

survenu en son domicile au Mans le 2 juin 1980.
Les obsèques auront lieu jeudi 5 juin 1980, à 15 heures, en la cathédrale d'Auxerre.

— M. et Mme Jean-Pierre Fasani et leurs enfants, ses enfants et petits-enfants.
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Romain, Pierre FASANI,
artiste peintre de Montparnasse,

survenu pieusement à Paris le 31 mai 1980.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris (6e), le vendredi 6 juin, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière d'Ivry-Parisien.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

La Beauvalle-Riviera, bâtiment D,
Avenue Jean-Giono,
13100 Aix-en-Provence.

— M. et Mme Jean Gilbert, Marie, Valentine et Laurent, sa fille, son gendre et ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lise GUGGENHEIM,

survenu le 31 mai 1980, à Paris, des suites d'une cruelle maladie.
Les obsèques auront lieu en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 6 juin, à 14 h.

4, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

— Mme veuve Arthur Petit, née Monique Naves, sa fille,
M. René-Pierre Berger, son fils,
Ses petits-enfants,
Les familles Petit, Nicolas, Fayel, Bachelot, Naves, Cornu, Marcelly, Berger, Durand,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve NAVES,
née Marie-Eudoxie Nicolas,

survenu le 31 mai 1980, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Bathilde de Châtenay-Malabry, 43, avenue du Plessis, sa paroisse, le jeudi 5 juin, à 15 h. 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

90, rue Anatole-France,
92290 Châtenay-Malabry.

— Mme Françoise Sophie Quancard et ses enfants ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne Francis QUANCARD,
H.E.C., M.B.A. (Harvard),
administrateur de sociétés,

survenu le 26 mai 1980.
Les obsèques ont eu lieu le samedi 31 mai 1980 dans la plus stricte intimité.
26, boulevard d'Inkermann,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

— Mme Caroline Daumen, née Arpels,
François et Eric Arpels,
MM. Claude et Jacques Arpels,
Ainsi que leurs familles,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre ARPELS,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements

— Mme Edward Baumgarten, son épouse,
M. et Mme Dietmar Seifert, ses enfants,
Erik et Marc, ses petits-enfants,
M. et Mme Guy Charton et leurs enfants,
Et ses amis intimes,
remercient de tout cœur ceux qui leur ont témoigné tant de marques de sympathie à l'occasion du décès de

M. Edward BAUMGARTEN,

survenu le 29 mai 1980, dans sa cinquante-sixième année.
11, rue Brémontier, Paris (17e).
151, avenue Jean-Bart,
59190 Hazebrouck.

Anniversaires

— En ce troisième et douloureux anniversaire de la mort de

Mathias TAHON,

que ceux qui sont restés fidèles à sa mémoire aient une pensée pour lui.

Messes

— Une messe à la mémoire de
Claude de LAPRADE,
sera dite en la chapelle Sainte-Germaine des Halles, 13, rue de la Cossonnerie, Paris (1er), le samedi 7 juin 1980, à 11 heures.
Seront associés à ce souvenir, ses parents, le

chef d'escadron
Guy de LAPRADE,
et la
comtesse Guy de LAPRADE,
née Nicole Febvrel.

Communications diverses

— Le vendredi 6 juin, à 11 h. 30, une plaque commémorative sera apposée sur l'immeuble 55 rue Pergolèse, où vécut pendant trente ans le cinéaste Raymond Bernard, fils de Tristan Bernard.

INFORMATIONS «SERVICES»

DEUX-ROUES

Des casques qui cassent

A la suite de plusieurs essais techniques sur un échantillonnage de vingt-six casques pour motocyclistes, l'Institut national de la consommation suggère, *dans le dernier numéro du mensuel 50 millions de consommateurs*, de retirer de la vente quatre casques qu'il juge non conformes aux normes de sécurité N.F. imposées aux fabricants.

Ces essais ont été effectués en suivant les techniques officielles de l'AFNOR mais aussi *suivant une nouvelle technique* (non homologuée) que nos confrères de l'I.N.C. considèrent comme plus proche de la réalité en matière de test de casque.

L'enquête menée fait aussi apparaître que sur les vingt-six casques testés, sept d'entre eux présentent des protections médiocres ou «passables» et six, une solidité de la jugulaire tout juste acceptable.

Cette enquête a de quoi surprendre quand on croit connaître les vérifications imposées aux fabricants.

Pour ces derniers, ce test n'est pas significatif car il porte sur un modèle pris au hasard et qui ne représente pas forcément *l'ensemble d'une fabrication*.

Pourtant, l'AFNOR, organisme d'Etat chargé de normaliser les fabrications et surtout de les contrôler, confirme par ses propres travaux une certaine partie de cette enquête en retirant leurs homologations à quatre casques : le Motobécane Jet 2001 ; le Bayard 3003 ; le MAX Superjet ; le Rush Mini Jet F 3 ; et en suspendant provisoirement *la licence du Levior* Turbo.

Dans ce domaine du casque, les normes définies sont par nature aléatoires. Aucune chute de motard ne ressemble à une autre et il est difficile, sans doute, d'établir des normes théoriques de sécurité. On peut seulement en étudiant et en analysant les accidentés et leurs traumatismes, dégager des «grandes lignes» et l'AFNOR étudie justement de nouvelles normes en fonction des renseignements qu'elle peut obtenir dans les hôpitaux spécialisés. Plus difficile encore est de contrôler le respect des normes une fois qu'un produit a reçu son homologation et que sa fabrication passe des prototypes *à la série*.

L'AFNOR, pour sa part doit, après avoir donné l'homologation, contrôler les prototypes ; les premières séries, et suivre de près les grandes séries en faisant de nouveaux contrôles inopinés sur des prélèvements pris dans le commerce ou dans l'usine. Cela fait beaucoup de travail pour le budget dont dispose cet organisme.

Il reste étonnant (ou peut-être pas) que deux des quatre casques incriminés soient de fabrication française et que l'un de ces fabricants voie un de ses modèles obtenir une mention «très bien» et un autre descendu aux enfers. Interrogé sur cette surprenante différence de qualité, nous avons appris que pour ce mauvais casque, il n'était qu'un sous-traitant qui sous-traitait à son tour pour le compte d'une marque qui avait déjà sous-traité la conception de l'objet !

En attendant que, pour la sécurité, les motards mettent de bons casques, on ne sait pas, dans cette affaire, qui va porter le chapeau.

PHILIPPE JAMBERT.

PARIS EN VISITES

JEUDI 5 JUIN

«Paris révolutionnaire», 15 h., 1, quai de l'Horloge, Mme Bouquet des Chaux.

«Le Corbusier à la villa La Roche», 15 h., métro Jasmin, Mme Guillier.

«Le parc Montsouris», 15 h., métro Cité-Universitaire, Mme Meyniel.

«Le vieux village de Montmartre», 15 h., 2, rue du Mont-Cenis, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

«Atelier du peintre Francis Hamburger», 15 h., 33, rue de la Tombe-Issoire (L'Art pour tous).

«Marais Sud», 14 h. 30, métro Pont-Marie (Approche de l'art).

«Notre-Dame», 15 h., devant la grille (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«Picpus», 15 h., 35, rue de Picpus (Mme Hager).

«La cour carrée du Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois», 15 h., cour carrée, Pavillon de l'Horloge (M. de la Roche).

«Hôtels de l'île Saint-Louis», 15 heures, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

VENDREDI 6 JUIN

«Les manufactures des Gobelins», 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Meyniel.

«Le musée du jouet à Poissy», 15 h., 2, enclos de l'Abbaye, Mme Bachelier.

«Musée des monuments français», 15 h., entrée, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg.

«Souvenirs des grandes affaires criminelles du Moyen Age», 15 h., musée de la Préfecture de police, 1 bis, rue des Carmes, Mme Legrégeois.

«Le quartier des Halles autour de Saint-Eustache», 15 h., façade, angle de la rue du Jour et de la rue Rambuteau. Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

«Musée d'art moderne Centre Pompidou», 14 h., métro Rambuteau (Approche de l'art).

«Couvent et massacres des Carmes», 15 h. 70, rue de Vaugirard (Mme Camus).

«La Sorbonne», 15 h., 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«Vieux village d'Auteuil», 15 h., métro Eglise-d'Auteuil (Mme Hager).

«Le Marais», 20 h. 30, métro Saint-Paul (Mme Hauller).

«Hôtel de Rohan», 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple (M. de la Roche).

«Le Marais», 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

TROISIÈME AGE

AIDE MÉNAGÈRE ET MINIMUM VIEILLESSE

L'augmentation au 1er juin 1980 du minimum vieillesse (qui passe à 15 600 F par an pour une personne dont le revenu ne dépasse pas 16 500 F ou 31 200 F s'il s'agit d'un couple) entraîne le relèvement des plafonds de ressources applicables pour la prise en charge des frais d'aide ménagère au titre de l'aide sociale. Pour une personne seule, ce plafond est équivalent à celui du minimum vieillesse : 16 500 F ; pour un couple, il sera de 24 750 F par an.

Les barèmes établis par la C.N.A.V.T.S. (Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés) pour sa participation aux frais des services d'aide ménagère, valables depuis le 1er janvier 1980, restent inchangés, sauf pour la tranche des revenus les plus bas relevée au niveau du plafond de l'aide sociale.

La C.N.A.V.T.S. n'intervient plus financièrement lorsque les ressources mensuelles sont supérieures à 3 050 F pour une personne seule (déduction faite du loyer principal dans la limite de 400 F et de 67 F de frais forfaitaires de chauffage) et de 4 575 F pour un couple (dans les mêmes conditions de loyer et de chauffage).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
202 F	331 F	462 F	[illegible]
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
367 F	[illegible]	955 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
236 F	396 F	558 F	[illegible]
II. — SUISSE - TUNISIE			
289 F	[illegible]	723 F	[illegible]

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CONFÉRENCES

JEUDI 5 JUIN

19 h. 30 : Sorbonne, amphithéâtre Descartes, 17, rue de la Sorbonne, M. René Huyghe : «Genèse et phases de la création d'une œuvre picturale» (Université populaire de Paris).

19 h. : 14, cours Albert-Ier, M. Arthur Hoérée : «Albert Roussel, créateur d'un nouveau classicisme» (les Amis de Richard Wagner).

20 h. 30 : 5, rue Largillière, M. P. Schwarz : «Mythes et Initiation» (Nouvelle Acropole).

20 h. 45 : 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Raphaël Cohen : «L'informatique au Moyen-Orient» (Association des ingénieurs, scientifiques et cadres amis d'Israël).

VENDREDI 6 JUIN

15 h. 45 : Salons Lutétia, 47, boulevard Raspail, professeur Jan Tinbergen : «Un programme pour sortir de la crise» (Ecole des hautes études en sciences sociales).

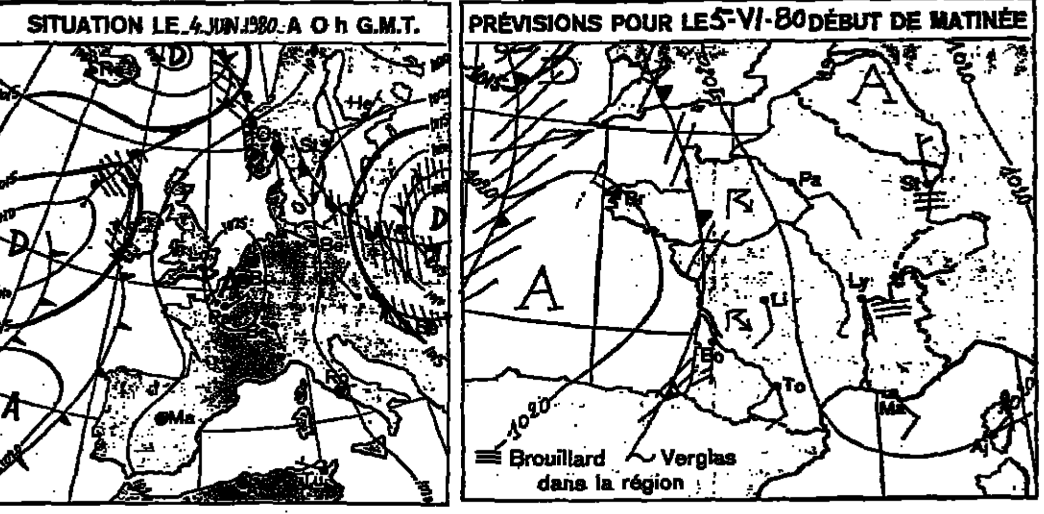
19 h. 30 : Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, Mme M.-M. Davy : «Orient et Occident» (Université populaire de Paris).

20 h. 15 : 11 bis, rue Keppler : «la Mémoire des vies passées» (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

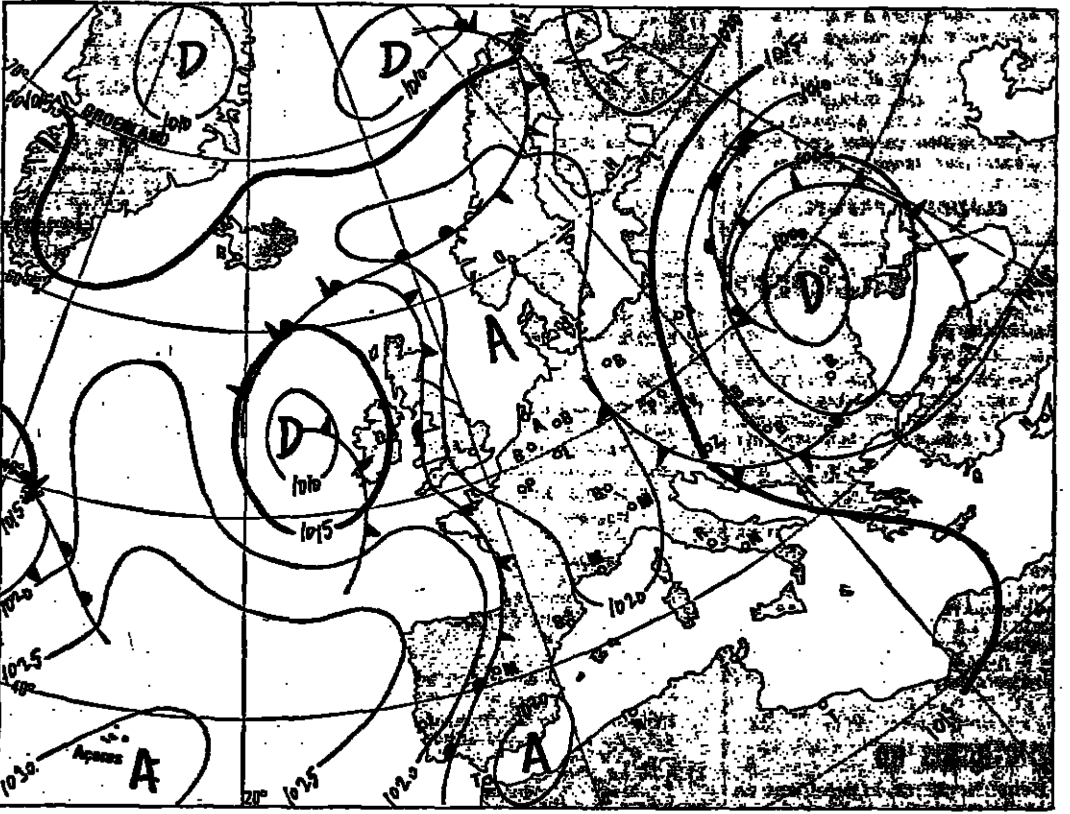
20 h. : Centre Grata, 27 bis, rue Copernic, au fond de la cour, M. P. Emmanuel : «Que sommes-nous venus faire sur la Terre ?».

20 h. 30 : Institut autrichien, 30, boulevard des Invalides, M. Klaus Maria Brandauer : «Gedichte, Briefe und Geschichten».

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 5 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 juin à 0 heure et le jeudi 5 juin à 24 heures :

Les hautes pressions centrées sur le nord de la France commenceront à s'affaiblir, leur axe se déplaçant lentement vers l'est. La limite frontale située sur le proche océan se déplacera également vers l'est. Elle pénétrera lentement sur nos régions occidentales dans un champ de pression à faible gradient et *sous une forme orageuse discontinue*.

Jeudi, des nuages à aspect orageux plus abondants atteindront le matin le nord-ouest et l'ouest de la France ; le soir, ils se situeront de la Manche et du Nord au Bassin aquitain. Ils seront accompagnés localement d'ondées ou d'orages.

Les vents de sud-est à sud tourneront le soir au secteur nord-*ouest près des côtes de l'Atlantique*. Ils seront faibles à modérés, mais de fortes rafales sont à craindre sous les orages. Le temps sera chaud, mais une baisse assez sensible débutera le soir sur les côtes atlantiques. Sur le reste de la France, le temps sera généralement bien ensoleillé et chaud. Quelques brouillards *seront observés temporairement* le matin sur le Nord-Est et le Centre-Est.

Le mercredi 4 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 024,3 millibars soit 768,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 juin ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 20 et 8 degrés ; Biarritz, 31 et 17 ; Bordeaux, 29 et 18 ; Bourges, 23 et 13 ; Brest, 25 et 18 ; Caen, 23 et 13 ; Cherbourg, 20 et 13 ; Clermont-Ferrand, 24 et 9 ; Dijon, 22 et 13 ; Grenoble, 21 et 10 ; Lille, 22 et 10 ; Lyon, 22 et 11 ; Marseille, 25 et 12 ; Nancy, 17 et 14 ; Nantes, 27 et 17 ; Nice, 22 et 14 ; Paris-Le Bourget, 24 et 13 ; Pau, 28 et 15 ; Perpignan, 27 et 13 ; Rennes, 27 et 15 ; Strasbourg, 17 et 14 ; Tours, 25 et 13 ; Toulouse, 27 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 10 degrés ; Amsterdam, 18 et 9 ; Athènes, 23 et 15 ; Berlin, 13 et 12 ; Bonn, 17 et 15 ; Bruxelles, 19 et 11 ; Le Caire, 35 et 29 ; Iles Canaries, 27 et 19 ; Copenhague, 21 et 12 ; Genève, 21 et 9 ; Lisbonne, 33 et 16 ; Londres, 26 et 15 ; Madrid, 31 et 12 ; Moscou, 25 et 13 ; New-York, 31 et 20 ; Palma-de-Majorque, 26 et 10 ; Rome, 23 et 11 ; Stockholm, 24 et 15 ; Téhéran, 32 et 30.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 685

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II		■							
III							■		
IV		■							
V					■				
VI				■			■	■	■
VII				■					
VIII					■	■			
IX									
X	■							●	
XI				■				■	

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilés à des espèces sonnantes. — II. Louche quand il est borgne. — III. Peut grimper aux murs ; Centre sidérurgique de Norvège. — IV. Qui concerne certaine bête. — V. Récipient pour les poussières ; Perdu quand on déménage. — VI. Prénom de compositeur ; Utile pour faire des projets. — VII. Passe à Strasbourg ; Qui ne dort donc pas. — VIII. N'est pas une fine mouche ; Ville du Nigéria. — IX. Peuvent arriver sur la pointe des pieds. — X. Grandes, peuvent être assimilées à des châteaux. — XI. Crie comme un pauvre hère ; Fleuve côtier.

VERTICALEMENT

1. Peut arrondir les angles. — 2. Prouve que ça commence à flamber. — 3. Traite de tout ce qui est large. — 4. Le bout de la patte ; Pas équivoque. — 5. Cherché par celui qui n'a pas de couvert ; Peut-être utilisé quand le ton est faux ; Article. — 6. Prêta l'oreille à certains bruits ; Vieille vache. — 7. Fin de verbe ; Rejoignit le troupeau ; Pas brillant. — 8. Faire la planche, par exemple ; Souvent heureuse quand elle est riche. — 9. Fait tomber tous les épis ; Où il y a beaucoup de pétard.

Solution du problème n° 2 684

Horizontalement

I. Enrhumés. — II. Pluie ; Ota. — III. Râ ; Osides. — IV. Emotives. — V. Téter. — VI. Etira ; Ave. — VII. Rit ; Tâter. — VIII. Ere ; Irone. — IX. No ; Dot ; Ti. — X. Ciron ; Ord. — XI. Eros ; Nuée.

Verticalement

1. Préférence. — 2. Elam ; Tiroir. — 3. Nu ; Otite ; Ro. — 4. Rioter ; Dos. — 5. Hésitation. — 6. Ive ; Art. — 7. Moderato ; Ou. — 8. Etés ; Ventres. — 9. Sas ; Néréide.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 juin 1980 :

UN DÉCRET

● Modifiant le code de la construction et de l'habitation.

DES ARRÊTÉS

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux conditions d'octroi et au montant des prêts conventionnés ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux prêts aidés pour l'accession à la propriété de logements anciens (secteur diffus) ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux prêts aidés par l'Etat pour l'accession à la propriété des logements anciens (secteur groupé).

BREF

COLLOQUE

«L'ANGLAIS, LANGUE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE ?». — Sur ce thème, le département de langues vivantes de l'université de Paris-XI, centre d'Orsay, organise un colloque ouvert aux scientifiques et aux linguistes intéressés, le vendredi 6 juin.

De 9 h. 30 à 19 heures, dans la *salle 103 du bâtiment 338*, des colloques, sous la présidence d'honneur de M. R. Omnes, président de l'université de Paris-XI.

★ L'accès au campus d'Orsay se fait à partir de la station Orsay du R.E.R., ligne de Sceaux. Renseignements : Mme de Chambrun, tél. 285-92-74.

CIRCULATION

CONTROLES ROUTIERS PLUS STRICTS. — Le ministère de l'intérieur indique que, durant le premier trimestre de l'année, les contrôles de vitesse et d'«*imprégnation alcoolique*» ont été plus nombreux que durant le premier trimestre de 1979. On a compté pour la vitesse 218 678 contrôles (au lieu de 193 683), pour l'alcoolisme 405 683 (au lieu de 380 180). Parmi ces derniers, 13 101 ont été *positifs*.

EXPOSITION

CRÉATEURS DANS LE GARD. — Les ruelles, les cours intérieures de maisons, le jardin de l'église du vieux village des Angles (Gard), à 8 kilomètres d'Avignon, serviront de cadre à la troisième exposition Présence des formes, qui réunira quatre-vingts créateurs contemporains les 6, 7, 8 et 9 juin, de 10 heures à 20 h. 30. Treize spécialités seront représentées. Cette manifestation est considérée comme la répétition générale de *la grande exposition sur les métiers d'art*, qui aura lieu au Musée des arts décoratifs, à Paris, fin novembre.

VIE QUOTIDIENNE

LA S.N.C.F. ET LES HANDICAPÉS

Dans une réponse à la question écrite de M. Bernard Hugo, sénateur communiste des Yvelines, le ministre des transports fait le point des mesures décidées par la S.N.C.F. pour améliorer l'accès de ses voitures aux handicapés.

La S.N.C.F. a décidé d'accroître le nombre de relations desservies par trains aménagés ; dans ces derniers une voiture à couloir central été spécialement équipée, un siège étant retiré pour permettre le logement d'un fauteuil roulant.

Actuellement, ces relations sont au nombre de trois : Paris-Nice, Paris-Brest, Paris-Toulouse. Dès la fin du premier semestre 1980, cinq nouvelles relations seront assurées dans les mêmes conditions : Paris-Lille, Paris-Strasbourg, Paris-Hendaye-Tarbes, Paris-Grenoble et Nantes-Lyon.

Corrélativement les gares concernées font l'objet d'aménagements qui facilitent le transit en fauteuil roulant.

D'autre part, la S.N.C.F. a engagé une campagne destinée à sensibiliser son personnel à la situation des handicapés. Les agents des gares et des trains, qui reçoivent déjà une formation spécialisée en ce domaine, prendront part à des sessions dont le programme sera établi avec la participation des associations représentées au Comité de liaison pour le transport des handicapés (COLITRAH). Une brochure destinée à fournir aux handicapés tous les renseignements nécessaires sur les transports mis à leur disposition va paraître *(Journal officiel du 23 mai)*.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Mots en main

Curieux, ces « Dossiers de l'écran » sur les sourds et les malentendants. Curieux parce que construits sur un malentendu précisément. Je m'explique : en prélude au débat, l'histoire vraie de Kitty O'Neil, cette cascadeuse tous terrains qui bat les records comme un tam-tam en faveur de ses frères handicapés, leur prouvant qu'il suffit de vouloir pour pouvoir.

Vouloir quoi en l'occurrence ? Ecarter fermement la langue gestuelle, maîtriser totalement la lecture labiale et la langue orale. C'est une gageure. De même fallait-il vraiment tendre l'oreille pour saisir tous les propos, du reste fort justes, de M. Jean-Claude Boursin, sourd profond, menuisier ébéniste, marié à une sourde et père de trois jeunes enfants entendants.

Il réclamait, et il a bien raison, des émissions doublées en langue gestuelle. Doublées ou sous-titrées. Il faut se rappeler que la radio est totalement interdite aux sourds ; c'est donc à la télévision de faire un effort. C'était le cas de ces « Dossiers », forcément. Le film était sous-titré et la discussion traduite, là, tout du long, sous nos yeux, par un interprète. Or savez-vous à quelle heure S.V.P. s'est enfin risqué à soulever le problème de la langue gestuelle ? A 23 h. 40, trois minutes avant d'aller se coucher. Est-elle universelle ? On n'en sait toujours rien.

Pas un mot non plus sur les revendications pourtant énergiques des tenants de l'expression dans l'espace, de l'expression visuelle (1). Ils réclament le droit à la parole, la leur. Sans exclure naturellement la langue orale. Le bilinguisme exigé de la règle en l'occurrence.

Ça devrait aller de soi. Ça irait encore mieux si les entendants ne cherchaient pas à tirer depuis cent ans, depuis le congrès de Milan (interdisant aux sourds de parler avec leurs mains), la couverture à eux. S'ils ne refusaient pas encore trop souvent d'accepter les sourds tels qu'ils sont. Et si les natifs de la L.S.F. (la langue des signes française) ne répugnaient pas quelque peu de leur côté à enseigner leur langue aux entendants.

CLAUDE SARRAUTE.

LA POLICE SAISIT LE MATÉRIEL DE RADIO-QUINQUIN

De notre correspondant

Lille. — Les forces de l'ordre sont intervenues, ce mercredi 4 juin, à 7 heures, à Auby, commune de la banlieue du Douaisis, où se trouve installé le siège de Radio-Quinquin, radio lancée par la C.G.T. l'an dernier. Le local de la mairie annexe, où il y avait le matériel, a été cerné par la police. Des inspecteurs de la P.J. ont saisi ce matériel. Une centaine de manifestants s'étaient rassemblés devant la mairie, à l'appel de la C.G.T., pour protester contre le démantèlement de Radio-Quinquin.

La veille, la C.G.T. avait d'ailleurs organisé un bref meeting, près du studio, au cours duquel M. François Dumez, secrétaire de l'Union départementale C.G.T. du Nord, avait déclaré : « *Notre radio commence à peser lourdement, c'est pour cela qu'on veut essayer de nous faire taire...* » Il avait lancé un appel à la vigilance et à la mobilisation. D'autre part, le maire d'Auby, M. Aldebert Valette, est convoqué lundi prochain à 14 h. 30, au tribunal d'Amiens, devant un juge d'instruction, pour avoir aidé à l'installation de Radio-Quinquin (*le Monde* du 4 juin). La C.G.T. et le P.C. appellent leurs militants à se rendre à Amiens ce jour-là pour une manifestation de protestation.

G. S.

... ET CELUI DE RADIO-PARIS 80

Les policiers ont fait ça en douceur, ou presque. Et pour cause, il n'y avait personne dans les locaux de *Terre Nouvelle 80*, au 163, de la rue du Chevaleret (13e), où quelque vingt coopératives des réseaux Ecoovie ont, qui leurs bureaux, qui leurs stocks d'oignons sans engrais et de conserves biologiques. Les vingt-cinq civils de la police des télécommunications ont fait leur travail tranquillement : ils ont dévissé les trois platines, démonté les trois tables de montage, ils ont débranché les micros, embarqué le maximum de fils électriques. Il était 6 h. 45 du matin.

Du travail propre. Pour l'antenne de 12 mètres qui, depuis dix jours, s'élevait sur le toit, permettant à Radio-80 d'être entendue ailleurs que dans le voisinage immédiat, jusqu'à Pantin et dans le dix-huitième, pour l'antenne donc ils ont grimpé et tout déboulonné, sans rien casser.

Pendant ce temps, trois cars de policiers, pas du tout en civil ceux-là, étaient arrivés pour boucler la rue. Ils étaient encore présents vers 10 heures, filtrant ceux qui depuis 8 heures du matin attendaient de pouvoir pénétrer dans leurs locaux.

Les responsables n'étaient pas là : la veille, ils avaient émis, jusqu'à 2 heures du matin, un programme baptisé « *La concierge est dans l'escalier* ». Alors, tous les procès-verbaux dressés et le matériel embarqué dans une camionnette, les forces de l'ordre sont reparties. Les animateurs de Radio-80 ont montré le bout de leur nez un quart d'heure plus tard et constaté les disparitions.

Il fallait prévenir MM. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (P.S.), président de l'Association des amis auditeurs de Radio-80, et Henri Noguères, le président de la Ligue des droits de l'homme, et les deux cents abonnés. Il fallait « *préparer la riposte* », ont-ils dit avec le sourire. Un émetteur, ça se trouve facilement : ils inviteraient leurs auditeurs le soir même dans le studio à 17 h. 30.

Pour la petite histoire : lundi soir, le jour du lancement de Radio-7, Radio-80 a émis sur 99 Mgh des petites mélodies se moquant de « Radio-7 24 h sur 24 h de chansonnettes », eh bien ! « Ils » ont d'abord brouillé la fréquence 99,7 Mgh. Celle de Radio-7. C'était juste à côté : « Ils » se sont trompés pendant queques secondes.

MATHILDE LA BARDONNIE.

PROTESTATION DE LA C.G.T.

Une délégation de l'Union départementale de la C.G.T. du Nord s'est rendue dans la matinée à la préfecture à Lille pour déposer un texte de protestation dont voici l'essentiel :

« Nous protestons avec la plus grande colère et indignation contre le coup de force de caractère fascisant commis à la mairie d'Auby. Plusieurs centaines de C.R.S., gardes mobiles, G.I.R. et autres policiers, armés de revolvers, matraques, fusils, grenades et autres chaînes ont attaqué ce mercredi à l'aube la radio de la C.G.T.

» Au mépris de toute légalité républicaine ils ont bousculé et malmené les élus présents et notamment le premier magistrat de la ville, M. Aldebert Valette. Le député communiste Georges Hage a été insulté. Comme des voleurs les représentants de Giscard, Ceyrac et consorts ont pénétré dans les locaux par effraction et ont emporté le matériel. C'est du banditisme légalisé... »

La C.G.T. organise un meeting vendredi 4 juin, à 19 heures, devant la mairie d'Auby.

SUS AUX PIRATES

(Suite de la première page.)

Le P.C. lui-même, dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine d'abord, en Seine-Saint-Denis ensuite, se mettait à recourir aux mêmes méthodes ; des indépendants, comme Radio-Paris 80, se lançaient aussi.

Si le gouvernement ne manque donc pas de cohérence — même si celle-ci est tardive —, on peut estimer au moins qu'il manque de largeur de vues. Radio-Quinquin avait réussi à devenir en un an une vraie radio locale (*le Monde* daté 13-14 avril) et Radio-Paris-80 commençait bien (*le Monde* daté 16-17 mars). Voilà donc des concurrents dangereux éliminés. Avait-on si peu confiance dans les nouvelles radios publiques ?

Il va de soi que de plus hautes considérations politiques ont joué. A un an de l'élection présidentielle, M. Giscard d'Estaing n'entendait sans doute pas laisser libre cours à des initiatives qui pouvaient le desservir. Le débat sur le monopole devra être repris. Bien tristes débuts, en tout cas, pour les stations expérimentales de Radio France !

THOMAS FERENCZI.

JOURNÉE D'ACTION LE 7 JUIN

La Fédération nationale des radios libres a fait part mercredi, dans un communiqué, de son indignation. « *L'Etat*, affirme-t-elle, *n'arrivant pas à faire avaler à tous la pilule de ces radios décentralisées expérimentales (fréquence Nord, Radio 7...), a choisi de généraliser la violence à Auby et à Paris (...) pour sauvegarder une loi de monopole politique contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme.* » Elle a annoncé une campagne de boycottage et de blocage des standards téléphoniques des radios expérimentales; une journée nationale d'action et d'émissions le samedi 7 juin par toutes les radios de la fédération ; une fête pour les libertés fondamentales, le 18 juin à 19 heures, à la maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, 59000 Lille, avec la participation de M. Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen (retransmise en direct sur 94 Mgh en M.F.) ; la continuation des émissions de Radio Paris 80 dès ce mercredi soir, en direct et en public, et chaque soir de 18 heures à 24 heures, 163, rue du Chevaleret, Paris (13e).

Mercredi 4 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Les Allemands à Dunkerque.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : L'inspecteur mène l'enquête.
Réalisation de L. Godevais, avec S. Bento, J. Bouchaud, B. Broca, J.-F. Chariet.

22 h 35 La rage de lire.
De G. Suffert.
Voyages en tout genre : *Chemins d'eau*, de J. Robin ; *Bleu Caraïbe et citrons verts*, de J. Raspail ; *l'Ecosse*, de K. White ; *Money*, de P.-L. Sulitzer ; *Carnet de croûte*, de J. Perniot.
23 h 5 Tennis : Internationaux de France.
Résumé de la journée à Roland-Garros.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Mi-fugue, mi-raison.
Où va la musique ?
Avec notamment J. Laperrousaz, J. Clerc, B. Lavilliers, P. Townsend, M. Faithfull, le groupe Pretenders et Al Jarreau.
22 h 40 Magazine médical : Les jours de notre vie.
Par P. Desgraupes.
La chamade et la syncope : les troubles du rythme cardiaque.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : le prince-président.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : « Notre bien chère disparue ».
Scénario et dialogues : C. Watton ; réal. : A. Boudet, avec M. Biraud, M. Baquet, B. Avoine, P. David, etc.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, La science en marche : Les interactions fondamentales.
20 h., « l'Ile des chèvres », d'Ugo Betti, adaptation B. Clavel, lu par A. Cuny.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique ; 20 h., Présentation du concert.
20 h. 30, Concert (en direct de l'église Saint-Michel, à Dijon) : « les Vêpres de la Vierge », de Monteverdi, par l'Ensemble vocal et instrumental de Lausanne, dir. Michel Corboz.
23 h., Ouvert la nuit : La voix, le lied schubertien ; 23 h. 30, Opéras à découvrir : opéras polonais, œuvres de J. Elsner, Moniuszko, Nowowiejski, Paderewski, Szeligowski et Rudzinski ; 1 h. 30, Les grandes voix : Vanni-Marcoux.

Jeudi 5 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Après l'infarctus.
14 h Tennis : Internationaux de France.
En direct de Roland-Garros.
18 h 55 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Plus d'un million de prisonniers.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Envolez-vous avec sérénité.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Formations politiques.
R.P.R. - U.D.F.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Kick (Raoul, la moto, les jeunes et les autres).
Réalisation de M. Simenon, avec E. Dandry, P. Préboist, M. Chevit, C. Le Prince, C. Wallor...
21 h 30 La roue de la vie.
L'instant du pouvoir.
22 h 30 Tennis : Internationaux de France.
Résumé de la journée.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La croix dans le cœur.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Familles américaines.
15 h Série : La dynastie des Forsyte.
Le propriétaire.
16 h L'invité du jeudi.
Jacques Thyraud, président de la commission sénatoriale Informatique et liberté.
17 h 20 Fenêtre sur... Cinémania.
Les Festivals de Lille et de Chamrousse.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Mes mains ont la parole ; Ces sacrés parents (le flirt) ; Sido Rémi.
18 h 30 C'est la vie.
La télévision et les consommateurs.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Petit Baigneur ».
Film français de R. Dhéry (1967), avec L. de Funès, R. Dhéry, C. Brosset, A. Parlay, F. Fabrizi, J. Legras, M. Galabru, P. Tornade. (Rediffusion.)
Le patron irascible d'un chantier naval cherche à retrouver un ingénieur qu'il a chassé dans un coup de colère et qui peut, seul, lui refaire les plans d'un prototype de bateau susceptible de l'enrichir. Rencontre burlesque et fracassante de Louis de Funès et de la tribu « branquignol » de Robert Dhéry. Très amusant.
22 h 5 Documentaire : Vidéo U.S.A.
Des artistes et des ordinateurs.
22 h 35 Courte échelle pour grand écran.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules : la boîte de petits pois ; Flash : la nuit porte conseil.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti communiste français.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la fête impériale.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (cycle John Wayne) : « Une Bible et un fusil ».
Film américain de S. Millar (1975), avec J. Wayne, K. Hepburn, A. Zerbe, R. Jordan, J. McIntire, S. Martin, P. Koslo.
Western s'inspirant — mal — d'African Queen, de John Huston. La réunion de vedettes du troisième âge, de John Wayne, qui cabotine, et Katharine Hepburn, un peu perdue, rend triste.
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

12 h. 5, Agora : « le Cinéma américain », avec R. Bellour.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France.
14 h., Sons : Le cirque (entre l'angoisse et les rires).
14 h. 5, Un livre, des voix : « Adelaïde de Kergoust », de M. Haedrich.
14 h. 47, Départementale : A Dole (la liaison Rhin-Rhône-Hambourg-Marseille).
16 h. 50, Actualité : A propos du colloque sur « la vérité » avec le docteur J. Trilling.
17 h. 32, Libre parcours jazz : Blues and Gospel.
18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La génétique des populations et de la fin des races.
20 h., Angèle Vannier, poète et barde.
20 h. 55, « la Clémence de Titus », opéra de Mozart, chanté en italien, en direct du Grand Théâtre de Genève. Avec J. Stewart, C. Deutekom, U. Trekel-Burkhardt, R. Engert, L. Sukis, E. Knodt, les chœurs du Grand Théâtre de Genève, dir. P.-A. Gaillard, et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. T. Guschlbauer.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

12 h., Musique de table (en direct de Dijon) : France-Musique Service, avec J.-N. Grandechamps, luthier, un duo de flûtistes et leur professeur, M. Amyot ; 12 h. 35, Jazz classique.
14 h., Musiques : Musiques en plume, œuvres d'Auber, C. Milloecker, Seiter et E. Strauss ; 14 h. 30, Musica Danica : le national romantisme, œuvres de P. Heise, F. Horneman, N.-W. Gade ; 15 h. 30, Répertoire choral : œuvres de Szymanowski, dir. W. Rowicki ; 16 h. 30, « l'Application des isotrices aux champs » (M. Decoust), dir. G. Amy ; 16 h. 50, Grands solistes : Odile Pierre, organiste.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert non stop, en direct du Théâtre de Dijon : « Quatuor », opus 59 (Beethoven), « Quatuor » (Onslow), « Trio à cordes » (Guezec), par le Quatuor Jacques Prat ; « Premier livre des Préludes » (Debussy), avec Pascal Rogé, piano ; « Méphisto valse » (Liszt), « Fantaisie » (Chopin), avec Cyril Huve, piano ; « le Berger fidèle », cantate pour ténor, deux violons, viole et clavecin, « Pièces de clavecin en concert, nos 1 et 3 » (Rameau), par l'Ensemble Rameau, avec E. Lestringant, ténor, D. Vereist et R. Walz, violons baroques, Ch. Coin, basse de viole, et Y. Le Gaillard, clavecin.

Vendredi 6 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Tennis : Internationaux de France.
En direct de Roland-Garros.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Le pain, une habitude ou une nécessité ?
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Bataille sur la Somme.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « le Sexe et le Néant ».
Pièce de T. Maulnier, mise en scène de J. Ardouin, réal. de P. Sabbagh, avec J. Destoop, M. Manesse, G. Fontanel.
Comment, de son vivant, acquérir une gloire posthume ?
22 h 15 L'Evénement
Au sommaire : interview d'Idi Amin Dada ; ceux que le pape a vus.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La croix dans le cœur.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Premières chances : demi-finale.
15 h Série : La dynastie des Forsyte.
Décisions.
16 h Quatre saisons.
Magazine des loisirs.
17 h Sports : Cyclisme.
Tour d'Italie.
17 h 20 Fenêtre sur...
Symphonie pour un cheval.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Sophie la sorcière ; Candy.
18 h 30 C'est la vie.
La télévision et les consommateurs.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Sam et Sally.
Les collectionneurs.
21 h 35 Apostrophes.
La liberté des esprits.
Avec MM. Ph. Ariès (*Un historien du dimanche*) ; P. Jardin (*la Bête à bon Dieu*) ; S. July (*Dis, maman, c'est quoi l'avant-guerre ?*) ; E. Ollivier (*Le temps me dure un peu*) ; Wolinski (*Dans l'Huma ; A bas l'amour copain*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jean Cocteau) : « Orphée ».
Film français de J. Cocteau (1949), avec J. Marais, M. Casares, F. Périer, E. Dermit, H. Crémieux, M. Déa, J. Gréco, P. Bertin (N. Rediffusion.)
Version moderne de la légende d'Orphée, par laquelle Cocteau a exprimé toutes ses préoccupations, toutes ses hantises, dans un style dépouillé et fascinant. C'est son meilleur film.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

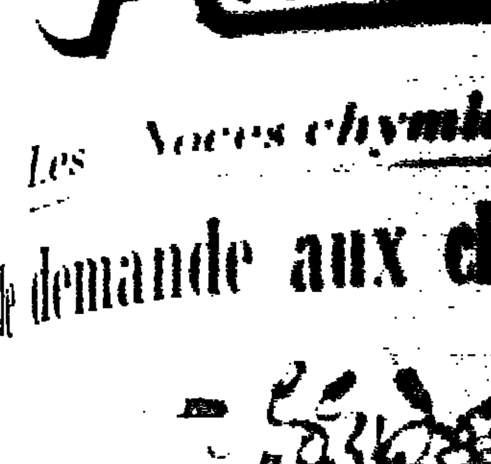
18 h 30 Pour les jeunes.
Douze pour l'aventure : le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous ; Bricolopédie : la maison de poupées.
18 h 55 Tribune libre.
Le Conseil national du patronat français.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : le Second Empire.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Grand témoin, Ronald Reagan.
Jean-Marie Cavada et Jean-Claude Paris ont rencontré à Los Angeles le candidat à l'investiture du parti républicain pour les prochaines élections présidentielles américaines.
21 h 30 Dramatique : Gueule d'atmosphère.
Scénario et dialogues : J.-P. Hubert ; réal. : M. Chateau, avec B. Freyd, H. Pierre, C. Bouchary, M. Poucher, etc.
Un récit de science-fiction écrit en français — fait exceptionnel — pour la télévision : l'errance, la fuite éperdue de deux hommes (le père et le fils) dans Strasbourg où couve une maladie sournoise et rampante.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

12 h. 5, Agora : « le Travail de Gilbert Durand », avec M. Maffesoli.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Sons : Le cirque (les clowns).
14 h. 5, Un livre, des voix : « Devancer la nuit », de B. Beck.
14 h. 47, Un homme, une ville : Baudelaire à Paris.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le LEP.
20 h., Fluctuations et devenir : La notion des structures dissipatives. Avec MM. Ilya Prigogine et Peter Allen.
21 h. 30, Black and blue : Sartre et le jazz.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

12 h., Musique de table (en direct de Dijon), musique de charme : « Jazzogène », par le Trio des professeurs du Conservatoire, et des œuvres d'Amsler ; 12 h. 35, Jazz classique.
14 h., Musiques : Les chants de la terre (le violon dans les musiques traditionnelles) ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Symphoniques : « Symphonie no 2 » (Borodine), dir. Y. Svetlanov ; « Métamorphoses symphoniques » (Hindemith), dir. M. Horvat ; 15 h. 30, « Antagonies » (J. Komives), dir. J. Komives ; 16 h., L'art d'Hermann Scherchen : « Messe » (Haendel), « Symphonie no 96 le Miracle » (Haydn) ; 17 h. 30, Première loge : œuvres de Bellini, Verdi, Donizetti et Rossini.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique : Catherine Namura, piano, le Quintette de cuivres de Chenove et le Trio d'anches (Milhaud, Mozart) ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert : « Vox Clamantis » (Eben), « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur », opus 61 (Beethoven), « le Mandarin merveilleux », suite (Bartok), par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. K. Kord, avec K. Kulka, violon.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, « Sonate no 30 en mi bémol majeur », opus 109 (Beethoven), avec N. Lee, piano ; 23 h. 5, Vieilles cires, cycle Capet : « Quatuor en ut majeur » (Mozart) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : rencontre avec Georges Auric.



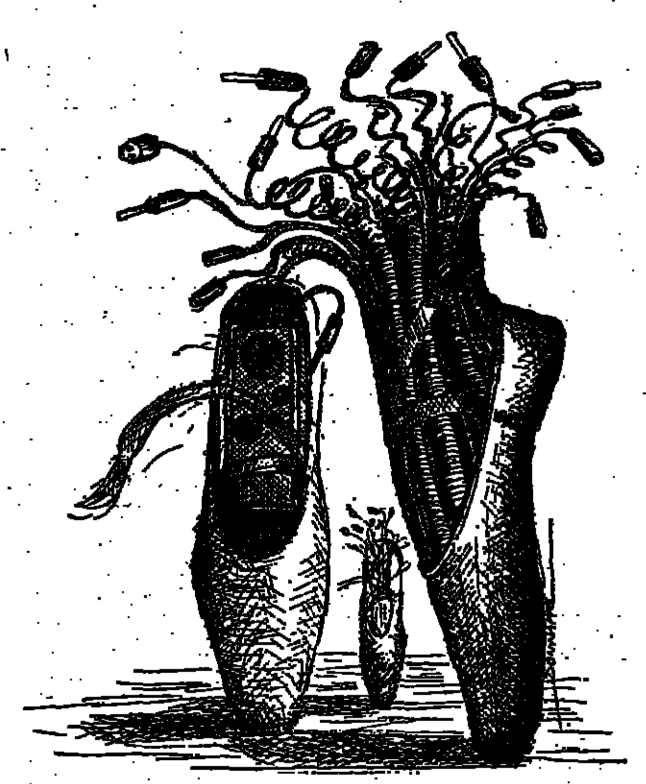


Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Les « Noces chymiques » de Pierre Henry à l'Opéra-Comique

Je demande aux chorégraphes de faire bouger ma musique



Dans sa maison cernée par les hauts immeubles de la rénovation, coquille bourgeoise entièrement vidée de l'intérieur et transformée en laboratoire, Pierre Henry, nouveau docteur Faust, joufflu comme un angelot, collectionne et triture les sons à la recherche de sa pierre philosophale.

Des années d'expérimentation débouchent sur ces Noces chymiques, « rituel féerique en sept journées et vingt tableaux », commande de Rolf Lieberman, qui seront créées, le 5 juin, à la salle Favart, dans une chorégraphie de Gunter Pick (1), avec Laura Proença, Daniel Mesguich, Jean-Christophe Paré. A cette occasion, Pierre Henry a tenu à souligner la place exceptionnelle que tient la danse dans cette œuvre et dans son travail en général.

« A mes débuts, *dit-il*, j'étais totalement réfractaire à la danse, uniquement préoccupé de sonorités nouvelles ; mes uniques échappées allaient vers le cinéma. Le déclic s'est produit avec Maurice Béjart. La révélation a été à double sens. En chorégraphiant la *Symphonie pour un homme seul*, Béjart a trouvé une voie originale. Cependant, il n'a pas continué dans l'expression de cette musique. Aussitôt après, j'ai composé pour lui une étude de mouvements et de rythmes pour une barre et des exercices de danse. Il en a tiré la partition de *Nijinski, clown de Dieu*, un ballet plus baroque qu'abstrait, qui n'allait pas dans le sens de la recherche d'économie gestuelle et de ligne formelle que j'avais envisagée.

— C'est pourtant Maurice Béjart qui vous a fait connaître du grand public, grâce à la Messe, notamment ?

— Certainement. Il m'a ouvert la voie du théâtre. Il m'a appris à travailler pour la scène de manière professionnelle. J'ai eu beaucoup de plaisir à réaliser certains spectacles comme *la Reine verte*. La *Messe pour un temps présent* a créé une confusion auprès du public ; elle m'a fait passer pour un musicien « pop » ; mais, après tout, pourquoi pas ? Je ne suis pas un musicien confidentiel.

» Ce qui m'a gêné avec Béjart, c'est que nos antagonismes se sont affirmés. Plus cela allait et moins il pouvait y avoir entre nous une collaboration *telle* que je la rêvais.

— Parce que peu à peu vous aviez pris votre autonomie. Alors qu'en général ce sont les chorégraphes qui font appel aux musiciens, vous êtes un des rares compositeurs à choisir les chorégraphes en raison de vos besoins.

— Disons que mon expérience de la danse s'est élargie. A l'occasion de *Kyldex*, monté à Hambourg avec Nikolaïs, et *Enivrez-vous*, à Bordeaux avec Carolyn Carlson, je me suis rendu compte que la musique avait besoin d'être prolongée par le souffle qui vient d'un corps. J'ai ressenti le besoin d'inverser les rapports, de violer en quelque sorte le chorégraphe par une articulation musicale qui lui est destinée. Dans le fond ce que je demande à un chorégraphe, c'est moins de bouger sur ma musique que de faire bouger ma musique. C'est là que se place *l'expérience avec Maguy Marin, Parcours - Cosmogonie*, vingt-quatre petits ballets improvisés sur l'ensemble de mon œuvre, redistribuée par thèmes, une performance très dure pour une troupe aussi jeune. Maguy Marin s'est bien battue. Je retravaillerai volontiers avec elle.

Un parcours initiatique

» Entre-temps, j'avais connu Gunter Pick au cours d'un atelier aux Prémontrés, et j'ai été enchanté de la gestuelle qu'il avait esquissée pour *Dieu*, une action bâtie autour d'un Victor Hugo mage et visionnaire. Je lui ai donc demandé de visualiser les *Noces chymiques*. Il s'agit d'une vaste machine, dansée pour les trois quarts, une sorte d'opéra - comique - ballet. Elle repose sur un récit ésotérique du début du dix-septième siècle, relaté par Jean Valentin Andreae dans un ouvrage qui est la somme du merveilleux en vogue à cette époque, avec des références aux recherches alchimiques et aux confréries des Roses-Croix. On y trouve en particulier la description d'un four solaire et les opérations du grand-œuvre. A partir de là, j'ai cherché et trouvé le texte original, qui est un traité d'alchimie, et j'en ai tiré un argument de ballet mis sous forme de récit théâtral avec la collaboration de Thérèse de Saint-Phalle.

» Les *Noces chymiques* sont l'éclatement du thème de *Dieu*. Il y a autour de la musique tous les ingrédients que j'aime utiliser : un texte — dans mon théâtre j'ai besoin de mots — décrit les aventures d'un pèlerin (joué par Daniel Mesguich) au long d'un parcours initiatique *qui s'achève par des noces symboliques*, union du divin et du matériel. La danse explique, commente l'action ; elle est aussi divertissement. Le rôle principal est tenu par Laura Proença, qui vient de chez Maurice Béjart. Elle est belle, talentueuse. Elle est à la fois la femme, l'initiatrice, la vierge. Une vingtaine de danseurs de l'Opéra, choisis parmi les plus jeunes, l'entourent et se mêlent au jeu du comédien. Je les ai trouvés très disponibles pour une danse qui n'est pas classique, sans être pour autant « moderne » au sens américain du mot. Les *Noces chymiques*, en effet, se réfèrent à une conception traditionnelle de la danse dans le sens du dix-septième siècle. Gunter Pick n'est pas un révolutionnaire, il a opté pour un style assez balanchinien et littéraire ; je veux dire par-là qu'il a réglé sa chorégraphie en fonction du texte. Elle me convient parce qu'elle est en symbiose avec les images et les sons.

» La musique, elle, est hyperspatiale. C'est un peu une auberge espagnole. Elle réunit différents moyens sonores que je coordonne : d'abord, ma propre partition à caractère mystique, dans le genre de *l'Apocalypse*, puis Michel Redolfi, du groupe expérimental de Marseille, qui joue du synclavier (synthétiseur relié à un ordinateur). *Le groupe* Urban Sax — vingt-quatre saxos dirigés par Gilbert Artmann — improvise des séquences oscillant *entre le répétitif et le free jazz*, et intégrées à l'action. Un chanteur, Frank Royon le Mee, vocalise dans le style médiéval. *Ajoutez une scénographie* de Pétrica Ionesco inspirée des effets de perspectives avec des changements à vue et la collaboration *du groupe* Laser Graphics, vous aurez une idée de la complexité de la réalisation. C'est une œuvre multiple, où la danse apporte un *caractère de rituel*.

— Le rituel est très en vogue aujourd'hui.

— Je ne crois pas céder pour autant à la mode. J'ai toujours cherché à ritualiser mes concerts. *Je suis surtout attaché* au cérémonial théâtral. Il y a d'ailleurs une chorégraphe qui m'a beaucoup impressionné à cet égard *et avec qui j'aimerais travailler*, c'est Pina Bausch, mais je ne suis pas sûr que nos caractères s'accorderaient. »

MARCELLE MICHEL.

(1) Gunter Pick est allemand. En 1975, il a participé à la finale du Concours de chorégraphie de Bagnolet. Directeur du ballet du Théâtre d'Ulm, il a créé un *Kafka* et un grand pas-de-deux sur *l'Apocalypse* de Pierre Henry. Il a été nommé récemment à la direction du ballet de l'Opéra d'Augsbourg.

L'ARCHÉOLOGIE RÉVERBÉRISÉE

Dans le numéro 59 (mai) de *la Lettre d'information bimensuelle* publiée par le ministère de la culture et de la communication, on relève deux « informations » auxquelles il convient de prêter attention.

On apprend dans un premier temps que M. Jean-Philippe *Lecat s'est rendu au jardin des* Tuileries (le 14 avril), en compagnie de M. Frèches, conseiller technique, de M. Landais, directeur *des Musées de France*, et de M. Pattyn, directeur du patrimoine, *« pour examiner le déroulement du plan de remise en état de ce domaine national ». « Au total*, est-il ajouté, *en 1979, 1980 et 1981, c'est un crédit de 10 millions de francs qui aura été consacré à la remise en état et au réaménagement du jardin des Tuileries. »*

L'information aurait été plus riche si les réactions des trois observateurs y avaient été rapportées : ont-ils vu, ou non, ont-ils ou non apprécié à leur juste valeur les scandaleux, abominables et déshonorants « aménagements » imposés à bon nombre des réverbères du jardin ? Sur les tiges gracilee et dessinées on a planté, hideuses prothèses, ces imbéciles boules de verre blanchâtre qui confèrent le même éclairage *glauque et uniforme*.

Au-dessous de cette information, par « omission » pourrait-on dire, cette autre par « déviation » : *« le chantier de fouilles archéologiques ouvert par la direction des antiquités historiques de Haute-Normandie, place de la cathédrale à Rouen, se termine par des résultats intéressants pour l'histoire de la ville »*. Comprenons : une petite équipe d'archéologues, dépourvue comme les autres de réels moyens financiers et humains, a obtenu de la municipalité quelques semaines de « répit » pour faire des « fouilles de sauvetage » avant que les bulldozers ne viennent retourner le passé de la ville pour y creuser un passage souterrain.

Dans ce sous-sol où la tradition laissait espérer la présence de l'ancien forum romain, on commençait à repérer de larges blocs de pierre quand on jugea que la plaisanterie avait assez duré : du jour au lendemain, la raison de l'urbanisme est venue reprendre ses droits sur celle de l'histoire.

Il n'y a donc pas, nous semble-t-il, vraiment de quoi pavoiser. Et si l'on veut bien admettre *que le ministre et ses énarques* ne sont ni aveugles ni sourds à la « culture », leurs services ont en revanche une conception de la *« communication » qui* vous laisse muet.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

UNE SELECTION

cinéma

THE BIG RED ONE (AU-DELA DE LA GLOIRE) DE SAMUEL FULLER

Lire l'entretien de Jacques Siclier avec le réalisateur, page 22.

UNE SEMAINE DE VACANCES DE BERTRAND TAVERNIER

Un portrait de femme présenté à Cannes cette année, une prouesse d'actrice, celle de Nathalie Baye. Moment de crise dans la vie d'une enseignante.

LA ROSE DE MARK RYDELL

La gloire, les évasions angoissées d'une petite fille malheureuse, et sa solitude, son impossible amour, et ses méchants génies, sa mort comme une extase et un châtiment. La mythologie du mélo et celle du rock sont faites l'une pour l'autre et pour Bette Midler.

All that jazz (Que le spectacle commence), de Bob Fosse : la Palme d'or du Festival de Cannes, partagée avec Kurosawa, l'univers de la comédie musicale, la mort et la création. **Le Saut dans le vide**, de Marco Bellochio : Piccoli et Anouk Aimée justes prix d'interprétation, vision folle d'un frère et de sa sœur. **Bienvenue, Mister chance**, d'Hal Ashby : sympathique et bien joué, comme toujours les films d'Hal Ashby. **The Buddy Holly Story**, de Steve Rash : reconstitution hollywoodienne pour la vie d'un rocker pionnier.

théâtre

REGARDE LES HOMMES TOMBER A GEMIER

Les Hauser Orkater, onze Hollandais musiciens, acrobates, comédiens, clowns, poètes, Buster Keaton beckettiens promènent la violence de leur humour acerbe dans le royaume de l'impossible. Le spectacle le plus neuf de ces dernières années. Eté faste pour Chaillot où dans la grande salle, le Magic Circus prolonge jusqu'au 15 juillet son triomphe : les Mélodies du malheur.

GIOVANNA MARINI AUX BOUFFES DU NORD

Avec sa voix généreuse, avec la force de son sourire et de ses mains ouvertes, Giovanna Marini, accompagnée de ses « filles », chante la parole des femmes de la terre, du peuple des villes, dit les existences rudes, leur gaieté orgueilleuse.

Jean-Paul Farre au Palais des Glaces : ludion à ressorts, marionnette vivace, Pinocchio arrogant, dinguerie garantie. **Suicide à Beaubourg** : jeux d'objets et d'images par un jeune metteur en scène lyonnais, visionnaire baroque. **Blanchisserie blanche** au Studio des Champs-Elysées : adorables Mirabelles. **Cocaïne allemande à la Vieille-Grille** : un merveilleux fou de Wedekind. **Nous irons tous à Capella** au Studio Berthelot de Montreuil : les merveilleux fous du polar chantant. **Bérénice à Ivry** : voir notre article.

musique

BORIS ET LES NOCES CHYMIQUES

Deux nouveautés dans les théâtres lyriques nationaux, *le fait est assez* rare pour être remarqué : à l'Opéra, Boris Godounov qui, après bien des tribulations, sera mis en scène par Joseph Losey (pour ses débuts au théâtre) dans une scénographie « austère » d'E. Alliaud, avec Raimondi en Boris et Roslav Baltschess au pupitre (les 9, 12, 14, 16 juin) ; à l'Opéra-Comique, un « rituel féerique » de Pierre Henry, « les Noces chymiques », avec une chorégraphie de G. Pick (les 5, 7, 10, 12, 13, 14 ; voir notre interview).

FESTIVALS A STRASBOURG, TOULON, BORDEAUX

Les bourgeons des festivals éclatent de partout ! Cette semaine, Strasbourg (le plus ancien) entre en scène pour la quarante-deuxième fois avec le « Requiem » de Berlioz sous la direction d'A. Lombard (cathédrale, le 6), puis S. Accardo (le 7), M. Portal et J.-Cl. Pennetier (le 9), H. Prey (le 10), l'Orchestre de chambre de Bratislava (le 11) et ainsi de suite jusqu'au 21. A Toulon où s'achève le concours international de cor, on entendra I Musici (le 6), D. Wayenberg (le 10), puis le Pro Arte de Munich, le Ballet du Capitole, le Mozarteum Quartett, etc. Enfin, à Bordeaux, c'est toute la musique symphonique de Brahms que l'orchestre, dirigé par Roberto Benzi, donnera en quatre séances devant chaque fois quatre mille personnes, au Palais des Sports, avec Gelber, Pommier, Marcovici, Amoyal (les 5, 12, 19, 26).

EN TOUS LIEUX A PARIS

Les lieux se multiplient aussi pour la musique à Paris : à Beaugrenelle (36, rue Emeriau), Ars antiqua (le 4), voisine avec l'ensemble Intercontemporain (le 5). Le Forum des Halles salue « le solstice d'été » par quatorze concerts (du 10 au 21 juin) qu'ouvre Gaku-No-Michi (le 10) et un spectacle de l'Atem d'Aperghis (le 11) au Théâtre-Petit-Forum (niveau —3, 15, rue de l'Equerre-d'Argent). Non loin, *le Centre pastoral de Saint-Merri* présente un jeune pianiste irlandais, de talent, dit-on, exceptionnel, Roman Magill, sous la présidence de M.-A. Estrella (le 11). *Et* le Festival du Marais ouvre les portes de ses églises, hôtels et jardins (du 11 juin au 12 juillet) avec un concert de trompette baroque (Saint-Paul, le 11) et un récital Ravel-Chopin de Vlado Perlemuter (Carnavalet, le 13). N'oublions pas les Soirées de Saint-Aignan (dans un superbe hôtel du XVII[e] siècle, 75, rue du Temple) où, du 4 au 29 juin, on pourra entendre vingt et un concerts très variés, avec en particulier des représentations de « Livietta e Tracollo » de Pergolèse (le 9) et de « la Servante maîtresse » (le 10), mis en scène par J. Villisech (tél. : 354-96-60).

Mache (création) et Berg, par le NOP, dir. G. Amy, avec W. Fine (Radio-France, le 4) ; J. Norman (Champs-Elysées, le 6, et Opéra royal de Versailles, le 11) ; Cycle Stern : Dvorak, Brahms, Bartok, avec l'Orchestre national, dir. L. Maazel (Pavillon Baltard à Nogent, le 6, à 20 h. 15 ; Champs-Elysées, le 7) ; Festival d'Etampes : Vivaldi, par la Grande Ecurie, dir. J.-Cl. Malgoire (le 7) et Frescobaldi-Scarlatti, par A. Bellasich (le 8, 17 h.) ; Concert-promenade, avec l'Orchestre de chambre de Versailles (Maison de la Légion d'honneur, Saint-Denis, de 16 h. à 22 h.) ; Carte blanche à Xenakis (T.G.P., Saint-Denis, le 10) ; « Requiem » de Gilles (cathédrale de Versailles, le 10) ; Busoni-Fauré, par les chœurs et l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec A. Moglia (Congrès, les 11 et 12).

expositions

LES ARTS DU THEATRE DE FRAGONARD A WATTEAU *AU MAI DE BORDEAUX*

Au dix-huitième siècle, le théâtre passait pour réunir tous les arts : *la musique, l'architecture, la peinture* étaient imprégnées de « théâtralité ». Deux cent cinquante tableaux exposés au musée des *Beaux-Arts à l'occasion du* Mai de Bordeaux, avec notamment **les Indes galantes** et **le Gilles** de Watteau, **la Fête de Saint-Cloud** de Fragonard, évoquent ces fastueuses épousailles de la peinture et du théâtre.

HORACE VERNET A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

Une exposition venue de Rome où *ce peintre d'histoire*, à la mode en son temps, fut directeur de la Villa Médicis. Peintre d'histoire était à l'époque le titre suprême, et l'on sait que Ingres s'en prévalait. Pour sa part, Horace Vernet peignait, sans idées, mais avec une fécondité étourdissante, les batailles, les *conquêtes et les révolutions*, bref ce qu'il appelait les « gloires de la France ». Ce qui faisait dire à Baudelaire qu'il était « un militaire qui faisait de la peinture ». Aujourd'hui on ne regarde, au-delà du sujet, que sa manière de faire. Elle montre le métier oublié d'une peinture d'atelier qui sort de son long purgatoire.

RESTAURATION DES PEINTURES DU PAVILLON DE FLORE

(Lire notre article page 25.)

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

La découverte et la mesure du monde à travers les cartes : image de l'univers tel que l'ont perçu les civilisations d'Europe et d'ailleurs. Aventure technique et scientifique, instrument de gestion, de décision et de pouvoir, la carte a pris dans la vie de l'homme une place considérable.

Maîtres de l'eau-forte des seizième et dix-septième siècles, au Pavillon de Flore : un procédé de gravure à ses débuts et à son apogée, en cent soixante-dix estampes. **L'affiche en Belgique (1880-1980)**, au Musée de l'affiche : dans sa diversité, avec ses ténors d'hier et d'aujourd'hui (Folon est Belge). **Ellsworth Kelly**, au Centre Georges-Pompidou : les abstractions « froides » d'un peintre américain. **Le futurisme italien**, au Centre Georges-Pompidou : à travers une trentaine d'œuvres du Musée d'art moderne de New-York.

danse

***Le London Contemporary Ballet* au Théâtre de la Ville** : La modern-dance britannique (chorégraphies de Robert Cohan et Robert North) ; ***Kazuo Oono* sur le parvis de la Défense** (un maître de la danse japonaise contemporaine ; **Jeune danse** : Serge Keuten au Théâtre Oblique (les mots et les gestes), le Calck Hook Dance Theatre au Centre américain (insolite) ; **Début des rencontres nationales de la danse à Poissy** : « le Four solaire », Richard Berthemy, Jean Guizerix, sous chapiteau (samedi 7 juin).

rock

BEACH BOYS

Les garçons de la plage qui ont brillé au cours des années 60 viennent enfin à Paris avec un rock mélodieux aux riches harmonies vocales (le 8 juin à 20 h. 30 au Palais des Sports).

FRANK ZAPPA

Délires et sarcasmes d'un musicien qui pratique une musique ambitieuse parfaitement aboutie. *C'est une tradition, Frank Zappa* se produit chaque année à Paris (les 10 et 11 juin au Palais des Sports à 20 h. 30).

Cure, un rock crispé et sombre (le 5 juin au Bataclan) ; **Styx**, une musique parente de celle de Supertramp (le 9 juin au Palais des Sports) ; ***Sniff & The Tears***, du country anglais (le 11 juin au Palace) ; **Nuit Rockabilly** avec Vince Taylor (le 6 juin au Bataclan).

jazz

Festival de blues au Palace avec *Johnny Guitar Watson et Sugar Blue*, le 8 juin à 20 h. ; **San Francisco Blues Festival**, le 9 juin à 20 h. ; **Luther Allison**, le 10 juin à 20 h.

ENTRETIEN AVEC SAMUEL FULLER

La mort, on ne peut pas la tuer

Le dernier film de Samuel Fuller, Un pigeon mort dans Beethovenstrasse, datait de 1972. La présentation, en compétition, au Festival de Cannes, de The Big red one (Au-delà de la gloire), tourné en 1979, a surpris tout le monde (Le Monde daté 18-19 mai). Ce cinéaste américain — l'un des plus grands des années 50 et 60 — a toujours eu des admirateurs et des détracteurs tout aussi passionnés. S'il n'en est pas à son premier film de guerre, on attendait, sans doute, que son « retour » soit marqué par une œuvre sur la guerre américaine au Vietnam plutôt que sur le deuxième conflit mondial. Or, Samuel Fuller, qui a combattu dans la première division d'infanterie américaine, en Afrique du Nord et en Europe, de 1942 à 1945, s'est inspiré de sa propre expérience pour The Big red one. Il a fait la chronique, à travers cinq personnages, d'une guerre où l'Amérique s'était engagée pour sauver la démocratie, et en toute bonne conscience. Dans les discussions de la Croisette, les admirateurs ont loué la maîtrise de la mise en scène (Fuller retrouvé, quelle joie !), les détracteurs ont refusé le « triomphalisme américain » et le « héros positif » que représenterait Lee Marvin. Ceux qui s'extasiaient l'an dernier sur le ballet d'hélicoptères wagnérien de Coppola dans Apocalypse now reprochaient à Fuller son manque de réalisme et ses visions baroques dans certaines scènes de The Big red one (l'accouchement d'une paysanne française dans un tank, l'assaut du monastère belge). Après l'agitation du Festival, la sortie à Paris du film permet de faire le point. Ce film de guerre est un film sur la mort, la volonté de survie des combattants, une œuvre en partie symbolique où, avec sa violence et sa lucidité habituelles, Samuel Fuller a pris le contrepied de l'héroïsme et des reconstitutions spectaculaires à la manière d'Hollywood.

« The Big red one nous paraît être le contraire, l'opposé, de films américains sur la deuxième guerre mondiale comme le Jour le plus long. *On y ressent la vie et la mort des hommes au combat comme un grand gâchis, sans dimension idéologique, sans « message ».*

— C'est bien cela. J'ai voulu montrer comment ont été les Américains dans ce conflit, ce cataclysme. Pour les Américains, le sens de la lutte était alors simple et clair. Ce n'est pas cela qui m'a intéressé. Le problème, c'est la mort des hommes, le fait de tuer pour ne pas être tué, pour survivre. Voilà ce qu'apprennent les combattants. Pas de « message », non. On ne va pas tourner un film sur la guerre et dire, en même temps, qu'on est contre. C'est stupide. Si je fais un film sur un homme qui empoisonne toute sa famille, je n'ai pas besoin de dire que je suis contre l'arsenic. Alors ? Je ne veux pas philosopher mais je pense que la bombe H est, aujourd'hui, le seul obstacle au déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale. Pour la première fois dans l'histoire, on sait très bien que ceux qui provoquent et mènent les guerres, les hommes d'Etat, les hommes d'affaires, les industriels des multinationales, seraient en danger. Cela leur fait peur. Ils seraient comme des soldats en première ligne. Et les soldats en première ligne, j'ai montré ce qui leur arrive.

Un couteau dans sa poupée en robe blanche

— Pourquoi n'avez-vous pas tourné ce film plus tôt ?

— La première fois que j'y ai pensé sérieusement, c'était en 1957. Avant, je voulais écrire un livre là-dessus. En 1957, John Wayne, qui était au courant de mon projet de film, m'a dit : « *J'en serai la vedette.* » Il m'a emmené voir Jack Warner et il a annoncé qu'il voulait un cachet de 777 777 dollars. Ne me demandez pas pourquoi ce chiffre. Je n'ai rien signé avec Warner. Je suis allé dans tous les endroits où j'étais passé avec la première division d'infanterie, afin de me rafraîchir la mémoire. A mon retour, un éditeur m'a dit « *oubliez le film et donnez-moi un livre* ». J'ai accepté. Pour deux raisons. D'abord, John Wayne, qui était le plus grand acteur d'Hollywood, me paraissait trop héroïque pour le personnage du sergent. A la guerre, on ne pense pas à être un héros physique et mythique. Ensuite, je ne pouvais pas écrire un film pour quinze mille hommes, ce n'était pas mon approche. Alors, j'ai écrit le livre.

» Et puis, il y a trois ans, Peter Bogdanovitch m'a incité à travailler au scénario de *The Big red one*, cette histoire d'un sergent et de quatre hommes, qu'il voulait produire. Je suis retourné sur les lieux et je ne les ai pas reconnus. Les antennes de télévision avaient modifié tous les paysages. Quand je suis rentré aux Etats-Unis, Bogdanovitch avait un engagement pour un film à Singapour. Il m'a présenté Gene Corman qui est devenu mon producteur. Nous avons fait des repérages en Yougoslavie mais nous n'avons pas eu l'autorisation de tourner. Finalement, nous avons trouvé en Israël des endroits qui pouvaient rappeler l'Afrique du Nord, la France, la Belgique, la Tchécoslovaquie. Dans le film, il y a aussi une minute et demie d'un paysage d'Irlande. A cause d'une couleur verte que je voulais à l'image comme un élément pastoral, une note très douce, et qui n'existait pas ailleurs.

— On sent constamment dans votre film la présence de la mort. Elle domine tout, elle pèse sur les personnages autour du sergent, sur tous les lieux traversés. Et les épisodes de cette guerre n'apparaissent pas toujours réalistes. En somme, vous ne montrez pas ce que vous avez vécu, vous en avez fait une représentation émotionnelle.

— Oui. Il n'y a pas de lois dans la guerre. C'est la folie organisée. Et le sergent, ce combattant, ce libérateur, c'est la mort en action. La mort n'a pas de sentiments, pas d'excuses. Elle est honnête et « pure » dans son travail. Au cinéma, on la montre aux gens pour faire peur et pour gagner de l'argent. J'aimerais beaucoup réaliser une comédie sur la mort. Quelqu'un lui dirait : « Savez-vous combien d'argent on a gagné en votre nom, en se servant de vous ? » Et elle viendrait réclamer tout cet argent. Ce serait drôle de dénoncer la plus grande fraude de l'humanité. Dans *The Big red one*, l'absence de sentiments, d'émotions du sergent, apporte l'idée de la survie. J'ai pensé aux survivants de toutes les guerres du monde. J'ai pensé qu'il était temps de faire un film où l'on montrerait comment les combattants deviennent égoïstes et désespérés pour survivre.

» Dans chaque guerre, un combattant vit une scène qui lui reste en mémoire comme « la » scène de « sa » guerre. Pour moi, c'est celle du camp de concentration, l'ouverture des chambres où se trouvaient des déportés encore en vie. Du point de vue de l'horreur que nous avons découverte, elle n'est pas, dans le film, réaliste. Elle est fixée comme un symbole. L'accouchement de la paysanne dans le tank est un épisode inventé. A l'origine, dans ce tank, on avait soigné un soldat blessé. Mais je me suis souvenu de la naissance de ma fille, que j'avais filmée. Pendant que je filmais, le médecin n'arrêtait pas de dire à ma femme : « Poussez, poussez. » J'ai utilisé cela parce que j'ai vu un humour terrible dans le fait d'accoucher dans un tank.

» Bien sûr, ce n'est pas réaliste. L'asile de fous, ce n'est pas inventé. Il y avait en Belgique, près de Liège, un monastère abritant des malades mentaux où les Allemands avaient établi un poste d'observation pour surveiller l'avance des Américains. Ils informaient l'artillerie de nos mouvements par radio. Il fallait éliminer ce danger. Un partisan belge a fait semblant d'être fou, pour nous aider, à l'intérieur du monastère. Je l'ai remplacé par une femme. Elle doit tuer la sentinelle allemande pour que les Américains entrent dans la place. Et, à ce moment-là, dans ces circonstances, les soldats, privés de femmes, ne peuvent pas envisager « l'espionne » comme un objet sexuel. Ils n'ont qu'une seule idée : préserver leur vie.

» Et cette Belge, qui a une présence très féminine, très attirante, n'est, pour eux, que l'instrument de la mort de l'ennemi, donc de leur sauvegarde. Pendant une guerre, il est impossible de faire la différence entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas. Cette femme en rouge, qui danse sur une valse de Strauss et cache un couteau dans sa poupée en robe blanche, fait partie de la folie de la guerre. Et le fou qui saisit une mitraillette et se met à tirer en hurlant : « *Je suis normal !* » est « normal » parce qu'il est capable de tuer.

— Que représente cet enfant, ce petit déporté, qui ne peut plus parler, plus manger et qui meurt, doucement, sur le dos du sergent après qu'on a cru qu'il allait revenir à la vie ?

— J'ai moi-même porté sur mon dos une petite fille trouvée dans ce camp de Falkenau, en Tchécoslovaquie. Je l'ai changée en garçon pour que ce ne soit pas seulement mon souvenir. Cet enfant est le symbole des survivants des camps. Un survivant de camp de concentration est mort, même s'il est resté vivant après, parce que ce qu'il a connu dépasse l'imaginable. J'ai vu en Israël des rescapés des camps nazis, toujours vivants, en apparence, trente-cinq ans après : c'étaient des zombies. Cela me hante. En rapprochant le visage du petit garçon et celui du sergent qui le porte sur son dos et lui tient la main, j'ai rapproché la victime, le mort-vivant, de la Mort. La Mort, elle, on ne peut pas la tuer. »



Propos recueillis par
JACQUES SICLIER

LE CAIRE-

Trois cinéastes

EN ce printemps 1980, alors que se déroulait à Bagdad une très décevante troisième Biennale internationale des films et émissions de télévision sur la Palestine, trois grands noms du cinéma égyptien étaient réunis entre Tigre et Euphrate : le « patriarche » Salah Abou-Seif, le plus célèbre des cinéastes arabes, Youssef Chahine, et le plus secret d'entre eux, Tewfiq Salah.

L'auteur du Caire 1930, *âgé aujourd'hui de soixante-cinq ans, mais débordant de vigueur, tourne en Mésopotamie une super-production de 30 millions de francs, financée par le gouvernement irakien, qui retracera la conquête arabe du Croissant fertile. Le premier film réalisé en Irak par Salah Abou-Seif s'appellera* Al-Qadissieh, *du nom de la localité irakienne où le choc entre les armées musulmanes et les forces perses et babyloniennes ouvrit les portes de l'empire sassanide aux conquérants islamiques, peu après la disparition de Mahomet, dans le premier tiers du septième siècle.*

De bons acteurs égyptiens comme Izzet El-Aylali et Souad Hosni, deux mille figurants locaux, six éléphants des Indes, des lions, des chevaux, des chameaux, ont mis en révolution la calme forêt de Ramadi, au nord de Bagdad, où sont tournés les extérieurs. Fouetté par l'actualité — la tension irano-irakienne monte, Téhéran affirme : « Bagdad a toujours appartenu à l'empire perse », — le public arabe attend Al-Qadissieh *avec la même impatience que naguère* Saladin, *le film que Youssef Chahine consacra au grand sultan du Caire (né en Irak, d'un père kurde) au moment de l'apogée de Nasser, il y a vingt ans.*

Ruiné par le refus des gouvernements arabes de distribuer son dernier film Alexandrie pourquoi ? *(prix spécial et ours d'argent du Festival de Berlin 1979), Youssef Chahine en débarquant inopinément à Bagdad a fait l'effet d'une bombe. L'accueil chaleureux, et parfois même tendre, que nombre de responsables irakiens et que d'autres « progressistes » arabes lui ont finalement réservé, a mis en évidence la mauvaise conscience de l'élite culturelle arabe à l'endroit de l'auteur de* Gare centrale *et de* la Terre.

Pourquoi prétendre que Youssef Chahine a voulu, à travers une fresque de la société mêlée d'Alexandrie dans les années 40, faire l'apologie de la réconciliation égypto-israélienne ? Le réalisateur a été le premier créa-





Retour à « Bérénice » par Vitez

Une lumière d'Italie

BERENICE, de Racine, dans la mise en scène d'Antoine Vitez, qui a été jouée à Nanterre du 6 au 21 mai (*le Monde* du 8 mai), est reprise au Théâtre d'Ivry depuis le 31 mai.

La conception du décor, de la diction des vers, de la conduite des acteurs, fait de cette *Bérénice* un événement de théâtre important.

A l'occasion de la reprise à Ivry, n'est-il pas utile de consigner, une par une, les composantes concrètes de cette mise en scène ? L'inventaire qui suit correspond, en ce qui concerne le décor, aux représentations de Nanterre, l'architecture de la scène d'Ivry ayant commandé quelques simplications.

***

« La scène est à Rome, dans un cabinet qui est entre l'appartement de Titus et celui de Bérénice », écrit Racine. Et Bérénice, à l'acte I, rappelle ce *« cabinet superbe et solitaire »*.

Au centre de la scène, l'espace de jeu proprement dit est donc ce cabinet, *grande pièce vide presque carrée, aux murs couverts de boiserie*. Dans les coins s'élèvent de minces colonnes de bois, placées presque contre les murs.

Le mur du fond, face au public, est occupé par une grande peinture, *assez sombre, aux couleurs passées*, de caractère mythologique, interprétation d'une fresque *romaine d'une maison de Pompéi*, la villa du Nympheum — cette fresque s'appelle « l'île des bienheureux ».

Deux ouvertures permettant aux acteurs d'entrer et sortir, au fond, de chaque *côté* de cette peinture.

Le plafond de ce « cabinet » est presque entièrement ouvert sur le ciel, comme dans l'atrium d'une villa romaine. Une toile peinte, tendue en haut, derrière *et* au-dessus du décor, fait que le public perçoit le ciel bleu, que les protagonistes *de la tragédie regarderont aussi.*

A gauche et à droite de ce lieu bâti, aire principale de l'action, *s'étendent* des zones *profondes*, ombreuses, par lesquelles les acteurs s'approcheront ou s'éloigneront lentement, sans bruit.

Dans les lointains de ces zones sombres se découpent, claire sur fond noir, des paysages urbains *romains, repris de peintures mythologiques* de Poussin. Mme Claude Lemaire, qui a fait ce décor, a préféré *prendre là appui sur une* vision française de Rome, puisque, fait-elle *remarquer*, Racine, qui a *passé* tant de ses *jours* à décrire Rome, n'est jamais allé plus au sud qu'Uzès.

Les vêtements portés par les acteurs sont de l'époque Louis XIV. Ce ne sont ni des costumes atténués, ou « déshabillés », comme ceux du *Tartuffe* de Planchon, ni des costumes *trop* ornés comme celui que Rossellini s'est amusé à mettre sur le roi, ni des costumes *de garde-robe comme ceux qui* furent longtemps d'usage à la Comédie-Française. Ce sont des vêtements beaux, vrais, simples dans leur style, dans quoi les acteurs n'ont pas l'air costumés. Les robes de Bérénice tirent vers les amples et libres soieries que Watteau a peintes plus tard.

Sur cette architecture, ces peintures, *ces costumes, la lumière* tombe avec franchise. On dirait que c'est la lumière de la saison, la lumière du temps qu'il fait, ensoleillé ou couvert, plutôt que celle du temps qui passe. Par l'échancrure du plafond entrent dans le cabinet des rayons de soleil, *qui se heurtent* au vrai *parquet*, aux parois boisées. Ces plages de soleil bougent peu, les acteurs les traversent avant de s'arrêter dans des recoins plus doux. Il y a ainsi, dans ce décor de *Bérénice*, une présence, non de *l'électricité*, mais d'une lumière du ciel, du soleil, des saisons, une lumière d'Italie.

Et voici, de ce décor, l'essentiel : il est *franchement Louis-XIV* et franchement romain à la fois, sans que l'œil du spectateur perçoive une dissension quelconque. Parquet du dix-septième siècle, peinture de Pompéi, boiseries de Versailles, *collines* de Rome, nostalgie de Poussin, perruques, atrium, lumière du sud, forment un tout *absolu*.

Dans l'air tangible de ce décor, la poésie de Racine est comme dans *sa maison natale. Claude Lemaire* et Antoine Vitez ont accompli là un miracle d'acclimatation. *Ce* décor racinien-romain approche d'une perfection. Et la beauté simple de ses lignes, de ses nuances, enlève la construction dans le ciel, dans l'esprit : elle n'a aucun poids.

***

La diction des vers, dans cette mise en scène, fait entendre chacun des vers comme un envol indépendant de paroles, même lorsque plusieurs vers expriment une suite continue.

Cette pratique — isoler chacun des vers de Racine — gagne du terrain dans nos théâtres, mais il semble qu'elle ait été innovée par Vitez *et ses élèves du Conservatoire*. Parfois ce parti pris a pu être jugé arbitraire. Il a pu sembler produire une diction trop réthorique. Mais avec cette *Bérénice*, peut-être parce que la poésie du décor nous permet d'approcher Racine comme nous ne l'avions pas fait, peut-être parce que les acteurs ont, à la longue, acquis une aisance, une sûreté, dans cette musique *rythmée* du silence et des voix, la diction vitézienne s'impose tout *naturellement*.

C'est qu'en effet Antoine Vitez avait raison : chaque vers de Racine est comme *une mesure musicale* distincte, partagée, selon les cas, en deux, trois ou quatre sous-mesures.

Il *n'est* que de prendre, au hasard, cinq ou six vers de *Bérénice*, par exemple ceux-ci, à la scène IV de l'acte I :

« Dans l'Orient désert quel devint [mon ennui !
Je demeurai longtemps errant dans [Césarée,
Lieux charmants où mon cœur vous [avait adorée.
Je vous redemandais à vos tristes [Etats ;
Je cherchais en pleurant la trace [de vos pas.
Mais enfin succombant à ma [mélancolie,
Mon désespoir tourna mes pas [vers l'Italie. »

Quelles que soient les césures internes de ces vers, quels que *soient les enchaînements du discours* d'un vers sur l'autre là où Racine met, en fin de vers, une virgule, il semble indiscutable que le « son » pur et simple de cette poésie acquiert sa plénitude, sa respiration, son vrai rythme naturel, si la diction respecte un silence de presque une seconde à la fin de chaque vers.

Chaque vers est une mesure, une île : on pourrait appeler cette diction « la diction insulaire ». Après *avoir entendu Bérénice,* il ne semble plus douteux que Racine a écrit *comme* cela ses tragédies, qu'il les entendait comme cela, et qu'il s'est employé à créer, par cette métrique insulaire, une substance sonore nouvelle, propre, propre à la substance *spatiale particulière du théâtre*. C'est par cette métrique insulaire, cette scansion lente et régulière, inhabituelle, que Racine a créé la « personnalité » de son théâtre. Toute diction plus naturaliste, plus coulée, détruit la base de ce théâtre. La *Bérénice* de Vitez est strictement racinienne.

Pavane mentale, élancements brusques

Le jeu des acteurs de cette *Bérénice*, les expressions de leur visage, *leurs gestes*, ont sans doute « suivi » le climat du décor et la rythmique de la diction. Ils n'ont *pas été décidés à part*. Il y a, dans les éléments de cette mise en scène, une unité de vie.

Si intenses que soient les élans de passion, les acteurs ne se touchent jamais. C'est une règle de la tragédie. Dans l'espace du décor central, ils suivent leur chemin comme on suit ses pensées. Ou bien ils cèdent à des projections *de l'instinct. On observe une* alliance sensible de tenue et d'abandon, de cérémonial et de gestes *spontanés*, « *vrais* ».

C'est une danse prosaïque de corps mus par des âmes. La dimension royale des protagonistes impose une surveillance des conduites. Mais il suffit, dans cette pavane mentale réglée, que la reine Bérénice pose, par exemple, sa main à plat sur le côté droit de son ventre, pour que la vie personnelle du corps de cette femme *afflue*, pour que l'on perçoive intimement ce corps, ses douleurs, ses angoisses, le *souvenir de ses enfantements, le pressentiment* de ses blessures.

Chacun des acteurs, Titus, Bérénice, Antiochus, Paulin, Arsace, Phénice, manifeste, dans l'unité cérémonielle du concert des attitudes, tels ou tels gestes de cette nature (la main sur le ventre), par lesquels il donne à saisir son caractère à lui, les réflexes de son corps *à lui, et ce que dans son for intérieur* il pense des événements auxquels il participe. Même Phénice, d'habitude presque imperceptible tant elle est silencieuse, existe dans cette mise en scène avec une force particulière, fait sentir un quant-à-soi, *une contestation* rentrée.

Ces symptômes de vie autonome des personnes, dans le cours de la tragédie, donnent lieu, de la part de Vitez et des comédiens, à des inventions de jeu. Et, distinctes de ces inventions, se produisent par moments, dans une mise en scène qui dans l'ensemble demeure calme, sobre, des élancements de folie, très *brefs*, très brusques, qui ne sont pas le moins du monde intempestifs, au contraire, parce que sans eux l'être *profond* du tragique, de la Tragédie avec un grand T, serait absent.

Il y a dans l'essence de la tragédie un foyer central, comme un feu central de Soleil. Il n'y a pas de tragédie si ce feu central n'envoie pas, par instants, des élancements qui surprennent, comme le Soleil projette des lances de lave *rouge en fusion. Un grand tragédien* doit avoir de ces « accès » passagers : alors, sous les convenances, la tragédie se trahit.

Cette mise en scène de *Bérénice* ne serait pas une si grande chose si Antoine Vitez n'y avait prévu ces rares salves subites de percée de l'absolu.

Il ne faudrait pas pour autant donner à *croire que* cette mise en scène de *Bérénice* est heurtée : la beauté calme du décor repose *dans la lumière, chaque vers se* lève et se pose, laissant mourir ses échos, et les acteurs suivent lentement le fil tendu de leurs jours, respectant le cours d'un battement éternel.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre d'Ivry, 20 h. 30.

-SUR-TIGRE

égyptiens en Irak

teur égyptien à s'inscrire au Rassemblement progressiste du Caire dont il appuie toutes les positions, y compris le rejet des accords de Camp David. En outre, le scénario était terminé et publié un mois avant que le président Sadate ne décide de se rendre à Jérusalem, en novembre 1977. « Oui, mais tu comprends, dans ton film, la bonté vient du juif ! », *a dit une personnalité gouvernementale irakienne à Youssef Chahine, qui a seulement rétorqué :* « Qu'était Einstein ? ».

Les Palestiniens, qui, eux, ont compris l'hymne à la tolérance réciproque qu'est Alexandrie pourquoi ?, *vont peut-être, grâce à leur appui, permettre à Youssef Chahine de briser le refus arabe. En attendant les Français ont vu le film contesté avant que les écrans arabes ne s'ouvrent à lui.*

Censeurs

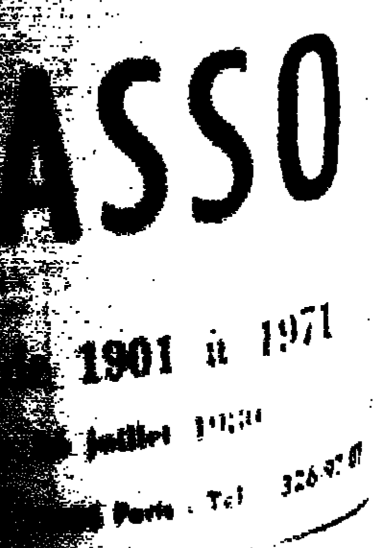
Tewfiq Salah fut, au Victoria College d'Alexandrie, le condisciple de Youssef Chahine. Ils sont restés amis, mais Tewfiq Salah, qui n'est pas un lutteur, a choisi une autre voie que les lignes de crête chères à son compatriote.

Malgré le succès mondial de certaines de ses œuvres dont les Dupes, *terminé en 1971, d'après le livre du Palestinien Ghassan Kanafani (assassiné par un commando israélien à Beyrouth), et qui, à ce jour, demeure le meilleur film consacré au drame d'une jeunesse sans patrie, Tewfiq Salah reste ce que les Américains appellent un « escapist ». Lassé d'affronter les mesquineries en plomb des censeurs arabes, fatigué d'être traité de « communiste » en Egypte, alors qu'il est tout bêtement un libéral de gauche, Tewfiq Salah, ayant quitté son pays en 1969, enseignait en Irak depuis 1973. Loin des problèmes, mais loin aussi de la création.*

Auparavant, en Syrie, il avait bien tenté de tourner la Colline des Arabes, *m o n t r a n t* « une armée qui défend un régime, mais non pas le peuple rançonné par des brigands ». *Le scénario avait évidemment été jeté aux oubliettes. En Irak, cette année, le réalisateur est revenu au cinéma, assuré du soutien financier de Bagdad. Mais à quel prix ? Le film qu'il tourne actuellement, avec un budget d'environ 2 millions et demi de francs, est l'histoire d'un jeune militant arabe de dix-neuf ans qui, après avoir participé à un attentat raté contre un dictateur, s'enfuit à travers le désert et fait le bilan de sa courte mais rude expérience.*

Il se trouve que c'est ce qui arriva en 1959 à l'actuel président irakien, Saddam Hussein, utilisé dans un complot contre le général Kassem. Tewfik Salah se défend d'avoir été contraint de jouer les hagiographes : « J'ai voulu camper un jeune homme qui cherche sa voie après un échec et se demande si un ordre de la direction politique doit toujours être exécuté. » *Sujet brûlant dans un monde arabe tiraillé entre les partis uniques et les confréries secrètes, et dont on veut croire que le talent du réalisateur empêchera qu'il ne soit un film de propagande.* « Après ce travail, mon idée est de rentrer en Egypte quel que soit le régime en place », *tient à souligner Tewfiq Salah pour montrer qu'il n'a été récupéré par personne et reste avant tout Egyptien.*

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.







LIVRES

La profondeur et les signes

ANDRE GRABAR scrute l'image chrétienne depuis son origine dans le monde latin jusqu'à l'épanouissement du gothique. L'enquête ne porte pas sur l'évolution des styles mais sur celle de l'iconographie. Est en cause non la qualité mais le sens des images : leur fidélité à une tradition et la nouveauté qu'elles y introduisent, par exemple l'originalité des premières images chrétiennes par rapport à l'iconographie romaine. Comme l'historien d'art, l'iconographie entre dans le mouvement des formes ; à travers l'examen des détails, il cherche les mouvements de fond.

Pour l'auteur d'un livre intitulé les Voies de la création en iconographie chrétienne, *le moment de la synthèse de soixante ans de recherches est arrivé : une même histoire court à travers un millénaire, l'image chrétienne naît vers l'an 200 au fond des catacombes romaines et meurt avant la fin du Moyen Age, quand l'iconographie religieuse cesse d'être une tradition collective et se soumet aux interprétations personnelles. L'auteur analyse, par une méthode comparative, « ce langage visuel qui faisait pendant à un langage verbal » et qui dut remplacer auprès d'un peuple illettré la pédagogie des clercs.*

Les prémices de la Tempête *de Giorgione sont enfouies dans la catacombe de Priscille à Rome. Le secret, la profondeur, hantent l'art chrétien, mais aussi la clarté du signe, l'économie des formes. Matisse le comprendra bien. La surcharge est réaliste ou décorative, la piété se contente de signes abrégés. L'individuation apparaît donc tardivement, avec la multiplication du portrait du Christ. Au début était l'allégorie, empruntée à l'iconographie païenne ; l'Ancien Testament dominait largement. Et comme les premières images chrétiennes naissent au sein du monde latin, dans la catacombe de la Via Latina les exploits d'Hercule sont plus qu'une histoire parallèle aux images du salut chrétien mais leur version païenne.*

Si, guidés par l'auteur, nous faisons nos « premiers pas » sous terre, peu à peu l'art chrétien s'assimile l'iconographie contemporaine et sort à la lumière, envahit le monde méditerranéen, s'intègre au pouvoir officiel, exerce au grand jour ses diverses fonctions. Le parcours d'André Graber est passionnant parce qu'il établit à la fois une chronologie et une classification, et sur un millénaire. Les mutations sont clairement soulignées, chaque genre est traité selon son propre développement. Le travail est justifié par la nature même de l'image chrétienne, du moins en Occident, qui est didactique, instructive, et non distractive, jamais vide de sens, même si nous ne savons plus la lire et nous contentons souvent de la regarder.

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER.

★ André Grabar : *les Voies de la création en iconographie chrétienne*. Flammarion, coll. « Idées et Recherches », 340 p.

Les chansons des troubadours

TOUTES les chansons des troubadours connues, textes et musiques, viennent d'être éditées en un gros volume de près de mille pages, par l'Institut d'études occitanes.

Depuis peut-être près de deux cents ans, depuis le Montpelliérain Jean Albisson, mort sous le Premier Empire, qui rassembla *les Lois municipales et économiques du Languedoc,* et surtout depuis *l'Histoire du Languedoc,* en cinq volumes, de Dom Joseph Vaissette, aidé par Dom Claude de Vic, publiée sous Louis XV, à la demande des Etats de la province, il n'y a probablement pas eu dans la région de grands ouvrages sur l'histoire et la vie occitanes.

Les Etats du Languedoc avaient accordé à Dom Vaissette une rente viagère en témoignage de reconnaissance.

Ismaël Fernandez de la Cuesta, et Robert Laffont, qui présentent, avec l'Institut d'études occitanes, ce prestigieux volume sur *les Chansons des troubadours,* ne bénéficient pas de la même mesure. Ils ont cependant reçu une aide des établissements publics régionaux de Provence-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ce dernier étant en quelque sorte maître d'œuvre.

Avec *les Chansons des troubadours,* éditées dans la collection Opera omnia, que dirige M. Rodrigo de Zayas, l'I.E.O. a été poussé par le souci d'arracher la culture des pays d'Oc à la grisaille dans laquelle elle était enfermée et par la volonté de mettre en évidence tout ce qu'elle a donné à l'Europe en ouvrant l'ère de la poésie lyrique, chantée entre Limousin et Provence.

Le texte occitan est accompagné d'une traduction en quatre langues : français, castillan, anglais et allemand.

Le musicologue, Fernandez de la Cuesta, titulaire de la chaire de musicologie médiévale au conservatoire de Madrid, a travaillé plusieurs années sur les chansons des troubadours. Il présente la totalité des mélodies retrouvées dans la totalité de leurs versions, jusqu'à quatre parfois. Il livre la notation carrée, la messine et la transposition moderne.

« Mon rôle, précise Robert Laffont, *s'est borné à donner un texte, mais ce ne fut pas toujours aisé. »*

Réunir tous les documents ne fut pas davantage une tâche facile. La chanson du franciscain de Béziers, Maître Ermengaud, se trouvait à Leningrad. Elle n'est arrivée à l'éditeur qu'au tout dernier moment.

Le recueil rassemble les textes de deux cents chansons et deux cent soixante-quatorze mélodies. Plusieurs textes ou mélodies sont anonymes. Malgré son poids et son volume, il ne se prétend pas exhaustif. D'autres œuvres restent à découvrir.

Il reste aussi à faire revivre les chansons par la voix. Trouver des artistes pour chanter les vers des troubadours, ce sera sans doute l'ambition de la prochaine étape.

ROGER BECRIAUX.

Sophie et

QUELQUES livres récemment parus méritent l'attention de nos lecteurs et peut-être les honneurs de leur bibliothèque. Voici d'abord, aux éditions Cercle d'art, un Turner dû à John Walker, qui fut directeur de la National Gallery de Washington. C'est un ouvrage extrêmement sérieux, très précis dans sa documentation, écrit avec cette simplicité, cet honorable respect pour les faits qui semblent devenus le privilège à peu près exclusif des auteurs de langue anglaise.

Il rectifie certaines légendes, ne dissimule pas les défauts du modèle, son amour immodéré de l'argent et de la réussite en particulier, apporte d'intéressantes précisions à la difficile biographie de l'homme très secret que fut Turner. L'étendue et la variété de l'œuvre rendaient délicat le problème de l'illustration. John Walker l'a résolu de façon convaincante, bien qu'il n'insiste pas suffisamment à notre gré sur la période de Petworth, où notre visionnaire transfigure le réel, en brise les chaînes et les torpeurs comme ne l'a fait aucun autre artiste de l'époque romantique, à l'exception de Hugo.

.˙.

Mais Petworth n'est pas tout, ni l'incroyable hardiesse des aquarelles des Alpes et de Venise. Il fallait aussi montrer les œuvres officielles, les tableaux d'histoire, l'héritage de Claude, les grandes compositions hallucinées où se manifestent le génie scénographique de Turner et son sentiment de l'univers comme d'un pandémonuim d'éléments sans repos, déchaînés les uns contre les autres. Les planches sont de bonne qualité et on lira avec intérêt les chapitres de l'introduction consacrés au style de l'artiste ou à son testament que des héritiers aussi abusifs que lointains rendirent en partie inopérant. Quant aux affinités françaises de Turner, John Walker montre bien que ce n'est pas du côté de Monet et des impressionnistes qu'il faut les chercher, mais dans l'œuvre de Gustave Moreau ou d'Odilon Redon. Et l'on s'étonnera une fois encore que l'un des plus authentiques « voyants » du dix-neuvième siècle ait été aussi ce petit bourgeois anglais, massif, grognon et passablement obtus.

Nous parlions de biographie. La biographie peut être le meilleur ou le pire des genres dans lequel d'ailleurs les Français. Maurois est une exception, très rarement excellent. Le biographe peut être un rase-mottes de patronage, une sorte de Sganarelle agrippé aux basques d'un grand homme et se parant des plumes du paon. Il peut choisir ses modèles parmi les figures de proue qui, si vermoulu qu'en soit le bois, font encore les gros tirages ou se consacrer à un artiste méconnu, ignoré de la mode et maltraité par le destin.

.˙.

C'est ce qu'a fait notre confrère Roger Secrétain, dont l'excellent *Gaudier-Brzeska* comble une lacune d'importance. Toutes les études en effet consacrées à l'un des plus intéressants sculpteurs du début de siècle étaient jusqu'à présent le fait d'auteurs anglais, H.S. Ede en particulier qui a tant fait pour que ne disparaissent pas tout à fait le nom et l'œuvre de celui qu'il nommait « le Messie sauvage ».

Qui était Gaudier-Brzeska ? Disons d'abord qu'il n'était nullement Gaudier-Brzeska, mais Henri Gaudier tout court. Né près d'Orléans en 1891, fils de menuisier, boursier de l'enseignement primaire supérieur, il fait plusieurs séjours en Angleterre, puis en Allemagne, ce qui manifeste une liberté d'esprit et un désir de voir le monde, de « limer sa cervelle à celle d'autrui », assez rares chez les jeunes gens de cette époque. Intelligent, passionné, avide de toute connaissance, sa nature profonde est celle d'un rebelle : anarchiste, libertaire et même insoumis, il n'a pas vingt ans qu'il ressemble déjà *« à ce jeune loup bien formé, à cet être sauvage à la démarche feutrée, aux yeux brillants »* qu'évoquera un de ses meilleurs amis qui ne fut rien moins qu'Ezra Pound.

En 1909, Gaudier revient à Paris. Il lit Bergson, découvre Rodin et surtout rencontre, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui n'en vit jamais tant, la femme dont il prendra le nom et avec laquelle il entretiendra des rapports si étranges et tumultueux que les plus délirantes passions dostoïevskiennes semblent par comparaison aussi bénignes qu'un épisode de *l'Astrée* ou un roman de Zénaïde Fleuriot.

Le couple en 1910 a quitté Paris pour Londres. Il y vivra dans la plus complète pauvreté, allant de pension misérable en pension plus misérable encore, transportant parfois ses hardes et ses cris dans un atelier de fortune ou chez une de ces sinistres logeuses qui sont une des spécialités immémoriales de l'Angleterre.

L'ascendant de la personnalité et du talent d'Henri Gaudier est pourtant tel qu'il sera rapidement adopté par le milieu artistique et littéraire et deviendra l'ami de tout ce qui compte dans le Londres d'avant-guerre : Frank Harris, Ezra Pound, le sculpteur Jacob Epstein, Wyndam Lewis et les « vorticistes », Paul Morand qui, alors attaché à l'ambassade de France, lui amène parfois des femmes du monde à titre de clientes éventuelles et vite effarouchées.

.˙.

Mais c'est avec Katherine Mansfield et John Middleton Murry que notre ménage infernal et pathétique nouera les relations les plus étroites. D'abord, c'est l'enthousiasme et lors de leur première rencontre, notre jeune loup est dans un tel état d'excitation qu'il saute au cou de John Middleton Murry complètement affolé par cet indiscret transport d'émotivité continentale. Ce qui n'empêche pas Murry d'écrire dans ses souvenirs *« La simplicité passionnée de Gaudier sut trouver le chemin de mon cœur. J'étais persuadé, le plus simplement du monde, qu'il était un génie, dans le sens véritable du*



le loup

mot : l'homme et son démon. Je n'ai jamais senti cela que chez lui et chez D.H. Lawrence. »

Inutile d'ajouter que l'histoire se termina dans le sang. Sophie Brzeska qui détestait Katherine Mansfield (*« une petite chatte anglaise hypocrite et perverse »*) sut persuader Gandier que John Middleton Murry l'avait roulé dans une affaire de revue : scènes, cris, injures et, en guise de conclusion et cadeau de rupture, une retentissante paire de claques que Murry supporta avec autant de stoïcisme que le baiser initial de notre « Messie sauvage ».

Gaudier ne serait sans doute jamais revenu en France s'il n'y avait eu la guerre. *C'est là* son dernier paradoxe : ce libertaire, cet insoumis, lorsqu'il *apprend le bombardement de la* cathédrale de Reims, rentre dans le rang, se bat héroïquement, *meurt au front* en 1915. Reste l'œuvre : une œuvre inégale, parfois un peu rhétorique, mais une *œuvre véhémente*, singulière et émouvante jusque dans ses maladresses, qui, Roger Secrétain le souligne à juste titre, n'est pas connue en France comme elle devrait l'être.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ *Gaudier-Brzeska*, de Roger Secrétain aux Éditions du Temps, 38, rue du Montparnasse. Environ 75 F.

Revues de théâtre

DEPUIS que mettre en scène consiste à mettre l'image verbale au service de l'image visuelle, la polémique entre auteurs de textes et auteurs de spectacles ne cesse de tourner en rond. Le débat dont rend compte Théâtre/Public *dans son numéro 32, « l'Image dans le langage théâtral », ressemble à un catalogue de faux problèmes, accumule les exemples sans aboutir à une quelconque ouverture. Après tout, l'évolution se fait, se fera, par l'effet d'un courant qui ne peut pas être volontariste.*

Beaucoup plus intéressants sont les entretiens avec des photographes de scène : Marc Comte, directeur de l'agence Bernand, expose brièvement comment la sophistication du matériel modifie le travail. Claude Bricage explique clairement, avec sensibilité, son rôle. Une approche semblable est donnée par Christian Gattinoni et Ciro Bruni qui, eux, travaillent dans la rue. On trouve également un texte littéraire de Georges Didi-Huberman, rêverie sur des photos de Georges Cohendy, celles des Travaux et des jours *de Michel Vinaver par le Théâtre Eclaté d'Annecy, présenté au Théâtre Ouvert. L'ensemble du numéro est bien composé et les photos — des artistes interviewés, de Leonardo von Matt, de Diane Arbus — très belles.*

Travail théâtral *paraît rarement. En principe la revue est trimestrielle, en fait elle sort trois ou deux fois par an. Mais les numéros sont denses. Le dernier (32-33) s'ouvre sur un entretien de Bernard Dort avec Sartre, qui parle de Beckett, Genet et de ses propres hésitations. Six chapitres suivent : « Théâtre et histoire », avec une analyse du très beau spectacle de Michel Deutsch et Lacoue-Labarthe* Hölderling-Antigone ; *« Institution, création », entretiens avec Georges Lavaudant et Gabriel Monnet, Michel Dubois et Claude Yersin, avec Kateb Yacine; « Relectures »; « Représentation »; « l'Écriture au présent », avec des textes de Heiner Müller, et « Actuelles », commentaires sur des spectacles récents.*

C. G.

★ *Travail théâtral*. Éditions de la Cité, 197 p.

★ *Théâtre/Public*, publié par le Théâtre de Gennevilliers, 82 p., 25 F.

« Restauration des peintures » au pavillon de Flore

Médecine picturale

VERS 1950, *les docteurs* s'agitèrent. Dans les musées regarnis, les œuvres d'art *étaient rentrées en plus ou moins* bon état des dépôts des temps de guerre ; on les voyait d'un œil *neuf ; on découvrait l'usure*, les mauvaises conditions de beaucoup de toiles et de panneaux. *On vérifiait les fonds* ; il fallait nettoyer et restaurer. Une exposition de la Galerie nationale de Londres, préconisant des méthodes neuves, nettes et sûres, provoqua un émoi général par la crudité des résultats. Une réflexion s'imposait. L'Institut du Restauro à Rome avec C. Brandi, le Centre des primitifs flamands à Bruxelles avec P. Cormans et A. Philippot définissaient peu à peu les procédures modernes qui répondraient le mieux à ces deux fins.

En France, on y vint, avec le retard habituel : en *1966*, un service commença, sous la direction de G. Bazin, à coordonner les travaux des musées *nationaux*. L'impératif du « nettoyage » s'imposait, il fallait passer de l'*empirisme* tâtonnant à l'organisation. Les besoins étaient immenses. Pendant dix ans, on s'occupa des primitifs italiens destinés au musée du Petit Palais de M. Laclotte à Avignon. A la fin de 1977, une école de formation des restaurateurs, un institut, fut enfin créé. La situation a changé ; on est sorti de la clandestinité : les peintres ont maintenant leur médecine et leur chirurgie. Mais le public en comprend-il bien l'intérêt, les modalités, les problèmes ?

Avec le temps, les panneaux craquent et la peinture éclate, les bleus virent, les vernis s'oxydent. Mais il y a surtout les manipulations auxquelles, comme les édifices, les œuvres d'art ont toujours été soumises au cours des âges. On sait à peu près tout maintenant sur la technique de la fresque, grâce aux Italiens. On est un peu moins sûr d'avoir bien compris toutes les ruses des peintres sur panneau de bois, surtout dans la période où s'imposa pendant la Renaissance le médium de l'huile. Un utile petit ouvrage de Mlle Mâle a exposé l'essentiel de la question (Office du livre, 1976), et on a pu voir au Musée d'art et d'essai, il y a deux ans, comment on avait « soigné » quelques « primitifs » endommagés de la collection *Campana*. *Mais* c'est autre chose que Mlles Mâle et S. Bergeron ont eu l'heureuse *idée de présenter au pavillon de* Flore (1) ; il s'agit de faire comprendre comment et pourquoi la physionomie des tableaux peut si curieusement être modifiée dans un laboratoire.

Un certain luxe d'explications n'est pas inutile. La leçon, inspirée des professeurs cités, est conduite avec une clarté qui devrait convaincre les « amateurs » qu'un tableau est à la fois une image et autre chose qu'une image : un objet délicat. Que faire quand le nettoyage dégage un « repentir », c'est-à-dire la trace visible d'une *forme* qui a été changée par l'artiste lui-même : un doigt plié, par exemple, dans la figure de l'*Eloquence*, de Simon Vouet ? L'esquisse d'une autre *tête de sainte Anne* sous celle qui a été finalement peinte par N. Coypel ? Un *troisième œil au front du saint* Sébastien de Van Dyck ? La règle est aujourd'hui de laisser discrè*tement ce témoin en place*. Mais les lacunes de la surface, va-t-on les maintenir apparentes ? On ne masquera pas cette infirmité par de vigoureux repeints comme autrefois, mais par des hachures (formule romaine) ou des pointillés.

Car on fait à juste titre la chasse aux repeints si souvent malencontreux : voile de pudeur ajouté au Jésus potelé de Van Orley ; larges couches destinées à colmater une fissure du grand *Christ et Thomas*, de Salviati, qu'on traitera tout autrement aujourd'hui ; *attributs d'un saint* ajoutés ou maquillés, comme cet agneau qui fait une fausse sainte Agnès d'un saint moins familier, de L. Monaco. On est surpris de trouver *tant de tableaux agrandis* ou découpés sans scrupules, d'ordinaire pour des raisons de *goûts, des commodités* de présentation. En voici quelques démonstrations excellentes : paysage *agrandi* autour de deux petites figures de Memling, autour de la belle scène de la *Femme adultère*, de L. Lotto. L'amateur voulait donner de l'espace au groupe. Combien de visiteurs du musée se sont aperçus que le Florentin mélancolique de Franciabigio était enveloppé d'un ciel trop ample ? Toute l'histoire de la vision picturale est ici en cause. En rectifiant le format, on cherchera à conserver les bandes importunes sous le cadre.

Enfin, les vernis. Grosse affaire. Leur jaunissement rend la couleur terreuse, fausse et fade. Voyez ce Guerchin, ce Wouwerman transformés après net*toyage : leur couleur était une* voix *étouffée*. Toute la querelle d'il y a trente ans tournait au*tour* : 1) de la possibilité, 2) de la nécessité de supprimer tout à fait ces couches d'opacité. Au Louvre, les gardiens des collections royales passaient à chaque visite officielle cette espèce de verre liquide pour aviver les surfaces. D'où à la longue... ce ton glauque, ton de musée, que la vogue de Rembrandt a dû faire paraître sympathique aux conservateurs d'antan. Mais les peintres avaient dès l'Antiquité — un passionnant article du *Burlington Magazine* l'a rappelé en 1960 — le souci de voiler les couleurs trop vives ; c'est la couche pareille à une vitre sombre *(atramentum)* que Pline attribue à Apelle. Il y a *donc* des vernis incorporés, des vernis voulus, indispensables à cette *« patine » qu*'une abrasion radicale détruira. D'où la nécessité d'une manœuvre prudente, adaptée au cas particulier. On reconnaîtra ce mérite capital à « l'école française de restauration » puisque nous en avons une maintenant.

ANDRÉ CHASTEL.



Franciabigio, « Portrait d'homme » (vers 1510).

(1) *Restauration des peintures.* — Vingt-neuf exemples commentés par S. Bergeron et L. Faillant-Dumas. Avant-propos par G. Emile Mâle. (Dossiers des départements de peintures, nº 21.) Pavillon de Flore.

Expositions

Centre Georges-Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 7 septembre.

MATISSE : « les Marocains » et « la Danse ». — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composées. — Jusqu'au 9 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 24 : J.-L. Coignet, sculpture et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

OLGA KALOUSSI. — Jusqu'au 22 juin.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968 - 1979. — Jusqu'au 15 juin.

INSTANTANES. — Salle animation au rez-de-chaussée.

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE. — Jusqu'au 17 novembre.

A TRAVERS LA COULEUR. — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 juillet.

C. C. I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

LE MOBILIER EN BOIS COURBE. — Jusqu'au 23 juin.

LES DEUX GLOBES DE CORONELLI. — Jusqu'au 15 septembre.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — Jusqu'au 2 juillet.

L'EDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN R.D.A. — Jusqu'au 30 juin.

Musées

MAITRES DE L'EAU-FORTE DES XVIe ET XVIIe SIECLES. Douzième exposition de la collection E. de Rothschild. Jusqu'au 25 août. RESTAURATION DES PEINTURES. Dossier n° 21 du département des peintures. Jusqu'au 1er décembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 heures. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche).

MARIO PRASSINOS. Peintures et dessins récents. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi, 6 F. Jusqu'au 14 juillet.

FAIENCES FRANÇAISES DU 16e AU 18e SIECLE. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; le samedi, 9 F (gratuite le 25 juillet). Du 7 juin au 25 août.

SALON COMPARAISONS 1980 : L'art actuel. - SALON DU DESSIN ET DE LA PEINTURE A L'EAU : Hommages à Aujame, Bersier, Cacan, Hayden, Montagné. Le cabinet de l'amateur de dessin. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill. De 11 h. à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 29 juin.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution, Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président - Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 septembre.

BHOULBHOULYAN. Un labyrinthe indien. — Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 mars 1981.

L'AFFICHE EN BELGIQUE (1887-1980). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 17 novembre.

PROJETS DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, pour le musée du dix-neuvième siècle. — Gare d'Orsay, 9, quai Anatole-France. Sauf dim., de 10 h. à 17 h.

LA CAMPAGNE ROMAINE, A PROPOS D'UN TABLEAU D'HEBERT : LA MAL'ARIA. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

CHAPEAU ! Musée Bourdelle, 19, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'à fin septembre.

BENN A LA MONNAIE DE PARIS. 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 11 octobre.

HOMMAGE AUX DONATEURS. Modes françaises du XVIIIe siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume, Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. A partir du 6 juin.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE - FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 23 juillet.

EDGAR CHAHINE. Peintre graveur. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). De 12 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 15 juin.

DE MALTHUS AU MALTHUSIANISME. Derrière le mythe. — Bibliothèque nationale, salon d'honneur (voir ci-dessus), de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 26 juin.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 juin.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 30 septembre.

RESISTANCE, DEPORTATION ET CREATION DANS LE BRUIT DES ARMES. — Musée de l'ordre de la Libération, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg (705-04-10). Tous les jours, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 20 juin.

ILE SAINT-LOUIS. — Jusqu'au 15 juin — LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-8?-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français. Palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

L'ESTAMPE INUIT (Eskimo). — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 juillet.

VISIBLE - INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf le lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

Centres culturels

HORACE VERNET. — Chapelle des Petits-Augustins. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 11 juillet.

LA CONSOMMATION VUE PAR VINGT - QUATRE DESSINATEURS HUMORISTIQUES. — Exposition réalisée par « Que choisir ? », Union fédérale des consommateurs. La Galerie, Forum des Halles, porte Lescot (niveau 3), du 10 au 14 juin.

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. — Anciens entrepôts de Bercy (angle quai et boulevard de Bercy), tous les jours, de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juin.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE. — 34, rue du Louvre. Tous les jours de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juin.

LE PAYSAGE EVOQUE PAR LA PLUME ET LE PINCEAU. Dessins et autographes d'artistes français du dix-huitième siècle. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

EMANCIPATION. Images populaires du XVIe au XXe siècle. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 30 juin.

ARTISTES ALLEMANDS A PARIS : peintures, dessins, photos, sculptures. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé (723-61-31). Sauf sam., dim. et jours fériés, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 17 juin.

LOUIS ARCHAMBAULT. Essai de renouvellement de quelques symboles mystiques. Jusqu'au 14 septembre. — DANS LE TABLEAU. — ET PELOUSE. Jusqu'au 15 juin. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h.

ERIK DIETMAN. Peintures. — CARL FREDRIK HILL (1849-1911). Dessins. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

MICHEL SZULC KRZYZANOWSKI. Photographies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

JORGEN NASH. Le rebelle du Nord : peintre, graveur, sculpteur, situationniste. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h. à 19 h. ; dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

EUGENE ATGET/CAROLE BARRIQUAND : photographies de heurtoirs. — Musée Bricard, hôtel Libéral-Bruant, 1, rue de la Perle (277-79-62). Sauf lundi et mardi. Jusqu'au 9 juin.

JEAN D'YLEN : affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi. De 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

AUTOMATES ET MUSIQUE MECANIQUE. — Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h. à 17 h. 30. Entrée libre. A 14 h. 30 et à 16 h., présentation musicale. Jusqu'au 15 juin.

SALON DE PARIS. Peinture, musique, poésie. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (329-12-13, poste 3832), sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 24 juin.

PEINTURES ET MARIONNETTES D'INDONESIE. — Le Fer-Play, 13, rue du Pot-de-Fer (707-96-99). Jusqu'au 30 juin.

DAVID BAILEY. Cinquante photographies. American Center, 261, boulevard Raspail (354-99-92). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juin.

CLAUDE LESUE. Œuvres récentes. — Icomos, Hôtel Saint-Aignan, 75, rue du Temple. De 14 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

PLASTICIENS ET CONCEPTUELS ASSOCIES. — Centre culturel du Xe, 31, rue de Château-Landon (208-84-12). Sauf dim., de 14 h. 30 à 20 h. 30 ; sam., de 14 h. 30 à 17 h. 30. Jusqu'au 20 juin.

PEINTRES DE L'ABSTRACTION LYRIQUE A SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 1946-1956. — Mairie annexe du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Du 6 juin au 5 juillet.

FRANÇOISE GARRET : Portraits. — Mairie annexe du 7e arrondissement, 116, rue de Grenelle. De 13 h. à 19 h. Sauf dim. Jusqu'au 24 juin.

PAPALOIZOS. Sculptures. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-38-69). Jusqu'au 21 juin.

DOMINIQUE GUYOT - MARIE-CLAUDE PIGNET. Aquarelles et dessins. — La Tanière, 45 bis, rue de la Glacière. De 18 h. à 21 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 21 h. Jusqu'au 15 juin.

EDOUARD COLLIN - TAMAS PETRES. Peintures. — Maison de l'Europe, hôtel de Coulanges, 35-37, rue des Francs - Bourgeois (272-94-06). Sauf sam. et dim., de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 juin.

BRYANT, peintures ; RIPOCHE, sculptures. — Centre international de séjour, 6, avenue Maurice-Ravel (343-19-01). De 10 h. à 22 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 juin.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LE SPORT. Affiches. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 20 juin.

LES OLYMPIADES DE L'ART : Largu...r, peintures. - Bakker, Bottagisio-Decoux, Dimas, Disa, Lasserre, sculptures. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 15 septembre.

LEÇON D'ANATOMIE : Lutz, Petlin, Segui. — Galerie Noire, 20, rue Molitor (651-62-90).

CARNETS D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66) Jusqu'au 30 juin.

HORIZON 80 : Féraud, Kijno, Koch, Moisset, Morisson, Pelayo, etc. — Galerie Saint-Guillaume, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 12 juillet.

TAPISSERIES DE L'ATELIER RAMSES WISSA-WASSEF. — La Demeure, 19, r. Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 28 juin.

ADAMI. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (561-02-97). Jusque fin juin.

HERMANN AMANN. Le Grand Mouvement. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 15 juin.

FRANÇOIS BEALU. — Galerie Mazarine, 34, rue Mazarine (326-80-34). Jusqu'au 21 juin.

BEERL Gravures 1976-1980. — Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 5 juillet.

DENISE BIGOT. Tapisseries. — Fondation Strafor, 134, boulevard Haussmann (763-72-83). Jusqu'au 27 juin.

BOHM. Territoire d'ocres, objets de peinture. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 28 juin.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

SAMUEL BURI. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 10 juillet.

JEAN CLAVIER - CELERIER : nuance-carré. Huiles et dessins. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Du 5 juin au 4 juillet.

JACQUES COLOMBAT. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 15 juin.

JOSEPH CORNELL (1903-1972) : boites et objets, 1933-1959. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272 - 09 - 10). Jusqu'au 5 juillet.

MICHAEL CRAIG - MARTIN. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Du 7 juin au 11 juillet.

DADO. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 juillet.

DANDOLO. Dessins. — Galerie L. Soulanges, 20, rue de l'Odéon (326-25-38). Jusqu'au 31 mai.

MONIQUE DE ROUX. Peintures gravures. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 14 juin.

JEANINE ECHARD. Peintures et objets tissés. — Centre de recherche Créer, 33, rue Saint-Honoré (261-78-50). Jusqu'au 11 juin.

ERRO. 1974-1978 made in China. Made in India. Made in Japan. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 27 juin.

JEAN-CLAUDE FARHI. Sculptures 1979-1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 21 juin.

FERRAT. — Galerie Au Fond de la Cour, 40, rue Dragon (544-88-34). Jusqu'au 28 juin.

LEONOR FINI. Dessins récents. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 13 juin.

HELION. Les années 50. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 28 juin.

RICHARD JACKSON. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (561-02-97). Jusque fin juin.

MARY JOHNSTON. Paris 1953 : photographies. — 7, rue Jean-Du-Bellay. Jusqu'au 20 juin.

HACHIRO KANNO. Autour de la cérémonie du thé (peintures, calligraphies, céramiques). — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57) Jusqu'au 15 juin.

ALAIN KLEINMANN. Œuvres récentes. — Galerie Aleph, 38, rue de l'Université. Jusqu'au 22 juin.

JEAN LEGROS. Œuvres récentes. — Galerie R. Prouté, 12, rue de Seine (326-93-22). Jusqu'au 19 juillet.

LE YAOUANC. — Galerie Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 30 juin.

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

MATISSE. Dessins. — Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260 - 23 - 18). Jusqu'au 20 juillet.

MARCOS. Peintures. — Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 28 juin.

FRANCIS MARSHALL. Objets haineux. Dessins sadiques. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271 - 83 - 65). Jusqu'au 14 juin.

MELOIS. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 15 juin.

MONTEYROL. Peintures et dessins. — Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 14 juin.

DANIEL NADAUD. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 8 juillet.

CHANA ORLOFF (1888 - 1968). Sculptures, dessins. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 27 juin.

PROWELLER. Au fil du motif. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 7 juillet.

RAUCH. Aquarelles et dessins. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 28 juin.

HANS REICHEL. From the land of the Gostersools. Quarante aquarelles 1921-1958. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 21 juin.

LINE ROCHON. — Galerie du Moulin Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-56). Jusqu'au 30 juin.

GERMAIN ROESZ. — Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 14 juin.

SALZMANN. Dessins, aquarelles. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 juin.

SHINJYO SAITO. — Galerie P. Ambroise, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 21 juin.

SERPAN. Femmes éclatées, collages dissimulés. — Galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (274-19-60). Jusqu'au 15 juin.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

TOURLIERE. Dessins. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 21 juin.

PHILIPPE VERMES : l'Album de famille. Photographies. — 11, rue Castex. De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 14 juin.

VILLANUEVA. Peintures récentes. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 21 juin.

JACQUES VILLON. Aquarelles, dessins. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). — Jusqu'au 19 juillet.

BERTRAND VIVIN. — Galerie Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 14 juin.

ANDY WARHOL. Ladies and gentlemen, M. Jagger, Président Mao, C. Clay. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 30 juin.

Dans la région parisienne

ARCUEIL. Rencontre hongroise. — Galerie de l'Hôtel de ville, 10, avenue Paul-Doumer (657-11-24). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 15 juin.

AULNAY - SOUS - BOIS. Troisième dimension : Hologrammes-Lasers. — Unité - Enfance - Jeunesse, 134, rue Anatole-France (868-02-22). Jusqu'au 15 juin.

BEZONS. Différences : peintures et dessins de Gilles-Murique, Mahe, Michelot-Netto, Tanguy. — Galerie du Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). Sauf dim. et lundi, de 14 h. à 18 h. Du 6 juin au 5 juillet.

BOBIGNY. Le cri d'un continent. Un peintre africain témoigne : Iba Ndiaye. Peintures, lavis, dessins. — Maison de la culture (831-11-45). Jusqu'au 30 juin.

COURBEVOIE. Jean Rumeau, peintures et dessins. — Maison pour tous, 14, square de l'Hôtel-de-Ville (333-63-52). Sauf dim. de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 14 juin.

CRETEIL. Malaval : attention à la peinture. — Maison des arts et de la culture A.-Malraux, place de l'Hôtel - de - Ville (899-90-50). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30 ; dim., de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 29 juin.

FONTENAY-SOUS-BOIS. Salon de sculpture contemporaine. — Hall et parc de l'hôtel de ville. Jusqu'au 22 juin.

JOUY-EN-JOSAS. Rencontres avec l'art sur le campus. — Centre d'enseignement supérieur des affaires, (956-43-62), de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 20 juin.

LE VESINET. Lucien Clergue : le langage des sables. Photographies. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). Tous les jours, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 27 juin.

MAGNY - LES - HAMEAUX. Port-Royal. — Musée national des Granges de Port-Royal (043-73-05). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30. Entrée : 4 F ; dim. : 2 F.

MONTROUGE. Salon d'art contemporain : peinture, sculpture, dessin autour de Bonnard. — Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile - Boutroux (656-52-52). Jusqu'au 8 juin.

NOGENT-SUR-MARNE. Salon de l'artisanat et des métiers d'art. — Pavillon Baltard, 12, avenue Victor-Hugo (871-16-53). De 10 h. à 20 h. Jusqu'au 1er juin.

PONTOISE. Ferdinand Desnos. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

SAINT-DENIS. Tapisserie et poésie. — Musée de la Légion d'honneur, 6, place de la Légion - d'Honneur. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. — Basilique, de 10 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

SCEAUX, Meudon, Vincennes, Port-Royal-des-Champs : trois hauts lieux d'Ile-de-France. — Orangerie du château (661-06-71). Jusqu'au 30 juin.

VERSAILLES. Les musiques du roi à Versailles, XVIIe et XVIIIe siècles. — Bibliothèque municipale (950-33-20). Jusqu'à fin juillet. — Ballons montgolfières et dirigeables. — Hôtel de Ville. Jusqu'au 25 juin.

VILLEJUIF. Anne Terdijn : tapisseries.

VILLEPARISIS. Œil pour œil. — Centre culturel J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mercr. et sam., de 14 h. à 19 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), le 9, à 19 h. 30 : Boris Godounov.
SALLE FAVART (296-12-20), les 5, 7 et 10, à 21 h. : les Noces chymiques (Pierre Henry).
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 5, 6, 7, 8 et 9, à 20 h. 30 : la Mouette ; le 4, à 20 h. 30 ; le 8, à 14 h. 30 : Port-Royal ; les 7 et 11, à 14 h. 30 ; le 11, à 20 h. 30 : Tartuffe.
CHAILLOT (727-81-15), (D, L), 19 h. : apéritif-concert ; 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; Gémier (D. L). 20 h. 45 : Regardez les hommes tomber.
ODEON (325-75-32), les 6, 9, 10 et 11, à 20 h. 30 ; le 7, à 18 h. 30 ; le 8, à 15 h. : Créanciers.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), à 18 h. 30 : les Voisines.
T.E.P. (797-96-06), les 5, 6 et 9, à 9 h. et 14 h. 30 : Une hirondelle en hiver ; les 4, 5, 6, 7, 8 et 9, à 21 h. ; le 11 à 15 h. : Semaine de la critique (films) ; les 10 et 11, à 21 h. : Bread and Puppet.
CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (Mar.) : Débats : le 4, à 19 h. 30 : Terre humaine ; une plate-forme d'avenir : à 20 h. 30 : Les femmes et l'art : le continent noir ; le 5, à 18 h. 30 : Toinou : le cri d'un enfant auvergnat ; à 20 h. 30 : Les paysages turcs, lecture ; le 9, à 18 h. 30 : Le futurisme italien. — Cinéma, les 4, 5, 6, 7 et 8, à 19 h. : Treize ans de cinéma expérimental français ; le 4, à 18 h. : les Enfants des normes ; le 6, à 18 h. : Animation des pays de l'Est. — Théâtre, le 4, à 19 h. 30 : Woyzeck ; les 5, 6, 7, 9 et 11, à 18 h. 30 et 20 h. 30 ; le 8, à 16 h. : Suicide.
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), les 4 et 11, à 15 h. 30 ; les 7 et 8, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; (D soir, L). 20 h., mat. dim. 16 h. : Danse Butoh (Sankai Juku) ; le 9, à 20 h. 30 : Récital A. El Pacha, piano.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 4, 5, 6 et 7, à 18 h. 30 : Lavelle ; les 10 et 11, à 18 h. 30 : Alexis Weissenberg ; les 4, 5, 6, 7, 10 et 11, à 20 h. 30 ; le 8, à 14 h. 30 : London contemporary dance theatre ; le 9, à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), les 4, 5, 6 et 7, à 21 h. : Brésil insolite.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. 15, mat. dim., 17 h. : Amélia.
ANTOINE (206-77-71), du mer. au sam., 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. : Ta Bouche.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Pic du Bossu.
ARTISTIC-ATHEVAINS (272-26-77), les 5, 6, 7, à 20 h. 30 : Un cœur simple.
CARREAU DU TEMPLE (624-53-25) (Mar.), 21 h. : le Cirque de *Molière*.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., mar., 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) (Mer., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : le *Général Pegnasola et l'Exilé Mateluna* ; Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone ; Théâtre de l'Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., mar.), 21 h., mat. sam., 17 h., dim., 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; Théâtre en Pièces (806-30-37) (D., L.), 20 h. 30 : le Dibbouk (à partir du 10) ; Théâtre de l'Aquarium (808-99-61), les 7 et 9 à 21 h., le 8 à 16 h. : Je t'attendrai à la porte du garage.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (D., L. mar.), 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
CENTRE CULTUREL XVIIe (227-68-81), 20 h. 30 : les Acteurs de bonne foi.
CHAPELLE SAINT-ROCH (722-86-91), 20 h. 30 : l'Annonce faite à Marie (dernière le 5).
CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), 20 h., mat. mer., sam. et dim., 14 h. 30 : le Bossu.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h. 30 : Amphitryon ; Galerie (D., L.), 20 h. 30 : Princesse Brambilla ; Resserre (D., L.), 20 h. 30 : les Enfants de Galilée.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : J'suis bien.
DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège (dern. le 7).
FONTAINE (874-74-40 (D.), 21 h. : la Staar.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
CHEZ GEORGES (326-79-15) (D., L.), 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve. La Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). — I, 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — II, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : Ad astra per aspera ; 22 h. 15 : After Liverpool. — III, 18 h. 15 : Parlons français.
MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Pour l'amour de l'humanité.
MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : l'Azalée.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim, 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 et 18 h. 30 : la Cage aux folles. — II (D., L.), 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. : Un clochard dans mon jardin.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat., dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D.), 20 h. 30 : le Perre sifflera trois fois.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.
PENICHE (205-40-39), 20 h. 30 : Festival d'expression non professionnelle.
POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Maison rouge.
PRESENT (203-02-55), 20 h. 30, mat., dim., 17 h. : l'Asile. — Amphithéâtre, 20 h. 30 : les Livrets d'enfer. Le 10, 22 h. : A Pierrot pour la vie.
RANELAGH (288-64-44), les 5, 6, 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Aide-Mémoire.
STUDIO-DES-CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie blanche.
STUDIO-FORTUNE, les 6 et 7, à 21 h. : T'en fais un peu trop, mec ?
STUDIO-THEATRE-14 (257-33-62) (D., L.), 20 h. 30 : Arlequin poli par l'amour ; l'Epreuve.
TAI-THEATRE-D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45, Dim., 17 h. : Trio pour deux canaris.
THEATRE DES-DEUX-PORTES (361-24-51) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 14 h. 30 : Tartuffe.
THEATRE DUNCAN (326-99-35) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Zéro ou la pornographie du savoir (en anglais).
THEATRE DE LA VILLA-14e (542-79-56-), le 4, à 20 h. 45 : la Cagnotte.
THEATRE DES MATHURINS (265-90-00) (D., L.), 20 h. 45 : Grugru.
THEATRE D'ALTAIR (329-08-76) (Mer, D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
THEATRE DE POCHE (548-92-97) (D.), 20 h. 30 : Ouverture sur mer.
THEATRE SAINT-MEDARD (331-44-84), le 10, 21 h. : l'Oracle et le Sylphe.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Un tramway nommé Désir.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat., dim., 15 h. et *18 h. 30* : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivage.
BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) (Mar.), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-70) (D., L., Mar.), 19 h. : M. Piolot ; (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; (D., L.), 22 h. 30 : les Belges.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). I : 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le soufle. II : 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 22 h. : Histoires vraies.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D. soir), 22 h., dim., 20 h. 30 : Théâtre en poudre. Les 4, 5, 6, 20 h. 30 : Gotan, musique de Buenos-Aires.
LE CONNETABLE (277-41-40) (D), 21 h. : P. Dudan, T. Berlanda ; 22 h. 30 : B. Balp, J. Aveline ; 23 h. 30 : J. Moonens et Presqu'île.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D), 20 h. 30 : le Petit Prince. (D., L.), 21 h. 30 : Home ; jeudi, ven., sam., 23 h. : Rambal.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D. L.), 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 23 h. : Hiroshima, mon humour.
L'ECUME (542-71-16) (D., L., Mar.), 22 h. : A. Tome (dern. le 7).
ESPACE MARAIS (271-10-19), les 4, 5, 6, 10, 20 h. 30 : Jonathan Livingstone ; le 7 à 20 h. 30, le 8 à 14 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; les 5, 6, 10 à 22 h. 30 : Angle mort ; les 4 et 7 à 22 h. 30 : May Bartrann.
FER-PLAY (707-96-99) (Mar.), 21 h. : Josy Maes et Agouman (dernière le 8) ; 23 h. : Atlantico.
LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 20 h. 30 : Génies en impuissance.
LA MIRANDIERE (229-11-13) (D., L.), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. II : 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge *savait*.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : *les Lions oui... mais les panthères pas*.
SPLENDID (887-33-82) (D.), 20 h. 30 : 13 515 francs ; 21 h. 30 : Elle voit des nains partout.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., mar.), 21 h. 30 : Architruc.
LA TANIERE (337-74-39), les 4, 5, 6 et 7, à 22 h. 30 : Christine Costa.
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : J. Berrichon ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Passe-moi l'sel (dernière le 7). A partir du 9, 20 h. 30 : Patpapa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : D. Kaminka.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), I : 22 h. 30 : Une cocaïne allemande ; II : 21 h. : Louise Dhour ; le 9, 22 h. : A. Vitez, P. Debauche, poésies.

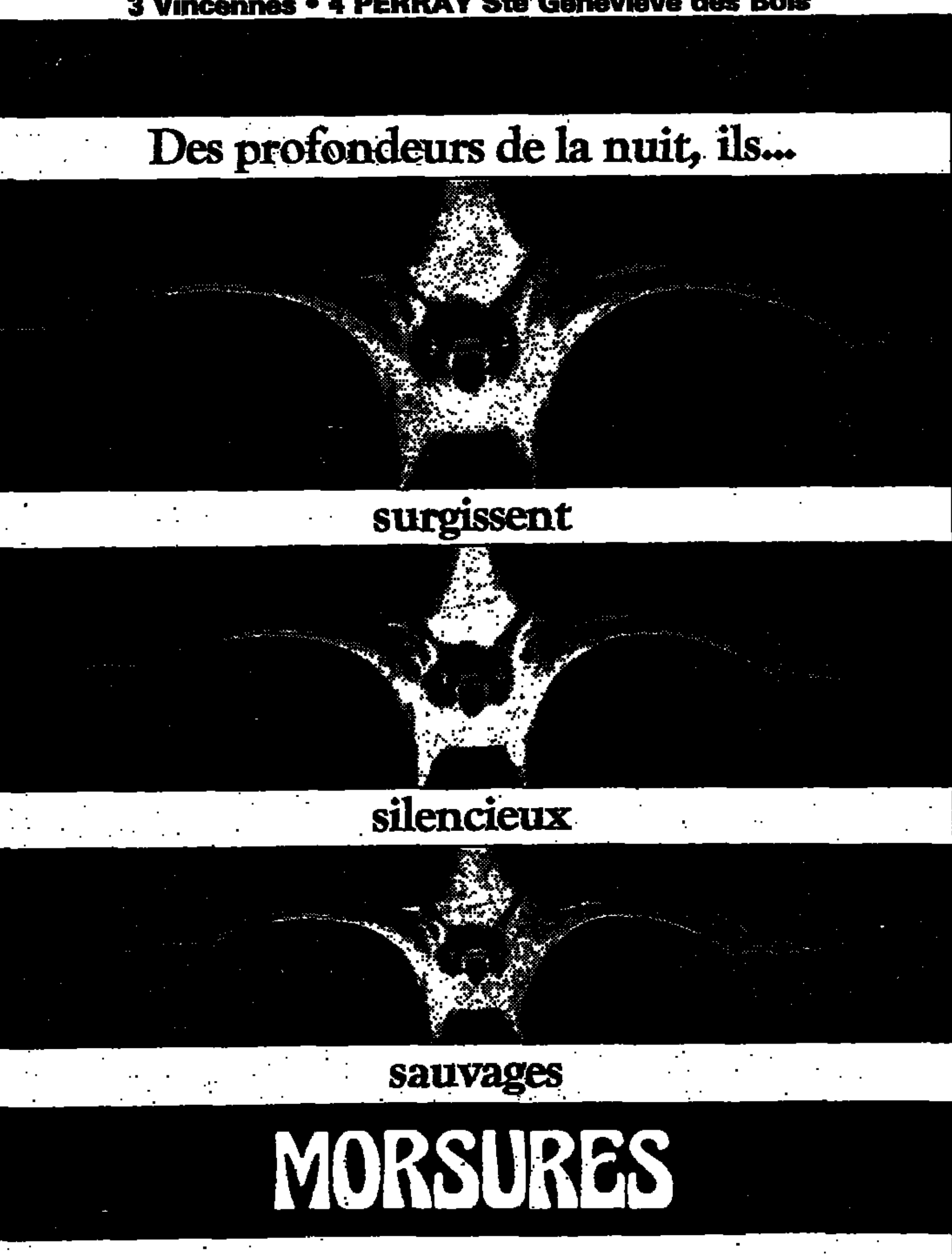
Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre Accidentel, le 10, 20 h. 30 : Quatuor.
BEZONS, Théâtre Paul-Eluard (982-20-88), le 6, 21 h. : Nocdiurnes.
BOULOGNE-BILLANCOURT, salle des fêtes (835-29-09), les 6, 7, 20 h. 30, le 8, 16 h. : Ballet-Théâtre de la Seine.
BRETEUIL, Château (052-05-11), le 8, 16 h. : Harmonie La Renaissance.
CERGY-PONTOISE, Auditorium du Centre culturel (032-74-11), le 6, 20 h. 45 : Y. Henri (Schumann, Ravel). — II, les 6, 7, 21 h. : Marcovaldo ; le 10, 21 h. : Théâtre à Bretelles.
CHATILLON, C.C.C. (657-22-11), les 5, 6, 7, 10, 21 h. : A l'enterrement de... Eglise Notre-Dame du Calvaire, le 6, 21 h. : Quatuor à cordes, Clarinette et flûte.
CHELLES, C.C.C. (421-20-38), le 6, 20 h. 30 : Claude Bolling.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79), le 4, 21 h. : Groupe Lo.
CLAMART, C.C.J. Arp (645-11-87), le 6, 20 h. 30 : Nicole Croisille.
CONFLANS-STE-HONORINE, Fête pour tous, le 7, 16 h. : Zaka Percussion.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 5, 20 h. 30 : le Petit prince ; le 6, 20 h. 30 : les Bâtisseurs d'empire ; le 7, 20 h. 30 : Paynk, rock.
DAMMARIE-LES-LYS, C. G.-Philipe (437-31-14), le 7, 21 h. : P. Abrial.
DEUIL-LA-BARRE, Salle des fêtes (984-92-95), le 8, 14 h. 45 : l'Arlésienne.
ETAMPES, Ve Festival (494-80-90), Eglise Notre-Dame-du-Fort, le 7, 21 h. : la Grande écurie et la chambre du roy, *dir. J.-Cl. Malgoire* (Vivaldi) ; Théâtre, le 8, 17 h. : A. Bellasich (Frescobaldi, Scarlatti).
GARGES, C.C. (986-96-31), le 7, 21 h. : Una Ramos.
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-*63-12*), *le 6, 20 h. 45* : Cabaret.
ISSY, Maison pour tous, le 5, 20 h. 30 : C. Ségure, Groupe Possum ; Théâtre (631-23-29), le 10, 20 h. 30 : Back up Sauvage, Cadence, Cargaison.
IVRY, Théâtre (672-37-43) (D. soir, *L.*), *20 h. 30*, mat. dim., 16 h. : Bérénice ; I.L.N. Casanova, le 10, 21 h. : Sonorville II.
LEVALLOIS, Fête de Levallois, place A.-France, le 4, 16 h. 30 : Théâtre de la Manivelle ; le 7, 10 h. 30, 16 h. 30 : Théâtre noir et blanc ; Place Villiers, le 4, 16 h. 30 : B. de la Salle ; le 7, 10 h. 30 : Don Raider ; 16 h. 30 : Théâtre Acide ; Place J.-Zay, le 4, 16 h. 30 : Clown Bricolo ; le 7, 10 h. 30, 16 h. 30 : Théâtre Acide ; Place de Verdun, le 4, 16 h. 30 : J.-Y. Duparc ; le 7, 10 h. 30 : Théâtre de la Manivelle ; 16 h. 30 : Groupe Silene ; Centre Eiffel, le 4, 16 h. 30 : les Frères Confetti ; le 7, 10 h. 30 : Groupe Silene ; 16 h. 30 : Théâtre Acide.
LIVRY-GARGAN, salle municipale (*936-06-75*), le 7, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Mozart, Roussel, Dukas).
MANTES-LA-JOLIE, Eglise de Gassicourt, le 7, à 21 h. : J. Thollot Quintet, P.-L. Garcia Réunion.
MARLY-LE-ROI, Parc Leblond (958-74-87), le 7, 15 h. 30 : Point limite, Automne à Pékin, Sans Issue, Groupe Rock Cabine 13, Star Shooter, Edition Spéciale, Cleitson Sitosa. — Parc de Marly, le 8, à 16 h. 45 : Orchestre de Marly, dir. J.-F. Gonzales ; sol. A. Holford (Moltar) ; 17 h. : Mockinpott.
MONTREUIL, Studio Berthelot (857-38-01) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Nous irons tous à Capella.
NOGENT-SUR-MARNE, Pavillon Baltard (*871-16-53*), le 6, 20 h. 15 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. I. Stern (Dvorak, Brahms, Bartok) ; le 8, à 15 h. : M. Sergent ; 17 h. : Diane Dufresne.
NANTERRE, Parc des Hauts-de-Seine (725-02-59) (D., L., Mar.), à *21 h. 30 : Zoo Story.* — Théâtre par le Bas (775-91-64), les 5, 6, 7, à 20 h. ; le 8, à 15 h. 30 : L'Ivre de Rabelais.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), le 7, à 19 h. : Point Gamma.
POISSY, sous chapiteau, place du Marché de Beauregard, le 7, à 20 h. 30 : le Four solaire, R. Berthemy, J. Guiserix, W. Piollet.
RAMBOUILLET, CML (041-11-69), le 6, à 21 h. : Groupe Atelier musical de Rambouillet, dir. J.-L. Carré (Bellocq, Carré, Debussy, Pommier, Villa-Lobos, Stravinski, Bergounioux).
SAINT-DENIS, Basilique, le 5 à 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, Ensemble vocal J. Bridier, Chœurs d'enfants de Worcester, dir. : J.-Cl. Malgoire (Bach) ; le 7, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Mozart, Schubert, Bach). — Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), le 6, à 20 h. 30 : S. Accardo, J. Klein (Beethoven, Schumann) ; le 10, 20 h. 30 : Ensemble musique vivante, dir. : D. Masson (Xenakis).
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Château, le 8, à 15 h. 30 : Ensemble instrumental Audonia, dir. : M. Borusiac (Pergolèse, Mozart, Rameau).
STAINS, Théâtre P.-Eluard (821-61-05), le 5, à 21 h. : Quatuor Parrot (Vivaldi, Bach, Telemann, Couperin, Naudot).
SURVILLIERS, Eglise, le 7, à 21 h. : C. Bernard, J. Casterede (Schumann, Prokofiev, Casterède).
VERSAILLES, XVIIe Festival, Bibliothèque municipale, le 4, à 20 h. 45 : E. Jacquet de la Guerre ; Avenue de l'Europe, le 5, à 20 h. 45 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl, sol. : M. André (Haydn) ; Bailliage, le 6, à 20 h. 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; Cour du collège Poincaré, le 7, à 20 h. 45 : les Fourberies de Scapin ; Place d'Armes, le 8, à 17 h. : Fête de la Montgolfière ; Cathédrale Saint-Louis, le 10, à 20 h. 45 : Chorale et orchestre de la cathédrale Saint-Louis, dir. : abbé Villaine (G-Fibles) ; Eglise Sainte-Elisabeth, le 10, à 19 h. 30 : West Virginia University ; Collegium musicum.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, mar.), à 20 h. 30, mat. dim., à 18 h. : Haute surveillance ; Huis clos ; le 10, à 21 h. : Gotan, musique de Buenos-Aires ; Petit Sorano (D. soir, L., mar.), 21 h., mat. dim., à 18 h. : Chants et paroles du roi Behanzin.
YERRES, Studio 209 (948-38-06), le 6, à 21 h. : les Bergers fous de la rébellion.

NOUVEAUX SPECTACLES

Chez Georges (326-79-15) : Dissident, il va sans dire, *de* M. Vinaver, 20 h. 30 (4).
Marie Stuart (508-17-80) : Pour l'amour de l'humanité, de M. Cuvelier, 20 h. 30 (4).
Nanterre, Parc des Hauts-de-Seine (725-01-59) : Zoo Story, d'E. Albee, 21 h. 30 (4).
Théâtre de Poche (548-92-97) : Ouverture sur mer, 20 h. 30 (4).
Théâtre 13 (589-05-99 : Les Petits Bourgeois, de Maxime Gorki, 20 h. 30 (4).
Artistic Athevains (272-26-77) : Un cœur simple, 20 h. 30 (5).
Théâtre des 400 Coups (329-39-69) : Patpapa, de Dominique Rolin, 20 h. 30 (9).
Cartoucherie, Théâtre en Pièces (806-30-37) : le Dibbouk, 20 h. 30 (10).
T.E.P., Grande Salle (797-96-06) : les Quatorze Stations de la croix, par le Bread and Puppet Theatre, 21 h. (10).
Théâtre Sagor (787-03-39) : le Malade imaginaire, par la Compagnie Bernard Ortega, 20 h. 30 (10).
Théâtre Saint-Medard (331-44-84) : l'Oracle et le Sylphe, 21 h. (10).





Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 4 JUIN

15 h. : la Chevauchée fantastique, de J. Ford ; 19 h. : Marilyn (montage de films) ; 21 h. : le Milliardaire, de G. Cukor.

JEUDI 5 JUIN

16 h. : El Perdido, de R. Aldrich ; 19 h. : le Sport favori de l'homme, de H. Hawks ; 21 h. : Juliette des Esprits, de F. Fellini.

VENDREDI 6 JUIN

15 h. : Au sixième jour, de H. Koster ; 18 h. : Le 6 juin à l'aube, de J. Gremillon ; 21 h. : Le Jour le plus long, de D. F. Zanuck.

SAMEDI 7 JUIN

15 h. : Papa d'un jour, de H. Langdon ; 17 h. : Le gorille, de A. Dwan ; 19 h. : la Meilleure part, de Y. Allegret ; 21 h. : les Poings dans les poches, de M. Bellochio.

DIMANCHE 8 JUIN

15 h. : l'Atlantide, de G. G. Tallas ; 17 h. : Hommage à L. Dacquin : Autour d'un film de montagne ; la Grande lutte des mineurs ; Naissance d'une cité ; Esprit de famille ; 19 h. : les Rois du rock, de D. A. Pennebaker ; 21 h. : Hiroshima mon amour, de A. Resnais.

LUNDI 9 JUIN

Relâche.

MARDI 10 JUIN

15 h. : le Dernier safari, de H. Hathaway ; 19 h. : l'Idole d'Acapulco, de R. Thorpe ; 21 h. : Stavisky, de A. Resnais.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 4 JUIN

15 h. : les Sans Soucis, de G. Marshall ; 17 h. : Cinéma hongrois : Professeur Hannibal, de Z. Fabri ; 19 h. : Cinéma japonais : Okam Hruzy, M. Naruse.

JEUDI 5 JUIN

15 h. : la Moisson, de V. Pudovkine ; 17 h. : Cinéma hongrois : un Lopin de terre, de F. Ban ; 19 h. : Cinéma japonais : Nemu no ki no uta, de M. Miyiagi.

VENDREDI 6 JUIN

15 h. : Des enfants, des mères et un général, de L. Bénédek ; 17 h. : Cinéma hongrois : Printemps à Budapest, de F. Mariassy ; 19 h. : Cinéma japonais : Bonchi, de K. Ichikawa.

SAMEDI 7 JUIN

15 h. : Ce soir ou jamais, de M. Deville ; Cinéma hongrois, 17 h. : Quelque part en Europe, de G. Radvanyi ; 19 h. : Brève rencontre, de D. Lean ; Cinéma japonais, 21 h. : les Sœurs de Gion, de K. Mizoguchi.

DIMANCHE 8 JUIN

15 h. : Lancelot du lac, de R. Bresson ; Cinéma hongrois, 17 h. : un Amour du dimanche, de I. Feher ; 19 h. : le Dieu noir et le diable blond, de G. Rocha ; 21 h., cinéma japonais : la Légende du grand judo, de A. Kurosawa.

LUNDI 9 JUIN

15 h. : Une aussi longue absence, de H. Colpi ; 17 h., cinéma hongrois : un petit carrousel de fête, de Z. Fabri ; 19 h., cinéma japonais : Sun' Burial, de N. Oshima.

MARDI 10 JUIN

Relâche.

Les exclusivités

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).

AU BOULOT JERRY (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassadeur, 8e (359-19-08) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70).

LA BALLADE DE LA FECONDUCTRICE (Fr.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

LA BANDE DU REX (Fr.) (*) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10).

BIENVENUE MISTER CHANCE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (549-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46).

C'ETAIT DEMAIN (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

LE CHAT ET LE CANARI (A.) v.o. : Paramount - City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758 - 24 - 24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It.) v.o. : Hautefeuille, 6 (633-79-38), Pagode, 7e (705-12-15), France - Elysées, 8e (723-71-11), P.L.M. Saint - Jacques, 14e (589-68-42), Parnassien, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Broadway, 16e (527-41-16), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; v.f. : Impérial, 2e (742 - 72 - 52), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap.) v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

DETECTIVE COMME BOGART (A.) v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA DEROBADE (Fr.) (**) U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

DON GIOVANNI (Fr. - It.), v. ital. : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ETALON NOIR (A.) v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55), Napoléon, 17e (380-41-46).

LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).

FANTASTICA (Can. - Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-83-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

GIRLS (Fr.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-82), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

GIMME SHELTER THE ROLLING STONES (A.) v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE GUIGNOLO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (278-47-86).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 13e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).

LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ELLE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (542-47-76).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MARATHON D'AUTOMNE (Sov., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

MAASAI (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; (v.f.) : Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-43-27) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

LA MORT EN DIRECT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LE PRE (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-63) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Saint-Charles - Conventions, 15e (579-33-00) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

Athéna, 12e (343-07-48) ; Saint-

SCUM (Ang., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

SATURNE III (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles - Convention, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It.), vers. it. : Saint-Germain - Studio, 5e (354-42-72) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-36-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). Sf V., S., D. soir)

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (357-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

S.O.S. TITANIC (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE TAMBOUR (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.f) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOM HORN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19). V.f. : Gaieté Rochechouart, 9e (878-81-77).

UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-36-14).

UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéo 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

Les festivals

J.-L. GODARD, Une histoire du cinéma, Action - République, 11e (805-51-33) : Mer., Cape et Poignard ; 22 h., le Lys brisé ; Jeu., vend., Une femme est une femme ; Sam., Chantons sous la pluie ; Lun., Dim., Masculin Féminin ; 18 h.-20 h., Made in U.S.A. ; Mar., le Grand Sommeil.

LES FILMS NOUVEAUX

UNE SEMAINE DE VACANCES, film français de Bertrand Tavernier : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707 - 12 - 28) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

THE ROSE, film américain de Mark Rydell (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50), 70 mm : (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

THIRD WORLD PRISONNIER DE LA RUE, film français de Jérôme Lapérousaz : Olympic, 14e (542-67-42).

LES NOUVEAUX ROMANTIQUES, film français de Mohammed Benayat : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

MORSURES, film américain d'Arthur Hiller (*) (v.o.) : Quintette, 5e (354 - 35 - 40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; (v.f.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES CROCS DU DIABLE, film espagnol d'Antonio Isasi (**) (v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION, film français de Georges Cachoux (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparmount-Orléans, 14e (540-45-91) ; nasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Concerts

MERCREDI 4

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy ; sol., W. Fine ; Maîtrise de Radio-France, dir. H. Farge ; Chœurs de Radio-France (Mache, Berg).

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; sol., Cl. Arrau (Brahms, Dvorak).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez ; sol., M. Pena (Mozart).

EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 21 h. : Ensemble vocal M.-R. Delalande ; Orchestre de chambre de France (Bach, Mozart).

AMERICAN CENTER, 21 h. : Ensemble Musique vivante, dir. L. Foss (Ives, Cowell, Ruggles, Joplin, Foss).

CERCLE INTERALLIE, 21 h. : J.-M. Fournier (Chopin, Debussy, Liszt).

EGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : R. Fontanarosa (Bach).

JEUDI 5

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : voir le 4.

SALLE CHOPIN-PLEYEL, 18 h. 30 : B. Engerer (Beethoven).

CHAPELLE DE LA SORBONNE, 20 h. 30 : C.-E. Nandrup, D. Markevitch (Brahms, Dvorak).

EGLISE SAINT-MERRY, 20 h. 30 : Cercle musical de Paris (Bach).

THEATRE DE LA VILLA - 14e, 21 h. : R. Delosme (musiques d'Allemagne et d'Autriche au dix-septième et au dix-huitième siècle).

DUNOIS, 23 h. : Quintette de cuivres J.-B. Arban.

SALLE ROSSINI, 20 h. 30 : C.-L. Minzi (Mozart, Schubert, Beethoven).

EGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRES, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas ; Ensemble vocal M. Piquemal (Calmel).

EGLISE AMERICAINE, 20 h. : L. Laird (Bach, Beethoven, Chopin, Ravel).

EGLISE SAINT-EUSTACHE, 20 h. 30 : Chœurs Cantores Minores d'Helsinki (polyphonie sacrée de la Renaissance à nos jours).

VENDREDI 6

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : J. Normann.

SAMEDI 7

EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : L. Caravassilis (Bach).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel : sol., I. Stern (Dvorak, Brahms, Bartok).

EGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : A. d'Amico (Bach, Hindemith).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : M. Berkovsky (Bach, Liszt, Chopin).

BIBLIOTHEQUE FAIDHERBE - 11e, 15 h. : Trio à cordes de l'Ensemble intercontemporain (Beethoven, Kodaly, Maderna, Xenakis, Schoenberg).

THEATRE DE LA VILLA - 14e, 20 h. 30 : Ensemble vocal et instrumental Millepertuis.

DIMANCHE 8

RANELAGH, 20 h. 30 : M. Horszowski (Bach, Mozart, Chopin, Beethoven).

EGLISE SAINT-MERRY, 16 h. : M. Berkovsky (Bach, Liszt, Mozart, Schumann).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Quatuor vocal de Versailles (chants de la Renaissance).

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Andia.

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : H. Legros (Schlick, Muffat).

EGLISE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : A. Ouzounoff, Y. Repérant (Bach, Vivaldi, Telemann).

LUNDI 9

ATHENEE, 21 h. : Ch. Eda-Pierre, Ch. Ivaldi (Scarlatti, Haendel, Lully, Fauré).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h. 30 : Ensemble Pupitre 14, dir. K. Rosenfeld, P. Hasquenoph ; Sol. M. Sartova (Fauré, Tansmann, Hasquenoph). — Auditorium 105, 19 h. : Chœurs de Radio-France, dir. G. Reiber ; sol. M. Soial (Arrigo, Gagneux).

THEATRE DE LA VILLE, 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. et sol. D. Russel-Davies (Rush, Lefebvre, Pasquet, Kurtag, Bartok).

RANELAGH, 20 h. 30 : S. Couderc (Beethoven, Chopin, Schubert, Ravel).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : L. Berman (Liszt, Rachmaninov).

SORBONNE, Grand Amphi, 20 h. 30 : Ensemble instrumental de l'université Paris-Sorbonne, Chœur national, dir. J. Grimbert, sol. O. Pietti, U. Reinemann (Haydn, Mozart, Beethoven).

MARDI 10

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 17 h. 30 : G. Fremy (Beethoven).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, sol. A. Grumiaux (Brahms, Hummel, Beethoven).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre P. Kuentz (Mozart).

AMERICAN CENTER, 21 h. : Appleton, Bucla, Boulez, Rosenbloom.

POINT VIRGULE, 21 h. : Quatuor Grognet (Schumann, Vivaldi, Bach).

RANELAGH, 20 h. 30 : H. Andréani, M. Salaun, Cl. Portin (Dvorak, Smetana).

GALERIE NANE STERN, 19 h. : Trio Archetto (Mozart, Beethoven, Haydn).

Festivals

FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

THEATRE :
Hôtel d'Aumont, le 10, à 21 h. 30 : Mille francs de récompense.
Théâtre Essaïon, le 10, à 20 h. 30 : Edith et Dathis.
Centre Culturel de Belgique, le 10, à 21 h. : Oratorio pour une vie.

CAFE-CHANTANT :
Hôtel de Beauvais, le 10, à 22 h. : le Marchand de cymbales ; le 10, à 20 h. 30 : Marie-Thérèse Orain.
Place du Marché Sainte-Catherine, le 10, à 19 h. 30 : Tisane ; le 9, à 19 h. 30 : Gallican ; le 9, à 20 h. 30 : Jazz de pique.

SOIREES DE SAINT-AIGNAN (354-96-60)

Hôtel Saint-Aignan, le 4, à 21 h. : A. Dumond, guitare et luth (Cutting, Johnson, Dowland, Le Roy, Attaignant, Ballard, Narvarez, Milan, Mudarra, Rossini, Giuliani) ; le 5, à 21 h. : Quatuor Grognet (Gervaise, Gluck, Wagenseil, Vivaldi, Boismortier, Ibert, Boger, Grognet, Berthomieu, Liadov) ; le 6, à 21 h. : P. Garnier ; le 9, à 21 h. : F. Raynal, J. Villisech, J. di Giacomo, C. Alcover (Pergolèse) ; le 10, à 21 h. : Orchestre de Saint-Denis, dir. P. Menet (Pergolèse : la Servante maîtresse).

FOIRE SAINT-GERMAIN (329-12-78)

DANSE :
Place Saint-Sulpice, le 7, à 18 h. : Ballets Ethery Pagava ; le 10, à 18 h. : Joyeuse Provence ; Un bal en robe de chambre.

THEATRE :
Cour de l'Hôtel des Finances, 21 h. 30, à partir du 7 : le Chevalier d'Olmedo.

MUSIQUE :
Place Saint-Sulpice, tous les soirs, 20 h. 30 : Festival de chorales.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Cinémas

RETOUR AU WESTERN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mer., Bad Company ; Jeu., les Charognards ; Ven., les Deux Cavaliers ; Sam., J'ai tué Jesse James ; Dim., Nevada Smith ; Lun., Coup de feu dans la *Sierra* ; *Mar.*, les Aventures de Buffalo Bill.

LE MELO RETROUVE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Mer., Jeu., *le Champ* ; *Ven., Sam., A Child* is Waiting ; Dim., Journal d'Anne Frank ; Lun., Mar., le Dernier Rivage.

ALAIN RESNAIS, Olympic, 14e (542-67-42) : Mer., Jeu., Je t'aime, je t'aime ; Ven., Sam., la Guerre est finie ; D., L., Mar., l'Année dernière à Marienbad.

SOUVENIRS D'EN SUISSE, Studio 43, 9e (770-63-40) : Mer., Jeu., le Milieu du monde ; Ven., Dim., l'Invitation ; Sam., Lun., le Retour *d'Afrique*.

LES MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : mer. : Chercheurs d'or ; jeu. : Monkey Business ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Plumes de cheval ; dim. : la Soupe au canard ; lun. : Un jour aux courses ; mar. : les Marx Brothers au grand magasin.

CINE-POLAR (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : mer. : Allô, l'assassin vous parle ; jeu. : les Fous du roi ; ven. : la Meurtrière diabolique ; sam. : les Forbans de la nuit ; dim. : Shangaï Gesture ; lun. : Chantage au meurtre ; mar. : le Deuxième Homme.

SAM FULLER (v.o.), Action-Christine, *6e (325-85-78)* : mer. : *les* Quarante Tueurs ; jeu. : les Bas-fonds new-yorkais ; vend. : Les maraudeurs attaquent.

LA FEMME DANS LE CINEMA AMERICAIN (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : mer. : Scaramouche ; jeu. : Girls Friends ; ven. : Lilith ; sam. : Reflet dans un œil d'or ; dim. : Ma sœur est du tonnerre ; lun. : l'Exilé ; mar. : Rachel, Rachel.

CYCLE O. WELLES (v.o.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) : I : le Troisième Homme ; II : Vérités et Mensonges.

THEATRE-CINEMA (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 17 h. 50 : Marat-Sade ; 20 h. : la Mégère apprivoisée ; 22 h. 15 : Qui a peur de Virginia Woolf.

D. HOFFMAN (v.o), Calypso, 17e *(380-30-11), 13 h. 15 : le Récidiviste* ; 15 h. 20 : Nos plus belles années ; 17 h. 30 : Macadam cow-boy ; 19 h. 50 : John and Mary ; 21 h. 45 : Gatsby le Magnifique.

ASPECTS DU CINEMA BRESILIEN (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11), mer. : Têtes coupées ; jeu. : Antonio Das mortès ; ven., sam. : Macunaima ; dim. : Toute nudité sera châtiée ; lun. : Vidas sécas ; mar. : Jeanne la Française.

KEN RUSSEL, (v.o.) Studio Acacias, 17e (764-97-83), les Diables ; Lisztomania.

I. BERGMAN (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (354-39-16), mer. : le Septième Sceaux ; jeu. : Une leçon d'amour ; ven. : Toutes ces femmes ; sam. : le Silence ; dim. : le Visage ; lun. : Sourire d'une nuit d'été ; mar. : la *Source*.

A. HITCHCOCK (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : mer., jeu., Soupçons ; ven., sam., Life Boat ; *dim., lun., mar., Une femme disparaît* ; Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26) : mer., ven., dim., mar., la Maison du docteur Edwardes ; jeu., Rebecca ; sam., lun., Jeune et innocent.

GRAND-PAVOIS, 15e (554-46-85). I, en alternance : l'Année dernière à Marienbad ; Valentino ; Voyage au bout de l'enfer ; New-York, New-York ; Jérémiah Johnson. — II, sam., dim. : Festival Tati (Mon oncle, Jour de fête, les Vacances de M. Hulot) ; Intérieur d'un couvent *(sf sam., dim.)* ; le Dernier Nabab ; Missouri Breacks ; la Nuit des masques ; ven., sam. : la Course à la mort de l'an 2000.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.) : mer., *14 h. 15 : les* Aventures de Robin des Bois (v.f.) ; mer., 20 h. : Macbeth ; mer., 22 h. 10 : l'Ombre des Anges ; jeu., 20 h. 15 : l'An 01 ; jeu., 22 h. 15 : les Doigts dans la tête ; ven., 20 h. 15 : les Raisins de la colère ; vers 18 h.-22 h. 20 : Sybil ; sam., dim., 19 h. : le Locataire ; sam., dim., 21 h. : Casanova (F.) ; sam., dim., 15 h. 30, 23 h. 30 : Sex O Clock : le Goût du Saké ; lun., 18 h. 15, 22 h. 15 : la Vengeance d'un acteur ; lun., mar., 20 h. 15 : U.S.A. ; lun., 18 h. 15, 22 h. 15 : Fin d'automne.

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES *(A., v.o.) : Studio Logos, 5e* (354-26-42).

BARBARELLA (Fr.), Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

LA BETE (Fr.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

CAT BALLOU (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

LA COLLINE A DES YEUX (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

CHROMOSOME 3 (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e *(325-85-78)*.

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LE DECAMERON (It., v.o.) : Boul' Mich, 5e (354-48-29).

LA DERNIERE FEMME (It., v.o) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62).

DU RIFIFI CHEZ LES HOMMES (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).

DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : *Elysées Point Show, 8e* (225-67-29).

L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-47-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'INNOCENT (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suis.) : Seine, 5e (325-95-99).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LE LOCATAIRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LOLA MONTES (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MAHLER (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99).

LE MESSAGER (Ang., v.f.) : Palace, 15e (374-95-04).

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

MONTY-PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MURIEL (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99).

PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).

PASSEZ MUSCADE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-94-50), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PORTIER DE NUIT (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).

POUR L'EXEMPLE (Ang., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), Ternes, 17e (380-10-41), Secrétan, 19e (206-71-33).

LE PROCES PARADINE (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26), Parnassien, 14e (329-83-11).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Palace, 15e (374-95-04).

LES 400 COUPS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

ROMEO ET JULIETTE (It., v.o.) : Studio *Bertrand*, 7e (783-64-66).

SCHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78). A partir de vendredi.

LES SENTIERS DE LA *GLOIRE* (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99).

LE SEXE FOU (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Luxembourg, 6e (633-97-77).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

TOMMY (Ang., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Montparnasse, *14e* (329-90-10).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18).

UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (A., v.f.) : Palace, 15e (374-95-04).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE MR. GOODBAR (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

ALICE N'EST PLUS ICI (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h., sauf sam., dim.

AMERICAN GRAFITTI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

CARRIE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 0 h. 20.

L'EPOPEE DU RAMAYANA (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99), 18 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

L'EVANGILE SELON SAINT MATHIEU (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sauf sam., dim.

FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15, sf dim.

LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), sam., 22 h. 15.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15, sauf dim.

JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sauf dim.

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), sam., 0 h.

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf sam., dim.

OUT BACK (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sauf sam., dim.

LE MANOIR DES FANTASMES (A., v.f.) : Acacias, 17e (764-97-83), ven., sam., 24 h.

LES POINGS DANS LES POCHES (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

THE KIDS ARE ALLRIGHT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), ven., sam., 24 h.

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h. 15.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D., L.), 20 h. 45 : Ramon Pipin's odeurs.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), 20 h. 30 : Giovanna Marini.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 4, 5, 20 h. 30 : Katel le Scanv et A. Rouquette ; les 6, 7, *20 h. 30 : J. Makale*.

CITE INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-67-57), le 10, 21 h. : Rupau, musique des Andes.

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (D. soir., Mer.), 21 h., mat., dim., 16 h. : Los Muchacambos, Les Pachacamac.

CONFLUENCES (387-67-38), les 4, 5, 6, 7, 20 h. 30 : Salut, *Grand Jacques*.

DUNOIS (584-72-00), les 4, 5, 6, 7, 18 h. 30 : Eve Griliquez.

EGLISE SAINT-MERRI, le 6, 21 h. : Les Guaranis et Alborada.

FORUM DES HALLES (297-53-47), 18 h. 30 : G. Elbaz (dern. le 7).

FIAP (707-25-69), le 6, 20 h. 30 : M. Musseau.

GAITE - MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h. : G. Paris et M. Rivard (dern. le 7) ; à partir du 10, 20 h. 30 : P. Abrial.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 19 h. 30 : F. Bebey ; Mer., D., 22 h. 30 : G. Lafaille.

OLYMPIA (742-25-49), le 4, 21 h. : Anna Prucnal.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

LA PUCE A L'OREILLE (278-11-89), le 6, 22 h. : J.-M. Thuillier.

SORBONNE, Grand Amphi, le 6, 20 h 30 : Musique du Venezuela.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Talila.

THEATRE MONTPARNASSE (320-89-90), 22 h. 30 : Daniel Lavoie.

THEATRE DE PARIS (874-20-44), le 4, 20 h. 30 : Al Sanabil.

Les comédies musicales

BOUFFES - PARISIENS (290-60-24), V., S., Mar. 21 h., mat. Mer., Sam. et Dim., 15 h. : PHI-PHI.

La danse

AMERICAN CENTER (354-99-92), les 6, 7, à 21 h. : Calck Hook Dance Theater.

CENTRE MANDAPA (589-01-60) (D., L.), 20 h. 45 : Kootiyattan.

CISP (343-19-01), le 9, à 20 h. 30 : Jeunes espoirs de la danse.

MOGADOR (285-28-80) (D.), 21 h. : Peter Goss Dance Cie.

THEATRE OBLIQUE (335-02-94) (D. soir, Mar.), 20 h. 30, mat. Dim, 16 h. : Cie S. Keuten.

PARVIS DE LA DEFENSE (233-51-91) : Kazuo Oono.

THEATRE NOIR (797-85-14) (D., L.), 20 h. 45 : Jacquie Lagier.

CITE DES ARTS, le 5, à 20 h. 45 : Anyway.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), mat. Dim. 15 h. 30 : Sans le mot « con », Monsieur, le dialogue n'est plus possible.

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Pétrole... âne.

Jazz, pop, rock, folk

ARC, le 5 à 20 h. 30 : J.-P. Richard, J. Dickinson, O. Koechlin.

BATACLAN (700-30-12), le 4 à 20 h. : Pretenders ; le 6 à 20 h. : Angel City.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 22 h. : F. Guin, B. Vasseur, Swing Quartet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 22 h. 45 : Henri Guedon y su conjunto.

DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Eddy Louiss Trio.

DUNOIS (584-72-00), les 4, 5, 6, 7 à 20 h. 30 : Arcane V ; le 8 à 17 h. : Quintet Parsons ; les 9, 10 à 20 h. 30 : Trio Lazro, Barnard, Avenel.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim. 18 h. : Procédé *Guimard*-Delaunay ; le 10 à 20 h. 30 : Gaku no Michi.

GIBUS (700-78-88), le 6 à 22 h. : Bikini ; le 7, à 22 h. : P.J. ; le 10, 22 h. : Jungle à ferraille et The Regents.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 7 à 22 h. : Chantier.

OLYMPIA (742-25-49), les 5, 6, 7, 8 à 21 h. : Al Jarreau ; les 9, 10 à 18 h. : Magma.

OPERA NIGHT (296-89-88), les 5, 6 à 24 h. : Garage.

PALACE (246-10-87), le 8 à 20 h. : Johnny Guitar Watson. Sugar Blue ; le 9 à 20 h. : San Francisco Blues Festival ; le 10 à 20 h. : Luther Allison.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), le 6 à 20 h. 30 : Ange ; le 8 à 20 h. : The Beach Boys ; le 9 à 20 h. : Styx ; le 10 à 19 h. 30 : Frank Zappa.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 9, 10 à 18 h. : Eté Rock Light ; le 8 à 20 h. : Roy Harper.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 22 h. : le 4 : Watergate Seven + One ; le 5 : Orpheon Celesta ; le 6 : Metropolitan Jazz Band ; le 7 : P. de Preissac swing orchestra ; le 9 : Dixie Stompers ; le 10 : Kenny Clarke.

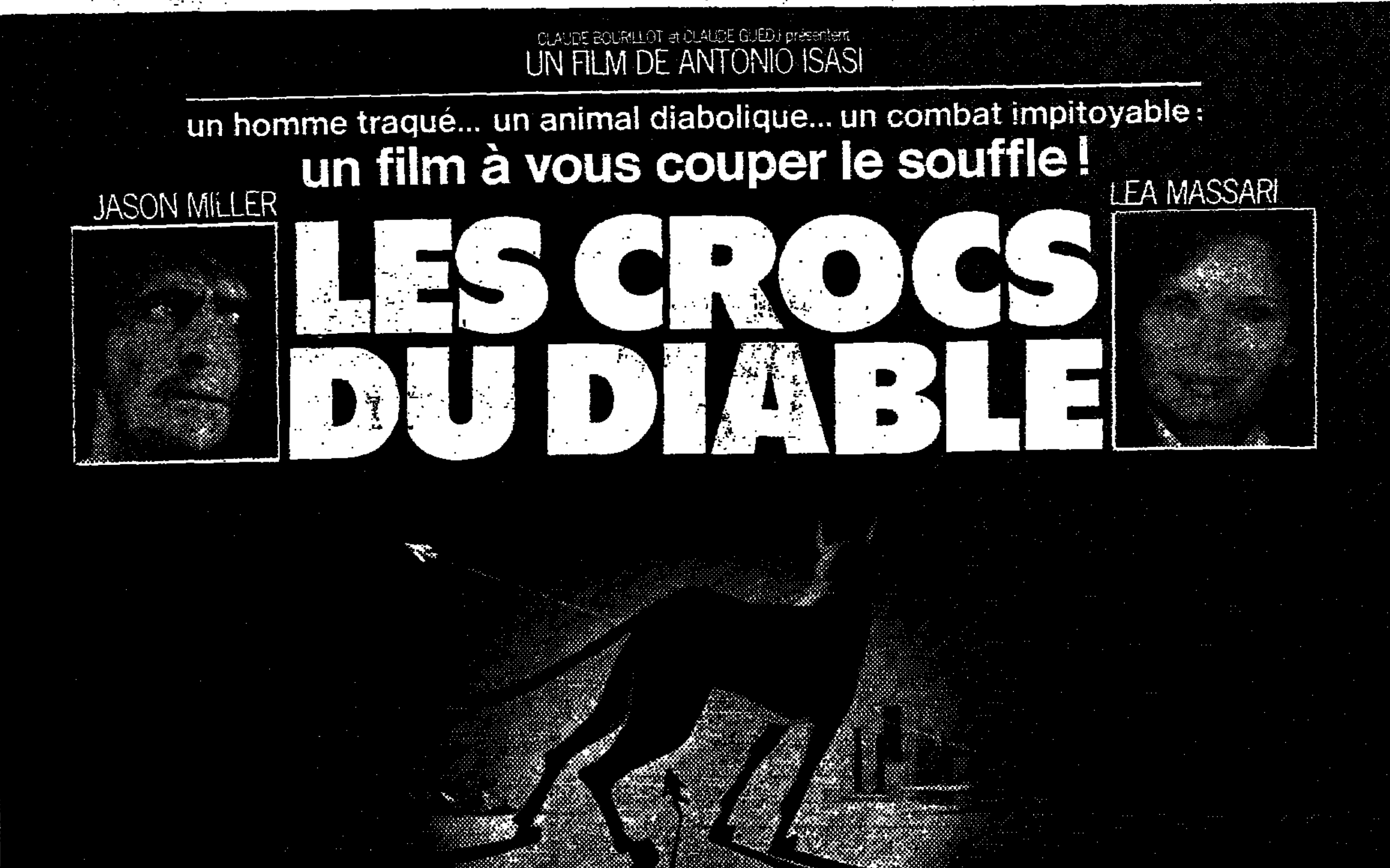
RIVERBOP (325-93-71), les 4, 5, 6, 7 à 21 h. 30 : Trio A. Holdsworth.

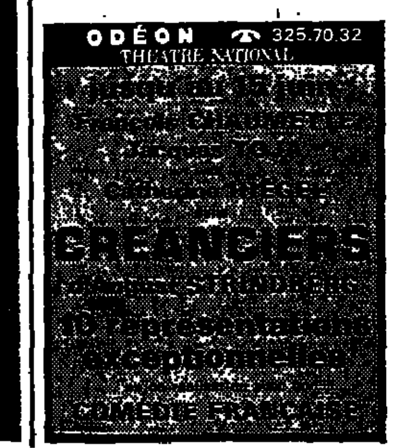
SALLE ASCA, le 10 à 20 h. : D. Goret, Ph. Hunsinger, R. Bochot, P. Diez.

SLOW CLUB (233-84-30), les 4, 5, 6 à 21 h. 30 : Claude Luter.

THEATRE NOIR (797-85-14), le 8 à 17 h : Henri Guedon ; les 4, 5 à 20 h. 30 : J. Di Toux.

THEATRE DE LA VILLA-14e (542-79-56), le 6 à 21 h. : M. Silva, B. Vatel ; le 8 à 15 h. : les Scamps Singers.





équipement

CIRCULATION

Les péages sur les autoroutes augmenteront de 8,5 % en moyenne le 21 juin

Présentant ses conseils annuels aux automobilistes prêts à partir en vacances, M. Joël Le Theule, ministre des transports, a d'autre part annoncé que le prix des péages sur les autoroutes augmenterait de 8,5 % en moyenne le 21 juin et que l'expérience des codes en ville continuerait jusqu'à la fin de l'année.

Les automobilistes doivent éviter de partir les vendredi 1er août, samedi 2 août, dimanche 3 août et le samedi 5 juillet ainsi que le vendredi 11 et le samedi 12 juillet. Tels sont les conseils donnés par le ministère des transports pour les prochains départs en vacances.

C'est en 1975, année durant laquelle deux millions d'heures avaient été perdues dans les encombrements, que la direction des routes a entrepris des campagnes d'informations et a pris des mesures *visant à « étaler »* les départs des estivants. Le ministère a demandé à plus de six mille entreprises, représentant trois millions cinq cent mille salariés, de changer leurs dates de vacances. 38 % d'entre elles ont tenu compte de ces conseils. Cela dit, l'administration renoncera à la campagne Bison fûté, lancée il y a cinq ans. Elle se contentera d'une campagne d'information plus discrète.

D'autre part, les automobilistes devront acquitter à partir du 21 juin un péage en augmentation de 8,5 % en moyenne. Chaque année, au moment de l'été, le gouvernement autorise les sociétés d'autoroutes à relever les prix de leurs péages en fonction des tarifs déjà pratiqués : le prix du *kilomètre variant en effet du* simple au double, ce sont les autoroutes les moins chères qui subissent la plus forte hausse. Cette année les augmentations varieront entre 3,5 et 12 %.

Enfin, le ministre des transports a confirmé que l'expérience des codes en ville continuerait jusqu'à la fin de l'année 1980. A l'origine, M. Le Theule avait indiqué *qu'il prendrait une décision* à ce propos au printemps dernier.

ENVIRONNEMENT

Un rapport parlementaire dénonce les graves insuffisances de la lutte contre les incendies de forêt

Il demande la création d'un corps départemental de pompiers professionnels

Dans moins de dix ans la flotte des bombardiers à eau — Canadair aussi bien que DC-6 — sera hors d'usage et il ne faut pas attendre le dernier moment pour entamer son renouvellement. Cette mise en garde est l'une de celles que les parlementaires membres de la commission d'enquête sur les incendies de forêts dans la région méditerranéenne adressent au gouvernement.

Après six mois de travail et d'auditions, la commission a publié son rapport mercredi 4 juin. Le rapporteur, M. Jean-Claude Gaudin, député (U.D.F.) des Bouches-du-Rhône, a insisté sur le fait qu'il avait été adopté à l'unanimité et « en dehors de tout clivage politique ».

Au cours de leurs investigations, les parlementaires ont d'abord découvert les *« faiblesses du dispositif de lutte »*. Ecartant le prétexte du manque de moyens, la commission met en cause l'insuffisance générale de l'organisation de défense contre les incendies, à qui elle impute — à côté d'exceptionnelles conditions météorologiques — la catastrophe de l'été dernier. Le réquisitoire — le mot n'est pas trop fort — touche d'abord les pompiers professionnels, dont certains, comme ceux de Nîmes, n'assurent que soixante-deux jours de garde par an. L'essentiel des responsabilités pèse alors sur les pompiers communaux, tous volontaires, mais souvent mal formés. Leur *système de rémunération « à la vacation »* encourage d'ailleurs *« un certain laxisme dans l'effort de lutte »*.

Les interventions des uns et des autres ont été, dit le rapport, *« souvent tardives, improvisées et parfois même désordonnées »*. Les volontaires arrivent sur le feu une demi-heure après son déclenchement, et les professionnels... après la bataille. Les Canadair sont employés trop tard, les cartes sont vieilles et parfois illisibles, la coordination empoisonnée par toutes sortes de rivalités. Le rapport cite le cas d'un chef de pompiers installant *son P.C. sous* une ligne à haute tension pour empêcher l'hélicoptère d'un plus haut gradé de se poser près de lui.

Mais le plus grave, selon M. Jean-Claude Gaudin, c'est *« l'extrême fragilité du commandement »*. Il n'y a même pas un P.C. digne de ce nom dans chaque département méditerranéen. Les rôles se chevauchent, les responsabilités sont incertaines, et on change d'organisation au beau milieu de la bataille.

De ces constatations, les parlementaires ont tiré trois enseignements qu'ils traduisent sous forme de recommandations. Il faut d'abord, disent-ils, *« définir un cadre solide et cohérent pour l'organisation de la lutte. La première des priorités est le renforcement du commandement départemental. »* Ainsi, il paraît nécessaire de réunir sous la même casquette les fonctions de directeur de la sécurité civile et d'inspecteur des services incendies. Autre mesure essentielle proposée : la création d'un corps départemental de pompiers professionnels, qui se substituerait aux corps communaux.

Les parlementaires demandent en second lieu qu'on donne priorité à la rapidité des interventions. Cela passe par l'installation d'un réseau de vigies, la mise en place des bombardiers à eau ailleurs qu'à Marignane, de renforts préventifs en Lozère et dans les Alpes-de-Haute-Provence. Enfin, ces moyens resteront insuffisants *si l'on ne forme* pas sérieusement les volontaires par l'organisation de stages dans l'ensemble des départements.

Réhabilitation économique

La troisième recommandation du rapport d'enquête porte sur les financements. Selon les parlementaires, l'Etat devrait *« développer les moyens encore trop limités de la sécurité civile »*. Il faudrait ensuite corriger les inégalités qui existent entre les départements dans le versement des subventions. Celles-ci, versées *a priori* et non *a posteriori*, devraient *« tenir compte de l'effort financier du département et de l'importance des risques à courir »*. Le programme des différentes participations financières — Etat, région, département, communes — pourrait correspondre à la durée du Plan.

Le rapport parlementaire s'est aussi intéressé au long terme, c'est-à-dire à la prévention des feux de forêt. Chemin faisant, il fait justice d'une idée fausse selon laquelle les résineux brûlent davantage que les *feuillus*. Quand le feu est fort, tous les arbres brûlent. Cela dépend du sous-bois.

Faut-il alors, pour éviter les incendies, fermer la forêt au public ? Les parlementaires ont répondu non, sauf en période de très grand danger, c'est-à-dire au plus pendant dix à quinze jours par an. Faut-il interdire aux bergers de brûler les herbes *mortes* ? La *commission* — faisant fi des avertissements des scientifiques du centre d'écologie de Montpellier — n'a pas condamné l'écobuage qui, selon elle, *« reste à bien des égards indispensable »*. Mais il faut le contrôler. En revanche, le rapport prend fermement position contre ceux qui voudraient urbaniser la forêt *« sous prétexte de la défendre »*.

De manière plus positive, les parlementaires pensent que le *sauvetage de la forêt méditerranéenne* ne passe pas seulement par sa défense contre l'incendie, — *« un travail de Sisyphe »*, — mais par sa réhabilitation économique. Pour *rentabiliser* l'entretien des futaies et des garrigues, il faut tirer parti de toutes leurs resources : élevage en sous-bois (longtemps proscrit par les forestiers), compostage des broussailles, *transformation* en *gaz méthane*, utilisation du bois de chauffage, fabrication de charbon de bois, fabrication d'ustensiles en bois et de piquets de clôture, emploi des bois de petite taille pour la charpente et la menuiserie sous forme de lamellés-collés et de panneaux, installation de campings-caravanings équipés de baignades dans les coupe-feu.

Comme les trois quarts de la forêt méditerranéenne appartiennent à des propriétaires privés, tout cela passe sans doute par les associations syndicales de propriétaires. A cet égard, les parlementaires se proposent de compléter le projet de loi sur la forêt qui va être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale de manière à favoriser une meilleure utilisation de ces associations.

MARC AMBROISE-RENDU.

TRANSPORTS

● *Trafic maussade à Air France.* — Au cours des quatre premiers mois de l'année, le trafic transporté par Air France à bord de ses *vols subsoniques* — exprimé en passagers-kilomètres — a été inférieur de 1,2 % à celui enregistré au cours de la même période de l'année précédente. Le trafic transporté à bord des *vols supersoniques* a progressé de 3,2 % sur New-York, mais a régressé de 12,8 % sur Rio-de-Janeiro. Dans l'ensemble, le trafic de Concorde, compte tenu d'une interruption de six semaines de la desserte du Mexique affectée par une grève locale, a été inférieur de 4,8 % aux résultats enregistrés en 1979 durant les quatre premiers mois. Le trafic du fret a continué à progresser : 3,6 % pour les messageries, 4,9 % pour la poste et 23,7 % pour les colis postaux, l'ensemble du trafic fret augmentant de 3,9 %.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme les communistes

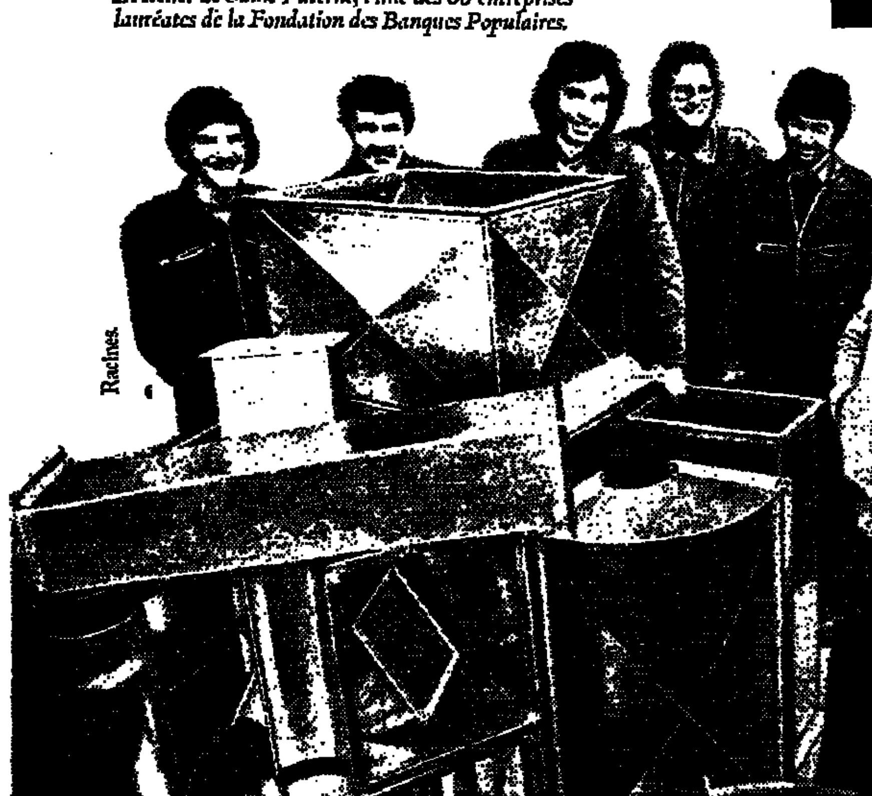
LE R.P.R. DEMANDE LA CONSTRUCTION D'UNE « SUPER-USINE » MARÉMOTRICE DANS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

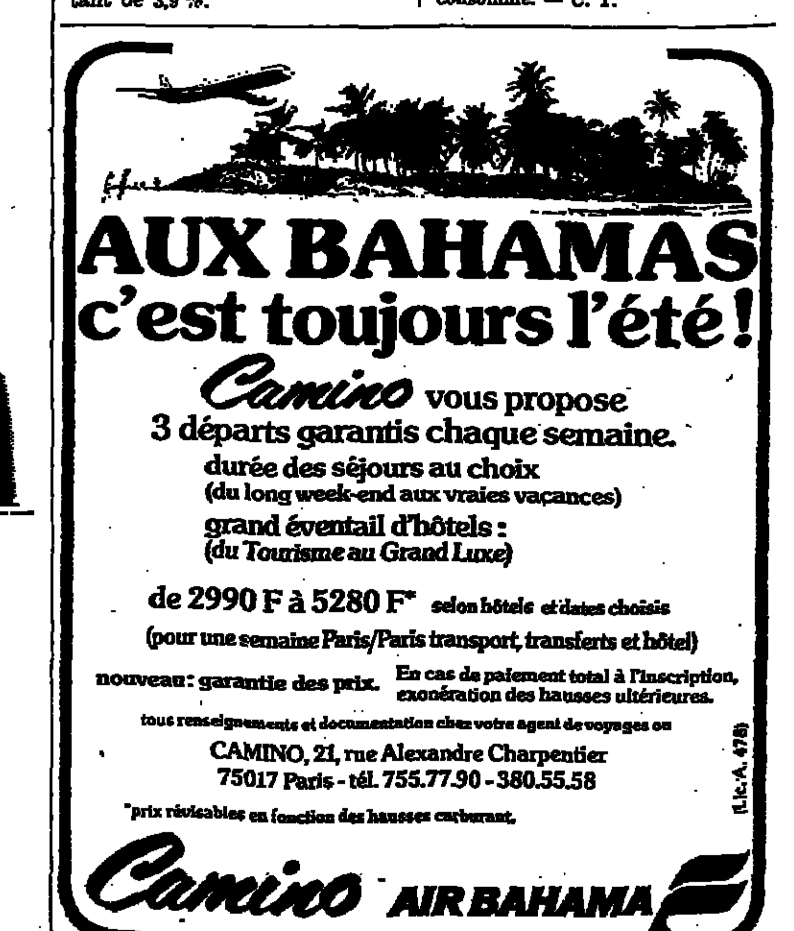
(De notre correspondant.)

Rennes. — M. François Le Douarec, député (R.P.R.) et président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, s'est déclaré favorable à la construction d'une « super-usine » marémotrice dans la baie du Mont-Saint-Michel. Cette usine, a souligné le président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, produirait autant d'électricité que dix centrales atomiques.

Pour M. Le Douarec, candidat aux prochaines élections sénatoriales, « cette usine, qui n'était pas rentable hier, l'est probablement aujourd'hui, et nos cousins du Québec, qui sont en train de gagner leur *indépendance énergétique* en aménageant la baie James, dans le Grand Nord canadien, nous montrent la voie à suivre ».

La « super-usine » marémotrice, que seul soutenait jusqu'à présent le parti communiste, viendrait en complément de l'énergie solaire dans la région ouest, qui ne produit que 20 % de l'énergie électrique qu'elle consomme. — C. T.





Le Monde

une semaine avec LA BOURGOGNE

AUJOURD'HUI AVEC SES OUVRIERS

Parce qu'elle est une région économiquement bien équilibrée, avenante et accueillante aux industriels venus de l'extérieur, la Bourgogne a longtemps été épargnée par la crise. Elle a, durant plusieurs années, figuré dans le peloton de queue des victimes du chômage. Est-ce pour cela que la récession qui l'affecte à son tour y est plus durement ressentie? Et il est vrai qu'en 1979, le chômage a, en Bourgogne, progressé rapidement, plus rapidement qu'ailleurs. L'inquiétude a gagné, jusque dans les secteurs traditionnellement solides, les travailleurs et leurs représentants que nous rencontrons aujourd'hui. Demain, nous nous intéresserons à l'éducation, et à ceux qui en ont la charge.

DEMAIN AVEC SES ÉDUCATEURS

MINEUR DE FOND À BLANZY

Le charbon cimente la famille

A quelques kilomètres, dans les *houillères de Blanzy*... Il est 4 heures du matin. Dans un cliquetis de chaînes, la benne s'ébranle vers les profondeurs obscures de la mine. Une trentaine de mineurs dont Michel, quarante-huit ans, descendent au puits d'Arcy : 768 mètres, 35 kilomètres de galeries, un anthracite riche mais difficile à extraire, huit cents ouvriers. L'exploitation du puits, commencée en 1927, devrait prendre fin en 1987. Ainsi se terminera un *demi-siècle d'histoire et de mono-industrie*...

La benne s'arrête. Des hommes en bleus, une lampe frontale fixée sur le casque et la musette à l'épaule, enfourchent les perches du télésiège. Ils parcourent encore 1.200 km avec quelques secousses, dans le silence. Puis c'est l'arrivée au front de la taille. Quelques lumières trouent l'obscurité : d'autres mineurs, torse nu, en short, s'agitent. L'air est devenu c h a u d — 27 °C, — humide, chargé de poussière. Dans les visages noircis par le charbon, seuls brillent les yeux et les dents.

Michel est foudroyeur. A chaque avancée de la taille, lorsque le charbon a été ramassé, il récupère les gros matériaux qui sous-tendent la voûte de la taille. « *Avant, tout se faisait à la main,* explique-t-il. *Maintenant, les vérins hydrauliques facilitent la tâche.* » Il boit peu, mange peu, la poussière omniprésente donnant un goût spécial au casse-croûte. Le visage sec et marqué, il s'affaire, inlassable. « Polyvalent », comme il le dit, il va et vient selon les besoins. « *Il faut bien s'adapter. A la mine, désormais, on ne remplace plus les partants. Mais la charge de travail n'a pas diminué.* » Les gestes sont sûrs, ceux d'un très bon ouvrier selon le chef de siège. Michel a reçu la médaille d'argent du mérite des mines. Rien d'étonnant : il a travaillé trente et un ans à la mine. Il avait dix-sept ans lorsque, pour la première fois, il est descendu au fond. Michel se souvient...

« Si je pouvais je resterais »

Né dans une cité voisine de dix mille habitants, il quitte l'école à treize ans et devient ouvrier agricole. Il fournit quatorze heures de labeur par jour pour une rémunération dérisoire. Sa mère est morte. Il vit avec son père, manœuvre dans une usine des environs. « *Après une enfance malheureuse, un début de vie professionnelle difficile* », dit-il, il décide de se présenter au bureau d'embauche des Houillères de Blanzy, dans l'espoir d'un métier plus « valorisant », comme on dit. Trois jours plus tard, il commence une nouvelle vie. Il fait fonction de manœuvre, chargeant les wagonnets alors tirés par un cheval, assistant les maîtres mineurs. En 1954, il s'initie au foudroyage, travaillant la nuit pour gagner davantage.

Entre-temps, il s'est marié. *Quatre enfants sont nés. Le plus* jeune a aujourd'hui treize ans. Michel gagne maintenant 4 500 F par mois, auxquels s'ajoutent d'éventuelles heures supplémentaires. S'il n'y avait sa femme, pour qui le week-end est fait pour le repos, il descendrait fréquemment le samedi ou le dimanche au fond, pour se faire plus d'argent.

Certes, son logement est gratuit. Il reçoit 4 tonnes et demie de charbon par an, mais en achète une quantité supplémentaire équivalente pour chauffer les cinq pièces de son logis, doté d'une salle de bains et de toilettes. Ce dernier est joliment aménagé et agréablement situé. D'un côté, des pâturages ; de l'autre, un grand jardin potager *où pointent des pieds de pommes de terre*, des salades et des carottes nouvelles. La famille n'achète jamais aucun légume. Michel élève même des lapins et des poules pondeuses.

Dans deux ans, il sera à la retraite.

Devant assumer les frais d'éducation de deux derniers enfants, il *ne peut pas envisager de* ne plus travailler. Les mensualités de retraite ne suffiraient pas. Que faire alors ? « *Si je pouvais, je resterais à la mine. Certes, pas au fond, mais en surface, ce serait moins dur* », explique-t-il. Pour lui, ouvrier, quelle que soit l'usine, le travail reste pénible. Mais le métier de mineur, au moins, il le connaît.

« *Il faudra bien l'arrêter. Un mineur, à quarante ans, c'est déjà un homme fini* », rétorque sa femme.

La silicose, non reconnue comme maladie professionnelle : « *ne tue plus, mais fait souffrir celui qui en est atteint. A vrai dire, aucun n'y échappe* », précise-t-elle, encore. La femme de Michel n'a pas un caractère « à redouter le pire ». Mais elle se rappelle le premier coup de grisou, en 1958, qui fit vingt morts — son mari venait juste de remonter du fond. Puis, en 1971, le grave accident... Michel reçut l'énorme crochet d'un treuil en plein visage. Il en fut quitte pour huit mois d'arrêt, une pension permanente d'invalidité de 30 %, et des maux de tête qui n'ont jamais cessé. Le mineur venait de demander une promotion, il espérait être nommé porion, c'est-à-dire contremaître. « *Ce fut foutu, on se méfie de ma tête* », regrette-t-il, narquois. En 1979, il se cassa un doigt... une invalidité supplémentaire de 7 %.

« *Ce n'est rien : voilà comment les responsables de la mine vous préviennent lorsque survient l'accident* », reprend la femme de Michel. « *Mais la solidarité, elle, est magnifique. Les mineurs sont une grande famille.* » A la moindre alerte, le « fond » s'arrête, on aide le blessé. Plus tard, on lui rend visite, on aide sa femme *aux travaux du jardin et*, comme dit Michel, « *les divergences d'opinions alors ne comptent plus* ».

De lui, chacun connaît les positions. Il n'est pas militant, il fait grève mais reprend le travail s'il juge que le mouvement n'apporte rien. Son attitude lui vaut bien des critiques : « *La mine a changé,* a-t-il dit, *tout est devenu plus politique.* » Cela semble lui déplaire.

Certes, « *on se donne toujours la main dans le travail* », mais la situation générale, selon Michel, s'est dégradée. Plus d'embauche, mais la même charge de travail. Comparativement, la proportion de « *chefs* » est devenue plus forte. « *Avant*, constate Michel, *le mineur se sentait responsable de son travail. Désormais, il l'est beaucoup moins.* » Autre regret : les avantages liés au statut du mineur s'effritent. La progression du salaire n'est plus la même, et, à voir les effectifs fondre inexorablement, on se sent « *déprimé* ». Enfin, fait plus grave, la profession n'est plus valorisée comme par le passé. Lorsque son fils aîné exprima le désir d'entrer à la mine (c'était en 1974 et la crise pétrolière favorisait quelques embauches), Michel lui déconseilla fortement de le faire. Pas de respect, plus d'avenir... la fermeture des puits était déjà programmée.

En 1987, tout devrait être fini. *Les ressources seraient épuisées*, l'exploitation en devenant difficile et peu rentable. « *Mais le charbon demeure riche*, conteste Michel. *L'ouvrier fait ses six tonnes par jour comme par le passé. Seulement, voilà : lorsque ces tonnes arrivent à Paris, il n'en reste plus que trois. Le reste sert à payer les intermédiaires, l'administration. Nous étions autrefois mille cinq cents ouvriers pour cinquante-six ingénieurs. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que huit cents pour quarante-huit ingénieurs, n'est-ce pas clair ?* » ajoute-t-il encore avec insistance. Pour lui comme pour la majorité de ses camarades, la réalité est devenue absurde. Les puits ferment. Pour compenser la perte d'emplois qui en résultera, on ouvre dans les environs de nouvelles tailles à ciel ouvert. « *Mais, en 1987, elles seront déjà épuisées* », remarque Michel avec ironie. Il a, semble-t-il, le « *cœur gros* », mais montre au bout de son jardin une plate-forme de sondage : en 1983 s'ouvrira là une des nouvelles tailles. D'ici cette échéance et pour ce faire, cinquante maisons dont celle de Michel seront détruites, leurs habitants relogés.

Mais où ? se demandent le mineur et sa femme. Ils auraient tant aimé acheter leur logis, comme les Houillères en laissent, ailleurs et à d'autres, la possibilité. Mais, à deux ans de la retraite, la mine, une fois de plus, a bouleversé leurs plans.

DANIELLE ROUARD.

UN SECRÉTAIRE DE C.E. À DIJON

Dialogue avec un patron fantôme

A trente-huit ans, M. Robert Vieillard est un militant syndical avec qui il faut compter à Dijon. Conseiller prud'homal, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T. de son département, il est délégué du personnel et secrétaire du comité d'établissement de Bourgogne-Electronique, une filiale du groupe Thomson-C.S.F., qui est aussi, *avec* Peugeot, le *plus grand* établissement industriel de Dijon.

Son histoire, M. Vieillard la raconte sans sensiblerie. Comme si elle allait de soi. Son père, grutier aux *carrières* de Comblanchien, meurt en 1953 d'un accident du travail. A quatorze ans, il abandonne ses études et entre en apprentissage à la S.N.C.F., où il passe un C.A.P. d'ajusteur. De retour de l'armée, il est engagé à Bourgogne-Electronique. L'entreprise, qui vient de s'établir à Dijon, est la plus influente sur le marché local du travail. Les salaires sont élevés — 60 à 70 centimes de plus à l'heure que dans les autres établissements, — les avantages sociaux appréciables, et le secteur — les composants électroniques — semble promis à un bel avenir. « *A l'époque, ils jouaient un peu aux caïds,* se rappelle M. Laffage, l'actuel président des P.M.I. de Bourgogne, lui-même P.-D.G. d'une moyenne entreprise. *Il y avait des calicots partout dans la ville vantant les avantages sociaux de l'entreprise. Ce n'est pas aujourd'hui qu'ils se risqueraient à pareil comportement...* » Vingt ans plus tard, la situation a en effet bien changé. De 2 400 employés en 1970, l'établissement a régressé à 1 400 salariés ; au terme d'un conflit rampant de neuf mois, 61 licenciements viennent d'être *prononcés* (sur 147 demandés par la direction) ; et les salaires ne sont plus que légèrement *supérieurs au* SMIC. Entre-temps, il y a eu, bien sûr, la crise. Une crise aggravée par *celle du secteur des composants*, dont le prix de vente (concurrence des pays du tiers-monde et évolution technologique aidant) a chuté de quatre à cinq fois en francs courants. Tout cela, ajouté à la dégradation générale de l'emploi dans la région, a modifié de fond en comble les relations sociales dans l'établissement.

« *Avant 1970-1971,* explique M. Vieillard, *le climat social était plutôt bon. C'était l'euphorie. On demandait du quantitatif. Et du quantitatif, en raison des bons résultats de l'entreprise, il y en avait. C'est à peine si on a senti la crise de 1968. Aujourd'hui, la lutte est infiniment plus dure. L'embauche et les investissements sont suspendus ; à terme, on ne fabriquera peut-être plus de composants en France ; et on vit dans la crainte quotidienne de l'annonce de nouveaux licenciements...* »

Un premier grand *conflit* éclate en 1976. Il porte sur les salaires.

Occupation, négociation longue et dure, tentative (réelle ou supposée, le point est controversé) de séquestration de la direction, le *conflit se termine* par une demande de licenciement des délégués C.F.D.T., votée en comité d'entreprise par les représentants C.G.T. d'alors. La C.F.D.T. en tire un accroissement de son influence. Mais l'établissement est entré dans la zone des turbulences sociales durables. « *Depuis cette époque*, constate M. Vieillard, *c'est la bagarre permanente entre direction et syndicats.* »

Et M. Vieillard de dresser la liste des multiples « tracasseries » auxquelles il doit faire face. « *On me demande de justifier en permanence mes absences, même lorsqu'elles font légalement partie de mes heures de représentation. A chaque licenciement, comme par hasard, mon poste est affecté. Quant aux relations sociales, c'est à peine si on peut en parler. Je n'ai pas vu le directeur du personnel depuis trois mois. On s'écrit...* »

Côté direction, c'est la même analyse. En sens inverse, bien sûr. « *On a le sentiment,* explique M. Larue, le directeur de l'établissement, *que les responsables syndicaux se replient sur des querelles de procédure. Au lieu de traiter le problème de l'emploi de façon positive, ils se polarisent sur des questions de détail, telles que le règlement intérieur, ou sur des arguties de droit.* »

Alors, la faute à qui, cette dégradation des relations sociales ? Au syndicat, cherchant coûte que coûte à « déstabiliser » l'établissement ? Ou bien à une direction prise dans une logique de lutte anti-syndicale ? La vérité, c'est que Bourgogne-Electronique souffre de son statut d'établissement rattaché à un grand groupe. « *Les grandes orientations économiques et sociales dépassent la direction de l'établissement,* explique encore M. Vieillard. *Souvent même, c'est nous qui les instruisons, du fait des informations que nous recueillons au comité central ou par recoupement avec celles des représentants des autres usines.* »

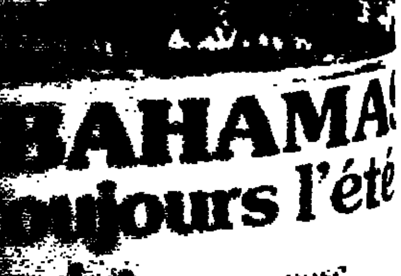
Dix-huit ans d'usine, dont dix-sept de représentation du personnel, ainsi que ses multiples activités sociales, ont en effet transformé M. Vieillard en un redoutable « debater ». « *Je connais la convention de la métallurgie certainement mieux que la direction,* explique-t-il. *Je l'ai négociée. Alors, bien sûr, j'en profite.* »

Pourtant, M. Vieillard n'est pas satisfait de cette situation. L'avenir de l'établissement le préoccupe. Et, en adepte de la *stratégie* « à l'italienne » de son syndicat, il aimerait pouvoir discuter des grandes orientations de l'entreprise qui *engagent* la vie des salariés. « *J'en suis parfois à rêver,* conclut-il laconiquement, *d'avoir en face de moi un vrai patron, avec qui nous pourrions discuter investissements, orientation du développement de la firme et même produits. Et non un salarié qui subit comme moi les décisions d'une direction lointaine et vaguement anonyme, dont il ne comprend pas toujours très bien les motivations.* »

PATRICE BOLLON.

Lire page suivante :

LA STRATEGIE D'UN MILITANT COMMUNISTE



LA BOURGOGNE

UN COMMUNISTE À AUXERRE

Les militants toutes dents dehors

Ces dernières semaines, les manifestations d'agriculteurs, notamment à Avallon et Auxerre, ont révélé la profondeur du malaise paysan.

« Pendant vingt ans, les agriculteurs ont été broyés, cocus et consentants. Ils découvrent brutalement et tardivement la dimension de la politique française, et la vivacité de leurs réactions se comprend aisément », commente M. Guy Fernandez, premier secrétaire de la fédération de l'Yonne du P.C., membre du comité central et député européen. Cet homme de trente-neuf ans, originaire de Saint-Etienne, où son père était mineur de fond (il est mort de suites de sa déportation à Buchenwald), a fait ses classes durant sept ans à la Jeunesse communiste. *« Mais je voulais me battre en province. Ma mère était de souche paysanne et c'est sans doute la filiation qui explique cette aspiration profonde. »*

Question responsabilités, il pense que celles qui lui ont été confiées voici maintenant dix ans sont les plus belles. *« Je me suis retrouvé sur le terrain afin d'essayer de concrétiser la politique du P.C. : tâche difficile mais passionnante dans un département dont les parlementaires appartenaient tous à la majorité et où les élus communistes étaient peu nombreux. Aujourd'hui, le P.C. a conquis des bastions. Nous comptons six représentants au conseil général et dix-sept maires de communes importantes (dont Migennes). »*

Guy Fernandez est appelé aussi bien à Digoin qu'à Gueugnon, Nevers, Sens ou Dijon, c'est-à-dire dans toute la région. Il est par ailleurs souvent à Strasbourg (une semaine en séance plénière par mois et deux jours par semaine en commission en moyenne), et à Auxerre il y a des dizaines de dossiers à étudier.

« Question d'organisation », dit-il lorsqu'on lui demande comment il arrive à se multiplier ainsi.

« Mes trois fonctions, reprend-il, *sont étroitement liées au reste : je combats dans la capitale alsacienne une politique européenne particulièrement ordonnée, une politique qui se soucie d'abord de l'intérêt des multinationales et qui n'a jamais été aussi néfaste aux travailleurs. J'occupe le terrain là où il y a conflit, risque de suppression d'emplois ou de fermetures, et enfin, avec mes amis, je suis engagé dans une lutte acharnée pour sauver l'économie régionale, bien fiévreuse. »*

L'emploi ? *« On déplore en Bourgogne plus de trente mille chômeurs. L'accroissement des licenciements économiques est de 41 % en deux ans (10 % pour l'ensemble de la France). Les demandes d'emploi ont augmenté de 23 % en 1979 (14,8 % en France). Ces chiffres ne traduisent d'ailleurs que très imparfaitement la somme de drames humains, de drames provoqués par le chômage. Ils ne permettent pas d'éclairer la vraie situation des P.M.E., qui emploient la majorité des salariés en Bourgogne. »*

Les agriculteurs moins craintifs

Le P.C. ne se contente pas de faire preuve de vigilance, de dénoncer certaines politiques particulières au sein des entreprises (M. Fernandez cite le cas de l'usine Stelli, à Tonnerre, *« rayée du schéma de production industrielle de Thomson, qui ne lui confie plus que des téléviseurs noir et blanc à fabriquer et qui a renoncé aux magnétoscopes, dont une gamme devait être réalisée ici »*). Il dit avoir été à l'origine du sauvetage de Carbra, à Joigny, et des efforts en vue de maintenir Sofraco à Auxerre. *« Certains combats touchent cependant des unités ou des groupes plus importants comme Guilliet, les remorques Nicolas à Auxerre ou encore les Forges de Gueugnon ou Creusot-Loire. »*

Mais il est deux domaines où son parti s'est lancé dans une offensive soutenue : le charbon et le chemin de fer. *« A Strasbourg, seuls les élus communistes se sont montrés favorables à une relance de l'exploitation du charbon français. Mais là encore il existe un schéma européen. Je me suis rendu il y a quelques jours dans la Nièvre, à La Machine, où les possibilités d'extraction demeurent grandes : 70 millions de tonnes. Il s'agit d'un charbon léger. Avec les bassins de Saône-et-Loire et de Roselay en Côte-d'Or, la Bourgogne dispose de ressources considérables, mais là également on fera payer la crise aux salariés eux-mêmes. »*

Pour le chemin de fer, le député européen souligne que, selon lui, le rapport Guillaumat a tracé les grandes lignes du plan de la S.N.C.F. dans l'intérêt de celle-ci et non dans l'intérêt régional. *« L'action que nous avons menée, notamment pour ce qui est de la suppression projetée de la ligne Corbigny-Clamecy (nous avons recueilli plus de cinq mille pétitions), a été payante. Il y a eu recul à Paris, mais le problème est général. En supprimant les lignes secondaires on va accélérer inéluctablement la mort de nombreux cantons. On va interdire toute implantation d'usines ou d'ateliers dans les régions touchées. Cette politique se développe alors qu'on devrait au contraire, actuellement, aménager certaines liaisons (il est plus facile d'aller d'Auxerre à Beaune par l'autoroute qu'à Nevers par le train), et les rendre performantes. »*

Côté agriculture, les communistes ne sont plus l'objet d'une certaine méfiance de la part des paysans. *« Le P.C. n'a pas toujours été compris des agriculteurs. Il ne l'est pas encore en toutes occasions, mais il est écouté désormais. Nous sommes ainsi allés récemment à la rencontre des producteurs de lait en Côte-d'Or. Ils m'ont mandaté pour remettre des pétitions au préfet de région. En Puisaye, le fief de M. Soisson, plus de deux cents exploitations sont déjà en péril. Dix mille exploitations bourguignonnes sont mortes en cinq ans. Dans une province où l'élevage, avec le charolais, tient une place non négligeable, où les « petits vins » d'appellation seront bientôt concurrencés par les productions italienne, grecque et espagnole, le monde paysan a de bonnes raisons d'être inquiet. »*

Trente cantons bourguignons ne comptent pas plus de dix habitants au kilomètre carré, précise encore Guy Fernandez. Pour lui, le mot d'ordre est : *« Vivre, travailler et décider en Bourgogne. »* Et il *« n'amuse pas le terrain »*, pour employer le jargon sportif.

Son action, cependant, ne s'arrête pas là. Elle se poursuit dans l'enseignement, avec les fermetures de classes, et dans la lutte pour défendre les libertés syndicales. Ce qui ne va pas toujours sans heurts ou incidents. Rien ne couvre mieux la voix d'un député européen parlant à la porte d'une usine qu'un marteau piqueur qui apparemment semble n'avoir rien à faire sur le trottoir. Mais ce sont les risques du métier en quelque sorte. Et Guy Fernandez n'abandonne pas la partie pour si peu.

JEAN-CLAUDE CHARLET.

Notez...

LE CHOMAGE EN HAUSSE

En 1979 la Bourgogne a eu le triste privilège d'être la région où le chômage a progressé le plus rapidement (+ 25,5 %). Elle n'a fait que rattraper son « retard », la crise économique s'y installant avec un certain décalage par rapport à d'autres régions.

Les femmes et les jeunes de moins de vingt-cinq ans, qui représentent respectivement à la fin du mois de mars 1980 61,2 % et 43,3 %, sont toujours les principales victimes du chômage.

On recensait officiellement à la fin du premier trimestre 1980 32 902 demandeurs d'emploi (11 724 en Saône-et-Loire, 8 882 en Côte-d'Or, 7 623 dans l'Yonne et 4 673 dans la Nièvre), soit + 13,3 % par rapport à l'an dernier à la même époque.

Comment étaient indemnisés les chômeurs bourguignons à la fin du mois de mars dernier ? 10 753 bénéficiaient de l'allocation de base ; 3 550 de l'allocation spéciale ; 1 744 de l'allocation forfaitaire ; 2 223 arrivaient à la fin des droits et 35 bénéficiaient de l'indemnité de formation. Enfin 4 718 bénéficiaient des différentes garanties de ressources.

Les demandes d'emploi fin mars provenaient des employés qualifiés (31,9 %), des ouvriers spécialisés (20, 7%), des ouvriers qualifiés (16,9 %), des employés non qualifiés (16,1 %), des manœuvres (8,5 %), des agents de maîtrise et techniciens (3,2 %) et des cadres (2,7 %).

LES POLITIQUES CHEZ EUX

Bonjour Monsieur Mitterrand

Vendredi 9 mai. Onze heures. *« Monsieur le président »* arrive à la mairie de Pazy, petit village de trois cent trente-huit habitants. Autour d'une table en formica, placée devant le poêle à mazout, les conseillers municipaux écoutent le maire détailler les difficultés de sa commune. *Le « président » s'inquiète* à son tour de la baisse de la population, de la superficie des exploitations, des chutes de tension du courant électrique, de la réfection du presbytère, de l'agran*dissement du cimetière, etc.*

De toutes ces questions, il parle avec *aisance et simplicité. Si bien que pas* un participant à cette réunion quasi familiale ne la quittera sans avoir l'impression que le *« président »* a compris ses préoccupations. Qu'il puisse ou non *leur apporter une solution* devient dès lors presque secondaire.

Mais tout de même, il peut beaucoup : ici, le *« président »*, c'est M. François Mitterrand. Cela fait trente-quatre ans que la Nièvre le compte parmi ses représentants à l'Assemblée nationale à l'exception d'une brève interruption en 1958, et d'un séjour de trois ans au Sénat (de 1959 à 1962). Depuis 1964, il préside le conseil général. Homme de la Charente venu s'enraciner dans cette terre granitique, il a appris à en connaître l'histoire, les difficultés et les hommes.

Il n'est pas un itinéraire dans le département, pas un village dont il ne connaisse les références historiques ou littéraires. Pour le plaisir du visiteur ou pour l'émotion que cette évocation lui procure, M. Mitterrand s'arrêtera à Chitry-les-Mines, où se trouve « la Gloriette ». *« Là où Jules Renard écrivit ses plus belles pages »*, selon la plaque apposée sur le mur. C'est dans cette cour, raconte le premier secrétaire, que Jules Renard enfant assista au suicide de son père, *puis de sa mère. Et ce goût des traditions* se traduit à Château-Chinon dans sa volonté de préserver les traces du passé. Du moins *« quand elles valent qu'on s'en occupe »*.

Dans cette ville dont il est le maire, le *chef de file des socialistes a cependant cherché à acclimater la modernité.* Il est vrai que, pour cela, peuvent jouer nombre d'amitiés parisiennes. Pour lui, un architecte a pris le temps d'étudier comment fondre des bâtiments modernes dans le site. Tous ces *bâtiments* sont aujourd'hui couverts en véritable ardoise d'Anjou, comme cela a été arrêté par le maire.

Mais, plus que de modernité, il est question de la *« revitalisation »* du cœur des villages morvandiaux, de la préservation d'un capital humain, scolaire, foncier... Difficultés, besoins petits ou grands, *qu'il s'agit d'abord* d'inventorier. La circonscription du député Mitterrand couvre la moitié est de la Nièvre, abrite le tiers de sa population, répartie en cent cinquante-trois communes. A chaque *visite hebdomadaire*, l'élu voit quatre villages, appartenant chacun à un canton différent. Ainsi chaque conseil municipal sera visité plusieurs fois au cours d'une législature.

Aux côtés de M. Mitterrand se trouve toujours l'un de ses proches ou le *conseiller général* socialiste concerné. A Pazy, M. Noël Berrier, sénateur et conseiller général, est donc là. *« Est-ce que l'on peut construire un stade de basket pour les jeunes ? »* demande le maire. *« Faites un devis et envoyez-le au docteur Berrier »*, répond le député. Il y a aussi Mme Edith Thuillier, inlassable accompagnatrice et mémoire de tous les coins et recoins de la circonscription.

C'est elle qui glisse à l'oreille de M. Mitterrand, pendant le déjeuner, qu'un tel, puis un tel, désirent lui parler. Chaque administré sait pouvoir la trouver à la table d'hôte de l'hôtel du Vieux-Morvan, place Gudin, à Château-Chinon. Bien qu'il soit maire de cette commune depuis 1959, M. Mitterrand n'y a pas de domicile. C'est donc à l'hôtel qu'il descend : Jean, le patron, est l'un de ses conseillers municipaux.

L'homme qui se présente est rapidement accueilli, son affaire est discutée avec une franchise directe fort éloignée des subtilités parisiennes. *« Maintenant que je connais par cœur la technique administrative, l'art et la manière de gérer une ville, je m'intéresse surtout aux hommes »*, confiera un peu plus tard le premier magistrat château-chinonais. *« Il est tellement délicat*, renchérit quelqu'un : *c'est qu'il ne veut vexer personne ! »*

Cette attention aux hommes du terroir permet au chef de file du P.S. de mesurer l'impact des événements nationaux dans « la France profonde ». En mai 1968, il n'a pas pris suffisamment le temps de retrouver ses électeurs nivernais. *« J'aurais pu ainsi mieux mesurer leur inquiétude ; ils étaient effrayés par les étudiants parisiens »*, confie-t-il, et le regret perce dans cette évocation.

Chaque déplacement dans la circonscription est également l'occasion d'étudier les implications concrètes des *querelles et des difficultés nationales* : ce jour-là, M. Mitterrand sera confronté aux conceptions giscardiennes du service public.

La Nièvre, comme la plupart des départements, doit faire face à la volonté de la S.N.C.F. de fermer les petites lignes. La Société nationale des chemins de fer demande aux conseils généraux de prendre en charge une part des dépenses nécessaires au maintien d'une ligne de 30 kilomètres. M. Mitterrand fulmine *contre l'« astuce » qui consiste à « faire du département un entrepreneur de chemins de fer »*, alors que *« c'est la responsabilité de l'Etat qui est engagée »*.

C'est précisément pour recueillir le point de vue de *M. Mitterrand* qu'une équipe locale de FR 3 attendait à la mairie. Elle attendit en vain car le premier secrétaire s'indigna de la question posée. *« Songez*, nous dit-il un peu plus tard, *que FR 3 ne me sollicite au maximum qu'une fois par an au titre du conseil général, et la seule question à laquelle on me demande de répondre en quelques secondes porte sur la position du conseil général voisin de la Côte-d'Or, qui, lui, a accepté la proposition de la S.N.C.F. ! »* Il est vrai qu'entre une société chargée du service public de l'information, qui ne cherche qu'*« à mettre les socialistes en difficulté »*, et une société nationale des chemins de fer *« qui manque à son devoir »* à l'égard des Nivernais, le président du conseil général n'a que l'embarras des désagréments. C'est pourquoi, lorsqu'il se trouve en présence d'un membre du corps préfectoral, il néglige *rarement l'occasion de souligner qu'il* n'y a rien à attendre d'hommes qui sont avant tout, selon lui, les agents du gouvernement, et *dont* il souhaite que la fonction soit supprimée.

De là à évoquer le débat interne au P.S. il n'y a qu'un pas que le premier secrétaire est tenté de *franchir* ; d'autant plus qu'il tire une réelle fierté de l'œuvre accomplie par le conseil général qu'il préside.

Des élus sur la route

Celui-ci a, en effet, adopté dans la Nièvre l'expérience lancée par M. Maurice Faure dans le Lot : dans toutes les communes il n'est question que du F.D.E.C. (Fonds départemental d'équipement des communes). Ce fonds regroupe *toutes les* subventions départementales et permet que celles-ci soient réparties non plus par le préfet, mais après concertation, pour chaque canton, entre le conseiller *général et les maires concernés. Cela* permet à la fois de renforcer le poids de l'élu départemental face au pouvoir préfectoral, d'habituer les maires à planifier leurs besoins et de permettre la réali*sation d'équipements qu'il aurait été* impossible de financer autrement. *« C'est une réelle révolution locale »*, commente satisfait, M. Mitterrand, avant de s'indigner que des socialistes puissent le ranger *parmi les tenants d'une ligne étatiste*, par opposition à une autre ligne qui serait, elle, réellement décentralisatrice.

Le paysage continue de défiler, les élus locaux de se rassembler sur le chemin de *« monsieur le président »* : Montigny-sur-Morvan, quatre cent treize *habitants, trois classes, 13 kilomètres* de voirie et, surtout, la chapelle du château de Chassy, qui *menace ruine* ; Château-Chinon, avec, après le déjeuner, les audiences à la mairie, une réunion avec le sous-préfet, l'état d'avancement d'un projet de centre socio-éducatif ; Moux, municipalité socialiste *particulièrement* dynamique, où il est accueilli comme le *père de famille* ; Dun-les-Plages, enfin, près du lac des Settons.

Ce périple à travers le Morvan, qui s'achève dans un village martyr, illustre deux inclinations de M. François Mitter*rand : le goût de communier avec la* nature et celui de cultiver les souvenirs de la Résistance.

Tout au long du trajet, M. Mitterrand s'insurge contre la politique de l'Office *national* des forêts, qui, au nom des exigences de la balance commerciale, *« massacre »* des massifs de chênes et *de hêtres pour replanter des sapins. « On remplace nos feuillus par des arbres qui acidifient le sol et assèchent les sources*, proteste-t-il, *on modifie ainsi tout l'équilibre écologique de la région. »*

Dun-les-Plages est un cadre écologique idéal. C'est dans ce paysage paisible et doux que *« l'action patriotique déclencha la barbarie allemande »*, selon la citation de Paul Ramadier affichée dans la salle du conseil municipal. Tous les hommes du village furent en effet fusillés sous le porche de l'église lors *du reflux de l'armée allemande le 26 juin* 1944, tandis que le chef-lieu du canton, Monsauche, était entièrement brûlé.

Depuis trente-six ans, M. Mitterrand n'a manqué que deux fois la cérémonie *anniversaire qui se tient chaque année* sur la place de l'église. *« Il faudra trouver l'argent pour éviter à ce haut lieu de l'histoire nivernaise de tomber en ruine »*, assure-t-il avant de se retirer *et de prendre*, pour la quatrième fois aujourd'hui, *« le p'tit verre de l'amitié »*.

La nuit et Paris se rapprochent. Il est encore temps, sur l'autoroute, de préparer la présentation qu'il doit faire, dans un bulletin littéraire, de *la Bête à bon Dieu*, le livre de Pascal Jardin, qu'il commentera quelques jours plus tard dans *l'Unité*. Demain et après-demain reprend le marathon des « fêtes *de la rose » et des discours qu'il faut* prononcer chaque week-end.

Si, dans la Nièvre, la *« succession »* est assurée (M. Bardin, maire de Clamecy, première ville de la circonscription, fait figure de dauphin) et si le maire de Château-Chinon songe à se défaire *prochainement* de l'un ou l'autre de ses mandats nivernais, il n'en va pas encore de même au P.S. M. Mitterrand sait bien que les difficultés l'attendent, mais rien ne paraît plus étranger à sa *démarche* que la résignation.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

DANS LA PRESSE ÉCRITE

Les « départementaux » font la loi

La Bourgogne échappe, en matière d'information, à la règle quasi générale : aucun grand quotidien régional ne donne le ton *dans* la région. Certes, quelques grands titres — *le Progrès, le Dauphiné libéré* et *la Montagne* — publient des éditions qui viennent grignoter aux frontières des zones de vente des quotidiens départementaux, mais ce sont eux qui font la loi : *l'Yonne républicaine* (Auxerre), qui diffuse 44 995 exemplaires chaque jour, *le Courrier de Saône-et-Loire* (Chalon), 43 609 exemplaires, *le Bien public* (Dijon), 47 414 exemplaires et *le Journal du Centre*, 39 550 exemplaires. Occupant une place un peu à part du fait de leur zone de diffusion plus « éclatée » : *les Dépêches du Centre-Est*, qui diffusent 44 728 exemplaires et dont une des *caractéristiques* est d'avoir changé de « patron » quatre fois en quinze ans !

Dans les riches annales de la presse écrite dijonnaise, le nom de M. Pierre Brantus brille d'un aussi vif éclat que celui du baron Thénard (*le Bien public*). Mais, lorsqu'en 1973 M. Léon Chadé, P.-D. G. de *l'Est républicain*, prend le contrôle des Presses nouvelles de l'Est (société éditrice des *Dépêches*), l'avenir du journal reste du moins entre les mains d'un homme de presse.

En 1975, le vent tourne à Nancy quand M. Charles Boileau, chaudronnier de son état, rachète *l'Est républicain*. Il hérite, de ce fait, des *Dépêches* où de gros investissements en matériel moderne ont été engagés dans l'intervalle. Une certaine « folie des grandeurs » a présidé à ces projets qui s'avèrent dispendieux à l'usage (actuellement, la rotative offset à grande capacité n'imprime que les cinq « petites éditions » des *Dépêches*, plus celle de *l'Est républicain* vers le sud de sa zone de diffusion traditionnelle).

En février 1980, un déjeuner réunit M. Lignel — qui vient d'amorcer la relance du *Progrès* à Lyon — et M. Boileau. Ce dernier dit à son hôte : *« Je vous vends* les Dépêches. — *Combien ? — Un franc symbolique ! »* Ainsi fut fait... A condition, précisons-le, que M. Lignel prenne en charge les dettes et autres investissements de matériels acquis pour le journal (10 millions de francs, dit-on).

Les Dépêches viennent donc d'accueillir leur nouveau P.-D.G., M. Jean-Claude Cellard, jeune manager choisi par M. Lignel pour rétablir un équilibre financier assez précaire. *« Ce journal, qui emploie quelque trois cents personnes (dont quarante-cinq journalistes), est d'abord une réalité économique »*, dit M. Cellard, qui avance un plan de redressement en trois points : 1) Rendre le quotidien autonome en procédant à une restructuration interne (en favorisant la polyvalence) ; 2) Faire des pages communes avec *le Progrès* dans le Jura ; 3) Mieux rentabiliser l'imprimerie des *Dépêches*.

Le centre d'impression que constituent à Dijon, les Presses nouvelles de l'Est, est, évidemment, un des attraits majeurs du rachat des *Dépêches* par M. Lignel. En occupant cette position stratégique située au nord de la zone de diffusion traditionnelle du *Progrès*, il a déjoué, paraît-il, le projet du *Dauphiné libéré* de s'installer à Dijon pour attaquer le quotidien lyonnais par le nord.

Sans plus attendre, M. Cellard a décidé de confier la régie publicitaire des *Dépêches* à l'Agence Havas (1). C'est une « maison » qu'il connaît bien puisqu'il a été, pendant plusieurs années, le collaborateur direct de son ancien P.-D.G., M. Christian Chavanon, puis son représentant en Aquitaine. Comme Havas a racheté, voici deux ans, le journal gratuit *Hebdo-Dijon* (soixante-dix mille exemplaires) — actuellement imprimé à Saint-Etienne, — M. Cellard peut raisonnablement espérer le « sortir » un jour prochain sur les Presses nouvelles de l'Est qui ont grand besoin de « clients »...

« Nous allons vers la localisation de plus en plus poussée de l'information, dit encore M. Cellard. *Il faut donc revigorer le réseau de nos correspondants et avoir une politique offensive sur Dijon* (2). »

Dans les services rédactionnels des *Dépêches* — où certaines décisions de M. Cellard ont déjà provoqué des remous (dont une récente grève de cinq jours), — les origines du nouveau P.-D.G., homme de marketing, ne laissent pas d'inquiéter : on craint que les impératifs commerciaux n'incitent la direction à fabriquer un « produit » n'ayant qu'un lointain rapport avec une information de qualité, telle que la tradition en a été cultivée dans le journal, *« par une équipe de talent »*, reconnaît M. Cellard.

Raison de plus, peut-être, *pour la manipuler* avec certaines précautions...

CLAUDE DURIEUX.

(1) Actuellement, les recettes publicitaires des *Dépêches* représentent 17 millions de F et celles des ventes 21 millions par an.

(2) Où *les Dépêches* ne représentent que la moitié de la diffusion du *Bien public*. Dans ce dernier quotidien, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (R.T.L.) a pris une participation de 42 % depuis janvier 1978.

FR 3 : en attendant la couleur

La station FR 3-Bourgogne — dont le siège est à Dijon, avec une importante « succursale » à Besançon — souffre d'un complexe ; alors qu'elle est équipée pour réaliser des films en couleur, la vidéo-« plateau » est toujours en noir et blanc, comme à ses débuts dans les années 65.

« En juillet prochain, dit cependant M. Fernand Lereec, directeur régional, *la coloration de TF 1 sera accomplie, et notre édition régionale en bénéficiera. A l'automne prochain, en effet, nous inaugurerons de nouveaux aménagements, en particulier un studio-couleur qui nous fait grandement défaut. »*

Une des particularités essentielles de FR 3-Bourgogne — qui emploie cent quarante-trois personnes permanentes dont trente journalistes, — c'est l'absence de liaisons fréquentes et rapides pour parcourir les longues (ou difficiles) distances qui séparent les localités les unes des autres. Le Bureau régional d'information de Dijon, par exemple (soit quinze journalistes répartis en quatre équipes), est chargé de « couvrir » la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire (jusqu'à Mâcon inclus), l'Yonne et la Nièvre. Celui de Besançon (mêmes effectifs) « couvre » le Doubs, le Territoire de Belfort, le Jura et la Haute-Saône. Les « journaux » produits par l'un et l'autre BRI sont totalement indépendants (même si, parfois, on s'échange des sujets généraux).

Chaque année, indépendamment de l'émission quotidienne de vingt minutes (19 h. 20-19 h. 40) et des magazines d'information, FR 3-Bourgogne réalise vingt et un magazines de treize minutes et six émissions de cinquante-deux minutes pour le réseau national, plus cinq émissions hebdomadaires pour les jeunes.

Compte tenu des difficultés de communication, la Bourgogne se présente comme un terrain idéal d'expérimentation pour la caméra électronique (E.N.G.), puisque celle-ci « économise » le temps nécessaire au développement de la pellicule et, surtout, peut permettre la transmission immédiate de l'image à station, par liaison hertzienne (grâce à des « boîtes noires » installées sur les réémetteurs).

« Pour nous, ce serait idéal, souligne M. Lereec, *songez que si nos équipes (une seule, actuellement, est équipée en E.N.G.), après avoir fait, par exemple, trois heures de voiture en hiver pour atteindre l'objectif du reportage, pouvaient le « balancer » aussitôt à Dijon — au lieu d'avoir à refaire la route en catastrophe, — ce serait un gain de temps considérable, et la qualité du journal y gagnerait. »*

Malheureusement, l'ingénieur de la station de Dijon n'est pas très optimiste sur la perspective de pose rapide de ces « boîtes noires » car, *précise-t-il*, le réseau hertzien dans cette région est à sens unique : il n'y a pas de voie de retour pour les images. — C. D.

LA BOURGOGNE

VILLE A VILLE

A Montbard, le P.C. joue les P.-D.G.

Montbard, en Côte-d'Or : huit mille habitants ; deux mille travaillent dans une seule entreprise : Vallourec. *« Quand Vallourec éternue, Montbard s'enrhume »* a-t-on coutume de dire ici. Aussi pas question de guèguerre entre la mairie, tenue par un maire communiste, et les bureaux de la société où siègent les délégués du « grand capital ».

Depuis qu'un industriel qui voulait se créer une clientèle électorale a fondé en 1895, sur le bord du canal de Bourgogne, la société française des corps creux, Montbard vit au rythme de la fabrication des tubes d'acier. La petite société provinciale a grossi jusqu'à devenir la première entreprise française de sa spécialité, filiale de Denain-Nord-Est, demi-sœur d'Usinor. Elle a — dans le passé du moins — fait le nécessaire pour rester la seule usine du bourg. En dehors d'elle, seules une fabrique de fleurs artificielles et une maison de vêtements pour enfants, qui emploient essentiellement des femmes.

Montbard ne fut certes jamais Le Creusot ou Clermont-Ferrand. La direction de Vallourec, de son siège parisien, ne joua jamais ici les bon Dieu sur terre, comme les Schneider ou les Michelin. C'est que son établissement bourguignon ne fut rapidement pour elle qu'une usine parmi d'autres. Cela n'empêche pas les anciens d'évoquer, émus, le bon vieux temps : celui où tous les jeunes du canton qui voulaient rester au pays souhaitaient d'abord entrer chez Vallourec. La paie y *était bonne, bien meilleure que* dans le reste du département. Après le certificat d'études, on entrait à l'école d'apprentissage de l'usine ; on ne la quittait que pour la retraite. Entre-temps, elle vous avait logé, vous aviez joué au « foot » à L'Avant-Garde montbardoise, subventionnée par l'entreprise, bénéficié de la « mutuelle des usines » et applaudi l' « harmonie des usines ». Le maire ne pouvait être qu'aux petits soins pour le directeur de l'usine. Vallourec alimente encore pour plus de 350 millions de francs le budget communal, qui n'est que d'un peu moins de 18 millions, et tous les mois distribue de 8 à 9 millions en salaires.

Depuis, les choses n'ont guère évolué. Certes, il n'y a plus un seul « patron » pour l'usine Vallourec de Montbard, mais des « directeurs de départements » enfermés dans leur spécialité. Les salaires ne sont plus ce qu'ils étaient et l'école privée d'apprentissage a fait place à un lycée d'enseignement professionnel. Il reste que la ville continue à vivre à l'heure de l'usine. Que le premier magistrat soit le leader local du parti communiste ne change rien à l'affaire. Au contraire, pourrait-on dire, car *c'est un pur produit de Vallourec* qui siège à l'hôtel de ville depuis qu'en 1971 Jacques Garcia a, à la tête d'une liste d' « Union démocratique et républicaine », détrôné une municipalité.

Ancien ouvrier tourneur, Jacques Garcia fut longtemps le leader incontesté de la C.G.T. Président de la « mutuelle des usines », fils du pays, sa forte personnalité domine toute la région dont ses ennemis disent qu'il a fait son fief. Il est encore délégué du personnel et trésorier du comité d'entreprise de la Société de construction mécanique de Bourgogne, une ancienne filiale de Vallourec cédée à des Américains. Seul conseiller général communiste de la Côte-d'Or, il siège au conseil régional.

Ses ennemis ne sont pas où on pourrait les attendre. Derrière les fenêtres de la maison *natale de Buffon*, le percepteur, qui dans une semi-pénombre tire ici les ficelles du R.P.R., se plaît à le reconnaître : *« C'est un bon maire, dévoué ; un bourreau de travail qui gère bien sa ville. Ouvert à tous, il n'a qu'un défaut : il est communiste... »* Dans les bureaux de Vallourec, s'ils sont moins engagés, les commentaires vont dans le même sens : *« Nous avons de bons rapports avec la municipalité, comme si elle était sans étiquette. »*

En revanche, chez ceux dont *on pouvait penser qu'ils sont de* ses amis, les remarques sont souvent acerbes : *« Le directeur de la M.J.C. a eu le tort de se présenter sur notre liste contre celle du maire,* racontent les socialistes. *Depuis, les communistes boudent la Maison des jeunes au bénéfice d'un centre social créé depuis peu. Garcia, ici, c'est un père, et un père qui ne tolère pas la moindre contestation. »* La C.F.D.T. n'est pas plus tendre. Il est vrai que le maire a lui-même distribué un tract traitant son leader de *« crapule »*...

Chez tous, « amis » ou « ennemis », un même qualificatif revient en parlant de Jacques Garcia : *« C'est un patron »*. Un patron qui n'hésitera pas, par exemple, à revenir sur certains avantages *acquis des femmes* de service dans les écoles, à se heurter au personnel de l'hôpital, à présenter ses excuses à M. Lecat quand une manifestation cégétiste — venue de Paris — vient troubler l'inauguration par le ministre de la culture de la Foire de Montbard... Jacques Garcia justifiera d'ailleurs lui-même son attitude : *« Vallourec ne doit pas être notre vache à lait. Nous devons conjuguer nos efforts pour le plus grand bien de la ville et de sa région. »* Cela dit, partout, on le constate, lors des élections municipales comme au moment des « européennes », le parti communiste, avec Garcia, grâce à Garcia, étend largement son emprise dans le pays.

Montbard, donc, la paisible où, dans la tradition, chacun continue à vivre dans son coin, son « clan ». Le « Rotary » est le fief des ingénieurs de Vallourec ; le « Lion's » celui des commerçants de la cité. Les premiers préfèrent faire leurs courses à *Dijon ou* à Paris et n'adhèrent pas à la jeune chambre économique, « réservée » aux Montbardois de pure souche. Près d'un siècle après la création de l'usine, il y a encore deux Montbard : celui qui travaille à l'usine, qu'il soit cadre ou ouvrier, et l'autre. Différence de taille : c'est le premier qui est désormais installé à la mairie.

THIERRY BREHIER.

Notez...

UN HOMME POUR L'EXPORTATION

Enfin, bien que n'ayant aucune frontière avec un pays étranger, la Bourgogne vient de bénéficier de la nomination d'un conseiller commercial qui aura compétence *également sur la Franche-Comté.*

Conseiller commercial de première classe, M. Paul Gallepe, cinquante-huit ans, est licencié en droit et ancien élève de Sciences Po et de l'E.N.A. Il a été en poste successivement à Beyrouth, Bagdad, Washington, Rome, Helsinki, Dublin.

Les départements bourguignons ont exporté pour 12 milliards de francs en 1979, contre 7 milliards d'importations. Mais les exportations progressent moins vite que les importations.

La Bourgogne représente 1,64 % des importations françaises (2,8 % si l'on exclut les produits pétroliers) et 2,79 % des exportations totales.

LES TROUPES DES SYNDICATS

Il n'est pas toujours aisé, pour les organisations syndicales, de donner, avec le maximum de précision, le nombre d'adhérents dans chaque département. Cependant, après l'analyse faite à partir des résultats des élections aux comités d'entreprise en 1976 et 1977 par un chargé d'études auprès de la direction régionale du travail, M. Raymond Maguet, et les résultats des élections aux prud'hommes de 1979, on peut mieux connaître l'audience des syndicats en Bourgogne.

Globalement, la C.G.T. vient *en tête* avec 44,8 % aux *comités* d'entreprise et 44,5 % après les élections prud'homales. Elle est suivie de la C.F.D.T. (18 % et 23,7 %), de la C.G.T.-F.O. (8 % et 17,8 %) de la C.F.T.C. (1,1 % et 6,6 %), de la C.G.C. (4,3 % et 3,9 %).

L'analyse département par département souligne une perte de voix pour la C.G.T. dans la Nièvre et la Saône-et-Loire entre les élections aux comités d'entreprise et les élections prud'homales. De 40 % elle passe à 46,6 % dans la Nièvre, de 54,1 % à 49,2 % en Saône-et-Loire. De son côté, la C.F.D.T. connaît le phénomène inverse dans les quatre départements, tout comme F.O. et la C.F.T.C.

TERRE DE RENCONTRES

Chemins de Foi

par HENRI FESQUET

Pourquoi tant d'abbayes, de prieurés, de monastères en Bourgogne ? Et de si prestigieux ? La part de l'histoire et de la géographie est évidente. Le hasard doit y être aussi pour un peu. Mais on serait tenté d'ajouter la splendeur de la nature. Nuls plus que les religieux ne savent l'apprécier et en tirer parti. Un couvent serait peu de chose s'il n'était pas l'union mystique d'un site et d'une foi.

L'harmonie du relief bourguignon, la douceur des paysages, la séduction des terres à vigne, font plus songer à la joie de vivre qu'à l'ascèse, mais, précisément, c'est une des caractéristiques des monastères de Bourgogne que de savoir allier austérité et humanité. Au printemps, les champs de colza illuminent le regard et, dans les prés, véritables monstres sacrés, des vaches aux robes étonnamment claires rappellent que la vertu de contemplation n'est pas l'apanage des humains.

A Citeaux, d'ailleurs, ce sont les vaches — l'abbaye en possède quatre-vingts — qui accueillent le visiteur avant les moines. Les vaches et autant de marronniers de haute futaie dont l'allée seigneuriale étire sa fraîcheur humide jusqu'au monastère ; 240 hectares de polyculture appartiennent aux moines, qui fabriquent du fromage pour le commerce ; c'est une sorte de saint-paulin portant le nom — déposé — de leur origine.

Les vastes bâtiments n'offrent guère d'intérêt artistique. Fondée en 1098, au milieu des bois ou des marécages, l'abbaye connut avec saint Bernard un essor prodigieux (mille fondations). Après la Révolution, Young y établit un phalanstère auquel succéda, six ans après, une colonie pénitentiaire pour jeunes délinquants. Mais l'abbaye redevient chef d'ordre en 1882. Plus de quatre-vingt-dix avant guerre, les moines ne sont plus aujourd'hui qu'une cinquantaine (neuf vivent à l'extérieur). Dix ont plus de soixante-dix ans. Le recrutement est en effet aléatoire : de 1968 à 1975, aucune entrée ; depuis, trois. Si la tendance ne s'accentue pas, l'avenir de Citeaux est assez sombre. En sortant de la chapelle où les pères prient en cercle autour d'un autel de pierre nue, totalement rond, le visiteur aperçoit un symbole de longévité naturelle qui ragaillardit : un tulipier de Virginie géant d'une rare élégance. Il a été planté en 1764...

Mais quoi qu'il arrive, c'est l'Eglise qui a reçu promesse de pérennité et non les congrégations religieuses. Et l'on se prend à rêver à la signification de la durée. Saint Robert, fondateur de Citeaux, vivait au onzième siècle, saint Bernard, dont la règle est toujours vivante, au douzième siècle. Le monachisme lui, dont les origines sont largement préchrétiennes et que l'Orient connaît depuis des millénaires, n'est pas près de disparaître, mais il est appelé à se transformer. Les goûts actuels ne se prêtent pas aux communautés nombreuses. Les jeunes gens, par exemple, n'aiment guère se retrouver en foule pour des exercices de piété.

Dans l'Yonne, le monastère de la Pierre-qui-Vire est une sorte d'exception. Né en 1809, il a réussi sa mue, après 1968, grâce à un père abbé attentif aux aspirations de son temps. La disparité des âges des moines ne facilite guère les réformes. On perçoit pourtant dans ce monastère un souffle de modernité. Plus de la moitié des religieux portent blouson et pantalons (sauf à la chapelle). Ils se tutoyent entre eux et parfois même avec des religieuses voisines, leur lançant « ciao ! », avant de prendre congé. Des sous-groupes permettent régulièrement aux moines de se rencontrer à une échelle humaine (une dizaine) pour prier, réfléchir à l'avenir de leur communauté, mettre leur culture à jour, améliorer les contacts avec leurs hôtes. Bref, le style des relations humaines a considérablement changé. Le père abbé est devenu plus proche, des conférences contradictoires sont organisées.

La Pierre-qui-Vire attache la plus grande importance aux rencontres avec les laïcs. Saint Benoît allait jusqu'à dire qu'un monastère se compose de deux parties complémentaires : les moines et les personnes de passage invitées à partager la vie conventuelle.

L'école de théologie de l'abbaye n'est pas exclusivement réservée aux moines. Parmi les élèves qui en suivent les cours se trouve une Suédoise franciscaine... luthérienne. Deux tiers environ de moines sont prêtres : c'est un héritage de l'histoire et une anomalie. La théologie conciliaire du sacerdoce a débloqué prêtrise et vocation religieuse. On n'est pas prêtre pour soi, mais pour les autres ; une forte concentration de prêtres à l'intérieur d'un monastère se justifie mal au moment où les diocèses se trouvent si démunis. Une douzaine de prêtres pour un effectif d'une centaine de novices suffiraient aux besoins de la communauté. Mais la Pierre-qui-Vire, et plus encore Citeaux, apparaissent, malgré leur aggiornamento, comme deux pesantes maisons : il faut participer à un repas dans le réfectoire voûté, dont le silence est mal dissipé par une lecture guindée (une musique ne ferait-elle pas mieux l'affaire ?), pour comprendre les difficultés des jeunes. Le travail manuel ne suffit pas à aérer l'esprit, et c'est pourquoi on prévoit de plus en plus d'échanges entre les monastères, des sessions et des conférences à l'extérieur. A l'intérieur, l'information sur les événements du monde est assurée directement ou non par des journaux ou par la radio. La télévision ne fait que des apparitions — fugitives — dans de grandes occasions (voyage du pape en France par exemple).

Deux maisons pesantes, peut-être, parce qu'elles sont fort anciennes. Mais il en est une autre d'une même importance, pour le moins, et qui, contrairement aux précédentes, n'estime pas nuisible à son équilibre d'accepter dans sa mouvance des milliers d'hôtes. Il s'agit de Taizé, qui, depuis 1942, vit un destin exceptionnel.

On peut être agacé par certains aspects de cette aventure spirituelle, se demander si elle a un avenir. Mais le fait est là, massif et interrogateur : des centaines de milliers de jeunes vivent périodiquement dans l'orbite de cette communauté œcuménique, dont la règle est légère et les allures primesautières. Déjà Taizé a essaimé en Afrique, en Asie, dans les deux Amériques (New-York et Brésil) (1). Dans la maison mère, quatre-vingt moines, provenant d'une vingtaine de pays et dont le quart sont catholiques (les autres appartiennent à diverses confessions protestantes).

Moins de folklore à Taizé

Taizé est extraordinairement vivant ; ses moines proprement dits, presque tous jeunes ; son église, irrésistible ; c'est là que bat le cœur de la communauté. Dans un aimable désordre de postures qui est un effet de l'art, les religieux prient et chantent au milieu des visiteurs, « séparés » d'eux par des rameaux de buis qui jonchent le sol. Une cinquantaine de lumignons tremblent dans la pénombre, tandis que des oiseaux en cage pépient au fond du chœur. Il est recommandé de se déchausser en entrant, comme dans une mosquée. Le silence y gagne en qualité. On est si bien — à même le sol — que le temps de prière n'a cessé de s'allonger et que, longtemps après le départ des moines, les laïcs s'attardent. Si le terme de haut lieu veut dire quelque chose, cette chapelle, dont l'architecture est pourtant banale entre toutes en est un.

Taizé croit aux signes si humbles soient-ils. Depuis quelque temps, la communauté prend ses repas par terre comme dans les ashrams et couche sur le sol, une vingtaine par salle, côte à côte, à commencer par le prieur (soixante-cinq ans) qui, avant de s'endormir, donne l'accolade à ses compagnons.

« Moins de guitare et plus de silence, commente un frère. Nous avons diminué le folklore. Nos relations et nos loisirs sont plus directs. » Et cet aveu qui ne passe pas inaperçu : « Ici, le football est sacro-saint ! »

Aucun problème de recrutement à Taizé. Ce serait plutôt l'inverse ! Les sources d'épreuves sont d'ordre spirituel ; l'unité des Eglises à laquelle est vouée la communauté se heurte à la lourdeur, pour ne pas dire à l'hostilité, des institutions. Dans *Etonnement d'un amour* (édit. de Taizé, distribution Le Seuil), Frère Roger, prieur, écrit : « Quitte à nous laisser meurtrir parfois jusqu'à l'écartèlement, notre vocation est de nous tenir à l'intersection des courants et des conflits dans cette unique communion qui s'appelle l'Eglise. »

It's a long way...

Taizé ne saurait mériter le nom de marginal, mais peut-être ce monastère bouddhique, lui aussi en Bourgogne près du Creusot (château de Plaige, La Boulaye, Saône-et-Loire), qui attire certains jeunes. Ils y trouvent une nourriture spirituelle peu connue en Europe, mais qui n'en est pas moins une des plus célèbres du monde. On y prépare aux vœux monastiques et on accomplit la retraite de trois ans, trois mois et trois jours pour devenir lama. Sept garçons et six filles, tous les Occidentaux, ont pour la première fois accédé à cette distinction religieuse qui signifie « super-mère ». Pendant leur retraite, les candidats dorment quatre heures par nuit, dans une caisse basse de 1 mètre de côté, dont un seul est suffisamment élevé pour permettre d'appuyer son dos.

Le monastère porte un nom insolite pour nos oreilles d'Occidentaux et il intrigue les passants de la route voisine : *Kagyu Yiga Tchau* (l'heureux jardin où l'esprit s'attache à l'enseignement de la tradition bouddhique kagyuta). Depuis 1976, de nombreuses personnes défilent dans cette sorte de collège monastique.

Une jeune Française, ancienne étudiante en psychologie, résidant aujourd'hui au centre, arbore un ravissant sourire. Elle semble avoir trouvé ici ce qu'elle cherchait sans que pour autant ait disparu un voile de tristesse sur son visage. Elle s'explique ainsi sur sa conversion : « J'étais athée et c'est la première fois que j'ai rencontré des gens dont les actes étaient en harmonie avec leurs paroles. »
Tous les chemins mènent au bouddhisme.

(1) Dernier en date, le rassemblement du concile des jeunes s'est tenu pendant trois jours, en mai, en Allemagne de l'Est. Du 27 au 31 décembre, autre réunion à Rome et prière à Saint-Pierre du Vatican avec Jean-Paul II.

Des portes s'ouvrent au carmel

L'équilibre est difficile à trouver, remarque une carmélite, entre la solitude nécessaire à notre vocation et la communion avec le monde. On doit chercher Dieu à la fois dans la vie des hommes et dans la vie contemplative. Depuis le concile, par exemple, la notion de clôture s'est assouplie. Non qu'elle ait disparu, loin de là, mais elle a perdu ce quelque chose d'agressif et d'obsessionnel qui pouvait apparaître comme un contre-témoignage. Les grilles avec leurs pointes rébarbatives ont été enlevées presque partout des parloirs et de la chapelle ou remplacées par des grillages ultra-légers. Ceux-ci pivotent comme une porte ; la clef reste dans la serrure. Le journaliste en visite a été jugé suffisamment rassurant pour que la séparation soit escamotée...

Les carmels et les couvents de clarisses font preuve d'une grande cordialité. La vie contemplative non seulement ne durcit pas le caractère, mais lui donne une légèreté inattendue. On y mêle enjouement et pudeur. La simplicité des prieures ou des abbesses est frappante. Elles ne donnent jamais l'impression d'être importunées et répondent avec franchise aux questions. Au total, une grande maîtrise de soi. Elles sont particulièrement joyeuses — surtout peut-être les disciples de sainte Claire — et leur gaîté n'est pas factice ou puérile. Ces femmes sont habitées par quelque chose ou plus précisément par quelqu'un. Elles ne se prennent pas au sérieux mais n'affichent aucune fausse modestie. Les maisons de contemplatives comportent en général vingt à vingt-cinq religieuses. On y respire donc un air familial. En dehors des temps d'oraison, d'office et de célébration eucharistique, les sœurs font du tissage, de la couture, de la reliure, de la sérigraphie, de la ronéo, etc. Le carmel, qui vient de quitter Dijon pour s'installer sur les pentes du mont Afrique, a quelque chose d'aérien. A l'architecte il a été demandé d'orienter les cellules de telle sorte que chacune donne sur leur ville d'origine. Admirons la subtilité de cet art de vivre : les cellules doivent, de par la règle, être des foyers de silence mais aussi des « déserts » ou des « ermitages ». Les sœurs sont cloîtrées, mais les fenêtres sont souhaitées aussi larges que possible pour qu'entrent à flot soleil et lumière. Que l'on puisse « embrasser le monde dans la prière ».

La supérieure, ancien professeur de lettres, n'aime pas les oies blanches ; elle désire recruter des femmes « qui ont déjà gagné leur vie et se sont battues avec l'existence ». Elle s'efforce d'entretenir le sens artistique de ses compagnes. A certaines occasions on joue de la cythare et de la flûte à la chapelle. Le latin et le grégorien ne sont pas abandonnés, mais religieux et religieuses entendent ne pas être des « otages liturgiques ». Ils se sont mis à l'heure du concile, alternant le français et la langue ancienne.

Deux heures d'oraison, deux heures d'office, une heure pour la messe : le carmel est un lieu actif par excellence. Il n'est que les ignorants pour ne pas savoir que la contemplation est de droit un travail en un sens plus difficile que le labeur manuel ou intellectuel. Au carmel dit de Dijon, le jardinage semble d'ailleurs un peu ingrat. « Il y a si peu de terre au-dessus de la caillasse, nous dit la supérieure, que les carottes poussent en coude. »

Dans le même carmel on n'hésite pas à sortir pour des tâches déterminées : réunions diocésaines, service de l'intelligence de la foi, témoignage à donner à l'action catholique, etc. : « Il ne faut pas, commente la supérieure, que nous soyons perçus comme des rats dans un fromage. » Ni non plus comme des sauvages. Certains couvents font des opérations « portes ouvertes ». D'autres comme les dominicaines de Paray-le-Monial, pour célébrer le cinquantième anniversaire de leur fondation, invitent les familles à une fête champêtre et pique-nique.

Les clarisses (qui l'eût cru ?) mangent de la viande et boivent du vin. « Notre règle, tiennent-elles à préciser, est très humaine ! Il s'agit de donner à chacune selon son besoin. » On respecte la vie privée des sœurs. Leur courrier leur est remis fermé. Le facteur des clarisses a du travail : on leur écrit beaucoup pour demander de prier à telles ou telles intentions. Intentions graves, touchantes ou naïves. « Pour qu'il fasse beau à notre mariage », par exemple. Il s'agit de répondre à chaque missive quitte à faire reculer la superstition, à expliquer que la prière des religieuses n'est pas une assurance automatique, ne guérit pas les cancers et n'arrête pas la pluie !

Les vicissitudes de l'histoire font de Cluny, au onzième siècle et au-delà, la capitale intellectuelle de l'Europe et le creuset de l'école romane de la Bourgogne. En sont sortis trois papes d'envergure (Grégoire VII, Urbain II et Pascal II) ; Cluny, qui, en 1245, vit l'entrevue de Saint Louis et d'Innocent V, est aujourd'hui vide de tout moine bénédictin. Ce ne sont plus des bures qui font la célébrité de la ville, ni même les vestiges de ses monuments, mais les chevaux du haras aux jardins somptueux, à l'entrée desquels on lit cet écriteau cocasse : « L'entrée du haras ne donne accès ni à l'abbaye ni à l'église ». C'est en fait la porte de l'Ecole nationale des arts et métiers qui conduit aux restes de l'église abbatiale démolie au dix-huitième et au dix-neuvième siècle et qui s'enorgueillissait d'être le plus vaste édifice de la chrétienté après Saint-Pierre de Rome.

La descendance de Cluny, si indirecte qu'elle soit, se trouve à Mazille à 24 kilomètres de Mâcon au carmel de la Paix, proche voisin de Taizé. Les bâtiments datent de 1971 et sont dus à J.-L. Sert, disciple de Le Corbusier. Mais on n'entre pas à Mazille aussi facilement que dans d'autres carmels voisins. Une double recommandation de la communauté de Taizé et de l'évêque auxiliaire d'Autun n'y a en tout cas pas suffit... L'exception confirme la règle.

On en terminerait difficilement avec les monastères de Bourgogne. La modestie de ce panorama très incomplet ne saurait avoir d'autre excuse que de culminer avec Vézelay, cette sorte de mont Saint-Michel de l'intérieur de la France où déferlent douze mois par an des pèlerins de toutes croyances, qui se moquent éperdument que la deuxième croisade y fut prêchée et ne savent généralement pas que les protestants se sont efforcés de disperser les reliques de sainte Madeleine, sœur de saint Lazare.

Vézelay, le miracle de pierre

La basilique, sur son promontoire, grandie comme un miracle de pierre à l'emplacement d'une abbaye bénédictine du onzième siècle, suffit à fasciner. Tout le monde n'aime pas Viollet-le-Duc, mais qui pourrait le blâmer ici pour son patient travail de restauration ? Plus que tout autre monument religieux, Vézelay est un secret chuchoté à l'âme du visiteur.

Les moines ou moniales qui résident sur la colline sont en nombre réduit : quatre franciscains qui ont la charge de la basilique ; cinq franciscaines, cinq dominicaines plus une communauté de vie évangélique laïque de quinze personnes (sur place) dite Bethania, d'une grande solidité. Ces dernières, mariées ou non, prient comme des moines et accueillent des centaines de jeunes. Quelque cinq cent mille personnes visitent chaque été la basilique, dont deux cent cinquante groupes ayant demandé une visite commentée. Parmi les hommes connus vivant ou ayant vécu à Vézelay, on mentionne MM. Jules Roy, Maurice Clavel, Max-Pol Fouchet. Mlle Jeanne Mortier, légataire des œuvres de Teilhard de Chardin, est une habituée de Vézelay, où elle aime organiser les colloques en l'honneur de l'illustre jésuite.

Taizé au Sud, Vézelay au Nord, sont les deux portes de la Bourgogne spirituelle. Cette région de France n'est pas aujourd'hui plus mystique qu'une autre, et la proportion de religieux ou de religieuses bourguignons dans ses monastères n'est pas très élevée, mais la Bourgogne se vante d'être une région de passage ouverte à tous les vents de l'histoire et de la spiritualité. L'ensemble de ses églises ou de ses abbatiales compose une extraordinaire forêt de symboles constituant la plus parlante des catéchèses.

Que le christianisme soit une religion de l'incarnation, la Bourgogne en donne un exemple éclatant et renouvelé.

Notez...

CREDITS VERTS

Les quatre départements bourguignons pourront désormais délimiter sur leur territoire des périmètres sensibles sur lesquels sera prélevée une taxe (1 % de la taxe locale d'équipement) destinée à l'achat et à l'entretien d'espaces verts. Cette possibilité ouverte aux vingt-trois départements du littoral par la loi sur l'urbanisme de 1976 a été étendue depuis, et à leur demande, à cinq départements de l'intérieur situés dans les Alpes et le Val de Loire. Un décret paru au *Journal officiel* du 1er juin rend ces mesures applicables à six nouveaux départements : ceux de la Bourgogne, le Doubs et le Puy-de-Dôme.

Outre le prélèvement d'une taxe pour les espaces verts, les conseils généraux auront le droit de dessiner à l'intérieur de leurs périmètres sensibles des zones spéciales dans lesquelles le département fera éventuellement jouer son droit de préemption en cas de vente des terres. Ce sont ainsi trente-trois départements qui se trouvent dotés d'un instrument de protection et d'extension des espaces verts qui, employé à bon escient, peut être fort efficace. L'Hérault et la Vendée, par exemple, qui ont classé la quasi-totalité de leur territoire en périmètre sensible, perçoivent chaque année 4 millions de francs de taxe pour les espaces verts.

MEUBLES ET OBJETS A L'ARGUS

L'Argus des meubles et objets de Bourgogne, ouvrage d'Arlette Royer, fait l'inventaire des antiquités que l'on peut trouver dans cette région, qui, au cours des siècles, s'est enrichie d'influences diverses. Deux tendances s'y manifestent, deux personnalités s'y distinguent sans s'opposer absolument : au nord des meubles de bois sombres, dignes, un peu hautains, au sud, des bois blonds, plus aimables, décorés avec davantage de souplesse.

Au travers de ses recherches chez les antiquaires et les collectionneurs, Arlette Royer montre la variété de ces meubles et de ces objets. Un index très complet accompagné de cinq cents photos leur est consacré. Il passe en revue le mobilier mais aussi les cheminées, les outils et, signe des temps, les cartes postales. Un chapitre traite enfin du marché et donne des prix.

★ *L'Argus des meubles et objets de Bourgogne*, par Arlette Royer, 284 pages. Editions Balland. Environ 148 F.

QUEL AVENIR POUR L'HABITAT PAYSAN ?

Un nouveau titre dans la collection « l'Architecture rurale française » qu'ont commencé de publier les éditions Berger-Levrault : la Bourgogne. De la ferme du Puisaye à la maison vigneronne des Côtes de Beaume, de la solide exploitation du Charolais aux étonnants colombages de la maison bressane, Richard Bucaille et Laurent Levi-Strauss, auteurs de cet ouvrage, constatent de « grandes variations dans les matériaux de l'architecture ».

Au fond, cette diversité architecturale traduit les caractères d'une région qui, selon les auteurs, est « le contraire d'une région monolithique tant dans ses productions économiques que, corrélativement, dans les relations entre ses groupes humains ». La réalité est donc plus complexe que l'image répandue d'une Bourgogne couverte de « toits décorés ».

La première partie de l'ouvrage recense les types, les formes, les structures, les matériaux, les principes de construction ; la seconde partie rassemble les monographies, illustrées de croquis et de photos, de trente-neuf bâtiments. Témoins d'un passé décidément révolu ? « A l'évidence, l'habitat paysan bourguignon n'a aucun avenir concret, concluent les auteurs... Il est appelé à disparaître à court terme ; dur constat peut être, mais dicté par l'observation des faits. »

★ « L'Architecture rurale française » : la Bourgogne, 528 pages, 100 photographies, 400 dessins, 10 cartes. Environ 280 F.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	*105,00*	*123,48*

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

CREDIM - CITICORP

Établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation
Filiale de CITIBANK - Deuxième Banque Mondiale,
recherche pour son Siège Social implanté à DIJON

un chef de département crédit Réf. 01

Pour superviser et animer une petite équipe de cadres spécialisés, chargés de définir, proposer et contrôler *l'application de la politique de crédit tant vis-à-vis des emprunteurs que des intermédiaires vendeurs.*
Le candidat retenu aura au moins 32 ans, une formation de type ESC et quelques années d'expérience dans un service des engagements d'une Banque *ou dans un Établissement financier spécialisé dans le crédit à la* consommation. En outre, il devra très bien posséder la langue anglaise.

un attaché à la direction du crédit Réf. 02

Pour assister le Directeur du Crédit dans les fonctions de supervision des activités de recouvrement.
Le candidat retenu pourra être un débutant ayant une formation juridique *supérieure ou un diplôme de type ESC, une bonne connaissance de la langue* anglaise, un goût simultané pour les problèmes juridiques et les études chiffrées et une grande disponibilité d'esprit pour aborder des problèmes très diversifiés.

Ces deux postes sont à pourvoir à ***DIJON.***

Adresser candidature avec photo et prétentions à Monsieur Franck de BUCY
CREDIM, 17, rue Bossuet, 21000 DIJON, en précisant la référence du poste.

Emplois et Carrières

IMPORTANTE SOCIETE DE VENTILATION
recherche pour son département MARINE à BORDEAUX

UN INGÉNIEUR
pour suivi, exécution chantiers France métropolitaine.
Expérience réalisations à bord nécessaire.

Ecrire avec C.V., prét., photo à FLAKT ENTREPRISE
Service du personnel
26, quai Carnot
92212 — SAINT-CLOUD.

PETITE SOCIETE D'IMPORT. d'articles d'EXTREME-ORIENT (textile, linge de maison), *basée à LYON*, recherche

DIRECTEUR

pour s'occuper de la prospection de nouveaux fournisseurs et de la vente auprès des gros clients.

Expérience équivalente, 5 ans minimum, souhaitée.

Fixe + intéressement aux résul.

Adreser C.V. à J. HABIB,
8 av. du Maréchal-Foch
69006 LYON.

LES GRANDS PORTS DE FRANCE
PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR recrute à

AIX-EN-PROVENCE

CHARGÉ D'OPÉRATION

25 ans - *Maîtrise de droit minimum*, expérience gestion immobilière souhaitée.
Adresser C.V., LES GRANDS PORTS DE FRANCE
Résidence LA PARADE
C.D. 9 - 13090 Aix-en-Provence

Laboratoire CNRS, Strasbourg, disp. BOURSE INDUSTRIELLE *pour préparation thèse d'État sur polymères utilisés en Récupération du Pétrole*. Contacter *Mme* J. FRANÇOIS, C.R.M., 6, rue Boussingault, 67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61-19-19.

Ecole secondaire privée Toulouse, cherche, rentrée 80, professeurs Maths, Physique-Ch., anglais, 4 ans d'expérience.
C.V. + Photo.
Ecrire no E. 6.870,
HAVAS 31002 TOULOUSE.

Recherchons vendeur en fruits et légumes expérimenté pour assurer direction Groupement de producteurs. Ecrire à la *F.D.S.E.A. 4, rue des Bouteilles*, 45000 ORLEANS.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS
en constante évolution - 2500 personnes
occupant une place prépondérante sur son marché
recherche

PROJETEUR HAUT NIVEAU
position cadre

NIVEAU INGENIEUR OU TRES BON AUTODIDACTE

Ayant d'excellentes connaissances du matériel de levage (grue portuaire, pont roulant, portique).

En étroite relation avec le responsable de produit :
- il devra, à partir, d'un cahier des charges, faire une définition du matériel, un avant projet,
- il devra faire un chiffrage rapide et complet,
- devra suivre l'étude après réception de la commande.

Une expérience de plusieurs années dans un poste similaire est souhaitée.

Poste à pourvoir en **BOURGOGNE.**

Logement assuré.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions à CONTESSE PUBLICITE sous réf. 1282/L, 74, rue Bechevelin - 69363 LYON Cedex 2.

REMY MARTIN

COGNAC REMY MARTIN CHERCHE COLLABORATEUR 25 ANNEES D'AGE

Nous créons au sein de notre département "information de gestion" à COGNAC, le poste de RESPONSABLE MODÈLES ET ETUDES PREVISIONNELS.
Cette fonction consiste à élaborer pour les besoins de notre Direction Générale, des plans prévisionnels d'exploitation économique, comptable et financière, applicables à l'ensemble de notre groupe. Cette importante mission sera confiée à *un*

JEUNE HEC, ESSEC
de 25 ans environ
Option finance/contrôle de gestion

qui sera directement rattaché au Responsable du Département. Son dynamisme lui permettra de s'intégrer rapidement dans une équipe de direction dont la moyenne d'âge actuel est de 34 ans. La rémunération ne sera pas inférieure à 90 000 F. Si votre goût pour les statistiques, l'informatique et les finances vous font penser que vous êtes l'homme que nous recherchons, envoyer C.V. man. et photo ss réf. 1368 M à

PUBLISCOPE JUNIOR
11, rue Royale 75008 PARIS
(qui transmettra)

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
en expansion très rapide, secteur service, recherche son

Directeur administratif et financier

Agé de 30 ans minimum,
ESC — Option finance/Comptabilité ou DECS
3 à 5 ans expérience
Anglais courant indispensable

POSTE BASE A LYON

Env. CV, photo et lettre manuscrite s/réf. 1113 à SOURCES, 108 rue St Honoré 75001 Paris

---

SOCIETE IMMOBILIERE DE PREMIER PLAN
recherche pour renforcer son implantation

LYON - RHONE - ALPES

UN

CADRE COMMERCIAL

- de formation supérieure (type Droit, ESC, Sciences Eco., etc.) ;
- ayant un solide sens commercial et le goût des contacts à haut niveau ;
- possédant une première expérience professionnelle. *de préférence dans une profession immobilière.*

Ecrire curr. vitae, photo, à n° 38.657, P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.



emplois internationaux (et departements d'Outre Mer) emplois internationaux (et departements d'Outre Mer)



GROUPE INTERNATIONAL DE TRAVAUX PUBLICS
Leader dans la construction de routes, recherche

Futurs responsables du matériel

Notre parc comprend plus de 12.000 engins et véhicules, il est réparti dans toutes nos implantations françaises (100 Centres de Travaux) et étrangères (30 Agences).
Nous proposons à des débutants ayant un niveau de formation supérieure, (au minimum B.T.S. ou D.U.T. mécanique, école d'ingénieur option mécanique), de se former progressivement aux problèmes de maintenance et de gestion de parc.
A terme, ils deviendront les Chefs de Service Matériel de nos Directions Régionales et Filiales.
Nous souhaitons recruter 3 ou 4 candidats intéressés par la technique et susceptibles de devenir de véritables gestionnaires.
La disponibilité géographique pour des affectations en France et à l'étranger est un atout indispensable.
Adresser lettre, C.V., photo et prétentions à Société Routière Colas - Service Recrutement - *39, rue du Colisée 75008 PARIS.*

OFFICE MILITAIRE NATIONAL POUR LES INDUSTRIES STRATEGIQUES (OMNIS)
ORGANISME ÉTATIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE MALGACHE

recrute :

JEUNES INGÉNIEURS GÉOLOGUES DÉBUTANTS

INGÉNIEURS GÉOLOGUES ou GÉOLOGUES
ayant quelques années d'expér., en partic. dans le sédimentaire

INGÉNIEURS GÉOPHYSICIENS

de nationalité malgache
Disponibles de suite
Avenir assuré

Adr. C.V. et prétentions, à

OMNIS B. P. 1 bis ANTANANARIVO MADAGASCAR



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences

Professeur à plein temps

Fonctions
Enseignement (en langue française) aux 2e et 3e cycles, recherche, encadrement d'étudiants gradués.

Exigences
Ph.D. Experience dans l'enseignement supérieur *et la recherche. Spécialisation en politique des sciences* et de la technologie au Canada et au Québec, ou en administration de la recherche *ou en économie de la recherche et du* développement.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er janvier ou le 1er juin 1981

Date de clôture des candidatures
Le 1er septembre 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Mme Brigitte Schroeder-Gudehus
Directeur
Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

IMPORTANTE SOCIETE IMPLANTATION NATIONALE
recherche
pour son département études et techniques

UN INGÉNIEUR ARTS ET MÉTIERS

DEBUTANT, GENERALISTE

Sera chargé d'études techniques diverses et du suivi de l'entretien du matériel roulant et jonctions hydrauliques.

Basé au siège de MARSEILLE, sera susceptible de se déplacer plusieurs jours par semaine.

Bonne rémunération si capacité.

Ecrire « ASSISTANCE SERVICES »
Service du Personnel, 12 bis, boulevard Pèbre 13008 MARSEILLE

DIRECTEUR DE FILIALE

UN GROUPE FRANÇAIS DE PREMIER PLAN (production et ventes) leader *sur son marché, recherche le* **Directeur d'une de ses filiales** (plus de 500 *personnes*).
Poste de premier plan pour un candidat de formation supérieure, ayant de solides compétences en contrôle de gestion, de bonnes connaissances des circuits modernes de distribution et les qualités d'un chef d'entreprise.
Après formation au sein du groupe, il dirigera une société autonome (production, commercial. gestion)
Poste ville Sud-Est.
Ecrire sous **réf NQ 627 CM**

4, rue Massenet 75016 Paris **efap**

DRAFT

DEPUTY CHIEF, MANAGEMENT DIVISION (VIENNA, AUSTRIA)

United Nations Agency (UNRWA) with 17,000 local employees providing education, health and welfare services to Palestine refugees in the Near East seeks male or female Deputy Chief, Management *Division for its headquarters office in Vienna*, Austria. The successful candidate will assist in the review of the organization, of staffing, work methods, job evaluation, post classification studies and will advise on the structure of pay and allowances applicable to local staff.
It is essential that the candidate possess the following qualifications :
- University degree in Management Science, Business Studies or Administration, Economics, Commerce, Statistics or related discipline.
- Have an excellent command of written and spoken English.
- Have ten years professional or administrative *experience in a large scale commercial, governmental* or international organization including at least five years in the practice at Senior level of organization and methods, works measurement, work study, operational research, job evaluation pay research or any combination thereof.

For further details, including commencing salary and allowances of approximately US $ 45,000 (net of tax) send a card or brief letter to :
Personnel Officer (Personnel Services)
EVN/1/80
UNRWA Headquarters (Vienna)
Vienna International Centre
P.O. Box 700
A-1400 Vienna
AUSTRIA.

ORGANISATION ET INFORMATIQUE
CHEF DE PROJET

pour une importante filiale d'un groupe français implantée au CAMEROUN
Rattaché au Directeur « Organisation et Informatique » dont il doit rapidement devenir l'Adjoint, ce cadre prendra, dans une première étape, la responsabilité du projet de gestion décentralisée de l'entreprise.

Cet important projet comporte :
- L'étude critique du système actuel dans les agences régionales (unités de production et commercialisation).
- La conception du nouveau système qui doit satisfaire les exigences des responsables d'agences, des directions centrales et de la direction générale.
- La mise en œuvre, avec l'appui du service informatique (pour l'analyse programmation) et de moyens complémentaires (formateurs, organisateurs).

Le candidat devra :
- Etre âgé de 30 ans au moins.
- Avoir une formation d'ingénieur ou une formation commerciale supérieure.
- Avoir une expérience minimum de 3 ans en tant que Chef de Projet.
- Avoir des qualités de patience et de ténacité ainsi que le goût de la rédaction.

La connaissance d'une industrie alimentaire et de la distribution directe seraient des avantages certains.

Adr. C.V. et prétentions, sous la réf. M. 123, à SERTEC, 33, avenue de Wagram - 75017 PARIS.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES D'IMPLANTATION NATIONALE

RECHERCHE

DEUX EXPERTS-COMPTABLES ou MÉMORIALISTES

5 OU 6 ANS D'EXPERIENCE EN CABINET EXIGEE

POSTE A POURVOIR RÉGION OUEST

Lettre man., C.V. et photo, à M. Jean ADRIAN, 31, rue du Colisée - 75008 PARIS.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Société d'électronique proche banlieue Ouest

recrute

dans le cadre de son développement

● **5 INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS**
même débutants

● **2 CHEFS DE PROJETS POSITION III B**

— Ingénieurs grandes écoles ;
— Ayant au minimum 5 ans d'expérience en systèmes numériques à base de microprocesseurs.
— Connaissances en télécommunications appréciées.
— La rémunération dépendra du profil du candidat.

Adresser curriculum vitae à C.G.P. sous le no 877 27, rue Cavendish, 75019 PARIS.

Filiale d'un puissant groupe industriel français

CIT-ALCATEL

Leader de la Commutation Temporelle

recherche pour développer un système nouveau de commutation temporelle de technologie avancée, l'E.10.S. (système temps réel de contrôle de processus piloté par un réseau de microprocesseurs) :

3 ingénieurs logiciels DEBUTANTS

Grandes Ecoles :
X, Centrale, SUPELEC, TELECOM ou équivalent.

Intégrés dans des équipes d'ingénieurs de haut niveau, ils seront chargés du développement du logiciel et participeront à la conception des produits.

3 analystes-programmeurs DEBUTANTS

ou ayant 1 à 3 ans d'expérience, DUT informatique.
Ils seront chargés au sein d'une équipe d'informaticiens utilisant une méthodologie éprouvée, du développement industriel de la programmation de sous-ensembles logiciels comportant :
• l'analyse (rédaction d'une spécification de réalisation);
• le codage en langage évolué;
• les tests unitaires ainsi que les tests d'intégration sur maquette.
La connaissance de l'anglais lu est indispensable.

Des possibilités d'évolution de carrière sont offertes à des candidats de valeur.
Ces postes sont à pourvoir en banlieue Sud-Ouest de Paris.
Envoyer CV et prétentions avec photo sous référence 61.146M à CIT ALCATEL Service Recrutement et Orientation 10, rue Latécoère 78140 VELIZY.

Un des premiers groupes privés d'Assurances recherche

diplômé(e) grandes écoles commerce ou scientifiques

— pour lui proposer la fonction d'ANALYSTE —

Au sein d'une équipe, il (elle) devra :
- *concevoir de grands systèmes de gestion* (production, sinistres, etc...)
- réaliser des traitements informatiques utilisant les techniques de bases de données et de temps réel
- effectuer les travaux d'organisation liés à la mise en place de systèmes.

Une première expérience soit en informatique, soit en Assurance serait intéressante.
Le poste est basé à Puteaux (92).

Restaurant d'entreprise - salaire x 13,60.

Adresser c.v. et prétentions sous référence 5270 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, qui transmettra.

---

directeur adjoint du B.E, Lyon

Nous sommes spécialisés dans l'étude, la construction et le *financement de bâtiments industriels et commerciaux.*
Si, à 35 ans environ et de formation TP, AM, Centrale ou équivalent, vous avez acquis une solide expérience des études en TCE dans une grande *entreprise de bâtiment et si vous maîtrisez le montage financier d'opérations* immobilières, nous vous proposons de rejoindre notre B.E. d'une trentaine de collaborateurs.
Votre responsabilité : *définir les études techniques (moyens et modes d'exécution) et chiffrer les projets en TCE.*
Notre consultant, P. BUCCAI, vous remercie de lui écrire (réf. 613 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON
PARIS - LILLE - BRUXELLES - GENÈVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

Les Laboratoires HOECHST
recherchent pour leur siège à La Défense

assistant controleur de gestion

Votre mission :
intégré au sein d'une équipe, vous prendrez plus particulièrement en charge, pour l'une des branches d'activité du groupe :
- l'élaboration des budgets et des plans,
- leur suivi en liaisons avec les différents départements,
- la réalisation d'études de gestion.

Pour réussir il vous faut :
- une formation école de commerce, maîtrise de gestion,
- une première expérience de 1 à 2 ans souhaitée
- la connaissance de l'allemand de préférence,
- le sens et le goût des contacts.

Adresser C.V. et photo
Direction des Relations Humaines
Laboratoires HOECHST
Tour Roussel Nobel cédex 03
92080 PARIS LA DEFENSE

HOECHST

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL IMPORTANT

fabriquant et commercialisant des produits de grande *consommation, bénéficiant d'une notoriété et d'une position* prépondérante sur ses marchés recherche

pour faire face à sa croissance

CHEF DE PRODUITS

Diplômé Grandes Écoles de Commerce souhaitant, après une première expérience professionnelle réussie, se confirmer au sein d'une équipe jeune et pratiquant des techniques modernes de marketing, et la délégation des responsabilités.

Lieu du poste : **Banlieue Sud-Est de Paris.**

Si vous êtes intéressé, adresser C.V., photo et prétentions à HAVAS CONTACT - 156, bd Haussmann - 75008 PARIS, sous référence 35096.

HAVAS CONTACT

---

emplois régionaux

Adjoint au responsable usine

UN IMPORTANT GROUPE AGRO-INDUSTRIEL FRANÇAIS, leader sur son marché recherche l'Adjoint du Responsable de sa principale usine.
Il sera chargé d'organiser et animer un ensemble de production (dont l'effectif peut atteindre de façon saisonnière 400 personnes) et de gérer un budget important.
Ce poste conviendrait à un ingénieur diplômé, ayant environ 3 ans d'expérience de la pro*duction et des qualités d'organisation et d'ani*mation
Réelles perspectives d'avenir au sein du groupe

Poste à Clermont-Ferrand.
Ecrire sous
réf MU 626 CM

efap
4, rue Massenet 75016 Paris

SOCIETE PRESTATION DE SERVICE
Paris 1er arrdt, rech. :
COLLABORATEUR (TRICE)
chargé (e) du CONTENTIEUX
assurant suivi des dossiers, contacts avec huissiers, avocats, syndics.
Expérience souhaitable, dynamique et organisé (e).
Libre immédiatement.
Ec. s/nº 270 M. à Régie Presse 85 bis r. Réaum. 75002 Paris q.t.

Cabinet expertise comptable (Neuilly) recherche
— Diplômés H.E.C, ESSEC, E.S.C.P.
— Assistants débutants.
— Assistants 2 ans expérience cabinet AUDIT.
Env. C.V. et lett. man. à M. Dumas C.S.B., 6 villa E.-Bergerat 92522 Neuilly-s.-S., qui transm.

STE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX PARIS recherche
CHEF SERVICE EXPORT
parlant allemand. Expérience professionnelle dans le transit, la douane et l'affrètement exigée. Appointements annuels : 90/110 000 F. Envoyer C.V. à nº 95 247 M BLEU, 17, rue Lebel 94300 Vincennes.

Institut de langues cherche professeurs allemand et anglais pour cours dans entreprises. Tél. le matin 797-12-12.

ADMINISTRATEUR DE BIENS recherche
PRINCIPAL COPROPRIÉTÉ
CABINET LECOQ
73, rue Carnot
93240 Stains
Tél. 821-02-70.

INTERTECHNIQUE
AERONAUTIQUE - ESPACE - INFORMATIQUE

recherche
dans le cadre de son expansion :

I - Pour le développement de ses agences de service après-vente :

— POUR LILLE :

INGÉNIEUR ou AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL
(REF. SC-841)
ayant de bonnes connaissances en électronique et informatique. Il aura la responsabilité de l'encadrement du groupe de techniciens assurant l'installation et la maintenance de systèmes informatiques dans la région nord.
Ce poste exige esprit d'initiative, de commandement et de bonnes relations commerciales et humaines.

— POUR NANCY ET TOURS :

INSPECTEURS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS
(REF. SC-842)
(B.T.S. ou D.U.T. de préférence)
ayant des connaissances en informatique pour assurer la maintenance et l'intervention sur calculateurs et périphériques associés.

Après un stage de formation au siège social à *PLAISIR, ils seront affectés* dans lesdites agences. En plus de leurs appointements, ils bénéficieront, dès leur affectation, d'une prime de fonction. Connaissance de la langue anglaise appréciée. Voiture indispensable.

II - Pour la Direction des Études :

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
(REF. DE-843)
débutant ou ayant expér. d'une ou deux années. Il participera à l'étude matériel de mini-informatique.

III - Pour les études et la plate-forme de mise au point
(plusieurs postes à pourvoir) :

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS, niveau IV
(REF. DII-844)

de préférence, titulaires B.T.S. ou D.U.T.
Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année.
Restaurant d'entreprise.

Adresser curriculum vitae avec prétentions, en précisant réf. annonce, à Direction du personnel.

INTERTECHNIQUE - 78370 - PLAISIR

Recrutements de chefs de produit Pourquoi des difficultés?

Comme pour les ingénieurs, les informaticiens et les commerciaux, HAVAS CONTACT a voulu en savoir plus sur les recrutements de Chefs de Produit.

Nous avons interrogé pour cela des protagonistes de ce marché : Chefs de produit de différents secteurs et à différents stades de leur carrière — Responsables marketing — Spécialistes du recrutement —

Leurs réponses sont susceptibles de *mieux orienter la communication* entre les entreprises et les candidats chefs de produit qu'elles recherchent.

Un bulletin «Gardez le Contact», destiné aux responsables de recrutement de chefs de produit rassemble ces résultats.

Pour l'obtenir, il leur suffit de nous appeler HAVAS CONTACT 622.06.96/07.90 poste 232 ou de nous écrire : 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, à l'attention du Service Marketing.

Débuter dans le marketing

Les pépinières marketing se font rares. Il est souvent difficile, pour un jeune diplômé ayant choisi une option marketing, de trouver un poste dans sa spécialité. Cette chance, nous vous l'offrons. Notre société, implantée dans une grande ville de l'ouest, à proximité immédiate de la mer, est leader sur la plupart de ses marchés qui se trouvent dans l'univers agro-alimentaire.

Intégré à une structure marketing composée d'une dizaine de personnes, vous serez chef de produit junior, immédiatement en charge d'un groupe de produits profitables. Le chef du département saura investir le temps nécessaire à votre formation. Mais il espère vous voir rapi*dement acquérir* votre *autonomie.*

Aussi souhaitons-nous rencontrer des candidats ayant atteint une *réelle maturité* et *déjà* «dégrossis» par une première expérience ou des stages longue durée dans le domaine de la gestion des produits bien sûr, mais aussi éventuellement dans la vente ou les études de marché. Merci d'écrire rapidement sous réf. 805 414 M aux consultants du cabinet SIRCA, qui nous présenteront votre candidature.



Sirca
11, avenue Delcassé - 75008 PARIS.
MEMBRE DE SYNTEC

FOURCELS

SERI RENAULT INGENIERIE

OFFRE dans son département AMENAGEMENT-CONSTRUCTION et ENERGIE des POSTES EVOLUTIFS pour candidats à FORT POTENTIEL

INGENIEURS D'AFFAIRES

Ce sont des ENSEMBLIERS à qui sera confiée la responsabilité globale des projets au plan commercial, technique et financier de l'avant projet à la réalisation.
Ils animeront des équipes pluridisciplinaires et assureront la coordination nécessaire à la conduite des projets.
Ingénieurs CENTRALE, AM, TP, INSA, ENSAIS, ...
Expérience en études, chantiers et planification de bâtiments, de 5 à 10 ans.
Grande aptitude aux contacts et à la négociation, adaptabilité à des projets différents.
Capable de travailler en ANGLAIS.

INGENIEURS D'AFFAIRES PROGRAMMATION ET AMENAGEMENT

Ingénieur grande école avec si possible formation complémentaire en «bâtiment»
Spécialisé en organisation ou en programmation immobilière
Capable d'assumer la responsabilité complète d'une affaire (coût délai - technique)

INGENIEUR EN INSTALLATIONS ELECTRIQUES
(études et réalisations)

Au sein d'équipes pluridisciplinaires il devra réaliser des études d'installations électriques et fournir une assistance technique aux responsables de projets pour le suivi et la réception des travaux.
Ingénieur *ETP, ESME, EEMI, ENSI* ...
Expérience de 5 à 10 ans en études et réalisations d'installations électriques de production, transformation, distribution haute, moyenne et basse *tension, courants faibles, téléphone.*
Expérience en automatismes permettant de comprendre et de contrôler les schémas.
Capable de travailler en ANGLAIS.

LA REMUNERATION TIENDRA COMPTE DE LA PERSONNALITE ET DE L'EXPERIENCE DES CANDIDATS

Adresser lettre manuscrite précisant les motivations, avec CV *détaillé,* photo et *prétentions à :*
SERI RENAULT INGENIERIE
B.P. 19 - 2, avenue du Vieil Etang - 78390 BOIS D'ARCY

Recherchons
ANALYSTES PROGRAMMEURS
PROGRAMMEURS SYSTÈMES
Deux à quatre ans expérience professionnelle dans le développement des logiciels de base en langages assembleurs et *P.L.M.*
Adresser C.V. et prétentions à CERI 33, avenue Philippe-Auguste — 75001 PARIS.

TRADUCTEUR TECHNIQUE
bilingue anglais, ayant bonne connaissance AVIONIQUE — libre de suite — se prés. ou tél. 225-34-87, A.S. 42, avenue Montaigne 75008 Paris.

CONSTRUCTEUR recherche pour Bureaux Paris
COMPTABLE GESTIONNAIRE expérimentée.
Ecr. av. C.V., photo, prétent., à CREATIV, 27, r. du Colisée (8e)

Titulaire d'un diplôme D'INGENIEUR CHIMISTE
vous êtes libéré des obligations militaires;
vous êtes intéressé par les problèmes de qualité, écrivez-nous :

nous recherchons

un Ingénieur Contrôle Qualité

pour notre usine située au Centre de la France fabriquant des produits de grande consommation.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 4611 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

offres d'emploi

SOCIETE COMMERCIALE ASSOCIEE A UN GROUPE INTERNATIONAL
recherche pour siège à PARIS

DIRECTEUR DES VENTES

DIVISION PRODUITS CHIMIQUES

Le candidat suivra personnellement les principaux clients et animera le réseau de ventes présent en *FRANCE* et *BENELUX* avec une vaste gamme de produits de chimie fine destinés à :
- la papeterie, le textile, les détergents, les matières plastiques, l'agrochimie.

On demande :
- une formation supérieure en chimie
- une expérience de vente de produits chimiques de 5 ans sine qua non
- la maîtrise de l'Anglais
- Age souhaité : 30 ans minimum
- présentation impeccable et grande disponibilité.

On offre :
- un salaire fixe motivant
- une large autonomie dans une Société en fort développement.

Envoyer C.V. + lettre de motivation + prétentions à no 60556 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

ECOLE PRIVEE MIXTE HORS CONTRAT, SUD PARIS 1er et 2e cycles av. internat 200 élèves recherche
- **CENSEUR** surveillant (e) gén. (e)
- **RESPONSABLE** internat (Hme) expérience confirmée

Ecr. no T 20.284 M, *REGIE-PRESSE* 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

INGÉNIEUR ANALYSTE

Justifiant de 2 à 3 années d'expérience en CICS, COBOL OS/VS, connaissant les SGBD.

Il participera à l'installation d'un nouveau système.

Cette opportunité peut intéresser un ingénieur désireux d'enrichir ses compétences en CICS.

Ecr. sous référ. no 10 077 M. à PUBLISCOPE JUNIOR 11, r. Royale, 75008 Paris (q.tr.)

Entrep. DUBOST P.M.E. 11, place Louis-Dubost B.P. 50 - 89600 ST-FLORENTIN T. (86) 35-30-55 recherche

INGÉNIEUR CHARGÉ D'AFFAIRES

Electricité MT-BT poste source. Avant au moins 5 ans d'expér. en entreprise.



HARRIS France, Filiale d'une Société américaine, implantée en FRANCE depuis deux ans, spécialisée dans la fabrication du matériel et *des systèmes de haute technicité utilisée* dans les domaines des COMMUNICATIONS et du TRAITEMENT de l'INFORMATION (chiffre d'affaire en 1980 : 1,3 Milliard de dollars).

DIVISION INFORMATION SYSTEMS
Spécialiste de Systèmes d'informatique répartie et distribuée
recherche pour PARIS

ingénieurs commerciaux

(CONFIRMES OU DEBUTANTS)

Nous souhaitons :
- Diplôme Grande Ecole ou formation scientifique
- Diplôme Ecole de Commerce
- Langue anglaise indispensable
- Formation aux U.S.A.
- *Excellente présentation.*

Adresser candidature à HARRIS S.A. - Division «Information Systems», 6, Avenue Charles de Gaulle 78150 LE CHESNAY ou téléphoner 479.61.73, Monsieur BLANCHET après 20h.



THOMSON-CSF

INGENIEURS D'ETUDES

(ENSAE - ENST - ESE - ENSTA - ENSI...)
LA DIVISION AVIONIQUE
recherche des

Electroniciens débutants

pour leur confier, au sein de ses équipes techniques des travaux de
CONCEPTION et REALISATION de PROTOTYPES d'EQUIPEMENTS AEROPORTES

A/ PLUSIEURS postes sont offerts dans des secteurs *variés de technologies avancées où dominent :*
- systèmes digitaux - traitement du signal
- électronique analogique - circuits vidéo
- électronique de puissance
- MICRO-ONDES - antennes et circuits à large bande.

B/ *ENSEMBLES RADARS* conception de systèmes coordination technique de haut niveau, suivi de projets complexes : première expérience appréciée mais non indispensable pour personnalités de valeur ayant très solide formation initiale comportant des bases en techniques radars

Envoyer C.V. et photo en précisant les centres d'intérêts techniques au *Service du Personnel*, Division Avionique 68, Av. Pierre Brossolette 92240 Malakoff

---

SOCIÉTÉ HOLDING, PARIS-8e
crée un poste pour

GRADÉ (E) Cl. III ou IV

Le titulaire participera à l'établissement de nombreux documents financiers à usage interne ou externe. Il devra posséder de bonnes connaissances de base en analyse financière et en droit commercial (niveau BP de Banque) et avoir une expérience professionnelle comptable, financière ou bancaire.

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite (+ photo) à no 420 DELORME, 98, rue de la Victoire, 75009 Paris, qui transmettra. Discrétion assurée.

- Nous recherchons un responsable, véritable chef d'un service

d'exploitation immobilière

important, capable de couvrir également tous les

aspects juridiques, contentieux et procédure

- Une formation universitaire incontestable et une pratique confirmée sont nécessaires.
- Dynamisme, autorité et habitude de la collaboration sont indispensables.

Ecrire à M. GAVEL, 53, avenue Montaigne, Paris-8e

AÉROSPATIALE

Division des engins tactiques
développe ses activités et recherche dans le
domaine des systèmes d'armes

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DE HAUT NIVEAU

E.S.E. - ENSERG

Les candidats devront concevoir et mettre au point des équipements d'avant-garde dans les domaines très variés.
- ELECTRONIQUE.
- INFORMATIQUE.
- RADIO-ELECTRICITE.
- OPTIQUE.
- INFRAROUGE.
- LABORATOIRE de CALCUL et SIMULATION.

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

de formation aéronautique
ECP - Sup Aéro - ENSTA - ENAC

Les candidats devront participer à des travaux de conception sur des programmes de développement et avant-projets nouveaux dans le domaine du guidage, du pilotage et du calcul de performances avec application de techniques numériques récentes

L'ensemble de ces emplois concerne des ingénieurs débutants à 3 ans d'expérience selon les postes. Connaissance de l'ANGLAIS souhaitée.

Envoyer C.V. + photo à no 61.452 Contesse Publ., 30, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

IMPORTANTE CABLERIE nord-ouest PARIS recherche

INGÉNIEUR DE FABRICATION

Formation A.M. ou similaire 4 à 5 ans d'expérience d'atelier de production. Connaissance câblerie appréciée.

Poste proposé : après période probatoire, responsabilité d'un atelier de production de câbles isolés au P.V.C.

Adr. C.V., photo et prétentions à no 61.466 Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, Paris 1er.

IMPORTANTE SOCIETE DISTRIBUTION DE CHAL... rech. JEUNE INGENIEU... ayant éventuellement qu... expérience en génie therm... process, ensembles indus... au titre études, travaux neufs ou entretie... exploitation — Lieu de... et domicile : région paris... Erire à O.S.P. Serv. « P », 29, rue Ma... 75008 — Paris, qui transm...

BANQUE INTERNATIONALE PLACE DE PARIS recherche

COLLABORATEUR (TR...
connaiss. part. les probl... administratifs d'une agen... Expér. bancaire indispen... Env. CV, lettre man., no T 20 286 M Régie-P... 85 bis r. Réaumur 75002 P...

URGENT
IMPORTANTE SOCIETE TOULOUSAINE recrute pour ses chantiers en FRANCE et à l'ETRANGER

GRUTIERS

Grues fortes capacités à chenilles. Connaissance American Hoist : 9310, 11310, 11320

GRUTIERS

pour grues mobiles toutes catégories. Type grue télescopique 50 tonnes, 30 tonnes, 25 tonnes, demag 300 tonnes et plus. Type Liebher 300 tonnes et plus.

CHEF D'ÉQUIPE RÉGLEUR

sachant opérer sur théodolite.

4 RÉGLEURS

Instrumentation théodolite

Envoyer C.V. + photo + prétentions à :
SODINO CONSEIL
43, rue Gambetta - 31000 TOULOUSE

CRÉDITS COMMERCIAUX
IMPORTANTE SOCIÉTÉ
leader mondial dans sa branche recherche

COMPTABLE JEUNE DIPLOMÉ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DECS (certificat comptable et juridique)
Il devra collaborer étroitement avec la Direction du Service pour la réalisation du bilan, les déclarations fiscales, les prévisions de trésorerie, etc..

Adr. lettre manuscr., C.V. dét., prét. et photo réc. no 61.470 CONTESSE Publicité, 30, av. de l'Opéra, Paris 1er, qui transmettra.

CONTROLE BAILEY
Importante Société de Contrôle et régulation industriels
recherche

INGÉNIEURS ANALYSTES

POUR ÉTUDES ET RÉALISATION DE SYSTÈMES TEMPS RÉEL
Expérience logiciel et matériel SOLAR demandée.

Téléphoner : 630-22-46 ou envoyer C.V. et prét. au Service du Personnel 5, avenue Newton - Z.I. 92142 CLAMART.

---

demandes d'emploi

DIRECTEUR COMMERCIAL
— 37 a., Droit, Sc. Po., C.E.E.
— Expérience variée en milieux industriel, commercial, *bancaire*, prestat de services, import-export, organisation administrative génér., juridique et assurances.
Anglais, espagnol, conn. allemand, italien, conn. marché *espagnol* et Amérique latine. Capable gestion filiale France et étranger.
Relations aisées à tous niveaux et dans tous les milieux étud. toutes propositions.
Ecr. no 6.243 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

FRANCE-ESPAGNE
DIRECTEUR COMMERCIAL (36 ans)
Espagnol, anglais, - allemand. italien, Droit, Sc. Po.
Bonne connaissance marchés espagnol et Amérique latine (2 ans *Mexique*). Capable gestion administrative et commerciale d'une *filiale*. Ecr. no 6.244 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens. 75427 Paris-9e

Ch. emploi stand. hôt. bil. angl.-espag. Tél. 520.34.01, av. 9 h. Silian, 2, r. Marronniers, 75016.

COLLABORATRICE DE P.M.E.
Quarantaine, cadre, capable seconder efficacem. dirigeant ds tous domaines. Excell. référ. stables. Contacts tous niveaux. Très bonne présentation.
Ecr. no 6.230 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Jne Fme, célib., excellente présentat. niveau études... SECRETAIRE BILINGUE ICONOGRAPHE. Sér. réf. presse, agence... Etudie ttes propos. Ecr. 20.074 M Régie-Presse, 85... rue Réaumur. — 75002 P...

CADRE FINANCIER, H... EDHEC + MBA, cherche... finance, contrôle budg... Disponible rapidement Ecr. no 2340 « le Monde »... 5, r. Italiens, 75427 Paris C...

J.H., 27 a., tr. bonne pré... Actuell. chauffeur direct., cheuff. maître ou direct. no 2.254 « le Monde » Publ... Italiens, 75427 Paris, Ced...

Collaboratrice service co... ciaux, J.F. 23 a., DUT Tec... ccialisation, dipl. gestion... *Cher. poste disponibilité* Ecr. no 020.355 M Régie-... 85 bis, r. Réaumur, 75002

COMMERCIAL
Sér. réf. profes. Publicité, habitudes vent... téléphone, intéressé pour... de vendeur d'espace... taire dans revues ou ann... professionnels, de préf. b... bijouterie joaillerie, objet... ou divers. *Paris*, banlieue, éventuellement. Ec. Cret-... 79, bd Exelmans 75016

ETABLISSEMENT FINANCIER PARISIEN
leader dans son domaine : Financement de créances commerciales, gestion des comptes courants de Sociétés, recherche

jeunes cadres contrôleurs

chargés de la surveillance des contrats en cours. Formation comptable niveau D.E.C.S.
L'évolution du poste conduit vers des responsabilités d'adjoint de gestion, d'études de financement de crédit aux entreprises. Salaire annuel : 75/80.000 F. Nombreux avantage sociaux.

Envoyer C.V. et photo sous référence 7666 à ORGANISATION et PUBLICITE - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE
recherche pour sa Direction Commerciale
PROCHE BANLIEUE NORD-OUEST

UN JEUNE ATTACHÉ DE DIRECTION

BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS

de formation marketing, études supérieures de commerce ou similaire.

Chargé des relations avec les sociétés étrangères du même groupe, des études commerciales et de la publicité.

80 000 à 120 000 par an selon capacités et références

Env C.V. et lettre manuscrite no 60.697 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

UN IMPORTANT GROUPE FINANCIER
recherche pour sa filiale spécialisée dans le FINANCEMENT AUTOMOBILE

RESPONSABLE CONTENTIEUX

celui-ci sera chargé de CREER le SERVICE CONTENTIEUX
- en assurer la responsabilité dans son organisation et dans son activité ;
- participer à la mise en place des procédures internes de traitement des dossiers pré-contentieux et contentieux ;
- réaliser toutes les vacations s'y rapportant et notamment recouvrement des impayés, récupération et vente des véhicules.

Toutes actions judiciaires.

EXPERIENCE d'une activité similaire exigée.

Poste à pourvoir à **PARIS**

Env. C.V., photo salaire et prétentions no 61.514 Contesse Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, q. tr.

---

information divers

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et tous avec ou sans diplômes. *Pour les connaître*, demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE-CARRIERES(c 16). B.P. 402. 09 PARIS.

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact. exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, *6, sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.*

représent. offre

Sté de distribution de produits de prestige rech.

V R P

bien introduits boutiques-cadeaux centrales d'achats H.B.J.O - Tél. Hres de bur. 782-05-50.

travail à domicile

Demande

S.O.S. THÈSES TEL. : 535-28-85.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décorat., coordination tous corps d'Etat. Devis gratuit. T. 369-47-84 et 893-30-02

---

automobile

vente

- de 5 C.V.

Part. à Part. vend *Dyane 6 - 1977, bleu m...* 28.000 km. Etat neuf. 12... Tél. 576-49-12 après 19...

5 à 7 C.V.

Part à part. vend Peuge... diesel, juillet 77, 49.000... 20,000 F. Tél. 295-61-... (heures bureau).

A vendre *Austin Mini 1100* 1977, toutes options int. e... batt. éch. Allum. neuf, ch... 100 %. Prix 13 000 F... Tél : 304-46-97 après 1...

A vendre GOLF L 1975, bl... *3 portes, 45000 km,* 1re... tr. b. état. T. H.B. à M. au 16 (1) 524-46-92, poste... apr. 19 h au 16 (4) 45...

URGENT vends **COOPER 13...** 1975 - Tél. 622-59-4...

A VENDRE **DAF** ANNEE 70 BON ETAT 2.500 F - Tél. 383-204...

8 à 11 C.V.

Citroën GSA X3, sorti... 12-10-1979, 7.000 km, coul... che. *Options* : équipe... radio, essuie-glace arr. P... 642-38-34

240 D 1974 (boîte automa... direction assistée) ...térieur noir, moteur et p... zéro *kilomètre. Prix à déb...* Tél. 020-32-93 (de 8 h. à 2...

1510 TALBOT blanche, tissu bleu impecc. 10 000 km. Px 31... 782-40-69 (bur.), 820-78-02 (2...

+ de 16 C.V.

BMW 30L, modèle 78, T... Gris *métal. Vitres teintées* bon état int. et ext. Mot. (échange standard) train a... amort., freins neufs (attest... fact.). Non accidentée. 45.0... Tél (86) 45-60-55, 10 h 30 à... 14 h à 17 h et 20 h 30 à 21...

divers

Venez essayer...
LANCIA BETA II
DELTA 7-8 CV
A 112 - 4 VERSIONS
11, rue de Mirbel - Paris
336.38.35

BANQUE AMÉRICAINE
CHAMPS-ELYSÉES
cherche

COMPTABLE CLASSE V

Connaissance approfondie plan comptable bancaire français et américain.

ANGLAIS NECESSAIRE.
— Cadre agréable.
— Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. à no 61.395, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01.

Société de Mécanique Région Parisienne

CONTROLEUR DE GESTION

minimum 32 ans, formation école de commerce expér. gestion de sociétés en mécanique.

170.000 à 200.000 +

Envoyer C.V. détaillé sous référ. 291 à Chep, 11, rue d'Uzès, 75002 Paris, qui transmettra.

---

ingénieur études financières

130.000 Frs +

Nous sommes une très importante société multinationale américaine qui fabrique et commercialise des biens d'équipements aux entreprises. Notre chiffre d'affaires dépasse largement le milliard de francs et notre progression *atteint + 30%* par an en moyenne.

Actuellement, nous recherchons en quelque sorte notre Conseiller Financier en matière d'investissements immobiliers et d'achats lourds (parc automobiles, mobiliers, télécom.).

Vous aurez donc un certain nombre d'études et de prévisions à effectuer dans ces domaines où vous établirez les budgets de fonctionnement nécessaires.

C'est aussi un poste opérationnel, en effet vous aiderez la mise en application des études entreprises.

Vous avez une formation d'ingénieur type Ecole Centrale ou équivalent complétée par un MBA ou une grande école de *gestion*.

Vous avez une première expérience des études d'investissement et de rentabilité. Enfin, vous parlez anglais couramment.

Nous serons heureux de vous rencontrer lors d'un prochain entretien pour parler plus en détail de ce poste qui est évolutif.

Merci d'envoyer votre CV sous réf. 4577 à Michel Garnier.

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS



À qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

média-system

INFORMATIS
Société d'engineering de SYSTEMES INFORMATIQUES ET DE TELEMATIQUE pour d'importants projets en temps réel.

INGÉNIEURS LOGICIELS
maîtrisant l'un des systèmes SOLAR - MITRA 15/125 - PDP 11

INGÉNIEURS SYSTÈMES
DOS/OS CICS — DL 1
CII H. BULL 66

INGÉNIEURS MICROS
Logiciel Intel 80/80 - Motorola
M. le chef du personnel - 26, rue Daubenton 5e, 337-99-22.

FRANCE AIR
« LEADER DISTRIBUTION MATERIEL AERAULIQUE »
recherche
pour visite installateurs génie climatique, région Paris.

UN INGÉNIEUR

ayant l'expérience et le goût des contacts commerciaux bonne connaissance de la clientèle indispensable.
Envoyer C.V. à FRANCE AIR à l'attention de M. BODMER, 8, av. P.-Langevin 95220 Herblay

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS, propriétaire vend ds Hôtel partic. sur cour appart. 2 P. cuis., salle de bns, W.C., entrée plein sud. 380.000 F. TEL. : 272-12-09.

MAISON 180 m2 MARAIS 6 P. RENOVATION LUXE 354-42-70

4e arrdt.

NOTRE-DAME, 62 m2, 3e étage, bel im. ancien. GARBI : 567-22-88

5e arrdt.

R. Henri-Barbusse, imm. rénové 6e ét., studio, cuis., s. d'eau, W.C., refait neuf. 140.000 F. 326-73-91.

LUXEMBOURG GRAND STUDIO 55 m2 immeub. récent sur jardin paysagé. Px : 480.000 F. T. : 229-44-61.

6e arrdt.

ST-PLACIDE, très beau 5 Pces 136 m2 environ, 2 chambres de service. Tél. : 387-27-60.

VAVIN, bel immeuble rénové, restent STUDIOS et 2 PIECES. 522-96-20.

7e arrdt.

VANEAU. Bel imm. Pierres. 7 Pces cft + service. 1.600.000 F - 543-79-23.

INVALIDES. Studio cft. Ref. nf. 1er rue calme. 195.000 F. 543-79-23.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. Du STUDIO au 4 P. GARAGES Sur place 11 h à 19 h. 550-21-26

8e arrdt.

SAUSSAIES 2 P. 5e étage, bains. 300.000 F. - Tél. 266-92-15.

RAVISSANTE maison moderne sur jardin. Séjour, 3 ch., bains, 110 m2. Petit jardin privatif, Luxueuse décoration. MICHEL & REYL : 265-90-85.

9e arrdt.

PL. ADOLPHE-MAX Pptaire vd dans imm. P. de T. 4 Pces, entrée, cuis. s. de bns, W.C. 132 m2, chf. gaz. TEL. : 757-84-58.

CADET ROCHECHOUART Particulier vend direct. 2 P. en R.-de-C., s/cour, calme, cuis., bains, wc, chff., nombrx placards. Prix : 250.000 francs. Tél., heures bureau : 265-87-16.

PRÈS TRUDAINE SUR VOIE PRIVEE Immeuble pierre de taille 2 P. Séjour double + chambre, 68 M2. Rez-de-chaussée. REFAIT A NEUF BRUNO-ROSTAND 4, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS - Tél. 296-86-25

Mo LIEGE R. D'AMSTERDAM 4e étage, sans asc. 4 P. cuis., s. de bains, 72 m2. Prix 510.000 F. Tél. au 523-32-22 ou 23

A SAISIR Mo Saint-Georges Mo Le Peletier Ds imm. anc., pierre de taille idéal pour profession libérale 4 P. 110 m2 + chbre service, cave, tt confort, calme. 4 P. 85 m2 + chbre service, cave, tt cft, + balcon. PRIX TRÈS INTERESSANT Administrateur : 281-33-35 ou 34

10e arrdt.

Pl. FRANZ-LISZT. Imm. ravalé BEAU 5 P. en angle. Bon état. 650.000 F - 522-95-20.

Mo POISSONNIERE. Imm. ravalé. Studios refait nf à partir 125.000 F. Tél. : 522-95-20.

11e arrdt.

VOLTAIRE, 2 P., entr., cuis., w.c., dches, chf. cent., bel imm. 120.000 F. Tél. : 379-86-35.

12e arrdt.

NATION. Imm. Pierre de T., début siècle, entrée, sél., salons, 2 chbres, cuis., w.c., bains, chf. centr. 580.000 F. 346-43-85.

PAVILLON PRÈS NATION 4 pièces, terrasse 35 m2, 2 garages, jardin clos 169 m2. Prix : 890.000 H. T. : 340-72-06.

13e arrdt.

PLACE JEANNE-D'ARC Imm. récent, stand. Jard. privatif. 3-4 Pces tout cft, 95 m2. 530.000 F. - 583-55-80.

MONTSOURIS Immeuble 1972 3 P., balc. sur jardin, tt cft. Impeccable, park. - 589-49-38.

MAISON PARTICULIÈRE près PLACE JEANNE-D'ARC 5-6 p., cuis., 3 w.-c., s. de bains, cabinet toilette, salle d'eau, 128 m2, refait neuf en 1975, terrasse 25 m2, jardin 140 m2. Prix : 1.000.000 F. T. : 584-58-21.

14e arrdt.

Proximité RASPAIL Maison particulière, 150 m2, charme campagnard, grand séjour, bureau, 2 chbres, bns, service + grde terrasse fleurie. 322-43-15.

PLAISANCE Charm. 2 Pces, s. bns, kitch. 30 m2. 155.000 F. Calme, soleil. Tél. matin ou après 18 heures. 584-82-52.

15e arrdt.

BEAUX APPARTEMENTS 70 m2 + TERRASSE 135 m2. Vrai 6 Pces, ascenseur. VUE DEGAGEE. 633-29-17 - 577-38-38.

VAUGIRARD. Belle maison 200 m2 + 100 m2 jardin. Exclusivité A.V.L. - 526-88-32.

MOTTE-PICQUET : charmant 2 Pièces, cuisine, confort possible, 130.000 F. - 734-36-17.

LOURMEL RECENT, 5e ET. AVEC TERRASSE 38 m2, liv. + 5 chbr., cab. toil., 2 sanitaires, BALCON, 2 parkings. 1.390.000 F. - 577-96-85.

16e arrdt.

Dans villa privée, lux. pied-à-terre, gd atelier + chbre, jard. Etat neuf. 1.350.000 F. Possib. acquérir 70 m2 en sus. DAN 63-98 après 18 heures.

95 M2 TROCADERO luxe, standing, living double + 1 chambre, 1.100.000. PROMOTIC : 553-14-14.

MUETTE BEL APPART. CLASSIQUE 6 PIECES 162 M2 ENVIRON BON PLAN. CALME. URGENT 723-95-14 ou 723-55-88

IDEAL PLACEMENT PASSY VOIE PIETONNIERE toiture, ravalement neufs. 3 p. cuisine, 49 m2 OCCUPES par dame seule 80 ans + 3 studios 22 m2 OCCUPES. Sur place jeudi 5 juin de 16 h. à 18 h., 35, rue Annonciation.

PAUL-DOUMER - 5 PIÈCES plein soleil, parfait état, immeuble récent. Téléphone : 567-20-10.

BEAU XVIe PORTE-SAINT-CLOUD BEAU 2 p., tt cft, refait nf 3e ét., rue, soleil, 375.000 F. T. : 325-77-33.

17e arrdt.

TERNES, dans bel imm. p.d.t. 3 P. 69 m2, cuis., s. d. bns, w.c., tél., chem. Px intéressant. Urgent. T. 829-42-16 apr. 18 h. 30

SQUARE ÉPINETTES (près) bel immeuble ravalé 2e ét., 2 p., cuisine, bains, w.-c., RARE : 88.000 F. Sur place mercredi, jeudi : 13 h. 30/17 h., 54, rue Gauthey. TEL. : 224-93-61.

18e arrdt.

Direct PPTAIRE - Placement ds imm. 75, bon stand. 8e ét. Asc. Studette refaite à neuf. 17 m2 + 3 m2 loggia. Placard (possib. kitchenette). 105.000 F (frais d'acte réduits). Jeudi et vendredi 14 h à 18 h. S/place 6-8, rue de Boucry ou tél. matin : 747-78-52.

RUE CAULAINCOURT Plein sud. S/jardin, living, 3 chbres. - 329-85-04.

20e arrdt.

AV. GAMBETTA Bel imm. bourgeois Asc. Beau 3 p. tt cft, refait neuf, 415.000 F. - 325-75-42.

78 - Yvelines

VERSAILLES, 5 min. gare, tr. bel APPT 4 P. 87 m2, cave, park. Belle vue dégagée, accès forêt. 485.000 F. 950-14-60.

VERSAILLES, bel imm. 68 m2 + loggia ensoleillée, 3 Pces, belle décoration. 402.000 F. AGENCE ROYALE - 950-14-60.

PARLY 2 GRAND LUXE 150 m2 sud-ouest, bon état, cheminée, jardin d'hiver. Urgent. Prix : 930.000 F. T. : 954-69-80.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY près BOIS IMM. PIER. TAILLE STAND. 6e ETAGE, ASCENS., SOLEIL VUE IMPRENABLE GRAND 5 P. CONFORT A RENOVER PRIX 1.245.000 F Mercredi, vend., 14 h à 18 h : 2, RUE DU CHATEAU ou Tél. 723-91-28

MEUDON-BELLEVUE 4 pièces, 95 m2, 10 m2 loggia, cuisine équipée, cave 2 parkg. Est-Ouest. Téléph. : 562-40-60.

PONT NEUILLY Magnifique studio 43 m2, clair, soleil, parking. GARBI - 567-22-88.

94 Val-de-Marne

BOIS VINCENNES près R.E.R. Et. élevé, asc., terrasse, entrée, sél. 1 chbre, cuis., W.C., bains. 345000 F. - 345-82-72.

ABSOLUMENT IMPECCABLE MAISONS-ALFORT, près Mo et MARNE : APPT de 2 h. Pces, bns, jard. priv., gar. 320.800 F av. 64.000 F. 805-33-97.

A SAISIR Champigny, R.E.R. 20, rue J.-Jaurès, Imm. réc., tt cft, plein soleil, stud. 30 m2 + balc. + cave, spécial investisseur. Administrateur : 281-33-35 ou 34.

LE PERREUX Pierre de taille 3e ét., 100 m2, séjour dble av. balc., 3 chbres, cuis., bains, 2 gar. Px 550.000. AGENCE REGNIER 254, av. Pierre-Brossolette, (94) LE PERREUX - 324-17-68

BOIS DE VINCENNES à 200 m., Mo Bérault à 100 m. Beau 3 p. avec balcon, dans calme, résidence de standing 1976, cave et box fermés en sous-sol. Prix total 680.000 F. TEL. : 365-14-73.

Province

ETE-HIVER en Haute-Savoie LA CHAPELLE-D'ABONDANCE Stud. 4 pers. 150 000/2-3 pièces. LES GETS — Sur les pistes, studio ou 3 pièces — gd confort. LA CLUSAZ — Sur les pistes chalet 87 m2. Px 420 000 F. G.R.G. rue du Lac — CORZENT 74200 THONON (50) 71-76-49.

Part. vend Vence 06 studios rustiques caractère tout conf. cuisines équipées, cheminées. Tél. (93) 59-35-65.

Vds stud. 4 pers., Club-Hot équipé, Supertignes-Valclaret. Dernière sem. février propriét. à vie. Tél. av. 9 h ou soir 520-34-01 ou écrire Sillaw, 2, rue des Marronniers, 75016 Paris.

appartem. achat

RECH. appts 1 à 2 pces, Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, av. ou ss travx, paiem. compt. CH. NOTAIRE. Téléphone : 873-23-55, même le soir.

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE ACHAT., 2 à 4 pces, Paris, bon quartier, avec ou sans confort, Mme LEULIER — 261-68-61 ou le soir — 900-84-25.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

immeubles

RECHERCHE IMMEUBLE ou groupe d'immeubles de rapport, constr. avant 1948, Paris et banlieue immédi. Paiement comptant. Intermédi. sollicités. Claride, 11, r. de l'Amiral-d'Estaing, Paris-16e, 720-16-61.

PLACEMENT Paris recherch. imm. loué. Valeur 15.000.000 F environ. — Tél. : 563-83-33.

locations non meublées Offre

Paris

VOLTAIRE, 2 p., entr. cuis. éq., w.-c., s. d'eau, ch. central. Loyer 1550 F. ch. inc. Tél. : 379-86-35.

19e Part. à part. Imm. récent 2 p., 53 m2 env., s. de bs, cuisine équipée, tél., parking, 10e étage, 1.600 F + 400 F environ charges. Tél. : 524-55-00.

Particul., à particul. de préfér. BD DE GRENELLE Mo Bir-Hakeim, 4 p., 89 m2, dble liv., 2 ch., tt cft, 3.600 F + ch. Tél. : 577-01-01 pr rendez-vous.

Région parisienne

SURESNES, 500 m. bois de Boulogne, imm. récent, standing, beau 2 p., impec., 3e étage, balcon sud, ascens. Tél., parking, cave, 1.800 F/mois + ch. Tél. de préférence avant 10 h. et après 19 heures à : 354-15-40.

SAINT-CLOUD, Résidence standing, 2 et 3 pces, grand conft, loggia, tél., park. 2.500 F et 3.400 net. — 604-51-98.

VERSAILLES, Imm. standing. Luxe, dble liv. + chbre 80 m2. Tél., loggia sur jardin, box. 3.500 F net. — 604-51-98.

locations non meublées Demande

Paris

Cherche appartemt 3 p. conft, 1.500 F, 11e, 12e arrondissement. Téléph. matin : 805-24-59.

CHERCHE 3/4 PIÈCES PARIS. 2.500 F. Tél. : 237-58-46.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villa, pavillons, ttes banl. Loyers garantis 5.000 max. 383-57-02.

locations meublées Demande

Paris

Part. rech. chambre meublée, confort, pour le 1er juillet. 8e arrondissement ou limitrophe. Ecrire no 272 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

OFFICE NATIONAL recherche pour sa direction, beaux appartements de standing 4 Pces et plus. — 285-11-88.

Prof. université américaine cherche appt meublé pour 1 an, à partir sept. 80, 4 Pces, 3.500 F maxi, PARIS, accès facile Luxembourg. Adres. proposition écrite à M. TURPIN, Laboratoire Curie, 11, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75231 PARIS CEDEX 05.

INTERNATIONAL HOUSE rech. 2 à 6 Pces vides ou meub. LOYERS GARANTIS Mme JANTZEN. T. : 555-84-23.

viagers

13e LIBRE JUILLET 1981, beau 2 P. Imm. super-Italie, 75.000 F + 2.850 F. F. CRUZ, 8, r La Boétie, 266-19-00.

TROUVILLE, 3 p., tt cft, balc., VUE S/MER. 228.000 F cpt + 2.240 F/mens. Viager Homme 80 ans. Appt LIBRE de SUITE F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

STE spécialiste VIAGERS F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite discrète

JOLI 2 P., cuis., bains, impecc. 110.000 F + rente 1.290 F. Occupé 1 tête 81 ans. 805-58-70.

maisons de campagne

HAUTES-ALPES SITE VERDOYANT Alt. idéale 1.000 m., ds joli hameau à 1 km village ts commerces et 10 km stat. de ski. LUS-LA-CROIX-HAUTE sur belle prairie de 1.000 m2. BATISSE DE CARACTERE en pierres app. comprenant splendide bergerie voûtée et 2 étages de grange à aménager. Garage. Eau. Electr. Expo sud. Vue imprenable vallée POUR CONNAISSEURS Px 280.000 F. CATRY, tél. jeudi (91) 54-92-93. Jours suivants (91) 65-15-87.

NORMANDIE Région Beaumont-le-Roger Très belle et grande maison TERRAIN : 3.600 M2 PRIX : 600.000 F CREDIT PERSONNEL Tél. : 16-32 (45-21-58)

LE CHESNAY, maison rurale, 200 m2 habit., 5 ch., sous-sol, total, prévoir quelques travx, 850.000 F. — Tél. : 950-14-60.

1 H. PARIS SUD - 280.000 F, part. vd ds domaine avec pisc., tennis, club house, chalet décor scandinave + jardin 850 m2. Tél. : 587-25-12.

constructions neuves



locaux commerciaux

SUR PIAZZA BEAUBOURG

Face Centre Pompidou

Local 1.000 m2 sur deux niveaux.
Idéal pour délégation culturelle ou commerciale.

VENTE ou LOCATION

GEFIC CTI : 723-78-90
28, avenue d'Iéna, 75116 PARIS

fonds de commerce

Marchand réparateur agricole + garden center cède son affaire MIDI DE LA FRANCE, concessionnaire grandes marques. Chiffre d'affaires 79 : 15,5 millions de F. Ecrire HAVAS MONTPELLIER no 11.565.

Une adresse : Faubg St-Honoré, galerie marchande (Antiquités, Cadeaux, Bijx, etc.) Stand à céder. Tél. 742-51-12 - ou 430-25-53.

Importante galerie d'art, boulevard Haussmann, proximité avenue Percier, bail à céder cause maladie. Tél. : Matidie 553-42-20.

A céder MIDI DE LA FRANCE Affaire nautisme de plaisance et professionnel. Concessionnaire grdes marques. C.A.79 : 2,4 millions. Emplacement Commercial privilégié. Ecrire Havas Montpellier no 11.566.

A vendre PAS-DE-PORTE à Lagny 77400 (Marne-la-Vallée) TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE 1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage : 3 p. + cave + grenier + w.-c. TÉL. : 430-19-00. Bail nf. Loyer min. 1.000 F mois.

VIe ST-SULPICE, rare 160 M2 dont belle cave, ts cces possib. restaur., etc. Pptaire 261-63-49

Madeleine Adresse Prestige local commercial convient Couture-Mode. Loyer intéressant. 551-68-39 (9 h. et 13 h.).

Une adresse : fg Saint-Honoré galerie marchande (antiquit., cadeaux, bijoux, etc.) stand à céder. Téléph. : 742-51-12 et 430-25-53.

Voir la suite de notre immobilier en page 40

l'agenda du Monde

Offre de particulier

A VENDRE CAUSE DEPART ETRANGER 1 biblioth. style anglais (importation) (3 portes pleines bas, 3 portes vitrées haut), 1 table chêne plateau 2 × 0,70 × 0,5, 1 chbre rustiq. (lit 1 pers. + armoire), 1 petite biblioth. en noyer, 1 lit 1 pers. (av 2 tiroirs incorporés) + chevet, 1 secrét. style angl. (importat.), 1 orgue Philicorda 2 claviers, 7 pédales. Nombr. livres (intéressant en particulier étudiant en lettres), 1 machine surjeteuse fourrure professionnelle. TELEPHONE : 011-65-00.

Part. à part. loue import. meubles anciens et cheminées marbre + orgue électronique. Prix très intéressant. T. : 960-89-86.

Abris de jardin

Abris de jardin ciment, bois, métal. Lun. à Ven. (banlieue S.-E.). Tél. : 405-09-88.

Animaux

S.O.S. chats adultes castrés et chatons aband. cherchent bons maîtres. Tél. : 531-61-98 après 19 heures.

Artisans

ENTREPRISE SPECIALISEE tous corps d'état pr rénovation appts, maçonnerie, plomberie, chauff., menuiserie, électricité, peinture. Ouvert durant les vacances. Téléphone : 878-88-75.

TRANSF. APPARTEMENTS plomberie-chauffage carrelage-petite maçonnerie étanchéité terrasse. DEVIS GRATUIT exécution rapide. 770-54-58/86-32.

Bijoux

ACHAT COMPTANT BIJOUX brillants, argent, monnaies or, or cassé, 136, r. Legendre, 17e, Mo Brochant, Ouv. lun. au vend.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Carrelage

DIRECT USINE BOCAREL OUVRE UNE SALLE D'EXPOSITION 113, av. Parmentier Paris-11e. Ouverte tous les jours de 9 h. à 19 h. 357-09-46 +

Instruments de musique

Pianos Daniel MAGNE, Agence BOSENDORFER, 50, rue de Rome, 75008 PARIS.

Sélection des meilleures marques de pianos européens droits et à queue (avec mécaniques Renner) : BOSENDORFER GROTIAN-STEINWEG, IBACH, EUTERPE, SEILER, SCHIMMEL-PLEYEL...

Occasions, repr. en l'état, px tr. intéress. : STEINWAY & Sons, BECHSTEIN, BLUTHNER, SCHIMMEL, RAMEAU, PLEYEL, ERARD...

Crédit livr. serv. et gar. assur. A saisir : surplus anc. stocks avant travaux août 1980.

Téléphone pour rendez-vous : 522-30-90 et 522-21-74.

Piano droit, cadre fonte, révisé en 1977, 3.600 F. TEL. : 976-53-04.

Home d'enfants

Hautes-Alpes, 30 enfts 5 à 11 a., vie familiale, directrice diplômée Genève. Téléphone : 451-39-48.

Répondeurs téléphoniques

RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE
— Répond et enregistre les appels.
— Prix intéressant.
— Appareil idéal pour partic. et professions libérales, etc.
Pour renseignements : 639-19-75.

Matériel de bureaux

Vd photocop., duplicat., mach. à écrire I.B.M., répondeur téléph., dictaphone, bureau. T. 246-20-46.

Moquette

GROS RABAIS sur 40.000 m2 moquette synthétique et laine. TEL. : 757-19-19.

Livres

Livres LA PLEIADE, état neuf. vendus au choix 50 % Particulier : 687-74-85.

Meubles (rustiques)

Particul. vend glace SORCIERE 62 × 51 Napoléon III, cadre noir et or, largeur 22 cm, 1.400 F. + PORTE-CIERGE Louis XVI d'époque métal argenté, monté en lampe, haut. 94 centimètres. TEL. : 371-87-85.

Mode

La FOURRURE à vos mesures ROBERT LAPIERRE meilleur ouvrier de France répare, transforme, nettoie, garde, allonge vos fourrures. 9 bis, r. Chernoviz 75016 288-28-15.

Secrétariat service

Secrétariat téléphonique permanent 24 h. sur 24 h. Service dactylographique. Abonnement mensuel : 300 F. Appelez 728-58-21.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 436-61-69.

Rencontres

Pour participer VIE à la CAMPAGNE recherchons personnes adultes, cultivées valeurs morales. T. : 222-88-38.

Stages

Arrêter de FUMER pour l'été c'est peut-être possible. 259-13-40 H.B., 259-22-58 ap. 19 h.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

REG. MONTPELLIER 8 km MER loue août mois, de 10 ha bois, 4 ch., s. bns, sél., cuis., 8.000 F. TEL. : (67) 70-50-79.

LES ILES EN VOILIER L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort. Planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles. HINA 28, r. des Trois-Frères-Barthélemy 13006 Marseille (91) 94-10-23.

ESPAGNE bord mer loue villas appts BOURDIN 22, pl. J.-Jaurès 77140 NEMOURS. (6) 428-41-52.

Toulon Ouest loue villa 8-10 pers. juin, juil., sept., 3.000 F/quinz. T. : (16-7) 847-51-00 ap. 20 h.

72 PARC ECRINS 5-7 PERS. 1.700 F/mois, 900 F/15 jours. TEL. : (91) 71-48-77.

Août LANDES prox lac, mer, belle villa, parc. Tél. : 48-09-30, le soir.

PARTICUL. LOUE CARAVANE 4 PLACES, COTE D'AZUR. TELEPHONE : (91) 73-02-19.

A LOUER ARCACHON semaine, quinzaine ou mois. Studios appartements, villas. Bord de mer ou forêt. Juillet, août ou septembre. PEYREL IMMOBILIER 28, avenue Gambetta, 33120 ARCACHON. TEL. : (56) 83-35-29.

Loue août 3.500 F. villa 6-7 personnes, confort, verdure, 12 km Méditerranée. TEL. : (67) 42-57-76.

IBIZA, loue juin, août, sept., studio meublé, terrasse, piscine privée, vue sur mer et pinède, proximité plage. Tél. 705-17-92.

A louer PEZENAS (Hérault), à 25 km de la mer, appt tt cft, en juillet, conviendrait pr 4 pers. TEL. : (65) 36-10-84.

ST-TROPEZ (port) part. loue mi-juin, juillet, août, septembre 3 p. + balc. + Tél. 293-40-15.

NORMANDIE 30 km CABOURG A louer AOUT joli manoir confort, bien meublé, 5 ch., 8-10 personnes, jardin. Tél. : (31) 81-11-29 ou 85-22-93.

MENTON-ROQUEBRUNE : appt cft 4-5 pers. juin 3 sem. 1.800 ; juil., 2.600 ; août, 21 jrs 2.000 charges comprises. T. 866-46-89.

PROVINCE D'ALICANTE JAVERA, loue juin-sept. 8.000 F. juil., 10.000 F., part. 10 pers., s. de bns, 2 w.-c., piscine, jardin 1.000 m2, grde terrasse, garage. Tél. : 660-42-61 avant 14 heures.

VERBIER STATION DES ALPES VALAISANNES - SUISSE pour vos vacances, nous disposons encore de quelques appartements meublés de 2-3-4 pièces avec tout le confort moderne (possibilité de loger jusqu'à 8 personnes). Conditions de location intéressantes. Tél. : 1941 26/7-44-29 Mme Steinbach Verbier.

VACANCES EN AUVERGNE L'ASSOCIATION AUVERGNE VACANCES vous propose des vacances au pays des lacs et des volcans. Le centre familial de vacances Les Gentianes, ouvert toute l'année, est situé à 1 050 m d'altitude, dans une région particulièrement bien adaptée à la pratique du ski nordique, aux randonnées pédestres et au cyclotourisme. Au C.F.V. : jeux de société, billard français, ping-pong, salles de jeux et bibliothèque. Animation, balades accompagnées, découverte du pays, rencontre des habitants et visite de ferme. Renseignements : AUVERGNE VACANCES, C.F.V. LES GENTIANES 63850 ESPINCHAL Tél. : (73) 71-90-12.

Août - St-SIFFRET près d'UZES 2 villas, dont une très vaste : magnifiq. séjour av. cheminée, 3 chbres (8 lits), 2 salles de bns, 2 w.-c., eau chaude à volonté (solaire). Sur 4.000 m2. Région touristique (garrigue du Pont-du-Gard). 5.000 F. - (66) 22-19-31.

VACANCES EN CHARENTE dans village international LE CHAT 33 ha. A louer pav. F3 et F4 meublés tt cft, terr., jardin calme, piscine, tennis, volley et pêche gratuits. Mini-golf, restaurant, bar, télévision, vélos. Ouvert toute l'année. Renseignem. LE CHAT BP 13 16220 MONTBRON. (45) 70-62-42.

LANDES juillet villa tt confort 35 kms mer, 400 m rivière. Pelouses, jeux au s/sol. Calme. Tél. : CAUNEILLE (58) 73-02-69.

A LOUER station Font-d'Urle Vercors, chalet 4/5 pers. Août, sept. Téléphone après 19 h (75) 48-73-53.

A louer juillet, mas Ht-Var 6-7 personnes. Confort. Piscine. Tél. 16-35-61-14-24.

U.S.A. Renseignements touristiques. Tél. : 260-57-15 de 10 h. à 17 h. Correspondance Ambassade des Etats-Unis 75382 Paris Cedex 08.

Italie loue demeures. Belle campagne toscane. Tél. H. B. : 296-61-08 ; dom. : 504-29-73.

Liaisons aériennes

Vols spéciaux MAROC TUNISIE 1 050 F A.R. en juin Prestations terrestres mini. J.S.F., lic. A 804 5, r. de la Banque, 2e - 261-53-21.

Tourisme fluvial

TOURISME FLUVIAL Location de vedette 4-6 couch. sans permis, sur les routes d'eau désertes en Pays de Loire. Cie navigation Maine Anjou quai national. 72300 SABLÉ. Tél. : (43) 95-14-42.

L'immobilier

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat,
Telex, tous services. Prix
compétitifs, délais rapides
ASPAC : 281.18.18 +

A VENDRE
PARIS-XVe
(métro Convention)
BUREAUX NEUFS
1 118 m2 en REZ-DE-CH.
entièrement installés
12 PARK., 16 LIGNES TEL.
Livrables fin mai 1980.
S A F
622-10-10
Mme MERLHES

A LOUER - CLICHY PÉRIPHÉRIQUE
BUREAUX 481 M2
entièrement installés au rez-de-chauss. cloisonnés et climatisés.
6 lignes tél., parkings
restaurant d'entreprise.
Charges basses.
S A F
Mme MERLHES
622-10-10

830 F le m2 l'an
RUE ROYALE
Beaux bureaux. Ecr. nº 71.261,
L.P.F., 12, rue de l'Isly (8e)

bureaux

CONSTITUTION de S.A.R.L.
TELEX Secrétariat téléphonique
Domiciliations artisanales et commerciales
Tous services **355-17-50**

CONSTITUTION de Stés
Vtre, bureau ou siège social
démarches, permanences téléph.
ACTE S.A. PARIS : 261-80-88
MARSEILLE : (91) 93-11-13.

BUREAU A LOUER
Cabinet comptable disposant de vastes locaux bien situés, à Juvisy-sur-Orge, immeuble neuf, souhaite louer 90 m2 de bureaux agencés à conseiller juridique et fiscal.
Rentabilité rapide presque assurée, collaboration possible ultérieurement.
Tél. 921-63-93.

Boutiques

MADELEINE EXCEPTIONNEL
Luxueuse boutique d'angle,
90 m2, 18 m. de façade.
Droit au bail parfumerie
ou tous autres commerces.
Crédit vendeur possible.
M. BRULE. — Tél. 742-39-35.

usines

A OYONNAX (AIN)
à vendre :
USINE + BUREAUX
1.000 m2, état neuf.
Possibilité crédit partiel.
et location-vente.
pr R.-VS (74) 77-27-29 M. Martin.
à louer :
USINE + BUREAU 400 M2
TEL. : (74) 77-80-40.

villas — villas

(91) BALLANCOURT, vends villa, terrain 658 m., surface habitable 160 m2, 4 ch., salon, salle à manger, cuis., salle de jeux, garage. Prix : 590.000 F. Tél. : 493-32-67, après 18 heures.

VERRIERES-LE-BUISSON, sur 650 m2 jardin clos, belle VILLA 1936 pierre et brique, 4 P. + 2 combles aménag., chacun 18 m2, sous-sol total, 75 m2, gar. 2 voitures, calme, charme et caract. Prix : 690.000 F. - Tél. 90-14-60.

LES LOGES-en-JOSAS, belle villa sur 930 m2 jard., 250 m2 habitable, 9-10 p. 140 m2, ss-sol total, gar 3 voitures. 1.575.000 F. AGENCE ROYALE. - 950-14-60.

CONFLANS-STE-HONORINE
Villa vue Seine impren., 7 P., chff. centr. Tél. 480 m2 terrain + 170 m2 habitables. 870.000 F. 44, quai des Martyrs-de-la-Résistance — Téléphone : 397-62-04.

ENGHIEN 10' GARE Coquette villa, séj., cheminée, 3 chbres, cuisine équipée, bains, confort, jardin. CHARME. 600.000 F. PLAÇOR - 989-60-60

CHATOU calme - charmante VILLA, rez-de-ch. : séj., cuisine équ., chbre, bains. 1er étage : 2 chbres, bains, pav. amis, 2 garages, jardin boisé 1.100 m2. Prix 1.150.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

RUEIL Dans parc privé, calme, site protégé, jolie PROPRIETE MANSART, récept. 70 m2, 5 ch., 3 bns, tout confort. Très beau PARC DE 3.900 M2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

VERSAILLES Villa 5 pièces meulière, terrain 700 m2. Prix 1.050.000 F. MAT IMMOBILIER : 953-22-27.

BIARRITZ, VILLA F 5, de luxe, parc 2.000 m2, parf. état, prox. golf, tennis. Prix : 1.100.000 F.
Af. COLLEE R.N. 10 - 40530 LABENNE

EMBRUN (H.-A.) Vds VILLA habitable 210 m2, 3 appts, cuis. incorpor., chem., jard. 700 m2, 890.000 F. Téléphone : (16-92) 43-09-05.

pavillons

4 km BOIS-D'ARCY, construct. réc. compr. : entrée, séj. dble, cuis., 3 ch., tt cft. sur ss-sol complet, gar. 3 voit. Sur 2.600 m2 terrain. 685.000 F. IN. 045-29-09.

LIMAY (78) à 5 min Mantes Part. vd très beau pavillon très bien aménagé, 115 m2 hab. sur 450 m2 clos. 650.000 F. Tél. 477-42-48.

COURBEVOIE
Tr. beau pav. impeccable, 2e ét. 150 m2 env. 6 P. princ. tt cft. dépend. Terrasse, gar. 563-55-89.

CHATILLON Mº Pavill. récent Séj. + 4 chb., chauf. centr. gaz. 780.000 F frais notaire 3 %. Téléphone 734-36-17.

11 km EST 10' RER - Coteau MARNE Villa neuve, 140 m2 habitab., séjour dble 35 m2, 4 chbr., cuis., 2 bns, équipem. lux, jard. 470 m2. Prix 720.000 F, créd. possib. 80 %. AGENCE REGNIER 254, avenue Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. - 324-17-63.

JUVISY Résidentiel PAVILLON 4 p. tout confort + grenier possible, 2 chbres + petit pavill. indép., poss. 2 P., tt cft, sur 500 m2 Jardin, 490.000 F. - 325-75-42.

terrains

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains ttes régions, ttes superficies pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement cpt au meilleur prix
59, rue des MATHURINS, PARIS (8e) - 266-57-22

FEUCHEROLLES
Domaine de la « Pommeraie »
Beau TERRAIN **1.500 M²**
grande façade, toutes viabilités.
PRIX : 385.000 F T.T.C.
AGENCE DE LA TERRASSE,
LE VESINET - 976-05-90.

châteaux

Magnifique petit CHATEAU 15e-16e s. Tr. b. état. Tt conft. T. gdes dépend m/m époque Près riv Px 750.000 F. Doc. phot. s/dem. CAB. PEZET, 03500 Saulcet Tél. (70) 45-35-70.

CORREZE
ARGENTAT-S-DORDOGNE
RAVISSANT PETIT CHATEAU
dans cadre unique entièr. rénové 10 pièces, 4 salles de bains, tennis, pavillon gardien, parc 2 ha, possibilité adjoindre 12 ha et fermette.
VENTE AUX ENCHERES AU TRIBUNAL DE TULLE
MARDI 17 JUIN A 11 HEURES
S'adresser à Me Brugeaud, avocat, 22 bis, quai de Rigny Tulle 19 000
Tél. (55) 26-16-41
et autres avocats du barreau de Tulle.

propriétés — propriétés — propriétés

1 heure PARIS-OUEST, propriété caractère rustique sur 3 ha, récept. 100 m2, plafond cathédrale, 5 ch., 2 bains. Maison gardien. Site parfait. Prix : 1.280.000 F. Tél. : (37) 64-72-69 ou 646-62-17.

Campagne aixoise, près du joli village de PUYRICARD, dans 8.000 m2 de terrain, tr. jolie villa de style provençal d'architecture peu commune, 185 m2 habitables, 4 ch., 2 s. de b. B. séjour tournant autour d'un patio. Chem.. Gde cuis. rustique. Matér. de qualité. 2 cabanons. Dble abri voitures. 1.480.000 F (1 mil. quatre cent quatre-vingt mille F). LOGEPRIM, 36 boulevd Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE. Tél. : (42) 62-43-71.

25 KM DAX
PROPRIETE DE CAMPAGNE
Bordée d'un ruisseau, ombragée, jardin aménagé. 4 chbres, gd séj. avec cheminée. Terrasses, garage. Prix meublé : 500.000 F Ecr. Régie-Presse, nº 852.186 M 85 bis, r. Réaumur, Paris.

RUEIL-MALMAISON
RESIDENTIEL luxueuse villa sur sous-sol. Salon 46 m2 + S. à manger, 5 chbres. Pav. gardiens. Parc 2.500 m2 clos de murs. Px élevé justifié. I.M.F 071-33-14.

90 KM. PARIS-SUD, maison de campagne tout confort. Beaucoup de charme. Terrain arborisé 1 700 m². Px : 490 000 F. Tél. : 306-98-27.

FORET DE RAMBOUILLET
à 45 km PARIS. Luxueuse maison campagne, 3,80 ha, tennis terre battue, piscine. Beau parc. Impte maison de maître style normand. Pavillon indépendant personnel. Nomb. dépendances. Prix net vendeur : 2.500.000 F Tél. : 371-11-00.

REGION BEAUVAIS
60 kilomètres de la Mer.
MAISON DE STYLE AVEC COLOMBAGES
belle cheminée (terrain clos de 700 m2 environ). Surf. habitable 250 m2 avec mezzanine sur séjour. - Travaux intérieurs à terminer. - URGENT.
PRIX : 185.000 F.
TEL. : 826-94-62.

BIEVRES
DANS UN MAGNIFIQUE PARC DE 16.500 M2
TRES BELLE PROPRIETE COMPRENANT :
1) GRANDE DEMEURE parfait état : R.-d.-C. + 1 ét. 23/25 pièces, 6 salles de bains. Division possible en 2 ou 3 app.
2) AUTRE DEMEURE tr. b. ét. R.-d.-C. + 1 ét. 10/12 pièces. 2 salles de bains, garage.
3) PETITE MAISON, R.-d.-C. + 1 ét. 5/6 pièc., 1 salle bns
4) MAISON DE GARDIEN, R.-d.-C., 4 pièc., 1 salle d'eau
5) 3 GARAGES + 1 ATELIER INDEPENDANT.
Possibilité division et vente en deux lots.
Pour tous renseignements et rendez-vous pour visiter :
266-62-02 Paris.
Heures de bureau.

Anc. maison bourgeoise, 8 pces + cave + grenier dans propr. 4.000 m2, clos mur pierres, avec Parc boisé, potager, garage, dépend. 100 km Sud Paris. 600.000 F. — Tél. (37) 22-30-91.

10 km. SAINT-TROPEZ
Dans domaine privé,
800 m. mer. Villa avec piscine.
Superbe vue mer.
Tél. 16 (94) 79-22-70 — 255-04-51.

BRETAGNE « les Sables d'Or »
BORD DE PLAGE
Beau MANOIR, séj. 60 m2, 4 ch., 3 salles de bains, parc 7.500 m2. EXCLUSIVITE. - 1.160.000 F.
IMMOBILIER
(950-22-27)
35, rue d'Anjou, 78-Versailles.

DOURDAN
« Le Rottoir » PROPRIETE sur 2.500 m2 CLOS DE MURS (beaux arbres)
MAISON DE CARACTERE
comprenant : rez-de-chaussée : séjour double, salle à manger, 2 chambres, cuis., s. de bains, 2 w.-c., salle d'eau.
1er ét. : 5 chbres, s. de bains, 5 cabinets de toilette, w.-c.,
PISCINE-CLUB-HOUSE avec 2 services et sanitaires.
TÉL. : 723-86-70.

VILLENNES 15 mn Pont-de-St-Cloud - Except.
Dans 5.000 m2, maison de style TRIANON, 6 chbres, 2 bains, maison gardien, piscine chauffée, tennis, port privé sur la Seine. Prix justifié.
TELEPHONE
bureau : 260-61-18,
domicile : 975-88-42.

hôtels-partic.

VIROFLAY
5 minutes R.E.R., belle demeure 1910, 14 p., petit parc, poss. div.
TÉL. : 566-00-75.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Justice de PARIS
Le jeudi 19 juin 1980 à 14 heures - En 2 Lots

2 APPARTEMENTS à PARIS-14e Passage Tenaille numéro 8

1er Lot : Lot nº 118 dans bâtiment A au 1er étage, escalier 2, porte gauche Un appartement compr. entrée, s. de séjour avec cuisinette, ch. et s. de bs w.-c. et les 251/10 000 des parties communes générales et les 328/10 000 des parties communes spéciales au bâtiment A.
2e Lot : Lot nº 143 dans bâtiment A au 4e étage, escalier 2, porte droite Un appartement compr. entrée, s. de séjour, ch., cuisine et s. de bs avec w.-c. et les 251/10 000e de sparties communes générales et les 328/10 000e des parties spéciales communes au bâtiment A
Mises à Prix : 40.000 F chaque Lot.
Pr ts rens., s'adr. Cabinet E. de GRANVILLIERS - LIPSKIND et SOMMELET, Avocats, 170, bd Haussmann. Tél. : 766-53-00. Au Greffe des Criées du Trib. de Gde Inst. de PARIS où cahier des charges déposé. A tous Avoc. post. pr. Trib. PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE et sur les lieux pour visiter. Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Justice à PARIS
Le jeudi 26 juin 1980 à 14 heures
EN UN SEUL LOT

APPARTEMENT A PARIS 16e ARRONDISSEMENT

de 5 pièces principales, galerie, salle de bains, cuisine, office, w.-c., au quatrième étage au-dessus de l'entresol.
Chambre de bonne au 7e étage - 2 caves au sous-sol.

BOULEVARD SUCHET Nº 3

MISE A PRIX : 250.000 FRANCS
S'adresser 1) Me TALON, Avocat, 20, quai de la Mégisserie à PARIS-1er. Téléphone : 236-59-29 ; 2) La S.C.P. d'avocats, Mes BOUSSAGEON et GUITARD, 20, quai de la Mégisserie à PARIS-1er. A tous Avocats près Trib Gde Inst. de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY et CRETEIL. Prêt poss. du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

Vente au Palais de Justice de PARIS le jeudi 19 juin 1980, à 14 heures
EN TROIS LOTS
DANS UN ENSEMBLE DE PAVILLONS INDIVIDUELS

sis à GIF-SUR-YVETTE (Essonne)
RUE DE LA FEVERIE, NUMEROS 29 - 31

1er lot : MAISON D'HABITATION
comprenant cinq pièces principales, cuisine, garage, jouissance D'UN TERRAIN DE 580 METRES CARRES
MISE A PRIX : 450.000 Francs

2e lot : MAISON D'HABITATION
comprenant cinq pièces principales, cuisine, garage, jouissance D'UN TERRAIN DE 658 METRES CARRES
MISE A PRIX : 450.000 Francs

3e lot : MAISON D'HABITATION
comprenant six pièces principales, cuisine, garage, jouissance D'UN TERRAIN DE 660 METRES CARRES
MISE A PRIX : 450.000 Francs
Et les droits de copropriété y attachés.
S'adresser à Mes CH. STORA - M. PEISSE, avocats associés à PARIS-17e 8, r. Anatole-de-La Forge, tél. 227-82-67 - Me REGNARD, Syndic à PARIS 169, rue Saint-Jacques - Prêt possible du CREDIT FONC. DE FRANCE et de la GRINLAY'S BANK S.A.

Vte ENCHERES PUBLIQUES, suite LB. CROMETA et AUSSOURD, à BEZONS
à BEZONS, 3, r. D.-Casanova le 18 JUIN 1980, à 9 h. 15

TRÈS IMPORTANT MATÉRIEL
de CINTRAGE : 26 cintreuses marque BOLDINI, LISSE, SOCAD, COLLY, VERNET, COUPE HUGOT, WALLACE BENDER, WENSTRA, etc.
de MECANIQUE : rabot-fraise LINE, type C28 218 RF course 6 m. Perceuse GSP. Tour vertical MILES. Aléseuse GRAFENSTADEN, etc. 2 fraiseuses à tête universelle HURON type KV 5, 3 tours CAZENEUVE.
MAT. de CHAUDRONNERIE : Cisaille BOMBLED, rouleuses, 45 postes soudure. Oxycoupeur programmé OXYMILL.
Mat. de MANUTENTION et de LEVAGE.
Important MOBILIER et MATERIEL BUREAU.
Petit matériel et outillage électr.
EXPO : lundi 16, de 14 à 18 h., mardi 17, de 10 à 12 et 14 à 18 h.
NOTICES DETAILLEES s. DEMANDE à l'ETUDE. S'adr. Mes MARTINOT et SAVIGNAT, Com.-pris. ass. à PONTOISE (95), 3 bis, r. Saint-Martin (031-01-83).

Me S. RENOUX, not, 84-Carpentras
Hte PROVENCE, Ferme av. 1 ha. Lib. vte - Px : 450.000 F
CARPENTRAS, beau mas (région) 5 ha autour boisé. PRIX : 1.300.000 Francs
CARPENTRAS, villa, parc 5.000 m2 750.000 Francs.

Vente sur saisie au Palais de justice de DRAGUIGNAN (Var)
le JEUDI 19 JUIN 1980, à 14 h. 30

EN UN SEUL LOT : UNE

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Accès à la mer par chemin privé
Accès à la mer par chemin privé
Vue magnifique sur le golfe de Saint-Tropez
Comprenant:
MAISON D'HABITATION (500 m² habitables)
Dépendances - Piscine
Contenance totale 1 ha 36 a 83 ca
située dans l'ensemble résidentiel « Le PARC DU CAP ST-PIERRE » à

ST-TROPEZ

lieu-dit « La Rebljole »
MISE A PRIX : 3 000 000 F
S'adresser pour tous renseignements à :
Maître Jacques DUHAMEL, avocat à DRAGUIGNAN (Var)
45, boulevard Leclerc - Tél. : (94) 68.00.35
Cabinet GIDE, LOYRETTE, NOUEL, avocats à PARIS (8e)
26, cours Albert-Ier
Tél. : 256.43.43 (Maître de BOISSESON)

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS
LE JEUDI 26 JUIN 1980, A 14 HEURES

DROIT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

CONSTRUCTIONS

Et FONDS DE COMMERCE DE GARAGE
SIS A
BAGNOLET (Seine-Saint-Denis)
AVENUE GAMBETTA - NUMERO 195
MISE A PRIX : 300.000 Francs
S'adresser à Me B. de SARIAC, avocat à PARIS, 8e, 70, avenue Marceau. Tél. : 720-82-38 - Me BROUSMICHE, avocat à PARIS - Tél. : 387-48-66. Me FERRARI, syndic à PARIS - Me DROZ, notaire à BAGNOLET. Me ATTAL, notaire à PARIS.

Vente après Liquidation de Biens au Palais de Justice, à PARIS
LE JEUDI 19 JUIN 1980, à 14 HEURES - EN 4 LOTS
RUE POLONCEAU - NUMERO 51

à PARIS 18e arrondissement

1er LOT - APPARTEMENT DE 2 PIÈCES PRINCIPALES
au troisième étage avec cuisine, salle de bains, w.-c., et 1CAVE en ss-sol
MISE A PRIX : 70 000 F.

2e LOT - LOCAUX à USAGE COMMERCIAL
sur trois étages, et SIX CAVES.
Mise à prix : 150 000 Francs

PARKINGS, rue Polonceau, numéro 44
3e LOT - DEUX PARKINGS DE VOITURES
Mise à prix : 70 000 Francs
4e LOT - DEUX PARKINGS DE VOITURES
Mise à prix : 10 000 Francs
CES BIENS SONT LIBRES
S'adr. à la S.C.P. LE SOURD - DESFORGES, av., 27, quai A.-France 75007 PARIS (tél. : 551.31.60) - A tous Avocats post. T.G.I. PARIS BOBIGNY, NANTERRE ou CRETEIL — Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la GRINDLAY'S BANK S.A.

Vente sur Folle enchère au Palais de Justice de PARIS
Le jeudi 26 juin 1980 à 14 heures

IMMEUBLES A USAGE INDUSTRIEL
bâtis et non bâtis constituant un seul ensemble
LIEUDIT « LES NOIRATS »
Contenance de 3 ha 10 a 88 ca

sis à ORVAL (Cher)
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
MISE A PRIX : 200.000 Francs
S'adresser à Me MALINVAUD, avocat, 19, avenue Rapp, PARIS
Tél. : 555-86-37
Me Jean-Michel BRUNEL, avocat, 23, rue du Four, PARIS
Tél. : 329-33-60
Me GOURDAIN, Syndic, 174, boulevard Saint-Germain et tous avocats près Tribunaux de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY et CRETEIL

Vte sur Sais. Pal. Just. Versailles (78)
3, pl. A.-Mignot, 25 juin, 10 heures
PAVILLON av. dépend. s/sous-sol en part. aménag., 4 P., entrée, cuis., cab. toil., jardin dev. et derr. le pav., petite constr. atten. au Pav. et local à usage gar. 69 m2 50
à MERE (78) ang. r. F.-Quesnoy et r. R.-Vannier.
Cce tot.8 a 57 ca M. P.90.000 F
Me MOURICHOUX, avoc. Pour tous rens.
24, rue Réservoirs, Versailles (78). T. 950-68-57 et pr vis. tél. 661-65-69.

Vente au Palais de Justice de PARIS
Le Lundi 23 juin 1980, à 14 heures
sur conversion de saisie

dans imm. PARIS-20e
rue des Vignoles, numéros 26-28
1er lot : une Remise occupée
Mise à prix : 25.000 F.
2e lot : Logement libre
Mise à prix : 9.000 F.
3e lot : Logement libre
Mise à prix : 10.000 F.
4e lot : Logement libre
Mise à prix : 8.000 F.
5e lot : Logement occupé
Mise à prix : 8.000 F.
6e lot : Logement occupé
Mise à prix : 3.000 F.
7e lot : Logement occupé
Mise à prix : 11.000 F.
S'adr. à Me Y. TOURAILLE, anc. av. avocat à PARIS, 48, r. de Clichy, 874-45-85 - Me A. CHEVRIER, syndic à PARIS, 16, rue L'Abbé-de-l'Epée.

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Just. de VERSAILLES (78)
le mercredi 18 juin 1980 à 10 heures

d'une PROPRIÉTÉ
compr. garage, chbre, cave, chaufferie au r.-de-ch. 3 chbres, s. de bs, gren., chauf. centr. au gaz. Jardin.
Contenance totale de 3 a. 45 ca.
rue Leconte-de-l'Isle, numéro 7
à LOUVECIENNES (78)
Vendue occupée par le débiteur saisi
Mise à Prix : 20.000 F
S'adr. pr rens. à Me Jean SILLARD, Avoc., 79 bis, bd de la Reine à VERSAILLES. - Téléphone : 950-02-99

Vte s. saisie Pal. Just. Pontoise (95)
pl. N.-Flamel, jeudi 12 juin à 14 h.
MAISON D'HABIT. à DOMONT
(95) 52, rue de la Mairie
MISE à PRIX : 30.000 F
Pour tous renseignements :
Me BUISSON, avoc. 032-31-62

Vte s/sais. Pal. Justice Pontoise (95), Pl. N.-Flamel, 12 Juin, à 14 h.
APPARTEMENTS Type 4 C, à VILLIERS-LE-BEL (95)
LOTS241-270 et 351
lieudit « Le Pré-de-l'Enclos 11 » **MISE A PRIX : 100.000 Frs**
Pr ts rens. s'ad. Me BUISSON, avoc., 95-PONTOISE - 032-31-62

VENTE après liquidation de biens au Palais de Justice à PARIS
Le JEUDI 26 JUIN 1980, à 14 heures - En 5 lots
(avec faculté de réunion)

à PARIS 11e arrondissement
Rue du Faubourg-du-Temple, numéro 50
1er LOT au 1er étage
Bâtiment 5, Escalier F **3 PIÈCES et CAVE**
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
2e LOT : au rez-de-chaussée du bâtiment 6
LOCAL comprenant BUREAUX et W.C.
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
3e LOT au rez-de-chaussée, bâtiment 6 **LOCAL et CAVE**
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
4e LOT au rez-de-chaussée du bâtiment 5
LOCAL comprenant UN ATELIER
MISE A PRIX : 35.000 FRANCS
5e LOT au rez-de-chaussée du bâtiment 5
LOCAL comprenant UN ATELIER
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
S'adresser : 1) à Maître CHEVROT, Avocat, 8, rue Tronchet - 742-31-15. 2) Maître FRECHOU, Syndic, 18, rue Séguier. - Tél. : 633-54-17.

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Justice de CRETEIL (94)
rue Pasteur-Valéry-Radot
le jeudi 19 juin 1980 à 9 h. 30.

d'UN PAVILLON
rue de la Chère Année, numéro 4
à SUCY-EN-BRIE (94)
Mise à Prix : 30.000 Francs
Consign. indispensable pour enchérir. Rens. à Mes AKOUN et TRUXILLO, Avoc. Ass., 51, rue Champlouis (91) CORBEIL-ESSONNES. Tél. 496-14-18.

Cabin. de Me Catherine BLANCHON-FABRE, Avocat à Versailles, 14, rue André-Chénier. - Tél. : 950-44-78.
Vte au Pal. Justice de VERSAILLES, mercredi 18 juin 1980 à 10 heures

MAISON D'HABITATION
à LEVIS-SAINT-NOM (78)
4, rue de l'Yvette
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS

Adjon Chambre interdépale, Notaires Paris - 1er Juillet 1980 - 14 h. 30

APPARTEMENT 141 M2 LIBRE A PARIS-8e
24, RUE FRANÇOIS-Ier (ANGLE RUE MARIGNAN)
Mº FRANKLIN-ROOSEVELT - Immble P. de T. 1900 - 2e ét. de 4 Pces Ppales 3 chbres et 3 débarras au 6e ét., Cave au s/sol (louée 4.000 F)
APPARTEMENT Type 4 C, à VILLIERS-LE-BEL (95)
Consignation pour enchérir : 140.000 Frs. Pour renseig., s'adresser : S.C.P. : J. Blondet, L. Lefeuvre, L. Potellet et J.-C. Ginesty, Not. Ass. 13, Rue Royale, à Paris-8e - T. 260-43-07 (Me ROLLAND). - Pour visiter : s/pl. 3 et 17 JUIN, 17/19 h. - 9 et 21 JUIN, 10/12 h. - 27 JUIN, 14/16 h.

Cabinet de Me Robert BOISSONNET, avocat, 10, av. Vauban, TOULON (Var) Tél. (94) 93.05.47 - Cabinet de Mes GIRARD-LEVY-PIN, avocats, 21, rue Mirabeau, TOULON (Var). Vente aux enchères publiques sur licitation le mardi 24 juin 1980, à 14 h. 30, Palais de justice de TOULON (Var), place Gabriel-Péri, LOT UNIQUE, d'une

PROPRIÉTÉ sise à LE LAVANDOU (Var)
quartier Aiguebelle, sur laquelle est édifiée une villa élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, 4 chambres, séjour, 2 salles de bains, dépendances, terrasses, jardin 1.195 m2, vue sur la mer.
MISE A PRIX : 800.000 F. Faculté de baisse de M. à P. à l'audience.

Le Monde

économie

SOCIAL

Renouvellement de l'accord d'entreprise à la régie Renault

Au lendemain du renouvellement de l'accord d'entreprise pour 1980, signé le 2 juin à la Régie nationale des usines Renault, la direction a présenté les *« résultats de la discussion avec les organisations syndicales en 1980 »*. Certaines mesures sont accordées unilatéralement par la direction ; d'autres soumises à la signature des organisations syndicales. En ce qui concerne les secondes, dix-sept textes étaient présentés à la signature des six syndicats.

Cent deux signatures étaient possibles, quatre-vingt-quatorze ont été enregistrées. Le syndicat C.G.T. de la Régie, qui a paraphé seize textes sur dix-sept, considère qu'il s'agit *« d'une série de mesures améliorant l'accord précédent »*. Il souligne cependant qu'il *« n'y a pas eu de véritables négociations »*, mais des *« rencontres »* avec la direction.

La C.F.D.T. a signé, elle, quinze des dix-sept textes. La direction souligne pour sa part *« la novation de la forme des discussions »* qui ont associé séances avec l'ensemble des syndicats, mais aussi *« échanges »* avec chacun d'entre eux pris séparement.

Pour la première fois, la Régie va verser en octobre 1980 des dividendes à l'ensemble du personnel actionnaire (5,10 F par action, alors que 7 % environ des actions sont détenues par les salariés).

« On n'a pas encore tiré tout le parti possible du système d'actionnariat », a déclaré M. René Houdard, directeur des relations sociales. Il estime *« le moment venu d'en faire un aspect important du lien qui unit le salarié à l'entreprise »*. D'autre part, un fonds d'épargne d'entreprise est à l'étude.

Concernant le temps de travail, la R.N.U.R. a estimé *« ne pas pouvoir toucher à l'horaire de référence, afin d'obtenir un temps de marche optimale pour les installations lourdes »*. Mais, sans modifier la durée collective du travail, elle accorde, *« au titre de l'amélioration du présentéisme et de la productivité »*, deux jours en 1980 et quatre jours en 1981, pris individuellement, à quoi s'ajoutent des *« franchises diverses »*, notamment une journée en cas de changement de résidence pour *« raisons de service »* et une demi-journée de congé par mois pour le personnel âgé de plus de cinquante-huit ans, avec possibilité de cumul sur une année.

Au titre de la participation des salariés aux résultats obtenus en 1979, *une prime uniforme de 780 F* sera attribuée à tous (300 F en février 1980, le reste en septembre).

Un *« point essentiel du dispositif »* — selon la direction — concerne les O.S., à qui sera ouverte une possibilité d'évolution de carrière. Sans que leur emploi change, leur coefficient personnel pourra être majoré en fonction *des journées effectivement* travaillées. Pour ne pas pénaliser la maternité, le système prévoit pour les femmes qui auront un enfant un « crédit » de quatre-vingts jours. Un O.S. restant dans son emploi à la Régie pourra finir au coefficient 179, équivalant à celui d'un professionnel premier niveau. D'autres mesures concernent l'amélioration du *système d'assurance-maladie*, et les droits syndicaux dans l'entreprise. La progression des salaires — qui doit être discutée prochainement au cours d'une réunion direction/syndicat — ne figure pas parmi ces mesures.

SELON LA DÉFINITION DU B.I.T.

Le chômage touchait 6,5 % de la population active (1504000 personnes) en 1979 contre 6 % en 1978

Il y avait, en octobre 1979, en France, 1 504 000 demandeurs d'emploi, selon la définition du chômage adoptée par le Bureau international du travail (B.I.T.), indique l'enquête semestrielle de l'INSEE, publiée mardi 3 juin (1). Au sens du B.I.T., le chômage comprend, outre la PSERE (population sans emploi à la recherche d'un emploi), *« des personnes n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de chômage partiel ou des personnes ne recherchant plus d'emploi parce qu'elles viennent d'en trouver un qui commence ultérieurement »*.

La France ne reconnait pas cette définition et les statistiques officielles du ministère du travail et de la participation ne prennent en compte que les D.E.F.M. (demandes d'emploi en fin de mois) comptabilisées par l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) : elles étaient, en octobre 1979, au nombre de 1 479 900 en données observées et de 1 345 600 en données corrigées des variations saisonnières, soit, respectivement, une augmentation de 10,1 % et de 10 % en un an.

L'enquête de l'INSEE, s'appuyant sur la définition du B.I.T., fait état d'une progression identique d'octobre 1978 à octobre 1979 : + 10,1 %. Par rapport à la population active, le taux de chômage est ainsi passé, en un an, de 6 % à 6,5 %.

« Les principaux résultats de l'enquête se situent dans le prolongement des tendances passées », constate l'INSEE. Ainsi, l'ancienneté moyenne du chômage a *« subi un accroissement important »*, passant de 9,3 mois en octobre 1978 à 10,2 mois en octobre 1979. De même, le nombre de personnes *« se trouvant en chômage après un emploi occasionnel »* a fortement augmenté en un an : + 31 %. De mars 1975 à mars 1979, le nombre d'intérimaires a doublé. Les jeunes de moins de vingt-cinq ans sont les plus touchés par la montée du chômage : en octobre dernier, ils représentaient 47,1 % des chômeurs au sens du B.I.T. contre 39,9 % en mars 1979.

D'autre part, l'INSEE a de nouveau interrogé, en mars 1978, la *population* qui était en chômage en octobre 1977. Il ressort de cette nouvelle étude publiée dans *Economie et Statistique* que 37 % des sans-emploi avaient retrouvé un travail six mois plus tard. Mais, pour 41 % d'entre eux, cet emploi était à la fois moins bien rémunéré et de durée limitée. Pour 29 %, il était moins qualifié. Enfin, seulement 20 % des chômeurs âgés de cinquante ans et plus, interrogés en octobre 1977, avaient été réembauchés à la date de mars 1978.

(1) *Economie et Statistique*, revue de l'I.N.S.E.E., n° 121, avril-mai 1980.

La C.G.T. dénonce les difficultés de régularisation de la situation des immigrés clandestins de la confection

Au cours d'une assemblée d'information des travailleurs turcs clandestins de la *confection*, tenue à Paris le 3 juin, la direction confédérale de la C.G.T. a dénoncé les difficultés de régularisation de la situation de ces travailleurs. Selon elle, contrairement aux déclarations récentes de M. Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (*le Monde* du 30 mai), la régularisation n'est pas du tout automatique pour les personnes — Turcs ou autres — entrées en France avant le 1er mars 1979 et déposant leur demande avant le 30 juin 1980.

La C.G.T., citant des informations recueillies auprès de l'Office national d'immigration, précise que deux mille trois cent quatre-vingt-quatre dossiers ont été reçus, pour les seuls travailleurs du Sentier, à Paris. Dans les autres quartiers de la capitale, ainsi que les diverses régions de France, aucun dossier ne serait accepté.

Sur ces deux mille trois cent quatre-vingt-quatre demandes, seules deux cents ont été jusqu'à ce jour définitivement satisfaites. *Pour les autres, une attestation* provisoire de travail de trois mois sur papier ronéoté a été délivrée, sans aucune garantie pour le titre de séjour nécessaire à sa validation... Enfin, sur l'annulation promise des décisions d'expulsion des *« sans papiers »* de la confection, la C.G.T. apporte un net démenti : d'ores et déjà, selon elle, dix-huit procédures sont en cours à Mulhouse, ville refuge pour de nombreux migrants turcs venus d'Allemagne.

La C.G.T. appelle les travailleurs immigrés et français à participer aux manifestations du 7 juin organisées en France par plus de soixante-dix associations.

CHAIX : cinquante - cinquième mois d'occupation.

A l'imprimerie Chaix, au cinquante-cinquième mois d'occupation, deux typographes viennent d'entamer, lundi 2 juin, une grève de la faim. Le sénateur-maire honoraire de Saint-Ouen, M. Fernand Lefort, s'est associé à eux. Les trois grévistes se sont installés dans un local annexe de l'église de Saint-Ouen, où les prêtres de la paroisse leur ont offert l'hospitalité.

Pourquoi ce rebondissement d'un conflit qui dure depuis si longtemps ? Les élus de Saint-Ouen et les responsables syndicaux de Chaix ont présenté à la presse, mardi 3 juin, les raisons de leur action. Il s'agit, expliquent-ils, d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le *« blocage »* du gouvernement, qui cherche *« à laisser pourrir le conflit Chaix »*. *« Un plan de relance a été remis en avril dernier à M. Giraud*, déclare M. Lefort. *Le ministre de l'industrie n'a, jusqu'à ce jour, toujours pas donné, ne serait-ce que son avis, sur les éléments qu'il contient. Pour toute réponse, le gouvernement a décidé d'assigner en justice, mercredi 4 juin, au tribunal de Bobigny, trois militants syndicalistes, coupables à ses yeux d'occupation illégale des locaux. »*

LA GRÈVE A LA STATION D'ACHÈRES CONTINUE

Deux millions de mètres cubes d'eaux sales se déversent chaque jour dans la Seine en aval de Paris

La rencontre qui devait avoir lieu le mardi 3 juin entre les services préfectoraux et les représentants des syndicats du personnel chargé d'entretenir la station d'épuration biologique d'Achères (Yvelines), pour tenter de mettre fin à la grève des six cents employés de cette usine, a été ajournée.

« La nécessité de sauvegarder le potentiel d'épuration biologique de la station d'Achères avait conduit la préfecture de Paris à requérir, le 2 juin, les personnels strictement indispensables à cet effet. Bien que les agents requis se soient présentés sur leur lieu de travail, il n'a pas été possible d'obtenir l'accomplissement des missions qui leur étaient confiées », précise un communiqué de la préfecture de Paris qui justifie ainsi l'ajournement de la rencontre. Elle précise encore : *« La station se trouve à l'heure actuelle gravement menacée et il est indispensable que le personnel comprenne la nécessité d'assurer le service minimum pour préserver l'outil de travail. »* Protestant contre cette réquisition, les syndicats C.G.T. *« condamnent vigoureusement les scandaleuses mesures »* prises par le préfet de police *« à l'encontre des travailleurs de la station d'épuration »*.

En grève depuis le 29 mai (*le Monde* du 4 juin), les employés d'Achères réclament une indemnité de transport de 350 francs par mois en raison de l'éloignement de la station par rapport à leur domicile. Selon l'administration, *« les grévistes ont refusé l'offre qui leur était faite d'organiser des transports de ramassage pour leur éviter l'usage de leur véhicule personnel »*. La situation des employés qui n'auraient pu se rendre aux points de ramassage prévu aurait été examinée cas par cas.

Cette grève a pour première conséquence le déversement dans la Seine, en aval de Paris, de 2 millions de mètres cubes d'eaux d'égout non épurées par jour. L'usine d'Achères, en effet, est particulièrement équipée pour traiter les déversements des égouts de la capitale et des communes voisines avant que l'eau épurée ne soit rejetée dans le fleuve. Elle est administrée par un syndicat interdépartemental, présidé par M. Paul Pernin, adjoint au maire de Paris, rassemblant Paris, les trois départements de la petite couronne et plus de cent communes situées hors de ce secteur. L'organisme de tutelle de ce syndicat est la préfecture de Paris, c'est-à-dire l'Etat.

Cette station fonctionne suivant la formule des « boues activées » formées par des bactéries dont le rôle est de « digérer » les matières organiques et les impuretés contenues dans les eaux usées. Une vingtaine de bassins reçoivent directement par un réseau de collecteurs et d'émissaires environ les deux tiers des eaux d'égouts de la région Ile-de-France. Des grilles mécaniques arrêtent les plus gros déchets et les eaux se déversent dans un bassin de réception où elles sont décantées. L'aération intensive et l'agitation du liquide en présence des « boues activées » favorisent la destruction des matières organiques résiduelles. Une deuxième décantation permet, en fin d'opération, de rejeter dans la Seine de l'eau épurée à 85 %.

C'est donc tout ce traitement qui est bloqué à la suite de la grève des employés de l'usine. Conséquence plus grave : si ce mouvement se prolonge, les bactéries, non alimentées, risquent de mourir. Cela veut dire que, lorsque le conflit sera terminé, il faudra reconstituer « le lit bactériologique ». Le temps nécessaire à cette opération est estimée, selon les experts, à trois semaines. Trois longues semaines où se déverseront toujours quotidiennement 2 millions de mètres cubes d'eaux d'égouts non traitées.

Cependant, l'alimentation en eau potable de la capitale ne devrait pas souffrir de ce mouvement de grève puisque les usines, situées à Saint-Maur et à Ivry, chargées d'épurer l'eau du robinet ne sont pas concernées par cet arrêt de travail.

A la S.N.C.F.

LES PERTURBATIONS DURERONT DU 4 JUIN A 20 HEURES AU 6 JUIN A 8 HEURES

Les perturbations de trafic entraînées par l'appel à la grève du 4 juin à 20 heures au 6 juin à 8 heures lancé par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. devraient être diverses selon les réseaux. La direction de la S.N.C.F. donne quelques précisions à ce sujet :

- *Réseaux grandes lignes :* au départ de Paris, les suppressions de trains ne devraient pas être très nombreuses. Sur les réseaux Est et Nord, selon la direction de la S.N.C.F., *le trafic serait normal. En* revanche, sur les réseaux Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est, des suppressions de trains pourraient intervenir dès le 4 juin à 20 heures.
- *Réseaux banlieue :* la direction de la S.N.C.F. fournit des informations plus précises.
- *Réseau Nord* (gare Paris-Nord) et Sud-Est (gare de Lyon), 75 % du trafic sont assurés.
- *Réseau Sud-Ouest* (gare Paris-Austerlitz), 50 % du trafic sont assurés.
- *Autres réseaux (gares* Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Paris-Est), 65 % du trafic sont assurés.

Pour plus de précisions, la direction de la S.N.C.F. conseille à tous les voyageurs de se renseigner dans les services compétents des gares respectives.

SOCIAL

LES RAISONS DU CONFLIT ENTRE LE CORPS MÉDICAL ET L'ASSURANCE-MALADIE

Le dos au mur

Non à « l'enveloppe globale », non à un « double secteur » instaurant une « médecine pour les riches et une autre pour les pauvres », telles sont les raisons principales de l'opposition de la principale organisation de praticiens à la convention, la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), qui regroupe quarante-trois mille huit cents membres et dont la *représentativité nationale (45 % des libéraux)* a été reconnue par le gouvernement.

L'opposition de la C.S.M.F. qui, pour la troisième fois, appelle les médecins à *fermer leurs cabinets (23 octobre 1979, 23 mai et 5 juin 1980)* est profonde. Ecartée des négociations pour avoir recommandé des dépassements de tarifs depuis mars 1980 en violation du blocage des honoraires, décidé en juillet dernier par le gouvernement, la C.S.M.F. dénonce d'abord cette mise à l'écart des discussions. Elle dénonce aussi la *signature* d'une convention par des organisations minoritaires : la Fédération des médecins de France (13 % des libéraux) et F.O.

La C.S.M.F. condamne surtout les mécanismes de ce nouveau contrat quinquennal *(1980-1985) entre caisses* d'assurance-maladie et corps médical. Enfermés dans un système plus contraignant d'autodiscipline et appelés à s'engager *sur le respect d'objectifs* liant les dépenses aux recettes des caisses (enveloppe globale), les médecins craignent que le freinage souhaité des frais de santé et par conséquent des honoraires ne les oblige à opter pour le nouveau secteur dit des tarifs libres — au détriment des assurés — et cela d'autant plus que leur pouvoir d'achat (mais ils ne sont pas les seuls) a baissé depuis cinq ans.

Du côté des caisses et de la F.M.F., on déclare qu'en période de crise économique la solution adoptée est la moins mauvais. On affirme aussi qu'il s'agit d'un pari. Celui qui, sous réserve d'une maîtrise concertée des dépenses et *sous la menace de la concurrence devrait permettre d'éviter* que 30 à 40 % de praticiens adoptent la liberté des honoraires.

Pari perdu, déclare-t-on à la C.S.M.F., mais aussi dans les partis de gauche et au R.P.R. ainsi que dans les syndicats — sauf F.O., — où l'on dénonce la volonté délibérée du gouvernement et du patronat de faire payer davantage les malades et de créer ainsi un nouveau système d'assurance au rabais.

Majoritaires, les opposants — tant médecins que salariés — affirment vouloir continuer l'action après le 5 juin, mais ils luttent néanmoins le dos au mur contre la logique implacable d'une politique libérale. Signée par les caisses et la F.M.F., la convention pourrait être agréée prochainement par le gouvernement qui attend encore de mieux peser l'impact de la journée du 5 juin et l'attitude du conseil national de l'ordre des médecins.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LES PROBLÈMES-CLÉS POSÉS PAR LA NOUVELLE CONVENTION

● LA DEMOGRAPHIE
Commentaire des caisses

Aménager le dispositif conventionnel en fonction de la démographie médicale galopante :

C'est le problème le plus difficile. Le nombre des médecins conventionnés a augmenté d'un tiers au cours des cinq dernières *années. Cette tendance doit se* prolonger pendant toute la durée de la convention. Elle fait peser un risque considérable sur l'équilibre du système : des médecins trop nombreux empêcheraient chacun d'entre eux de gagner sa vie correctement, sauf à augmenter formidablement les dépenses de l'assurance-maladie. Les caisses ont pour vocation de protéger les assurés sociaux contre le risque maladie et non d'offrir une garantie d'emploi à une profession qui a été incapable de maîtriser ses effectifs.

● L'ENVELOPPE GLOBALE
Commentaire des caisses

Un lien est établi entre la situation financière de l'assurance-maladie, les conditions de réalisation des objectifs de dépense et le niveau de revalorisation des honoraires. Ce lien a toujours existé dans les faits. Les deux précédentes conventions nationales y faisaient référence. Il est affirmé à nouveau et la procédure pour le faire est définie de façon plus précise.

Article 21 de la convention

Les parties signataires se fixent chaque année, de façon concertée, des objectifs de dépenses portant, d'une part, sur les honoraires, et, d'autre part, sur les prescriptions, compatibles avec les recettes disponibles de l'assurance-maladie. Ces objectifs sont définis à partir des prévisions de recettes et de dépenses de chacun des trois régimes d'assurance-maladie établies selon les méthodes habituelles.

(...) Les parties signataires conviennent de définir dans un protocole d'accord les conditions dans lesquelles sont établies les prévisions et assuré le suivi des objectifs.

Article 22

Les parties signataires conviennent de se rencontrer au moins deux fois par an au cours des premier et troisième trimestre en vue d'étudier les modalités d'une revalorisation des honoraires médicaux (...).

En cas d'écarts négatifs (entre les objectifs et la réalité), une solution est trouvée soit dans une meilleure utilisation du système de soins, assortie d'une information accrue des assurés sociaux, soit dans le niveau des revalorisations successives des honoraires, ceux-ci étant pris globalement ou lettre-clé par lettre-clé, soit dans une combinaison des deux formules.

● LE SECTEUR A TARIF LIBRE

Article 23

Lorsqu'il en exprime le choix dans le cadre de la procédure définie à l'article 42 de la présente convention, le médecin peut pratiquer des tarifs différents des tarifs conventionnels.

En cas de dépassement de tarifs, le médecin fixe ses honoraires avec tact et mesure et indique le montant perçu sur la feuille de soins.

Commentaire des caisses

La procédure du droit à dépassement — maintenu pour ceux qui en bénéficient déjà — est *supprimée pour l'avenir ; le secteur* des honoraires libres se substitue à lui.

Le souci des négociateurs a été de s'assurer le contrôle du secteur des honoraires libres. Leur hypothèse de travail a été que ce *secteur représenterait un pourcentage* faible du nombre des médecins conventionnés. Ce pourcentage pourrait ensuite s'accroître parallèlement à l'augmentation de l'effectif total des médecins conventionnés qui va se produire inéluctablement pendant les cinq prochaines années. Ainsi le nombre des médecins pratiquant les honoraires conventionnels *resterait au moins égal* à ce qu'il est actuellement.

(N.D.L.R. : soit, selon le tableau démographique ci-joint, 68 250 conventionnés pour 98 850, c'est-à-dire 69 %... et 31 % en tarif libre.)

LES DÉPENSES D'ASSURANCE-MALADIE A LA CAISSE NATIONALE DES SALARIÉS EN 1979

Dépenses totales	*107 540 millions de francs* (+ 16,2 % en un an)
dont honoraires médecins et dentaires	18 056 millions de francs (+ 16,9 %)
Prescriptions	20 378 millions de francs (+ 12 %)

1979	.... — 568	millions de francs	
1978	.... — 3 900	» »	(— 4,6)
1977	.... + 2 900	» »	

UNE CONCURRENCE ACCRUE (Évolution du nombre des médecins)

	Total des médecins	Indice	Dont médecins d'exercice libéral	Indice
1960	41 051	100	36 706	100
1970	60 428	147	47 523	129
1980	107 190	261	78 250	213
1985 (prévisions)	142 500	347	98 850	269

LES REVENUS DES PRATICIENS : DES CHIFFRES CONTESTÉS

● *L'évolution des revenus médicaux de 1975 à 1979*

	Selon la C.S.M.F.	Selon les caisses
Chiffres d'affaires	+ 38,6 %	+ 38,5 %
Frais professionnels	+ 68,3 %	+ 49 %
Revenu net	+ 18,7 %	+ 27,4 à + 34,5 % (1)
Coût vie	+ 47,2 %	+ 46,8 %
Pouvoir d'achat	— 20 %	— 13,3 % à — 8,4 % (1)

(1) Selon que les frais atteignent 50 % ou 30 % du chiffre d'affaires.

● *Les gains journaliers bruts des praticiens en 1978*

De ces gains bruts, il faut déduire, selon les spécialités, 35 à 65 % de frais professionnels (50 à 75 % selon la C.S.M.F.).

Psychiatre - Pédiatre	750 F	Neuro-chirurgien	1 145 F
Généraliste	900 F	Anesthésiste	1 489 F
Dermatologue	985 F	Gastroentérologue	1 510 F
Gynécologue	1 033 F	Chirurgien	1 800 F
Rhumatologue	1 130 F	Electroradiologue	4 200 F

Pour un généraliste gagnant 900 F par jour à raison de 20 actes quotidiens durant 220 jours par an, le revenu brut est de 198 000 F, net de 99 000 — 128 700 F, selon les calculs des frais (pour 250 jours : 225 000 F, 146 250 F net ou 112 500 F). Pour 25 actes par jour, le chiffre d'affaires est de 275 000 F à 337 000 F.

(Source : Caisse d'assurance-maladie des salariés.)

● *Chiffres d'affaires et revenus nets*

L'évaluation du chiffre d'affaires et du revenu des médecins, après déduction des frais professionnels, a toujours donné lieu à contestation. Deux séries de statistiques ont été publiées.

● *Selon le CREDOC*, en passant de 54 653 F par an en 1962 à 191 109 F en 1977 (166 374 F *pour le généraliste, 223 865 F pour le spécialiste*), le revenu avant impôt des médecins qui n'ont pas droit au dépassement des tarifs (1) a été 7,3 fois, ces dernières années, plus élevé que le revenu disponible moyen par habitant (26 052 F).

Il faut ajouter aux revenus le patrimoine accumulé durant toute une carrière. Or les professions libérales, dont font partie les médecins avec les avocats, les notaires, les architectes... viennent en tête de la répartition des 4 790 milliards de francs que constituaient en 1975 la fortune des Français. Leur patrimoine est en moyenne trois fois plus élevé que celui des cadres supérieurs et seize fois plus important que celui des ouvriers.

Les situations varient évidemment énormément d'un médecin à l'autre, selon l'âge, la localisation du cabinet.

● *Selon le CERC* (étude publiée en 1976), le revenu net, après déduction des charges, serait passé de 157 000 F par an en *1974 à 200 000 F en 1976 pour* les généralistes et de 189 000 F à 225 000 F pour les spécialistes. Si l'on déduit la rémunération du capital, le CERC estime que la rémunération du travail est égal à 191 100 F pour un omnipraticien travaillant 49,7 heures par semaine et à 208 000 F pour un dentiste (44 heures).

(1) Dans le cas d'un droit à dépassement, les revenus sont respectivement de 174 693 francs et de 255 206 francs.

LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES ASSURÉS

AUJOURD'HUI

		Tarif	Taux de remboursement	Remboursement	Taux effectif de remboursement
Médecins conventionnés	68 372	conventionnel 40 F	75 % du tarif conventionnel	30 F	75 %
		tarif C.S.M.F. 45 F		30 F	66,66 %
		tarif F.M.F. 42 F		30 F	71,42 %
dont médecins ayant droit au dépassement (D.P.)	9 831 (14,38 %)	tarif dépassé par exemple 50 F	75 % du tarif conventionnel	30 F	60 %
Médecins hors convention	1 773 (2,59 %)	tarif libre par exemple 60 F	75 % du tarif d'autorité 4 F	3 F	0,05 %

A PARTIR DU 1er JUILLET 1980

		Tarif	Taux de remboursement	Remboursement	Taux effectif de remboursement
Médecins conventionnés respectant le tarif conventionnel	estimations 57 % à 87 %	conventionnel 46 F	75 % du tarif conventionnel	34,5 F	75 %
dont médecins conventionnés conservant l'acquis du D.P. ...	9 831 (14,38 %)	tarif dépassé par exemple 56 F	75 % du tarif conventionnel	34,5 F	61,60 %
Médecins conventionnés à tarif libre	10 % à 30 %	tarif libre par exemple 60 F	75 % du tarif conventionnel	34,5 F	57,5 %
Médecins hors convention	1 % à 3 %	tarif libre par exemple 60 F	75 % du tarif d'autorité 4 F	3 F	0,05 %

LA JOURNÉE D'ACTION DU 5 JUIN

(Suite de la première page.)

F.O., qui a décidé de diffuser à un million et demi d'exemplaires un tract intitulé « *La vérité sur la Sécurité sociale* », estime que la convention « *est forcément un compromis entre les préoccupations de la Sécurité sociale et celles des médecins, mais elle préserve néanmoins pour l'essentiel à la fois le devenir de l'institution et les intérêts des assurés sociaux* ».

Large mécontentement. Large division. Les décisions des syndicats qui, *après les journées des 13 et 23 mai*, veulent mobiliser l'opinion révèlent tout autant le profond mécontente*ment des Français contre la politique* gouvernementale en matière de sécurité sociale que les divergences *entre* la C.G.T. et la C.F.D.T. *mais* aussi entre F.O., la Fédération des médecins de France, d'un côté, et toutes les organisations syndicales, politiques et familiales de l'autre : divergences sur les méthodes d'action, *sur l'avenir de l'assurance-*maladie et de la médecine française. Elles soulignent aussi l'incohérence *d'une politique qui, fondée en principe* sur la concertation, néglige ou refuse les débats avec les syndicats *majoritaires*, ainsi que le pouvoir des parlementaires, sur un sujet essentiel, le droit à la santé.

J.-P. D.

ÉNERGIE

Le président de Mobil est favorable à l'indexation des prix du pétrole

« Hormis les terroristes, toute personne sensée aspire au maintien de l'ordre », affirme sans sourire M. Rawleih Warner junior, P.-D. G. de Mobil Oil, de passage à Paris le 3 juin. C'est ce goût de l'ordre qui l'amène à dire : *« L'OPEP devrait annoncer ses changements de prix et son niveau de production pour que les compagnies et les consommateurs puissent faire face à la situation. »* Une manière de supporter l'indexation des prix du pétrole voulue par les pays exportateurs.

M. Warner déplore donc le régime chaotique en vigueur depuis quelques années : hausses brutales des prix, démantèlement des circuits traditionnels renforçant progressivement la part du brut écoulée par les sociétés nationales des pays producteurs, au détriment des compagnies pétrolières, ventes directes au tiers-monde.

Pourtant, le président est optimiste sur l'avenir de son groupe : *« Nul ne songe à remettre en cause le rôle fondamental de nos compagnies »*, déclare-t-il. Et puis les gains importants de ces années de crise permettent d'accroître les investissements. Mobil a ainsi dégagé en 1979 un bénéfice de 2 milliards de dollars et a investi 3,6 milliards de dollars dans la recherche de nouveaux gisements d'hydrocarbures, pour moitié sur le sol américain. Même si l'espoir du groupe continue d'être l'Arabie Saoudite *(« certains disent que c'est un risque »)*, où M. Warner espère demeurer encore vingt-cinq ou trente ans.

S'il aime l'ordre, le P.-D.G. de Mobil n'apprécie guère les impôts. Il critique les nouveaux régimes fiscaux du Royaume-Uni et de la Norvège et rappelle *comme une menace*, le précédent de l'Indonésie qui avait vu l'exploration diminuer en même temps qu'augmentaient ses taxes. Et *c'est sans doute* la taxation des « Windfall profits » qui amène Mobil comme ses consœurs à désapprouver le plan Carter *sur l'énergie qui aboutira, certes,* à des économies substantielles à long terme mais n'est pas assez incitatif à la production. — V. L.

CONJONCTURE

M. MONORY ANNONCE DES MESURES EN FAVEUR DU BATIMENT

Des mesures en faveur du bâtiment seront prises par les pouvoirs publics pour l'été, a déclaré mardi 3 juin M. René Monory, ministre de l'économie, sur les antennes de France-Inter. Ces *mesures, a-t-il indiqué, permet*tront d'éviter une récession trop forte en France mais aussi de mettre en chantier un nombre de logements semblable à celui de l'an dernier. Il s'agira vraisemblablement d'un allégement des restrictions de crédit en faveur des candidats à l'accession à la propriété. Rappelons que l'on a, en 1979, mis en chantier 429 000 logements et que l'ambition avancée de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État au logement, était le lancement en France en 1980, de 400 000 à 420 000 logements (déclaration à la commission de la production et des échanges de l'Assemblée *nationale, le 16 avril*).

L'annonce faite par M. Monory répond à l'inquiétude des professionnels, qu'ils soient promoteurs-constructeurs ou entreprises de gros œuvre et de second œuvre. Les premiers, lors du congrès de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs (*le Monde* daté 1er-2 juin), avaient demandé le désencadrement total de tous les prêts *qui bénéficient* d'une aide à la pierre — prêts locatifs aidés (P.L.A.) et prêts à l'accession à la propriété (P.A.P.) — ainsi qu'un allégement de moitié de l'encadrement des prêts conventionnés (P.C.). Les seconds, par la voix de M. Jacques Danon, président de la Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.) rappelaient à Limoges, samedi 31 mai, que l'outil de travail s'est profondément dégradé : *« A nouveau, l'avenir s'est obscurci (...) Nous étouffons dans un carcan destructeur. C'est pourquoi nous réclamons plus de liberté pour que l'on fasse bénéficier des aides accordées aux petites entreprises, et plus de justice pour que les charges de toute nature ne nous accablent pas. »*

Quant aux organismes d'H.L.M. — qui ont consommé les trois quarts des vingt mille logements supplémentaires du plan de soutien d'août 1979 : dix mille prêts locatifs aidés et cinq mille prêts à l'accession à la propriété — ils sont tout à fait prêts à ac*cueillir des mesures* qui, en 1980, pourraient engendrer le même genre de résultats.

LES PRIX DE PLUSIEURS FRUITS ET LÉGUMES VONT ÊTRE LIBÉRÉS

Les prix de sept fruits et légumes vont être libérés. Cette décision doit être soumise à l'approbation d'un prochain comité national des prix. La plupart des prix des fruits et des légumes sont actuellement affectés d'un coefficient multiplicateur de 1,5, ce qui veut dire qu'un produit acheté 100 F par un détaillant ne peut pas être re*vendu plus* de 150 F. Ce mécanisme, estime le ministre de l'économie, est inflationniste, car les détaillants sont tentés de *vendre de préférence* les produits chers sur lesquels leur marge est plus élevée. C'est pourquoi le coefficient multiplicateur va être supprimé sur *« sept ou huit produits »*, a indiqué M. Monory mardi 3 juin sur R.T.L. Cette décision revient à libérer purement et simplement ces prix.

AGRICULTURE

Un ministère accusé de fraudes

De notre correspondant

Nantes. — « Le gouvernement nous serine avec le déficit de la Sécurité sociale et le manque de rigueur des caisses de chômage (...) et ce sont ses ministères qui trichent ! » *A Nantes, soutenu par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., le collectif des enquêteurs vacataires, recrutés pour le recensement général de l'agriculture 1980, vient de clouer au pilori le ministère de l'agriculture avec l'accusation « Pris en flagrant délit de fraude ».*

Dans le cadre de cette enquête, qui s'est achevée fin mai, le ministère a recruté cinq mille agents pour aller de ferme en ferme remplir les questionnaires auprès des exploitants agricoles. Ils ont été embauchés, sans statut, à la diligence des directeurs départementaux de l'agriculture. Le plus souvent, on a pris de jeunes chômeurs, mais dans certains départements, comme le Morbihan, le recrutement a surtout privilégié les retraités... ceux de la gendarmerie en particulier. Les agents sont payés au questionnaire... et à un tarif qui varie d'un département à l'autre : 35 francs dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord ; 37 francs en Vendée ; 40 francs en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. La rémunération mensuelle varie en fonction du nombre de dossiers remplis, soit de 3 500 à 5 000 francs. Mais, en fin de mois, les fiches de paie font apparaître un autre mode de calcul : 60 % de la somme sont déclarés en frais de déplacement. Les syndicats estiment qu'en fait ils ne dépassent pas 10 %. N'apparaissent en salaire que les 40 % restants qui, mesurés à l'étalon du SMIC, donnent toujours moins de cent vingt heures de travail par mois. Or c'est le barème minimum au-dessous duquel la Sécurité sociale n'accorde pas de protection sociale complète, notamment le bénéfice des indemnités journalières maladie.

Le système est avantageux pour le ministère. Ses cotisations d'employeur sont réduites. Mais c'est un manque à gagner considérable pour la Sécurité sociale puisque les cotisations réellement versées ne représentent que 40 % de la rémunération. Sous la pression syndicale, a déclaré le collectif, l'administration a dû se résoudre à assurer une couverture sociale à ses agents vacataires. Elle a alors trouvé un moyen fort économique pour elle. Le 19 février 1980 le directeur de l'UNEDIC, M. Charles Noualhac, a signé la directive n° 18-80 informant ses directeurs de caisses que « le ministère du travail et de la participation a décidé de maintenir aux enquêteurs du recensement général de l'agriculture la qualité de demandeurs d'emploi sans signalisation des périodes travaillées. En conséquence, *poursuivait la circulaire*, les ASSEDIC n'auront pas à interrompre le versement des allocations, même si les intéressés leur déclarent directement avoir accepté de participer aux opérations de recensement... » *C'est donc sur la caisse interprofessionnelle qu'est opéré ce transfert de charges.*

Les syndicats ont aussi dénoncé la « fraude fiscale » *organisée par l'administration lorsqu'elle dissimule 60 % des rémunérations sous forme de frais de déplacement.* « Méthodes scandaleuses dignes des pires agences intérimaires », *a accusé le collectif constitué dans l'Ouest.*

Les retraités que le ministère avait toujours recrutés les années passées pour ce genre d'enquête ne s'étaient, eux, jamais plaints de la formule. Elle leur permettait d'échapper à l'impôt. Les jeunes chômeurs calculent différemment. Ils n'ont rien à perdre.

JEAN-CLAUDE MURGALE.

ÉTRANGER

L'économie italienne entre le « miracle » et le masque

III. — Agriculture : des essais à transformer

par JACQUES GRALL

Mélange de secteurs en plein essor et de branches menacées par la crise mondiale, l'industrie italienne est caractéristique des faiblesses de l'économie transalpine. Derrière une apparente prospérité, elle comporte des lacunes structurelles graves (« le Monde » des 3 et 4 juin). L'agriculture connaît-elle les mêmes difficultés ?

Cent cinquante mille paysans ont défilé dans Rome et envahi la place San-Giovanni le 16 avril, à l'appel de la *Conf. Coltivatori Diretti*. Impressionnant et paradoxal : la principale organisation syndicale des agriculteurs italiens, base rurale de la démocratie chrétienne, lance un avertissement, apparemment sans précédent, au gouvernement dont elle est le soutien. Il se passe quelque chose dans l'agriculture italienne. Mais quoi ?

La production et les investissements stagnent. Les bénéfices escomptés du Marché commun sont minces. Les importations alimentaires s'accroissent. Et pourtant l'Italie est un grand pays agricole, le troisième d'Europe par la valeur de sa production, le premier par le nombre d'actifs : 3 millions, soit 14,6 % de la population active totale.

Sur un territoire de 30 millions d'hectares, la surface agricole utile ne s'élève pourtant qu'à 16,5 millions d'hectares. L'Italie doit nourrir quelque 60 millions d'habitants. Les 2 millions d'exploitations qui se partagent très inégalement le sol (surface moyenne 8,5 hectares) y parviennent mal, fournissant des productions végétales (*pour 57 % de la valeur de la production totale*) et des produits animaux (pour 43 %).

Voilà pour la photographie. Elle mérite quelques agrandissements.

Sept hectares sur dix sont situés en région de colline ou de montagne. C'est le premier handicap naturel important de l'agriculture italienne. A ce déséquilibre vertical, qui entraîne des disparités considérables dans une même région, s'ajoute le déséquilibre Nord-Sud. Rupture sociale, culturelle aussi, *qui n'est pas sans* influence sur le mode de production agricole, comme en témoigne, par exemple, la faiblesse du mouvement coopératif dans le Mezzogiorno.

Dans l'Italie du Nord, la valeur de la production agricole par tête s'élève à 9 millions de lires par an (48 000 F). Bien que depuis 1968 le Mezzogiorno absorbe 60 % des disponibilités financières destinées à l'agriculture, la valeur de la production par tête y est de moitié inférieure.

Ajoutons le mouvement à l'image : de 1970 à 1978, la part des productions végétales a régressé (62 à 57 %) et celle des produits animaux progressé (38 à 43 %), évolution heureuse dans *la mesure où elle correspond à* la volonté politique affirmée du gouvernement italien, ainsi qu'à la modificaton de la demande alimentaire.

Au total, l'agriculture *italienne* n'est autosuffisante et même exportatrice que pour quatre séries de produits : légumes, fruits frais, agrumes et vin. Le taux d'*auto-approvisionnement* a tendance à s'accroître pour les céréales fourragères, le sucre, les œufs. Mais il stagne pour la viande bovine et diminue pour *tous* les autres postes : céréales, viande de porc, viande ovine et de poulet, œufs, lait de consommation, fromages, et même poissons.

Un déficit important

On comprend dès lors que le déficit de la balance agro-alimentaire *soit considérable* : il a atteint en 1979, 4 618 milliards de lires (23 milliards de francs). Or, cette balance était à peu près équilibrée en 1956-1957. En vingt-quatre années, les exportations ont été multipliées par quatorze (en valeur), et les importations par vingt-cinq.

Toutefois, on assiste à un développement récent plus rapide des secondes que des premières : entre 1959 et 1969, quand les importations étaient multipliées par 3,5, les exportations l'étaient par 1,9. Pour la décennie suivante, les coefficients *multiplicateurs* étaient respectivement de 6,3 et de 7. Pour la dernière année, 1979, les importations agro-alimentaires ont progressé seulement — *si l'on peut dire* — de 21 % (9 044 milliards de lires, ou 45 milliards de francs), et les exportations de plus de 40 % (4 426 milliards de lires ou 22,5 milliards de francs). Trois postes principaux dans ces exportations, qui sont les trois points forts du commerce agricole italien : les fruits et légumes, pour plus de 33 % (et près de 50 % avec les produits transformés) ; les vins et boissons, pour près de 20 % ; les dérivés des céréales (pâtes), pour un peu plus de 10 %. A l'importation arrive en tête le poste viande fraîche et animaux vivants (près du tiers), suivi des céréales, puis des produits laitiers.

En d'autres termes, l'Italie possède quelques spécificités remarquables, mais l'impasse réalisée sur les productions céréalières et les difficultés du décollage pour les productions animales chargent toujours plus le fardeau.

Les paysans italiens ont-ils les moyens de relever le défi ? Sauf à *promouvoir un* changement important, dont le virage peut s'amorcer, la réponse ne peut être que négative. Au cours des dix dernières années, le volume de production agricole à crû de 19,2 %, soit 1,8 % par an. Mais ce gain a été « mangé » par les consommations intermédiaires (1). Tant et si bien que la valeur ajoutée n'a progressé que de 0,75 % par an, et de moins encore si l'on fait le compte sur l'ensemble de la branche agriculture-*sylviculture* et *pêche*.

« Misère, misère »

Quelque part dans les collines, au *sud* de Battipaglia, gros bourg rural de la Campanie, une exploitation de trois hectares, quatre peut-être, avec la montagne on ne sait jamais. Du blé, des olives, quatre à cinq vaches, deux cochons, quelques chèvres et des poules. « *Misère, misère* », répète l'homme, dont la stature et le regard ne signifient aucunement l'abattement. Le père avait douze hectares. Ils furent divisés par quatre. Entre *frères, on* ne travaille pas en commun. Des gens, certes, il en passe, pour faire des « *promesses politiques* », mais pas un *seul technicien* agricole.

Un peu plus haut dans la montagne, huit cents mètres tout au plus, les maisons sont abandonnées ; il n'y a pas d'eau. *On a là, sous les yeux, un raccourci*, quelques-unes des causes du sous-développement : pas de loi ni d'institution foncière pour limiter le morcellement. Terres ingrates, communales ou privées, ont été abandonnées par les enfants des petits paysans. Trois millions d'hectares que par deux lois, celle sur la jeunesse et celle sur les terres abandonnées, on tente de remettre en valeur. Mais le mouvement est lent.

Les migrants du Sud, vers le Nord ou l'étranger, ont tendance, le chômage aidant, à revenir et à construire au pays retrouvé. Le cousin, plagiste sur la côte, possède une belle maison, avec gazon, dans ses collines sans eau. Le marché de la terre est quasi nul *(89 % des exploitants sont en* faire valoir direct) et les prix très élevés : 125 000 F l'hectare de verger, et même 300 000 F pour les fertiles maraîchages au pied du Vésuve, *où l'on obtient*, il est vrai, jusqu'à sept récoltes par an.

L'insuffisance de l'aide technique est partout ressentie : dans une « grosse » exploitation de 70 hectares, par ailleurs florissante, des pommiers sont en train de crever lentement. La variété importée d'Amérique n'était pas adaptée au climat. Personne pour faire des essais, sinon des entrepreneurs entreprenants — qui s'échangent entre eux des recettes — ayant les moyens de supporter les échecs. « *Les techniciens sont devenus des gratte-papier, pas des conseillers agricoles. Ils existaient avant-guerre, c'est grâce à eux que fut gagnée, sous le fascisme, la bataille du grain.* »

Troisième visage du sous-développement, l'inefficacité syndicale. Le paysan italien et sa coopérative quand il en fait partie ne peuvent être que rouges, verts ou bleus, ou d'une quelconque couleur. Seule sa voix aux élections compte et le clientélisme a été un puissant facteur du maintien de structures figées. Pour la seule production de fruits et légumes, il n'existe pas moins, en Campanie, de treize associations de producteurs, tant et si bien que pour gérer le marché, organiser les *retraits en cas de surproduction*, c'est la région qui doit procéder aux arbitrages.

Depuis la réforme administrative de 1972, la politique agricole italienne est, en effet, décentralisée. Le sous-développement administratif, la rivalité politique et la plus ou moins bonne qualité des hommes ont fait de cette décentralisation, qui pourrait être *source d'iniatives, un écran* supplémentaire qui retarde. La Campanie a eu quatre assesseurs à l'agriculture depuis cinq ans. Tel viticulteur qui, sans promesses de crédit, aurait attendu pour investir a rénové sa cave. Depuis deux ans, il attend les subsides annoncés. Il s'endette au taux le plus élevé, et l'argent de l'Etat transmis aux régions, voire celui de la Communauté économique européenne que M. Marcora a pu obtenir à Bruxelles, comme il sait le faire, dort dans les banques. On parle de quelque 1 400 milliards de lires (ou 7 milliards de francs).

Selon M. Avigilo, le leader de la Confagricoltura, qui représente la gauche du mouvement paysan, quelques régions travaillent. Des régions dirigées par la gauche : l'Ombrie, l'Emilie-Romagne et le Piémont, où l'on tente, par exemple, de réunifier les lois agricoles pour simplifier les procédures. La Lombardie aussi, à *dominante* démocrate-chrétienne. Les dirigeants de la Cassa per il Mezzogiorno, qui, avant la réforme, inspirait la politique agricole du Sud, ne cachent pas *qu'entre 1970 et 1976* un retard a été pris du fait de la dilution des responsabilités. Les programmes spécifiques que la Caisse du Midi conduit depuis 1975 (zootechnie, reboisement, irrigation, agrumiculture, commercialisation) ont permis d'établir de nouveaux rapports avec les régions : celles-ci restent les « *décideurs* », mais la Caisse est demeurée l'outil technique pour le développement intégré, interrégional. Le projet « *spécifique* » le plus récent correspond d'ailleurs à cet objectif, puisqu'il s'agit d'un effort multisectoriel pour augmenter le niveau économique et social des « *zones internes* » du Midi, jusqu'alors abandonnées au profit du développement des rivages industriels qui, selon une mythologie économique, devait induire celui de l'arrière-pays. Mais le débat politique n'est pas non plus absent, *et le socialiste Avoglio préférerait* que les régions se dotent en propre d'un outil de développement... interrégional.

Paradoxalement, une trop bonne protection sociale des salariés agricoles semble être encore un obstacle à la compétitivité des exploitations. Comme les autres salariés, ceux de la campagne bénéficient de l'échelle mobile. D'une garantie aussi pour le chômage, et des aides sociales diverses qui lui sont liées s'ils ont travaillé plus de 51 jours (et moins de 151 jours) dans l'année. L'employeur, lui, paie des cotisations proportionnelles au nombre de jours travaillés. Ce système entraîne des combines, telles, par exemple, que le partage d'une *prime* de naissance en échange d'un certificat de complaisance. Nombre de femmes sont enceintes après la saison des tomates, qui dure trois mois, la prime de grossesse étant augmentée en période de chômage. Il devient difficile de trouver des travailleurs temporaires l'été, quand la saison touristique bat son plein, alors que la liste officielle des « disoccupati » est fort longue.

Qui dit cela ? M. Chidichimo, le directeur de la Confagricoltura, le syndicat des « gros » qui ajoute : « *Il faut modifier les lois qui permettent la collusion entre employeurs et salariés. Je ne suis pas favorable à l'économie « submergée », à laquelle les combines conduisent, mais il faut aller doucement et d'abord éliminer les causes, sinon on risque d'assassiner cette économie-là, comme on a assassiné l'autre.* »

M. Santo Ricci ne représente pas des gros. Secrétaire général de la Federcoltivatori, quatrième syndicat d'agriculteurs, membre celui-là de la centrale ouvrière C.I.S.L., il tient pourtant le même langage. Il ajoute que, du fait des abus, l'institut qui paie les retraites des agriculteurs aura un déficit en 1981 de 5 milliards de lires. Selon lui, le consentement est assez large pour modifier le système, mais il ajoute : « *Aucun parti ne veut en prendre la responsabilité.* » M. Chidichimo ne cache pas que, sous l'impulsion de la D.C., le clientélisme est devenu un droit. « *Il n'est pas question de revenir dessus mais, encore une fois, d'en corriger les causes.* »

Les organisations agricoles italiennes ont toutes soif de « *programme* ». Ainsi, le directeur *général* de la Confagricoltura demande-t-il qu'un choix soit réellement opéré entre la spécialisation « *méditerranéenne* », avec une protection des marchés et des structures « *à la californienne* », et les céréales irriguées. Pour M. Avoglio, la loi de 1977 dite « quadrifollio » (trèfle à quatre feuilles) n'est qu'un début de programme insuffisant. Et pour *M. Lobianco*, le vice-président des Coltivatori Diretti, cette programmation ne doit pas concerner seulement l'agriculture, mais l'ensemble de l'économie du pays.

Il n'y va d'ailleurs pas de main morte, l'homme qui monte et qui a réussi « sa » manifestation romaine. Le réquisitoire qu'il dresse (sur les prix agricoles, la *politique agricole commune*, l'absence de protection contre l'expropriation, l'insuffisance des crédits, des pensions, des lois sur le fermage, la sous-administration) marque un virage. Le futur successeur de Bonomi ne veut plus apporter à la démocratie chrétienne ses voix agricoles sans contrepartie. Il a décidé de poser au pays « *la question agricole* ». Il revendique « *l'autonomie syndicale* » et à la ligne « bonomiste » d'opposition au monde ouvrier — cet « ennemi » qui provoque l'inflation et le désordre — il oppose un appel à toutes les forces sociales. Virage donc et sursaut qu'enregistre avec satisfaction le socialiste Avoglio, même s'il estime que le nouveau langage des *Coltivatori Diretti* ne peut faire oublier leurs responsabilités passées et les conséquences actuelles.

Trèfle à sept feuilles

Cette programmation, ce sursaut, ce peut être ce fameux « *quadrifollio* », ou trèfle à quatre feuilles, qui, avec une logique *qui nous échappe, comprend sept* priorités : irrigation, production forestière, production de viande, adaptation des fruits et légumes à la demande, amélioration de la viticulture, cultures méridionales, zones de collines et de montagne. Votée à l'initiative de M. Marcora, cette loi de 1977 prévoit d'investir 6 970 milliards de lires (34,8 milliards de francs) sur dix ans. Trois ans après, sa mise en application est encore balbutiante, mais le cadre existe, élaboré entre l'Etat, les organisations agricoles et les régions, procédure nouvelle et *originale* dont la complexité inusitée explique aussi le retard pris. En outre, le Parlement a voté pour les régions des crédits de 1 500 milliards de lires pour cinq ans, pour le financement de mesures non comprises dans le plan national.

Autre indice de sursaut, le développement de la coopération, *dont la branche agricole* n'est en Italie qu'un secteur particulier de vastes mouvements coopératifs, ici encore colorés de rouge, de bleu ou de vert.

Troisième élément d'innovation, l'activité législative, intense, à la mesure des manques. Elle porte sur quatre volets essentiellement :

● *Un projet de réforme du* Crédit agricole (qui n'existe pas en tant que tel), mais qui contraindrait les banques à diriger vers l'agriculture un volume de crédit identique à la part de l'agriculture dans le P.N.B., soit 9 à 10 % au lieu de 4 à 5 % actuellement.

● Un projet de réforme de la Federconsorzi, sorte de mastodonte de la distribution des produits nécessaires à l'agriculture (exclusivité des tracteurs Fiat hérité du fascisme, quoique né avant, contrôlé par les Coltivatori Diretti et la Confagricoltura, et qui fait de l'ombre aux mouvements coopératifs plutôt entreprenants et opposés à la démocratie chrétienne. Une « *démocratisation* » et une transparence des comptes de cette Federconsorzi est souhaitée, en même temps d'un accroissement des moyens de l'AIMA (Organisation publique d'intervention sur les marchés), qui a eu tendance à confier sa mission à la Federconsorzi, faute d'équipements nécessaires.

● Le statut du métayage, qui concerne une centaine de milliers de contrats est en cours de modification, dans l'attente, peut-être, d'une réforme plus profonde de la loi sur les locations dont la sévérité actuelle contribue à l'immobilisme du *marché foncier (phénomène que* l'on retrouve pour le logement).

● Un projet de loi sur la recherche scientifique, afin de maintenir une coordination nationale entre les *différents* travaux en cours, pour une meilleure efficacité est également en préparation.

Il ne faut toutefois guère se *faire d'illusions* sur la validité de ces signes. Chaque famille politique admet la nécessité de réformes et d'orientations nouvelles. Mais la compétition partisane et le sous-développement administratif risquent d'en atténuer la portée et d'en retarder l'entrée en vigueur. Comme le dit encore, de façon abrupte, M. Chidichimo : « *Nous n'attendons rien du gouvernement, ni de la classe politique. C'est peut-être ce qui, finalement, explique la capacité de survivance de l'économie italienne.* »

L'Italie, Etat sudiste de l'Europe, a l'impression que l'élargissement de la Communauté à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce, en renforçant le camp des Méditerranéens, lui permettra d'obtenir de la C.E.E. ce qu'elle attend en vain : un rééquilibrage au détriment des pays et des productions du Nord (2), par la garantie des prix des produits du Sud et par une politique des structures enfin adaptée à un pays où les statistiques jouent, par exemple, à cache-cache avec le nombre d'éleveurs de moutons ou de travailleurs à temps partiel perdus dans la montagne.

Cet espoir d'effacer l'image d'une Europe à deux vitesses, grâce précisément à l'élargissement de la C.E.E., est un énorme pari. Il repose, en fait, sur la capacité de l'Italie de transformer le *sursaut* qu'on a cru déceler en politique agricole.

Prochain article :

SYNDICATS : UNE CRISE DE CROISSANCE

(1) Sur la base 100 en 1973, l'indice des consommations intermédiaires passe à 211 en 1977 et à 263 en 1979, celui du travail salarié à 289 puis 411 et celui de la production vendable à 193 et 236.

(2) La part des exportations agro-alimentaires vers la C.E.E. s'élève à 64,6 %, celle des importations à 59,4 %. Mais, en valeur, l'Italie exporte chez ses partenaires la moitié de ce que ceux-ci lui vendent.



AFFAIRES

Recherche et innovation sont pour le patronat le nouveau moteur de l'expansion

Les cinquièmes assises des entreprises, organisées par le Conseil national du patronat français se dérouleront les 23 et 24 octobre à Strasbourg, sur le thème : « L'innovation, survie de l'économie ». Présentant ces assises le 3 juin, M. Ceyrac a expliqué que le C.N.P.F. souhaitait ainsi parvenir à « une véritable mobilisation des entreprises » afin de développer l'innovation, ce « nouveau moteur de l'expansion économique au cours des prochaines années ».

L'innovation est à la mode. Après M. Giraud, qui en fait l'un de ses thèmes favoris, le C.N.P.F., à son tour, lance une grande campagne pour sensibiliser les chefs d'entreprise et le pays à ce nouvel impératif qui conditionnera le développement de la France et sa place dans le concert des pays industrialisés d'ici à la fin du siècle.

Si au ministère de l'industrie *quelques ambiguïtés subsistent* quant à la définition de l'innovation, M. Ceyrac a été plus clair. On ne saurait séparer l'innovation — *« c'est-à-dire l'évolution des produits des fabrications, de l'organisation du travail »* — de la recherche. *« Toutes les grandes technologies*, a rappelé M. Ceyrac, *supposent un effort de recherche collectif important. »*

Or ce que quelques rares observateurs pressentaient depuis des années, malgré les démentis officiels de l'époque, est aujourd'hui *une triste réalité. Alors que des* pays comme le Japon, les Etats-Unis ou l'Allemagne fédérale ont déjà pris le virage des nouvelles technologies et accroissent leurs efforts, la France s'est mise en retard.

« Notre pays se trouve dans une situation peu satisfaisante », a *indiqué M. Ceyrac, qui a rappelé* quelques chiffres. En 1978, on a déposé onze mille brevets en France, trente mille en R.F.A. et cent trente-six mille au Japon. *Les Etats-Unis consacrent* 2,3 % (186 milliards de francs) de leur P.I.B. à la recherche, l'Allemagne fédérale 2,2 % (50 milliards), le Japon 2 % (55 milliards) et la France 1,8 % seulement (33 milliards). Autrefois, *« on faisait mieux »*, constate M. Ceyrac, pour qui *« il y a eu, ces dernières années, une démobilisation de la recherche française »*.

Sur les causes de cette régression, la religion du C.N.P.F. ne semble pas encore tout à fait établie, sinon pour constater, que les entreprises, saignées à blanc, par la crise de 1974 *« ont été malheureusement contraintes de réduire leur budget de recherche »*.

Une analyse plus poussée aurait pu amener le C.N.P.F. à évoquer d'autres raisons. Remise en cause de la politique des grands programmes, démantèlements et réorganisations multiples des organismes para-publics (I.R.I.A., C.N.E.T., etc.), désir de rentabiliser à outrance la recherche universitaire et publique, « fascination » pour les technologies d'outre-Atlantique. A cela s'est ajoutée l'attitude de certaines entreprises pour qui l'importation et la commercialisation de produits étrangers sont apparues plus rémunératrices que le développement de matériels originaux.

Sans doute avait-on dans le passé par trop négligé les liaisons recherche-industrie. Sans doute les organismes d'Etat faisaient-ils preuve d'impérialisme, ne se souciaient-ils pas suffisamment des notions de rentabilité et de marché. Mais, depuis cinq ans, on est tombé d'un excès dans l'autre. *Les entreprises* n'ont pas pris le relais de l'Etat et des organismes publics en matière de recherche.

Comment remonter la pente ? *« Ce sont les milieux scientifiques et universitaires qui sont dépositaires de tous les progrès potentiels de la recherche scientifique »* a reconnu M. Ceyrac qui souhaite que l'on *« réinsère la recherche fondamentale dans nos préoccupations quotidiennes »*, que l'on *« définisse de nouvelles relations entre les entreprises, les centres de recherche privés, les universités, l'Etat »*. Pour le moment, on n'en est encore qu'à la prise de conscience du phénomène. Reste à savoir si elle débouchera sur une relance réelle de la recherche et de l'innovation.

Les chefs d'entreprise français sauront-ils — enfin — prendre toutes leurs responsabilités en cette matière ?

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

MONNAIES ET CHANGES

VIF RECUL DE LA LIVRE STERLING REMONTÉE DE L'OR

La livre a été très fortement secouée par la déclaration de Mme Thatcher aux Communes concernant l'utilisation des économies réalisées par la réduction de la contribution britannique au budget communautaire. Comme le relève notre correspondant à Londres, le premier ministre britannique, après s'être félicité du « remboursement » de 1,5 milliard de livres en deux ans, a déclaré que le rabais serait employé à réduire les dépenses publiques, « ce qui facilitera la réduction des taux d'intérêt » (actuellement fixés à 17 % et 18 %, les plus élevés du monde occidental). Il n'en a fallu pas plus pour provoquer une chute de 4 % de la livre sterling, un peu atténuée, dans la soirée du mardi 3 mai, par un démenti officiel : aucune réduction de taux ne sera effectuée avant que ne soit jugulée l'augmentation trop rapide des crédits bancaires et de la masse monétaire. Mais la livre sterling n'en est pas moins tombée de 2,3350 dollars à 2,3175 dollars après 2,29 dollars, revenant, à Paris, de 9,70 F à 9,56 F après 9,51 F.

Le dollar a glissé à nouveau aux alentours de 1,77 DM et de 4,1250 F, tandis que le cours de l'once d'or, qui avait fléchi mardi à 552 dollars après une pointe lundi à 563 dollars, retrouvait mercredi ce niveau.

COMMERCE INTERNATIONAL

Les pays de l'O.C.D.E. adoptent une nouvelle résolution contre le protectionnisme

Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'O.C.D.E., soulignant l'importance d'une coopération accrue avec les pays en développement, ont, ce 3 juin, à Paris, approuvé une déclaration commerciale condamnant le protectionnisme. Mettant l'accent sur la nécessité d'un système multilatéral ouvert, ils ont réaffirmé leur souci de tenir compte des besoins des pays du tiers-monde, en particulier des plus pauvres d'entre eux.

La déclaration, qui n'est pas contraignante, remplace l'engagement de 1974 (*le Monde* du 4 juin) dont elle élargit la portée. Les pays de l'O.C.D.E. s'engagent notamment à maintenir et améliorer le système commercial multilatéral ouvert, à appliquer les décisions arrêtées dans les négociations commerciales avec les pays en développement, à éviter les mesures restrictives pour le commerce ou ayant des effets contraires aux objectifs globaux recherchés en matière d'inflation, de productivité et de croissance.

Cependant, le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Warren Christopher, a refusé les tentations protectionnistes qui sont de plus en plus vives, notamment aux Etats-Unis. *« Nous devons*, a-t-il dit, *aider les pays en développement à faire face aux prix élevés du pétrole, les encourager à économiser l'énergie et à développer de nouvelles sources d'énergie. Nous devons aussi assurer les pays les moins développés que, en dépit de notre croissance plus faible, nos marchés resteront ouverts à leurs exportations. »*

M. Christopher a ajouté : *« Nous devons éviter la tentation de mettre en avant nos propres problèmes économiques pour excuser une diminution de notre aide aux pays en développement. »* Il a précisé que les pays producteurs de pétrole et les Etats à économie planifiée doivent également prendre leurs responsabilités.

En outre le secrétaire d'Etat adjoint a indiqué que l'énergie était le domaine dans lequel les possibilités de coopération sont *les plus nombreuses et peut-être* les plus vitales. Il a invité ses collègues à apporter leur soutien aux conclusions de la dernière réunion de l'Agence internationale de l'énergie, et à appliquer les mesures appropriées pour réduire leur dépendance vis-à-vis du pétrole et développer les sources d'énergie alternatives. Enfin M. Christopher a souligné l'importance de la lutte contre l'inflation.

M. BARRE : des positions extrêmes.

Retenant à déjeuner les participants au conseil ministériel de l'O.C.D.E., le premier ministre, M. Raymond Barre, a déclaré que, *« au cours des années 80, les pays occidentaux seront confrontés aux plus grands défis économiques qu'ils aient eu à connaître depuis la fin de la seconde guerre mondiale »*. Appelant *« à la poursuite d'une coopération internationale, clé de notre avenir commun »*. Il a ajouté : *« Pour des raisons politiques, les relations économiques internationales deviennent plus incertaines. Le légitime souci d'indépendance de certains Etats les conduit à prendre des positions extrêmes qui remettent en cause les échanges traditionnels, en particulier en matière énergétique. Par ailleurs, les récentes atteintes à la détente contribuent à instaurer un climat peu favorable au développement économique mondial. »*

En outre, le premier ministre a estimé *« qu'on ne pourra différer encore longtemps l'adoption de mesures significatives en faveur des pays en voie de développement particulièrement frappés par la hausse du prix du pétrole »*. Il a conclu : *« La perspective des négociations globales qui commenceront dans quelques mois aux Nations unies nous offre l'occasion de relancer les négociations en cours dans les institutions spécialisées des Nations unies, d'engager un dialogue constructif sur l'énergie, de définir les moyens par lesquels les pays industrialisés, quel que soit leur régime économique, ainsi que les pays producteurs de pétrole détenteurs d'abondantes ressources financières, pourraient contribuer au développement des pays les moins favorisés. »*

UNION MINIERE

EXERCICE 1979

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 1980

Faits saillants

Amélioration progressive des cours des métaux non ferreux.

CANADA : net progrès des résultats financiers de la mine Thierry.
ETATS-UNIS : résultats déficitaires par suite de la faiblesse du marché du zinc.

BRESIL : confirmation des résultats bénéficiaires de la Mineração Tejucana.
BELGIQUE : création avec Prayon et M.H.O. de la société Umipray pour la récupération de l'uranium des phosphates.
Résultat et dividende en progrès.

Extraits de la communication de M. Paul-Emile Corbiau, président du conseil d'administration

• Le résultat net de l'exercice 1979 s'élève à 666 millions de francs. Quant au cash-flow, il a progressé de 809 à 1 142 millions.

• Nous sommes ainsi à même de vous proposer de porter à 50 francs le dividende net par 1/10 de part sociale, montant en majoration de 25 % par rapport au coupon distribué l'année dernière. Sans doute ce montant est-il encore bien modeste en valeur absolue. *Nous sommes toutefois persuadés qu'il sera considéré par nos actionnaires comme un élément très encourageant au regard de* la conjoncture actuelle et du fait que nos plus importants investissements nouveaux n'ont pas encore enregistré de résultats bénéficiaires.

Voici maintenant quelques indications concernant l'évolution récente de nos principales activités.

CANADA : en ces premiers mois de 1980, l'exploitation de la mine canadienne Thierry *continue à la même* allure que durant les deux années précédentes. Cependant, les travaux de développement en souterrain ont été accélérés de façon à pouvoir, à partir de 1981, porter progressivement l'extraction de 80 000 à 100 000 tonnes de minerais par mois. La prospection du gisement en dessous de 500 mètres ouvre des perspectives favorables.

AUX ETATS-UNIS :

• La prospection du gisement de cuivre d'Oracle Ridge a repris le 1er avril dernier, suivant le nouveau programme établi. Conformément aux accords conclus en mars avec nos partenaires, les travaux sont menés sous la direction de notre filiale Union Copper. A l'issue de ce programme, nous devrions être en mesure de revoir la validité du projet, sur base des informations dont nous *disposerons alors quant à l'importance* et aux caractéristiques de la minéralisation.

• *L'activité de* la mine d'Elmwood de la Jersey Minière Zinc Cº se poursuit normalement. A Gordonsville, où les travaux de développement touchent à leur fin, le démarrage de l'exploitation minière dépendra des perspectives à moyen terme du marché du zinc ; une décision à ce sujet sera prise incessamment. L'usine d'électrolyse de Clarksville continue à enregistrer des résultats négatifs, en raison du coût élevé des concentrés de zinc et des effets de l'inflation, en particulier sur le prix de l'énergie, dont la consommation correspond à 40 % du coût d'exploitation direct.

• Le consortium Ocean Mining Associates (O.M.A.) a poursuivi ses activités à un rythme fortement ralenti. Tous les groupements engagés dans l'étude de la collecte et du traitement des nodules océaniques ont d'ailleurs adopté une attitude d'expectative devant le manque de progrès réalisé par la Conférence sur le droit de la mer.

AU MEXIQUE, des contacts ont été pris avec des sociétés tant nationales qu'étrangères, qui pourraient éventuellement devenir nos partenaires *pour la mise en valeur du gisement* de zinc de Verlardeña, comme pour l'accélération de la prospection de celui de Cerro Dolores.

• AU BRESIL, l'usine à zinc de la Companhia Paraibuna de Metais a été mise en route avec succès. Quant à l'exploitation de graviers diamantifères par la société Tejucana, elle n'a, grâce aux précautions prises à la lumière de l'expérience vécue l'année précédente, pratiquement pas été ralentie durant la dernière saison des pluies.

• EN BELGIQUE, les sondages réalisés par le Syndicat dans lequel nous sommes associés ont recoupé des minéralisations à bonnes teneurs en zinc et en plomb. D'autre part, les installations de la société Umipray, destinées à la récupération de l'uranium contenu dans les phosphates traités par la Société de Prayon, ont été réalisées sans dépassement budgétaire et ont été mises en service à la mi-avril comme prévu.

Notre service d'ingénierie géologique *et minière, en collaboration* avec d'autres entreprises, a poursuivi la réalisation des trois contrats Akashat (Irak), Abankor-Timgaouine (Algérie) et Teguida in Tessoum (Niger). Il a accru son effort de promotion en participant à la création de la Société générale européenne d'entreprises et de promotion (Sogep), et de la Belgian Mining Engineers (B.M.E.), ainsi qu'en effectuant de nouvelles missions en Chine.

Copies du rapport annuel 1979 et de la communication du président du conseil d'administration *peuvent* être obtenues, sur demande, à : Union minière S.A., Service des relations publiques, rue de la Chancellerie 1, B-1 000 Bruxelles Belgique. Tél. (2) 513-60-90. Télex : 21-551 Um b.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POURSUITE DE LA POLITIQUE DE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La *récente augmentation de* capital en numéraire de la Société Générale a rencontré un *accueil très favorable de la* part du public ; en particulier les droits de souscription de l'Etat, cédés par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'une offre publique de vente, ont fait l'objet d'une forte demande émanant surtout de personnes physiques ; c'est donc environ 12,9 % du capital de la Société Générale qui se trouvent désormais répartis dans le public.

D'autre part, poursuivant la politique de renforcement des fonds propres adoptée depuis plusieurs années, le collège représentant les actionnaires, dans sa séance du 14 mai 1980, *a décidé d'affecter* à une augmentation du capital social, par incorporation de réserves, une *somme de* 84 652 600 F. En conséquence, le capital de la *Société Générale se trouvera* porté à 1 142 810 600 F, sous condition suspensive de la réali*sation de* l'augmentation de capital en numéraire.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de 846 526 actions nouvelles de 100 F nominal, portant jouissance du 1er janvier 1980, qui seront attribuées gratuitement à raison de deux actions nouvelles pour vingt-cinq actions anciennes, y compris celles provenant de la récente augmentation de capital en numéraire.

Après la réalisation de l'attribution gratuite, le capital de la Société Générale se composera *de 11 428 106 actions de 100 F.*

Au cours d'une prochaine réunion d'information, M. Lauré, *président du conseil* d'administration, commentera les résultats de l'exercice 1979 et les perspectives du groupe de la Société Générale.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 1980

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui se soldent par un bénéfice de 272 186 919 F, contre 223 895 393 F en 1978.

Il sera réparti, à dater du 16 juin 1980, un dividende net de 20 F par action, donnant droit à un avoir fiscal de 10 F.

Allocution de M. Michel CAPLAIN, président-directeur général

L'évolution de la conjoncture internationale dont nous sommes, quoi qu'il arrive, solidaires est à la fois inquiétante et imprévisible.

Inquiétante par les tensions politiques qui se manifestent en de nombreux points chauds, par les réactions *plus passionnelles que rationnelles* qui commencent à se produire çà et là, et par la transformation du pétrole en arme politique qui jette un voile d'in*certitude sur* l'approvisionnement et le coût d'une source d'énergie encore indispensable à presque tous les pays.

Imprévisible, car la complexité de la situation et l'importance des facteurs psychologiques chez les dirigeants et dans les opinions publiques ne permettent guère de faire un pronostic sérieux sur l'évolution en bien ou en mal de l'état de choses *actuel*.

Dans l'instant présent, la conjoncture économique internationale est marquée par la hausse continue des prix du pétrole qui *entraîne deux conséquences* majeures.

La première est un déséquilibre accru dans les *balances de paiement*. Les pays exportateurs de pétrole vont, sans doute, en 1980, être créditeurs de plus de 120 milliards de dollars entraînant un déficit égal dans les pays industriels dont le niveau de vie sera diminué d'autant et dans les pays sous-développés dont la solvabilité ne peut que devenir de plus en plus douteuse.

La seconde conséquence est une accentuation et une généralisation de l'inflation qui nécessitent un peu partout une politique restrictive, marquée par une hausse *spectaculaire des taux d'intérêt* conduisant à une récession économique et à une aggravation du chômage.

Telle a été l'évolution aux Etats-Unis où la récession a commencé, accompagnée par une baisse rapide des taux d'intérêt. Toute la question est de savoir si le taux d'inflation pourra être ramené rapidement à des proportions acceptables avec une récession courte et légère. Si elle devait être profonde et durable, il est fatal qu'elle se répercute sur les principaux pays industriels, l'Europe en particulier.

La France a, bien entendu, subi le contrecoup de la situation internationale qui l'a empêchée de résoudre les problèmes *fondamentaux de l'inflation* et de l'emploi. Mais au plan national, notre économie comporte plusieurs éléments fondamentalement sains. *J'en citerai trois.*

Tout d'abord, le niveau général de l'activité économique qui, sans être très brillant, est néanmoins *assez soutenu. Certes*, de nombreux secteurs souffrent encore, d'autres apparaissent menacés et l'on craint fort que, notamment sous l'effet du fléchissement de la conjoncture internationale, le niveau d'activité baisse au deuxième semestre.

Mais de nombreux secteurs conservent une bonne activité et la réalisation des prévisions pessimistes semble, dans les faits, repoussée de trimestre en trimestre.

Ensuite, l'équilibre de nos échanges extérieurs demeure assez satisfaisant. Certes, avec le nouveau choc pétrolier, notre balance commerciale est maintenant franchement en déficit, mais le niveau de nos exportations ne cesse de progresser et, grâce au développement de nos activités de services, la balance de nos paiements courants, qui était excédentaire l'année dernière, n'est *actuellement en déficit* que dans des proportions bien moindres que celle de beaucoup de nos partenaires étrangers — à commen*cer par l'Allemagne*.

Enfin, on assiste incontestablement à une amélioration de la santé financière des entreprises. Cela *est dû d'une part* à la liberté des prix dont les entreprises n'ont pas abusé mais qui a permis aux plus performantes d'entre elles de profiter de leurs efforts ; d'autre part, aux progrès de productivité, qui sont très grands en France — beaucoup plus grands actuellement qu'en Allemagne — et qui, fait nouveau, ne sont pas intégralement, ou plus qu'intégralement, distribués, mais dont une part est conservée par les entreprises pour renforcer leurs structures.

Cette évolution était bien nécessaire — car le ratio d'endettement des entreprises françaises avait atteint un niveau inquiétant — mais elle est heureuse et a permis à de nombreuses *sociétés d'accroître* les dividendes versés aux actionnaires. La Bourse ne s'y est pas trompée et il faut voir dans cette amé*lioration de la situation financière des entreprises* une des causes principales qui a permis au marché de Paris de conserver une bonne fermeté malgré les orages monétaires, les tensions politiques et l'inquiétude qu'inspire l'évolution de la conjoncture.

Cette fermeté n'a d'ailleurs, à mes yeux, rien d'excessif car les grandes valeurs françaises sont encore capitalisées très bas et les facteurs techniques — notamment la loi Monory — qui ont soutenu le marché en 1979 existent toujours. Je maintiens donc l'opinion que j'exprimais ici même, l'année dernière : la moindre éclaircie à l'horizon international pourrait être saluée sur notre marché par une hausse assez substantielle.

Dans cette conjoncture difficile, notre Compagnie a poursuivi sa marche de façon satisfaisante.

Je vous ai indiqué, dans ma lettre du mois de mars, les principaux événements qui avaient, pour notre groupe, marqué le premier trimestre. Depuis cette époque, aucun événement majeur n'est survenu, mais nos principales filiales ont accentué leurs efforts pour obtenir, malgré la difficulté des temps, des résultats améliorés.

Dans le secteur industriel, il faut noter le redressement remarquable de Béghin-Say qui profite aujourd'hui de son excellente gestion dans le domaine du papier et de ses investissements, jugés très audacieux à l'époque, dans le domaine du sucre.

Il faut surtout saluer l'amélioration considérable *des résultats consolidés de Saint-Gobain-Pont-à-*Mousson — en hausse de 59 % — qui est l'aboutissement des efforts tenaces d'une équipe de gestion courageuse et compétente. L'avenir pour Saint-Gobain-Pont-à-Mousson sera fait, pour une large part, de la réussite de la reconversion entreprise dans l'infor*matique et la bureautique* — réussite que les performances du passé nous permettent raisonnablement de prévoir.

Dans le domaine bancaire, nos deux grandes filiales déploient aussi une intense activité pour surmonter les effets négatifs d'un encadrement de plus en plus contraignant.

Dans le secteur international, Indosuez affirme ses positions en dirigeant ou codirigeant des crédits internationaux de plus en plus nombreux et importants et en ouvrant à *New-York* une agence qui est maintenant opérationnelle.

Le groupe CIC a pris une participation de 25 % *dans* la Banque Nagelmackers, prenant ainsi pied en Belgique. Par ailleurs, le CIC affirme et renforce sa place sur le marché des crédits à l'exportation. Ce développement — comme celui d'Indosuez — est malheureusement freiné par l'encadrement de cette catégorie de crédit qui est maintenant encadré à 50 % alors qu'il était totalement désencadré il y a trois ans. Cette politique restrictive des pouvoirs publics non seulement gêne les banques les plus actives dans ce secteur, mais ne pourra manquer d'engendrer *des conséquences négatives pour la capa*cité d'exportation de notre pays.

Dans le secteur financier, nos banques, soucieuses *d'aller dans le sens* souhaité par le gouvernement d'un développement de l'intérêt des Français pour le financement des entreprises, s'efforcent d'intéresser, de satisfaire et d'accroître leur clientèle. Indosuez, traditionnellement orientée vers les grandes entreprises, fait maintenant un effort important vers les particuliers en leur offrant des services de plus en plus personnalisés et des produits financiers à la fois diversifiés et hautement compétitifs.

Le CIC fait également de grands efforts sur la qualité et la gamme des produits qu'il met à la disposition de sa clientèle. Je vous rappelle qu'après la fusion de la Société d'épargne mobilière — SICAV créée par *la Compagnie financière de Suez* et le groupe CIC — avec la Société nationale d'investissement, récemment transformée en SICAV, le CIC dispose d'une des plus importantes SICAV de la place.

Enfin, le CIC vient de prendre l'initiative intéressante de promouvoir la création d'un organisme — la Sefines — qui sera chargé de l'étude et de la solution des problèmes relatifs à la mise en place et au financement des investissements destinés à économiser l'énergie ou à utiliser des énergies de remplacement. Il y a là un domaine prometteur à explorer.

Tous ces efforts ne sont pas vains, et malgré les rigueurs de l'encadrement, malgré l'accroissement inéluctable des frais généraux, les résultats d'exploitation des premiers mois, aussi bien au CIC qu'à *Indosuez*, sont *assez satisfaisants*.

Je vous avais promis l'année dernière que nous ferions tout notre possible pour vous présenter à notre *assemblée générale les données essentielles de nos* comptes consolidés. Je suis heureux de pouvoir tenir cette promesse malgré la complexité de la tâche qu'im*plique la consolidation* des comptes de deux cent *cinq* sociétés. Je rends hommage au labeur de notre équipe de consolidation et à la coopération efficace des services comptables de nos filiales qui me permettent aujourd'hui de vous remettre une plaquette résumée de nos comptes consolidés.

Comme vous pouvez le voir, notre bilan consolidé — qui comporte pour la première fois la mise en équivalence du Groupe Victoire — s'élève à 214 milliards de francs contre 184 milliards de francs l'année dernière.

Notre résultat net consolidé est de 588 millions de francs contre 433 millions, soit une augmentation de 36 %.

L'inclusion du Groupe Victoire est évidemment un élément d'accroissement de la différence et, à structure comparable, nos résultats se seraient améliorés de 27 %. *Ceux-ci se décomposent en résultats nets courants* qui s'élèvent à 495 millions de francs contre 373 millions, soit + 33 % — 24 % à structure comparable — et *93 millions de francs en résultats sur opérations en* capital, soit une augmentation de 55 %.

Ces chiffres sont satisfaisants et impliquent qu'au niveau de notre compagnie les *résultats de* l'exercice 1980 — dont les éléments essentiels sont faits des dividendes de nos principales filiales — devraient marquer une nouvelle progression. En effet, en 1980, Indosuez, le CIC, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson distribuent ou proposent à leurs assemblées générales des dividendes en augmentation d'environ 10 à 11 %. Plusieurs autres participations verseront probablement des dividendes en augmentation plus importante encore.

Cela nous permettra de continuer à appliquer la politique d'accroissement progressif — et au moins parallèle à la dérive des prix — de notre propre dividende, politique que j'ai évoquée dans ma lettre du mois de mars. Il me paraît, en effet, très souhaitable que le pouvoir d'achat de nos actionnaires soit au moins maintenu. Ce n'est pas un objectif très facile à *atteindre dans ces temps troublés, mais je pense qu'il* vous sera agréable de constater qu'aujourd'hui, et au moins dans le proche avenir, nous devrions pouvoir l'atteindre.

Cela me paraît être un élément essentiel de la tenue de notre titre à la Bourse. Lorsque le public prendra conscience du fait que nous sommes en mesure d'appliquer la politique que je viens de définir, il devrait cesser de demander à notre action un rendement plus proche de celui d'une obligation qui subit la dépréciation monétaire que d'une action qui défend l'épargnant contre l'inflation. Ainsi verrons-nous peut-être disparaître en grande partie la décote de plus de 50 % que *notre titre subit à l'heure actuelle*.

J'espère, en tout cas, que la revalorisation progressive de nos distributions conduira nos cent mille actionnaires à nous renouveler la confiance qu'ils nous ont toujours accordée et qui a sans cesse constitué pour vos dirigeants un nécessaire et précieux encouragement.

USINOR

Usinor convoque, pour le 24 juin 1980 à 15 heures, dans la salle des *ingénieurs civils, 19, rue* Blanche à Paris (9e), l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice écoulé du 1er mai au 31 décembre 1979.

Pour assister à cette assemblée, quel que soit le nombre de leurs actions, les actionnaires devront adresser à la société (14, rue d'Athènes, 75426 Paris cedex 09), avant le 18 juin 1980, une demande *de carte* d'admission qui leur sera délivrée :

— pour les titulaires d'actions nominatives, sans aucune formalité,

— pour les actionnaires au porteur, sur justification que leurs actions sont déposées et immobilisées dans une banque ou chez un agent de change jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

BANCO DI NAPOLI

Institut de Crédit de Droit Public
Direction Générale à Naples
Fonds patrimoniaux et Réserves: Lit. 299.516.372.884

Principales données 79

ACTIF (en millions de lires)	
Caisse et disponibilités auprès d'autres banques	2.312.072
Emplois	8.366.436
Investissements	2.172.476

PASSIF (en millions de lires)	
Dépôts	10.436.008
Titres et obligations en circulation	1.530.697
Chèques en circulation	466.491
Fonds patrimoniaux et réserves	297.273
Bénéfice net à repartir	3.521

L'ORÉAL EN CHINE

L'Oréal vient de signer un premier contrat avec les autorités chinoises. Par cet acord, il est prévu l'ouverture, à l'hôtel Tung Fang à Canton, d'un centre de beauté comprenant salon de coiffure pour hommes et femmes, soins esthétiques, sauna et parfumerie. En outre, ce centre offrira en exclusivité les produits du groupe L'Oréal.

Il s'agit-là de l'amorce d'une collaboration plus étroite que souhaitent entretenir les autorités chinoises avec L'Oréal en vue de développer l'utilisation des produits capillaires, de soin et d'hygiène en Chine.

A l'heure actuelle, dans l'Asie du Sud-Est, L'Oréal est représenté directement par des filiales ou agents au Japon, Hong-kong, Singapour, Malaisie, Thaïlande, Corée du Sud, Philippines, Indonésie, Australie, Nouvelle-Zélande.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 JUIN

Reprise de l'or

Un certain ennui commence à envahir la corbeille. Désœuvrés, des commis d'agents de change errent entre les groupes de cotations, tandis que nombre de leurs collègues prennent le soleil sur les terrasses alentour... On l'aura compris, la séance de ce mercredi a été à l'image des précédentes : sans affaires et sans mouvements marquants, l'indicateur instantané restant, pour la troisième séance consécutive pratiquement inchangé (+ 0,1 %).

Seule, « l'affaire Bougrain » suscite quelques commentaires. A la suite de la forte demande enregistrée mardi — 33 millions de titres, alors que l'entreprise n'en offre que 420 000, — la chambre syndicale des agents de change a décidé de reporter l'introduction à la cote de cette nouvelle valeur au 11 juin.

Hausses et baisses se sont donc à nouveau équilibrées à peu de chose près dans tous les compartiments, sauf peut-être au bâtiment, globalement mieux orienté que les autres. Parmi les quinze meilleures performances de la séance, on trouve en effet Générale d'entreprises et Auxiliaire d'entreprises (+ 3,2 %). Mais la vedette fut Prénatal avec une hausse de 9,5 %, suivie de Radiotechnique (+ 4,5 %).

Au chapitre des baisses, citons celles de Générale Occidentale, Galeries Lafayette et B.C.T. (— 3,5 % en moyenne).

En dépit de la hausse de l'or, reprise à Londres ; les mines d'or ont été très irrégulières.

En revanche, conformément à la tendance internationale, le lingot est remonté, passant de 75 990 francs à 76 600 francs, soit 577,20 dollars pour une once, contre 568 dollars à Londres (552,50 mardi soir). Le napoléon, toujours en retard d'une séance, est revenu de 677,80 francs à 673 francs. Le volume des transactions effectuées sur ce marché a été évalué à 12 millions de francs, contre 9 millions.

LONDRES

Calme et irrégulier

Après sa forte progression de la veille, le Stock Exchange est calme mercredi matin. Les pétroles progressent légèrement tandis que les industrielles sont irrégulières. Les mines d'or sont plus soutenues.

Or (ouverture) (dollars) 562 contre 552 50

VALEURS	CLOTURE 3/6	COURS 4/6
Beecham	119 ..	120 ...
British Petroleum	344 ...	350 ...
Courtaulds	67 ...	66 ..
*De Beers	9 30	9 35
Imperial Chemical	360 ..	362 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	365 ..	373 ...
Shell	390 ...	392 ...
Vickers	109 1/2	116 ...
War Loan 3 1/2 %	32 1/8	32 ...
*West Driefontein	34 1/4	35 1/4
*Western Holdings	64 1/4	64 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ASSURANCES GENERALES DE FRANCE. — Le dividende net pour l'exercice 1979 est porté de 30 F à 33 F, soit 49,50 F avec avoir fiscal, contre 45 F en 1978.

DUFFOUR ET IGON. — Bénéfice net pour 1979 : 4,95 millions de francs, contre 3,95 millions de francs en 1978 ; marge brute d'autofinancement : 17,7 millions de francs, contre 14,4 millions de francs. Le dividende global est porté de 24,75 F à 31,50 F.

L'OREAL. — La société vient de signer un premier contrat avec les autorités chinoises pour l'ouverture d'un centre de beauté dans un hôtel de Canton, amorce d'une collaboration plus étroite pour le développement de l'utilisation des produits capillaires, de soins et d'hygiène en Chine.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Alsacienne Banque, bon	1 p. 4	25 .
Arjomari-Prioux, c. 36	1 p. 5	4 50
Ass. Gén. France, bon	1 p. 10	1 50
Ciments français, bon	1 p. 4	6 ..
Dév. rég. Nord-P.-C., c. 36	1 p. 4	2 ..
Dev. Reg. Picardie, c. 26	1 p. 1	.. ..
Montupet, c. 25	1 p. 4	2 ..
Nancéienne Cr Ind., c. 23	1 p. 6	10 ..

NEW-YORK

Nouvelle baisse modérée

L'atmosphère est restée morose mardi, autour du Big Board, et l'indice Dow Jones a cédé une nouvelle fois un peu de terrain (3,58 points à 843,77).

Le volume des transactions est resté le même que la veille, 33,15 millions d'actions ayant changé de mains, contre 32,71 millions lundi, et ce malgré une augmentation de l'activité des investissements institutionnels (441 « paquets » d'au moins 10 000 actions ont été traités, contre 396 lundi).

Sur 1 871 valeurs cotées, 799 ont reculé, 639 ont monté et 443 sont restées inchangées.

VALEURS	COURS 2/6	COURS 3/6
Alcoa	58 3/8	58 1/4
A.T.T.	52 3/8	52 1/8
Boeing	34 7/8	34 3/4
Chase Manhattan Bank	42 3/8	42 1/4
Du Pont de Nemours	38 3/8	39 3/8
Eastman Kodak	55 1/2	52 ...
Exxon	63 3/4	63 5/8
Ford	25 .	24 3/4
General Electric	48 3/8	48 3/4
General Foods	27 7/8	27 5/8
General Motors	45 ...	44 3/4
Goodyear	13 ...	12 7/8
I.B.M.	55 7/8	56 1/2
I.T.T.	27 3/8	27 ...
Kennecott	28 3/4	28 1/2
Mobil Oil	73 ...	74 ...
Pfizer	41 ...	41 1/4
Schlumberger	109 1/8	118 1/2
Texaco	35 5/8	35 7/8
U.A.L. Inc.	18 5/8	18 5/8
Union Carbide	43 1/8	42 7/8
U.S. Steel	18 3/8	18 ...
Westinghouse	23 1/4	23 .
Xerox	56 5/8	57 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	30 mai	3 juin
Valeurs françaises	106,6	106,7
Valeurs étrangères	105,7	105,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général 109

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/6	4/6
1 dollar (en yens)	223 50	222 ..

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 4/6 ...... 12 3/8 %

BOURSE DE PARIS - 4 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	30 20	2 033
5 %	45 ..	1 702
5 % 20-60	.. ..	2 115
3 % amort. 45-54	71	2 533
4 1/4 % 1963	93 50	3 219
Emp. N. Eq.5% 65	111 20	3 518
Emp. N. Eq.6%66	108 10	4 066
Emp. N. Eq.6%67	... .	0 086
Emp. 7 % 1973	7001	. ...
Emp. 8,80 % 77	98 25	0 313
Emp. 9,80 % 78	35 35	8 809
EDF 5 % 60	... ..	2 313
EDF 14,5%80-82	... ..	0 250

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	184 ..	184 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	743 .	743 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	2060 ..	.. ..
Concorde	383 ..	376 ..
Epargne France	306 ..	304 ..
Financ. Victoire	335 ..	330 ..
France I.A.R.D.	175 ..	178 ..
Gan (Sté) Centr.	744 .	744 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.B.	224 50	228 ..
U.A.P.	557 .	567 ..
Alsacien. Banque	333 .	327 .
Banque Hervet	281 30	281 30
Bque Hypot. Eur.	311 ..	311
Bque Nat. Paris	279 20	279 40
B.O.I.C.	23 80	23 80
(Li) B. Scalb Dup.	115 ..	115 ..
Banque Worms	190 ..	189 50
C.G.I.B.	34	33 80
C.Crédit Univ.	378 50	378 50
C.A.M.E.	85	85 ..
Créditel	116 10	116 90
Créd.Gén. Ind.	256 .	260 .
Crédit Lyonnais	272 50	272 50
Electro-Banque	162 ..	163 50
Eurobail	145 ..	144 ..
Financière Sofal	327 ..	328 .
Fr. Cr. et B. (Cie)	124 ..	123 80
France-Bail	283 ..	297 ..
Hydro-Energie	18	18 40
Immobail B.T.P.	191 .	191
Immobanque	277 ..	280 20
Immofice	256 ..	254 .
Interbail	230 ..	235 ..
— (obl. conv.)	223 ..	229 ..
Laffitte-Bail	130 ..	130 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	329 80	340 ..
Loca-Expansion	142	142 ..
Locafinancière	184 ..	179 .
(Ly) Lyon Dép. Ct.	129 ..	129 ..
Marseille Créd.	272 .	272
Paris-Réescompte	400 10	400 50
Séquanaise Banq.	247 ..	252 ..
Sicotel	129 ..	130 ..
SLIMINCO	312 ..	312 .
Sté Cent. Banq.	70 ..	69 80
Sté Générale	245 40	245 40
SOFICOMI	233 ..	233 ..
Sovabail	301 .	297 ..
UCIP-Bail	131 50	132 10
— (obl. conv.)	168 20	..
Unibail	268 ..	274 ..
Un. Ind. Crédit	243	243
Cie Foncière	169 20	169 20
C.G.V.	241 ..	240 50
Fonc. Ch.-d'Eau	860 ..	860 ..
(M.) S.O.F.I.P.	90 ..	91 ..
Fonc. Lyonnaise	1160 ..	1129 ..
Immob. Marseille	1650 ..	1645 ..
Louvre	245	245 .
SINVIM	148 10	149 70
Cogifi	223	220 .
Foncina	172 .	171 50
Gr. Fin. Constr.	190 ..	193
Immindo	185 .	182 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immolvest	168 ..	168 .
Cie Lyon. Imm.	132 ..	132 10
UFIMEG	114 ..	112 50
U.G.I.M.O.	174	174 .
Union Habit.	275 ..	275 ..
Un. Imm. France	225 .	226 ..
Acier Investiss.	117 50	118 ..
Sofragi	258 ..	260 ..
Applic. Hydraul.	230 .	225 ..
Artois	194 50	192 ..
Centen. Blanzy	369 50	370 ..
(NT) Centrest	125 ..	122 ..
(NY) Champex	120	... ..
Char. Réun.-(P.)	3990 ..	3840 ..
Comindus	443 ..	444
Cie Industrielle	301 ..	300 .
(Li) Dév. R. Nord	133 ..	143 50
Electro-Financ.	310 ..	310 ..
(M) Et. Particip.	76 .	.
Fin. Bretagne	86 ..	85 90
Fin. Ind. Gaz Eaux	575	578 ..
Fin. et Mar. Part.	77 50	.. .
France (La)	685 ..	680 ..
La Mure	56 ..	..
Lebon et Cie	365 ..	365 ..
(NY) Lordex	115 ..	114 ..
Cie Marocaine	32 ..	32 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	23 50	23 10
OPB Paribas	132	..
Paris-Orléans	99 ..	99 50
Paternelle (La)	251 ..	245 .
Placem. Inter	184 ..	183 50
Providence S.A.	383	380
Rosario (Fin.)	180 10	178 10
Santa-Fé	80 .	.
Soffo	134 80	134 70
Cambodge	118 .	120 ..
Clause	403 ..	401 ..
Indo-Hévéas	178	181
Madag. Agr. Inc.	25 50	25 50
(M) Mimot	23 .	d 23 50
Padang	278	280 ..
Salins du Midi	326 50	320 ..
Aliment Essentiel	262 ..	... ..
Allobroge	346 .	342 ..
Banania	187 80	192 ..
Bongrain	... .	... .
Fromagerie Bel	212 20	208 50
Cédis	343 ..	320 ..
(M.) Chambourcy	510 ..	510 ..
Cofradel	605 ..	606 ..
Economats Centr.	465 ..	466 ..
Epargne	792 ..	..
Euromarché	605 ..	606 .
Fromi. P.-Renard	470 ..	460 20
Gervais	195	193 .
Goulet-Turpin	218 50	210 50
Gr. Moul. Corbeil	185 ..	185 ..
Gr. Moul. Paris	284 .	280 ..
Nicolas	448 .	458 ..
Piper-Heidsieck	339 ..	346 ..
Potin	319 ..	315 ..
Promodès	1050 ..	1054 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Radiola	19 70	19 10
Nodet-Gougis	227 ..	227 ..
Peugeot (ac. ext.)	240 ..	239 ..
Ratier-For G.S.P.	.. ..	..
Rosario ind.	159 80	159 70
Safam	80 ..	83 ..
Sicil	74 ..	73 ..
Soudure Autog.	137	136 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	195 20	199 .
Trailor	341 .	340 .
Virax	54 80	53 90
At. Ch. Loire	26 50	26 40
Ent. Gares Frig.	146 .	145 ..
Indus. Maritime	339 80	339 .
Mag. gén. Paris	202 10	202 50
Cercle de Monaco	107 80	.. ..
Eaux de Vichy	855 ..	830 ..
Sofitel	47 ..	47 ..
Vichy (Fermière)	333 ..	330 ..
Vittel	453 ..	441 ..
Aussedat-Rey	51 80	52 ..
Darblay S.A.	41 ..	40 50
Didot-Bottin	368	375 ..
Imp. G. Lang	5 80	.
Papet. Gascogne	184 .	181 50
La Risle	22 10	21 20
Rochette-Cenpa	39 50	39
A. Thiéry-Sigrand	39 ..	36 40
Bon Marché	118 .	118 ..
Damart-Servip	708 ..	719 ..
FNAC	315	313 ..
Mars Madagascar	58 50	..
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1942	4,5 % 1973	2365 ..	2089 ..	2088 ..	2084 ..
4180	C.N.E. 3 %	4120	4116 ..	4120 ..	4115 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1309 ..	Elf-Aquitaine	1366 ..	1356 ..	1358 ..	1365 ..
240 ..	— (certific.)	256 ..	260 ..	260 ..	262 40
270 ..	E. J. Lefebvre	266 ..	263 ..	263 ..	263 .
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
169 ..	Navig. Mixte	174 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
43 ..	Nobel-Bozel	43 85	[illegible]	[illegible]	[illegible]
34 ..	Nord-Est	33 75	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
161 ..	DuPont Nem.	163 ..	163	163	160 10
215 ..	East Kodak	226	214 10	215 .	214 20
109 ..	East Rand	122 50	129 .	129 50	129 ..
97 ..	Ericsson	97 50	96	96 .	96 ..
285 ..	Exxon Corp.	267 50	264 30	264 30	264 30
182 ..	Ford Motor	182	103 70	103 70	101 70
230 ..	Free State	238	248 ..	246 50	247 .
195 ..	Gen. Electr.	202 60	201 ..	201 ..	201 30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
230 ..	Unilever	232	229 20	229 20	.. ..
103 ..	U. Min. 1/10	115 ..	107 10	107 10	106 ..
172 ..	Unit. Techn.	185 ..	185 20	185 20	186 ..
335 ..	West Drief.	356 ..	353 .	354 ..	360 ..
165 ..	West Deep.	180 ..	182 50	184 .	186 20
285 ..	West Hold.	300 ..	300 50	304 50	288 50
225 ..	Xerox Corp.	234 30	228 50	228 50	228 80
2 50	Zambia Corp.	2 64	2 60	2 62	2 68

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
* : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/6	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 150	4 168	4 030	4 240
Allemagne (100 DM)	232 810	233 300	226 ...	238 ...
Belgique (100 F)	14 541	14 651	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	211 880	212 300	205 ...	216 ..
Danemark (100 krd)	74 850	74 850	71 500	76 500
Norvège (100 k)	85 060	85 040	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 597	9 622	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 961	4 973	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	249 790	250 720	244 ...	256 ...
Suède (100 krs)	98 850	98 850	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)	32 650	32 655	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 926	5 886	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 455	8 480	8 200	9 100
Canada ($ can. 1)	3 567	3 579	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 860	1 864	1 780	1 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/6
Or fin (kilo en barre)	75700 ..	76050 ..
Or fin (en lingot)	75990 ..	76600 ..
Pièce française (20 fr.)	677 80	673 ..
Pièce française (10 fr.)	390 50	393 ..
Pièce suisse (20 fr.)	549 80	532 ..
Pièce latine (20 fr.)	520 10	517 ..
Souverain	704 70	711 ..
Pièce de 20 dollars	2770 ..	2780 40
Pièce de 10 dollars	1350 ..	1350 ..
Pièce de 5 dollars	.. ..	.. ..
Pièce de 50 pesos	3100 .	3130 ..
Pièce de 10 florins	524 90	525 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement définit les priorités du budget de 1981

Le conseil des ministres s'est réuni le 4 juin, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Il a arrêté les plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 1981, globalement et pour chaque ministère.

Le président de la République a demandé que le projet de budget soit marqué par deux volontés : stabiliser la pression fiscale et réduire le déficit budgétaire.

Le déficit sera ramené à un niveau inférieur à celui du budget initial de 1980, grâce à la modération de la croissance des dépenses, rendue possible notamment par la réalisation d'un important programme d'économies budgétaires.

Les priorités essentielles de ce budget sont : l'application de la loi de programme militaire, l'achèvement de la mise en place du fonds de compensation de la T.V.A. au profit des collectivités locales, l'application de la loi d'orientation agricole, le renforcement des mesures relatives à la sécurité des Français et la réalisation d'un effort exceptionnel dans le domaine de la recherche scientifique, et pour les grands programmes de développement.

● LA DURÉE DE LA DÉTENTION PROVISOIRE

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a rendu compte des conclusions du rapport déposé par M. Sauvaigo, député des Alpes-Maritimes, placé en mission auprès de lui pour étudier les moyens d'améliorer les conditions d'utilisation de la détention provisoire. (...)

Les recommandations qui tendent à aménager notre procédure pénale rejoignent, pour l'essentiel, les dispositions qui figurent dans le projet du gouvernement renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ; il en est ainsi, pour les délits, de la délivrance d'un mandat de dépôt par un juge, dans le cadre de la saisine directe du tribunal correctionnel ; et, pour les crimes élucidés, d'un circuit allégé permettant de saisir sans délai la chambre d'accusation.

Les autres propositions, qui concernent notamment le développement du contrôle judiciaire, l'instauration d'un « juge de l'instruction », l'aménagement d'établissements pour certaines catégories de mineurs délinquants actuellement emprisonnés, seront examinées dans le cadre des travaux qui se poursuivent en vue de la révision du code pénal.

« Le Monde » a analysé dans son édition du 10 mai le rapport de M. Sauvaigo.

● LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS

Le ministre de l'intérieur a fait le point des efforts entrepris dans la formation des policiers et l'amélioration des équipements de la police. Il a notamment mis en valeur les mesures suivantes : « Une plus grande présence de la police dans la rue, qui est le moyen privilégié d'améliorer son rôle de prévention de la délinquance, est rendue effective par le développement de l'îlotage et par une meilleure utilisation des effectifs. Depuis 1978, cinquante unités mobiles de sécurité ont été constituées. Dix autres le seront en 1980.

» La création de deux mille emplois de policiers en deux ans a été accompagnée de la remise en service actif de nombreux gardiens affectés à des tâches administratives ; c'est au total, pendant cette période, trois mille trois cents hommes qui sont venus renforcer la sécurité des Français dans les villes.

***

Le conseil des ministres a approuvé plusieurs conventions internationales. Il a décidé de créer une vice-présidence au haut comité de la langue française, présidé par le premier ministre. Il a entendu une communication sur la météorologie en France et ses applications dans le domaine spatial et un exposé sur l'action du gouvernement en faveur des rapatriés. Le président de la République a évoqué son voyage en Finlande.

Séquestré pendant dix jours à Paris

M. MONTERO, ANCIEN MAIRE DE BUENOS-AIRES A ÉTÉ RELACHÉ PAR SES RAVISSEURS

M. Saturnino Montero Ruiz, soixante-quatre ans, ancien maire de Buenos-Aires (Argentine), de passage à Paris, a été séquestré du 25 mai au 3 juin, a-t-on appris mercredi 4 juin de source policière. M. Montero, résidant habituellement aux Etats-Unis, maire de Buenos-Aires de 1969 à 1973 et alors troisième personnage de l'Etat, avait été enlevé dans la nuit du 24 au 25 mai alors qu'il se trouvait dans son garage, au 41, rue Broca (5e arrondissement). Trois malfaiteurs, revolver au poing, le contraignirent à se dissimuler dans le coffre de sa propre voiture avant de le séquestrer pendant plus d'une semaine. M. Montero a été libéré par ses ravisseurs mardi 3 juin, à 20 heures, dans le bois de Vincennes.

Dès le lendemain de ce rapt, des négociations entre les ravisseurs et la famille de M. Montero s'étaient engagées. Le 25 mai, vers 11 heures, un ravisseur se présentait ainsi lui-même au domicile de Mme Marthe Montero, fille de M. Montero, pour exiger une rançon de 1 200 000 dollars (environ 5 millions de francs) et lui présenter une lettre de son père ainsi que deux photographies le montrant enchaîné.

Mme Montero décidait aussitôt de regagner l'Argentine pour réunir les fonds nécessaires. Prévenue par les autorités argentines, la brigade criminelle devait l'interpeller le 31 mai à l'aéroport de Roissy pour lui signifier que la doctrine du ministère de l'intérieur en matière de rapt est de s'opposer à toute remise de rançon. M. Guy Joly, juge d'instruction au tribunal de Paris, décidait le blocage des comptes bancaires de M. Montero en France. En définitive, comprenant qu'ils n'obtiendraient pas satisfaction, les ravisseurs — vraisemblablement des Argentins — ont libéré leur prisonnier.

Un événement dramatique a marqué l'enquête de police sur ce rapt puisque M. Georges Cedron, trente-huit ans, compagnon de Mme Montero, s'est suicidé en se donnant plusieurs coups de couteau dans le cœur, le 31 mai, dans les locaux de la police judiciaire. M. Cedron était un simple témoin et les raisons de son acte sont, semble-t-il, d'origine nerveuse.

NOUVELLES BRÈVES

● *L'ambassade du Vietnam à Paris* a qualifié, mercredi 4 juin, de « nouvelle mensongère et tendancieuse » l'information rapportée par l'agence UPI selon laquelle le gouvernement vietnamien se préparerait à organiser un nouvel exode de « boat people » (*le Monde* du 4 juin).

● *Une réunion d'information sur le Salvador* se tiendra, le jeudi 5 juin, à 20 h. 30, salle du CEDIAS-Musée social (5, rue Las-Cases, 75007 Paris, métro Solférino). M. Raphael Menjivar, ancien recteur de l'université du Salvador, y prendra la parole.

● *La C.G.T. et Tourisme et Travail pour les vacances.* — Dans le cadre d'une campagne d'action et d'information, la C.G.T. et l'association Tourisme et Travail affirmnet l'existence d'un droit aux vacances et demandent l'attribution de bons d'essence à tarif réduit, la suppression des péages routiers ainsi que des crédits permettant la construction de cent cinquante mille places de camping et de quinze mille lits de villages de vacances par an.



En Yougoslavie

LE PROCÈS D'UN « GROUPE DE TERRORISTES » CROATES S'EST OUVERT A ZAGREB

Belgrade (*A.F.P.*). — Le procès de sept hommes accusés d'appartenir à « *un groupe terroriste* » s'est ouvert, mardi 3 juin, à Zagreb. Agés de trente-six à soixante-deux ans, ils ont été arrêtés à la fin de l'an dernier et au début de cette année. Ils avaient, selon le communiqué officiel, projeté de « *détruire des installations industrielles et d'assassiner des personnalités politiques* ». Ils auraient eu des liens avec des groupes d'« *émigrés yougoslaves fascistes* » en Allemagne de l'Ouest et en France.

Les accusés sont MM. Andrija Mart, mécanicien automobile ; Franjo Belantchitch, employé de commerce ; Stjepan Yankovitch, infirmier ; Ivo Juritch, chauffeur de taxi ; Djuro Krznar, ouvrier du bâtiment ; Branko Hodak, représentant d'une firme commerciale, et Vladimir Uzelatch, ingénieur électronicien.

AU PROCÈS DES MILITANTS BRETONS

Les rituels de la Cour de sûreté

La deuxième audience du procès des auteurs du dynamitage de la villa du commissaire Roger Le Taillanter a eu lieu, ce mercredi 4 juin, à la Cour de sûreté de l'Etat, à Paris.

Les rites sont invariables devant la Cour de sûreté de l'Etat lorsqu'il s'agit de juger des militants autonomistes bretons. Chaque fois, ils défient le tribunal en refusant de s'exprimer autrement qu'en breton. A chaque fois les avocats de la défense déposent des conclusions soulignant l'incompétence de cette « juridiction d'exception ». Ce nouveau procès n'a pas failli à la règle. Jean-Jacques Grall et Marcel Garabello, les deux principaux inculpés qui comparaissent détenus, ont répondu à leur interrogatoire d'identité dans leur langue. Le président, M. Claude Allaer, a répliqué : « *Ici on parle français. La langue bretonne est une belle langue comme le flamand ou l'occitan, mais elle n'est pas véhiculaire en ce lieu.* » Il a alors menacé de juger les accusés par défaut, ajoutant : « *La meilleure façon de se comprendre est de commencer à s'expliquer.* » Mais les deux inculpés ont persisté, et le président est passé outre.

Deuxième volet du rituel : le débat de procédure engagé par Me Yann Choucq, sans lequel, comme l'a dit M. Allaer, « *la cour serait frustrée* ». L'avocat a contesté la compétence de la Cour, soulignant que les faits reprochés sont des délits de droit commun, et affirmant que l'existence d'une entreprise individuelle ou collective tendant à substituer une autorité illégale à celle de l'Etat n'est pas prouvée, car il n'est pas établi que les prévenus appartiennent à cette organisation dont il n'est d'ailleurs que peu question dans la procédure. Ceux-ci n'ont pas été poursuivis pour reconstitution de ligue dissoute.

Me Choucq s'est étonné que les investigations aient été menées par le service de police dont le responsable est la victime. « *Quelles sont l'indépendance et l'impartialité d'une telle procédure*, s'est-il exclamé, *alors que la gendarmerie de Paimpol, qui était saisie en flagrant délit, s'est vu retirer l'enquête au profit du S.R.P.J. de Rennes par le procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat.* » L'avocat s'est ensuite élevé contre la légalité de la garde à vue de six jours, contraire, selon lui, à la convention européenne des droits de l'homme, et a protesté contre la présence d'officiers généraux au sein de la Cour, alors que les inculpés sont notamment jugés pour un attentat commis contre un camp militaire : « *On ne peut être à la fois juge et partie.* »

Tous arguments que l'avocat général, M. Jacques Colette, a rejetés en se référant à la jurisprudence de la Cour de sûreté de l'Etat, et notamment à l'arrêt du 20 octobre 1979, précisant, en outre, que la direction de l'enquête n'était pas confiée au commissaire Le Taillanter, mais au directeur central de la police judiciaire à Paris. « *Vous n'avez répondu que par des moyens de forme et non par des moyens de fond* », a répliqué Me Choucq.

MICHEL BOLE-RICHARD.

A Paris

M. Sarre (P.S.) dénonce l'« électoralisme » de M. Chirac

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a critiqué, mardi 3 juin, au cours d'une réunion de presse, la gestion de M. Jacques Chirac à la mairie de la capitale. Il a estimé que M. Chirac est « *un champion de l'électoralisme* » et que l'opinion publique est « *abusée* » par les qualités qu'on prête généralement à l'ancien premier ministre. M. Sarre a jugé que les défauts l'emportent : « *l'absence de ligne directrice et de grand dessein pour la capitale* » tient, selon lui, au fait que M. Chirac « *est surtout à l'aise dans l'opposition* ».

Le président du groupe socialiste a affirmé que, à Paris, « *le clientélisme triomphe* ». Evoquant l'attitude de l'U.D.F. à l'égard du maire de la capitale, M. Sarre a relevé que cette formation reprend à son compte des critiques formulées par les socialistes.

M. Sarre a également mis en cause l'attitude de la municipalité en ce qui concerne la réfection du Parc des Princes. Il a précisé : « *L'addition que paieront les Parisiens pour la reprise des malfaçons est lourde : 4 millions de francs. Dans quelles conditions la Ville prend-elle en charge ces frais ? C'est une question encore mystérieuse. Mais, la lecture du rapport d'expertise est édifiante. Curieusement, la Ville de Paris n'a pas demandé au tribunal administratif d'inclure dans la mission de l'expert la recherche des responsabilités des différents intervenants : l'architecte Bouyghes, le constructeur, le bureau d'études techniques S.E.E.E.* »

Enfin, le chef de file des socialistes de la capitale a reproché à M. Chirac d'avoir placé Paris « *dans le peloton de tête des villes pour l'augmentation de la fiscalité* ».

Du 6 au 8 juin

LE PREMIER FESTIVAL DU MOT AU FORUM DES HALLES

Durant trois jours du 6 au 7 juin, les Parisiens vont échanger des mots au Forum des Halles. Des quatre niveaux, de la place basse et tout autour du Forum, des paroles précieuses ou rustiques vont jaillir du premier Festival du Mot, parrainé par la SACEM, la R.A.T.P., la FNAC, etc.

Du matin au soir, il se passera toujours quelque chose. Ici, on s'insultera dans la joie ; là, des experts de la parole et de l'écrit (philosophes, écrivains, avocats, psychanalystes) dévoileront la face cachée des mots (l'amour, la mort, le sexe) et leur pouvoir. En une seule lecture, cent ans de slogans politiques et publicitaires seront rassemblés. La poésie donnera son plein, bien sûr, et ses créateurs dialogueront avec le public ; cent vingt stands (gracieusement) offerts aux éditeurs de recueils et de revues présenteront une image vivante de la poésie contemporaine.

Les enfants seront aussi de la fête : des aires de jeux et des terrains vagues les accueilleront.

Sous le chapiteau du Forum (entrée : 40 F) et à la petite salle Lescot (entrée : 27 F), des artistes choisis pour leur amour des mots proposeront un spectacle de variétés. Un hommage particulier sera donné au magicien que fut Boby Lapointe. On entendra Mouloudji, Marie-Paule Belle, Nougaro, Paul Préboist, Pierre Repp, Patrick Sébastien et l'on ajouterait d'autres noms et d'autres jeux si l'on ne manquait de mots pour le dire...

● *Le distributeur de films Boris Gourévitch*, qui était également exploitant de nombreuses salles de cinéma parisiennes, est mort à Paris, ce mercredi 4 juin.

● *La bourse Lauga*, patronnée par Europe 1, et qui récompense un jeune journaliste, a été décernée cette année à M. Jérôme Lenfant, né en 1957, élève de l'École supérieure de journalisme à Lille. Déjà en 1979, un diplômé de l'E.S.J. avait été lauréat de cette bourse.

Le numéro du « Monde » daté 4 juin 1980 a été tiré à 546 591 exemplaires.